This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 847,808

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

HÉRAULT DE SÉCHELLES

(1759-1794)

HÉRAULT DE SÉCHELLES

(1759-1794)

DU MÊME AUTEUR

Un acteur caché du drame révolutionnaire. — **Le général Choderlos de Laclos**, *auteur des Liaisons dangereuses*, (1741-1803), d'après des documents inédits. 1 vol. in-8° écu, orné d'un portrait par Carmontelle. 2e édit.. 5 fr.

(*Couronné par l'Académie française.*)

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Hérault de Séchelles. — **Œuvres littéraires,** avec une préface et des notes par Émile Dard. 1 volume in-16 orné d'un portrait. . . . . 3 fr. 50

HÉRAULT DE SÉCHELLES

UN ÉPICURIEN SOUS LA TERREUR

HÉRAULT DE SÉCHELLES

(1759-1794)

D'après des Documents inédits

PAR

ÉMILE DARD

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1907

Tous droits réservés.

A

M. MAURICE PALÉOLOGUE

Pour sa science, pour son goût

et en souvenir de notre rencontre au pays de Lavater.

E. D.

HÉRAULT DE SÉCHELLES

PREMIÈRE PARTIE
LA DOUCEUR DE VIVRE

CHAPITRE PREMIER
UN JACOBIN EN 1785

Un tragique rendez-vous. — La beauté d'Hérault de Séchelles. — Une solennité bien parisienne. — Un orateur sensible. — La garçonnière d'un magistrat. — Bibliothèque et boudoir. — Devant le portrait de Mme de Warens.

Du pied de l'échafaud, Danton regardait ses compagnons de supplice gravir un par un l'escalier de la guillotine et disparaître aussitôt sous le couperet. Hérault de Séchelles, quand vint son tour, s'approcha de lui et, malgré ses mains liées, se pencha comme pour l'embrasser; un valet du bourreau l'arrêta. « Est-ce qu'on t'a ordonné d'être plus cruel que la mort? » cria Danton. « Vas, tu n'empêcheras pas du moins que, dans un moment, nos têtes ne s'embrassent au fond du panier[1]. »

[1] M. Théodore Rivière envoya au Salon de 1886 un ange

L'homme, qui cherchait avant de mourir le visage de Danton, celui qui recevait du formidable tribun un si tragique rendez-vous, n'avait que trente-quatre ans à peine. Parmi les historiens, les uns, comme M. Jules Claretie, ont loué « sa foi profonde, son éloquence vigoureuse, son courage à toute épreuve » ; ils ont senti dans ses pensées l'âme de Marc-Aurèle[1]. Les autres, et tout récemment M. Ernest Daudet, en ont fait un Jacobin sanguinaire, « un apôtre du terrorisme persécuteur et brutal[2] ». Taine, en passant, l'a empaillé dans sa collection de « crocodiles ». L'opinion commune lui est sévère ; les partis l'ont traité tour à tour en adversaire et en transfuge. « Éloquent, vaniteux, lettré, sensuel et féroce, le plus séduisant et le plus misérable des *ratés* qui collaborèrent à la Révolution française », écrit par exemple M. André Hallays, qui le compare à Julien Sorel[3].

de la mort tenant dans ses bras les têtes coupées de Danton et de Hérault de Séchelles unies dans un suprême baiser. Son œuvre fut refusée comme révolutionnaire.

[1] Jules Claretie. *Camille Desmoulins. Étude sur les dantonistes*, p. 217-235.

[2] Ernest Daudet. *Le roman d'un conventionnel. Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde.*

[3] André Hallays. *A travers la France*, p. 195.

Ce *raté* était à vingt-cinq ans un des premiers magistrats du royaume. Le souci de parvenir n'avait point attristé sa jeunesse. L'ancien régime avait comblé de ses faveurs le cousin de la duchesse de Polignac, chère et puissante amie de Marie-Antoinette, de la comtesse de Polastron, maîtresse adorée du comte d'Artois, le neveu du maréchal de Contades, le petit-fils du lieutenant général de police de Louis XV, le fils d'un héroïque colonel, tué à la bataille de Minden. La Révolution le vouait, comme tous les siens, à l'émigration ou à la guillotine ; mais on ne s'attendait guère à le voir monter dans la charrette aux côtés de Danton, son ami. C'est une grande entreprise que de s'élever contre les intérêts de sa caste ? Une destinée aussi singulière méritait l'examen. « Il serait impossible, écrit Paganel, d'assigner aucune sorte d'analogie et de rapport entre les hommes de 1793 et Hérault de Séchelles. » On est curieux de connaître la figure de ce jeune patricien, lancé dans l'assaut révolutionnaire, englouti par la Terreur, et d'arracher le masque, imposant ou hideux, dont il nous arrive affublé.

Hérault de Séchelles était beau ; il a passé

dans un concert d'admiration. Les yeux ravis des femmes lui faisaient une auréole ; les hommes s'inclinaient devant ce chef-d'œuvre de la nature. C'était *un grand brun*. Une abondante chevelure, qu'adoucissait la poudre, ombrageait son large front. Ses traits étaient nobles et d'une parfaite régularité ; son regard éclatant et doux ; ses lèvres rieuses. Vers la trentaine un embonpoint naissant l'importuna. Sa mise et ses manières étaient celles de la cour[1].

Le 27 juillet 1785, malgré l'ardeur de l'été parisien, des élégantes en claire toilette, des petits maîtres en frac anglais faisaient arrêter leur carrosse doré ou leur léger « whisky » le long des murs sombres du Châtelet, vieille forteresse, qui bouchait alors l'entrée du pont au Change et couvrait la place, qui a gardé son nom. Ce ne fut pas sans étonnement qu'on les vit prendre place parmi la foule noire des procureurs, des clercs et des avocats, à l'audience du parc civil, dont l'enceinte solennelle se voyait rarement à pareille fête. Hérault de Séchelles y

[1] Voici son signalement d'après un passe-port du 28 octobre 1793 : « taille de 5 pieds 8 pouces, cheveux et sourcils bruns, front dégagé, nez moyen, yeux bruns, bouche petite. »

parlait, pour la dernière fois, comme avocat du Roi. Le 20 juillet, il avait été nommé avocat général du Parlement, bien qu'il n'eût ni l'âge de trente ans requis pour occuper cette charge considérable, ni les trois cent mille livres nécessaires pour l'acheter ; mais Mme de Polignac avait présenté à la Reine son beau cousin. Assaillie par les haines furieuses que déchaînait contre elle l'affaire du Collier, Marie-Antoinette mit son espoir dans ce jeune magistrat, descendant d'excellents serviteurs de la couronne, parent de sa meilleure amie. Elle fit nommer « de haute lutte », dit l'avocat Berryer, « la créature des Polignac ». Par une coquetterie toute féminine, et qui fit jaser, elle voulut elle-même broder son écharpe[1].

Cette faveur insigne consacrait une réputation naissante. Au Châtelet, Hérault de Séchelles se réservait habilement « les causes d'éclat » ; il les soutenait en « homme sensible ». On l'entendait défendre avec grâce tantôt un précepteur contre un élève ingrat, tantôt une mère délaissée par une fille opulente. Ces principes

[1] « La femme du roi, dit Camille Desmoulins, offrit la ceinture noire au jeune et beau Séchelles. » Cf. p. 172.

austères semblaient piquants sur les lèvres d'un adolescent si aimable, doué de l'organe le plus « touchant ». La bonne compagnie vint l'écouter; le Châtelet fut à la mode. Il apparut cette fois avec quelque timidité, qui acheva de lui gagner les cœurs :

« A peine M. Hérault eut parlé une ou deux minutes (écrivit Garat dans le *Journal de Paris*), que je connus la cause tout entière. Il était question de trois donations faites en faveur des pauvres de la paroisse Saint-Sulpice par un homme qui avait des parents pauvres à qui il n'avait rien laissé. Ces donations dictées par un sentiment d'humanité peu éclairée n'étaient point revêtues des formes de la loi; c'est ce qu'établissait et démontrait dans son discours M. Hérault, qui conclut à annuler les donations, et dont les conclusions ont été suivies par le Châtelet.

« Le discours du jeune magistrat n'avait aucune ambition d'éloquence. Son style était calme et tranquille comme celui de la loi; il avait quelque chose de ce repos des passions si nécessaire à l'esprit pour trouver la vérité. La conviction et la lumière sortaient doucement et par degrés de ses paroles, sans aucun appareil de raisonnement, sans aucune de ces formes du syllogisme, qui ne sont point la raison et qui blessent le goût;... il est arrivé à ses conclusions toujours précédé par la persuasion et par l'évidence. Il aurait pu se dispenser presque de conclure. »

Mais le jeune orateur possédait déjà tous les secrets de son art. Son léger trouble s'était

fondu peu à peu dans « une noble assurance » : il termina sur un ton d' « orgueilleuse timidité ». Au milieu des applaudissements qui couvraient sa parole, il voulut s'effacer derrière les orateurs qui l'avaient précédé. Il adressa « les compliments les plus ingénieux » au jeune de Sèze, son contradicteur, et le public enthousiasmé réunit dans une même ovation le futur juge et le futur défenseur de Louis XVI. Hérault de Séchelles en retira tout l'honneur. On était suspendu à ses lèvres ; on craignait de le voir finir, et lui-même semblait le craindre aussi. C'est ce sentiment « si naturel, si touchant » qu'il exprima aux magistrats qu'il allait quitter. « Il épancha son âme dans ses adieux » ; il sut trouver des larmes :

« Lorsque, s'adressant au chef vénérable qui présidait le tribunal, il l'a appelé du nom de Père, l'orateur pleurait, le barreau, le public partageait toute son émotion, et le magistrat respecté, qui recevait un nom si doux, versait sur le tribunal des lois des larmes dont la justice même lui permettait de goûter la douceur. Il a répondu du tribunal et sa réponse noble, sensible était vraiment celle d'un père. »

En descendant de la tribune, Hérault de Séchelles fut embrassé par ses collègues. L'as-

sistance tout entière se leva, l'accompagna jusqu'à sa voiture et le poursuivit encore du bruit de ses acclamations[1].

Dans son élégant attelage pour lequel, d'après ses comptes, il ne dépensait pas moins de 4.500 livres par an, M. l'avocat général suivit les quais de la Seine, contourna le Palais-Royal, gagna les boulevards et s'arrêta devant le n° 14 de la rue Basse-du-Rempart, dont le premier et le deuxième étage composaient sa confortable garçonnière. Il ne possédait pas, comme on l'a dit, une immense fortune. Ses biens, formés de diverses rentes et des revenus de son beau domaine d'Epone, à dix lieues de Paris, lui procuraient à peu près dix mille livres annuelles sa famille y ajoutait de quoi soutenir un brillar état. Au deuxième étage de la maison logeait son valet de chambre, le fidèle Barbier, son c cher et Bulot, un autre domestique ; le prem était occupé par ses appartements compc d'une salle à manger, d'un cabinet de trav d'une chambre à coucher et d'un « boudoi une double entrée y donnait accès sur le p

[1] *Journal de Paris*, n° 219, du 7 août 1895, et M zette des tribunaux, XX, p. 228.

Le cabinet de travail renfermait « une immense bibliothèque », dont les quatre mille volumes attestaient une curiosité presque universelle. Un petit coin en était réservé aux livres de piété, héritage des ancêtres ou reliques de l'enfance : la *Bible*, l'*Année Chrétienne* de Letourneux, la *Conduite de Noailles*, l'*Essai de Morale* de Nicole, la *Vie des Pères des Déserts* par Arnauld d'Andilly. Ailleurs cinq cents volumes de jurisprudence étalaient leurs dos imposants. Les orateurs grecs et latins, dans leur texte et dans les traductions de l'abbé Auger, avoisinaient les grands écrivains du dernier siècle, quatre-vingt-douze volumes de Voltaire, dans l'édition connue sous le nom de papier à la Croix, trente-quatre de Jean-Jacques et cinquante-six de Buffon. Descartes en sept volumes, Leibnitz, Spinoza, Bacon, Locke, Pascal et Malebranche représentaient les philosophes. Tacite et Thucydide se continuaient par la collection complète des *Mémoires sur l'Histoire de France* et par les quinze volumes des *Œuvres de Frédéric II*. Faut-il citer Montesquieu, Raynal et le *Voyage du jeune Anacharsis*? On trouvait encore dans ce réservoir inépuisable les

meilleurs livres de physique, de médecine, de mathématique, d'innombrables récits de voyage, surtout en Italie, quatre-vingt volumes anglais dans leur texte, don Quichotte, le Tasse, l'Arioste, traduit par Mirabeau, l'histoire en trois volumes du Théâtre-Français par Demouhy. Les trente volumes de l'*Administration des finances* de Necker attendaient le voisinage des innombrables publications des assemblées futures. La gaie science trouvait encore une large place avec les érotiques anciens et leurs imitateurs gaulois. Telle était cette vaste ruche, où s'étaient posés, près des abeilles, tous les papillons du siècle[1].

Le « boudoir » était tendu d'un papier jaune anglais avec des bordures en arabesques ; au plafond voltigeaient des amours. Les persiennes mi-closes ne laissaient filtrer qu'un demi-jour par les fenêtres ornées de fleurs. Le lit de repos était bordé d'une glace dans toute sa longueur et l'on remarquait encore,

[1] *Notice des livres après le décès du citoyen Hérault de Séchelles...* (Bibliothèque de la Chambre des députés). M. Henri Monod me communique les *Monuments de la vie privée des douze Césars d'après une suite de pierres gravées sous leur règne*. Rome 1785. L'exemplaire d'Hérault de Séchelles avec la date 1789. C'est un de ceux que la Bibliothèque nationale relèguerait dans

confie une indiscrète, « un canapé élastique ».

La bibliothèque et le boudoir encadraient la chambre à coucher. Hérault de Séchelles s'y trouvait comme au centre de ses plaisirs. A tous il s'abandonnait avec la même ivresse. Le moment de son réveil « donnait le ton » à toute sa journée. Bien souvent il se jetait « à corps perdu » parmi ses chers livres, maniant amoureusement leurs belles reliures de maroquin. Chasseur avide, il galopait à travers les routes et les sentiers de la science, s'arrêtant cependant pour fixer l'horizon et faire un choix parmi les sites, car « le lecteur esclave ne vaut pas mieux que l'esclave citoyen. » Un manuscrit de sa main était intitulé : *Livres qu'il faut relire sept ou huit cents fois*. C'est dit-il, « ceux qui font penser et ceux qui contiennent des faits ». Il avait composé des *Observations* sur l'*Histoire Naturelle* de Buffon, qu'il relisait sans cesse. « Je me nourris, écrivait-il, de ce style grand, relevé, mais simple, qui généralise tout, qui découvre une multitude de rapports, dont on ne peut changer ni déplacer un mot[1]. » Il admi-

[1] Exemplaire des œuvres d'Hérault de Séchelles, préparé

rait Montesquieu au point d'être allé jusqu'à Bordeaux consulter ses manuscrits et vivre de son souvenir. De même, il avait fait de nombreuses recherches et de longs voyages pour découvrir le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse*, qu'il avait acquis en Hollande au prix de 24.000 livres[1]. Une miniature en émail de Mme de Warens reposait sur sa table. Enfin il a parlé en disciple passionné de la profondeur et de la concision de Tacite : « Telles ces ruines dont le voyageur admire l'élévation, et les trois quarts sont sous la terre. »

Sur un vers de Théocrite ou d'Anacréon, sur un conte de La Fontaine ou de Dorat, le bel Hérault passait très naturellement de sa bibliothèque à son boudoir. Il estimait que « le plaisir continu est le signe de la santé, de la vertu,

pour l'impression et annoté d'après les manuscrits originaux par E. P. A. — B. N. fr. n. a. 10108.

[1] Ce manuscrit, composé de quatre volumes reliés en maroquin rouge, fut saisi par le Comité d'instruction publique de la Convention (voy. *Proc.-verb. du Comité d'Inst. Pub.*, IV, 237). Mais les volumes I et II furent oubliés. Ils figurent dans la *Notice*, faite pour la vente après décès, ainsi que le portrait sur émail de Mme de Warens. Un nommé Rivière les acheta 700 francs et les offrit pour 1.500 francs à la Bibliothèque Nationale, qui les refusa (voy. l'*Amateur d'autographes*, 1902, p. 102, 113, 143). Les volumes III et IV sont à la Bibliothèque de la Chambre des députés.

de la sagesse ». Derrière ses fenêtres fleuries défilaient des beautés de tous les mondes, séduites par ses grâces et bientôt délaissées, car son cœur était comme son esprit, hospitalier et mobile. De ce don Juan fort averti, nous n'avons d'autres confidences, à cette époque, que des vers galants où il n'a pas peiné. La philosophie de cet enfant du siècle était le naturalisme de Buffon, ou plutôt le matérialisme moins noble de Diderot. La morale n'était pour lui que « la science des intentions ou tendances physiques ». Il jouissait de la vie en épicurien ardent et raffiné ; il eût voulu l'embrasser tout entière. En attendant l'âge de l'ambition, il faisait ses délices des idées et des femmes. Il aimait les idées en voluptueux, et les comparait à des Cléopâtres toujours changeantes, qui lui faisaient goûter, dans leurs métamorphoses, les plaisirs de l'infidélité. Il aimait les femmes en intellectuel, et les subordonnait à son intelligence. « Prenez, disait-il, les pinces de la faiblesse et de la vanité chez la femme. » En sortant des bras de sa maîtresse, ce jeune homme, qui pleurait avec Saint-Preux aux pieds de Julie, écrivait devant le portrait de Mme de Wa-

rens des phrases comme celle-ci : « *Venus soepe excitata, raro peracta, acuit ingenium.* » Il disait encore que la femme est l'archet de notre âme, que le lendemain d'une jouissance est favorable à l'invention, et il résumait ainsi son catéchisme amoureux, avec la sécheresse d'un Chamfort et le désabusement d'un Meilhan : « L'amour ne naît, ce me semble, que de la physionomie et des manières. » Dans ces brillantes années, où il était aussi doux de penser que de vivre, jamais homme n'abrita mieux des orages une tête bien faite et un cœur léger.

M. Paul Bourget a tracé, dans la préface du *Disciple*, un éloquent portrait des « nihilistes » élégants de 1889; il a flétri dans leur gloire ces jouisseurs cyniques et délicats. Notre société contient encore bien des Hérault de Séchelles. Puissent-ils ne jamais connaître les révolutions !

CHAPITRE II

LA PRÉDICTION DE LAVATER

Le fils d'un héros. — Le maréchal de Contades et la duchesse de Polignac. — La toge ou l'épée. — Michel Lepeletier de Saint-Fargeau. — L'*Eloge de Suger*. — Démosthène et Mlle Clairon. — L'éloquence au Théâtre-Français. — Le château d'Epone. — Un prince de la jeunesse. — Chez Lavater.

Quand Hérault de Séchelles naquit à Paris le 20 octobre 1759[1] et fut baptisé à l'église Saint-Sulpice, sous le nom de Marie-Jean, il était le suprême espoir d'une famille plongée dans le deuil. Le 1er août, son père, colonel à vingt-deux ans du régiment de Rouergue-Infanterie, avait reçu deux coups de sabre à la tête en chargeant les Anglais à la bataille de Minden ; il mourut à Cassel quinze jours après[2].

[1] C'est la date donnée par ses provisions d'office au Châtelet et au Parlement, d'après son extrait baptistère. Tous ses biographes l'ont fait naître à tort en 1760.

[2] Rouergue-Infanterie fit une résistance admirable et subit des pertes énormes. Le major de Vauconcourt, les capitaines du Petit-Thouars, Tallier, Florin, le lieutenant de Brage-

Le maréchal de Contades, qui commandait l'armée en déroute, fut désespéré de sa perte. « C'était, écrivit-il au ministre, le plus joli sujet du monde. »

Les Hérault, originaires d'Avranches, prouvaient leur noblesse depuis 1390. Ils portaient *d'argent à trois cannes de sable becquées et membrées d'or*. On les voit, pendant le siècle précédent, figurer avec honneur dans l'armée et dans les charges administratives ; beaucoup d'entre eux portèrent l'habit religieux. René Hérault, père du colonel, avait trois frères dont l'un fut prêtre, l'autre jésuite et le troisième capitaine de cavalerie. D'un premier mariage avec Mlle Durey de Vieucourt, il avait eu deux filles, Mme de Marville, dont le mari fut ministre de la marine, et la comtesse de Polastron. Celle-ci eut elle-même pour fille la duchesse de Polignac et, pour belle-fille, cette charmante Louise de Polastron, qu'aima le comte d'Artois. La seconde femme de René Hérault, Mlle Moreau de Séchelles, veuve depuis 1740, pleurait la mort tragique de son fils unique, quand la naissance

lonne furent tués, les capitaines Gérard, Perrin de la Beyssière, Darbois et 10 lieutenants blessés.

d'un rejeton posthume vint lui procurer la plus douce des consolations : le dernier des Séchelles devait périr plus tragiquement encore.

René Hérault fonda la fortune de sa maison. La faveur du cardinal Fleury et des Pères Jésuites en fit un lieutenant-général de la police de Louis XV. Laborieux et dur, il employait son zèle à refréner la liberté d'écrire et même toute espèce de liberté. Il prodiguait contre les jansénistes les refus de sacrements, les lettres de cachet, les emprisonnements arbitraires ; il faisait appel à la délation contre tous les ennemis de la royauté. Voltaire le mordait de ses épigrammes ; le public, qui le détestait, raillait ses infortunes conjugales ; le Roi le comblait d'honneurs. Il léguait à son petit-fils un nom illustre, mais un souvenir abhorré.

Dans le siècle des *Liaisons dangereuses*, il faut souvent mettre une note en marge des actes de naissance. Une tradition de famille, recueillie récemment par M. Ernest Daudet, donne pour véritable père à Hérault de Séchelles le maréchal de Contades, qui était par alliance l'oncle de sa mère, Marguerite-Marie Magon de la Lande, issue d'une des plus an-

ciennes familles de Saint-Malo [1]. Contades était un vétéran brillant des guerres désastreuses du règne de Louis XV, soldat brave et général incapable, parfait courtisan, fort avant dans la faveur du Roi et de Mme de Pompadour [2]. Le 11 avril 1758, il présidait au château de la Chipaudière, qu'on peut voir encore près de Paramé, au milieu des beaux bois qui l'entourent, la cérémonie du mariage de sa nièce, âgée de dix-sept ans, avec le jeune colonel Hérault de Séchelles, qui n'en avait pas vingt ; lui-même en comptait alors cinquante-six et s'était, trente-quatre ans auparavant, marié dans cette même demeure à une Magon de la Lande. Le 18 février suivant, le maréchal et le colonel partirent ensemble pour l'armée d'Allemagne, où ce dernier trouva la mort. A l'an-

[1] Les Magon ne comptaient pas moins de seize branches. Une Magon de Boisgarein épousa en 1781 le prince de Savoie-Carignan, frère de Mme de Lamballe. Un contre-amiral, Magon de Médine, fut tué à Trafalgar. Enfin Magon de la Gervaisais est connu pour ses aventures romanesques avec la dernière des Condé.

[2] Un officier, M. de Mopinot, écrit de Cologne le 8 juillet 1758 « ... C'est M. de Contades qui commande en attendant mieux : les troupes paraissent fort mortifiées d'être sous ce général. » (*Sous Louis le Bien Aimé*, correspondance publiée par M. André Lemoine.)

nonce du désastre de Minden, Mme de Contades subit une commotion cérébrale, qui la mit en enfance pour le reste de ses jours. Le maréchal, toujours en faveur malgré sa défaite, revint en France et renonça aux combats. Nommé gouverneur de l'Alsace, puis de la Lorraine, doyen des maréchaux de France en 1788, il fut en 1789 créé duc, le dernier de l'ancienne monarchie[1]. On le voit, dès 1760, associer étroitement sa vie à la jeune veuve du colonel Hérault de Séchelles et témoigner au petit Marie-Jean, dès le berceau, une sollicitude toute paternelle.

L'enfance du futur conventionnel s'écoula dans le plaisant Anjou, sous les beaux ombrages du château de Montgeoffroy, que le maréchal avait fait reconstruire et qui appartient encore à ses descendants. On y montre, comme au château de la Chipaudière, les chambres occupées par les dames Hérault. Le dernier des Séchelles grandit sous l'œil vigilant de sa grand'mère, la veuve du lieutenant-général de police, et de sa mère, dévote et royaliste comme une vraie bretonne; il fut gouverné par un

[1] Il touchait alors en traitements et gratifications plus de 130.000 livres. (A. G. dossier Contades.)

vieux soldat de cour, ancré dans les traditions de la monarchie absolue et dans le respect étroit de la religion. Un portrait commandé par le maréchal au peintre Drouais, et qui se trouve en double au château de Montgeoffroy et chez Mme la duchesse de Polignac, nous montre à sept ans ce précieux enfant, qui fut, sans nul doute, « un enfant gâté » ; costumé en Pierrot, les mains dans les poches, il est charmant avec ses joues rondes, sa bouche mutine, ses yeux ravis de voir la lumière et son front pur, encore vierge de pensées, ce grand front, qui devait porter la Constitution de 1793[1].

Il fit ses études à Juilly, chez les Oratoriens, en même temps que Duport, Alexandre de Beauharnais, M. de Bonald, Louis de Narbonne et le jeune baron de Clootz, qui n'avait pas encore pris le prénom d'Anacharsis ; quelques années plus tard, il aurait eu pour maîtres le P. Billaud, qui devint son collègue sous le nom de Billaud-Varenne, et le futur duc d'Otrante, que les élèves appelaient alors « le bon père

[1] Après la Révolution, une tante d'Hérault de Séchelles, qui le chérissait, Mme de Saint-Gilles, fit copier ce portrait en miniature par Isabey. Cette miniature appartient à Mme la comtesse de Toulgouët-Tréanna.

Fouché[1] ». Il s'éprit là, comme les autres, de l'histoire grecque et romaine, des grands hommes de Plutarque. Norvins dit justement qu'on donnait dans ces collèges « une éducation tout aristocratique et une instruction toute républicaine ».

Le souvenir glorieux de son père, le patronage du maréchal de Contades, ses parentés puissantes à la Cour, sa brillante santé, tout destinait au métier des armes cet adolescent privilégié. Il porta l'épée fort jeune, à quinze ou seize ans sans doute[2]; son père, au même âge, était déjà capitaine aux dragons de Caraman. Comment ne poursuivit-il pas cette carrière, où le vœu de sa famille l'appelait, où tous les succès l'attendaient? Ce qu'on sait de son caractère permet de supposer que ce voluptueux ne montra que peu de goût pour la vie des camps et que cet intellectuel était déjà possédé par les passions de l'esprit. Le maréchal de Contades dut se résigner à le voir entrer

[1] ARNAULT. *Souvenirs d'un sexagénaire*, I, p. 91.

[2] « La carrière des armes était celle à laquelle vous sembliez être appelé; vous avez consacré à cet état périlleux les prémices de votre âge... » MARS, *Gazette des tribunaux*, t. XXV. (Dédicace à Hérault de Séchelles).

dans la robe. Il fit son droit à Paris où les maîtres, nous dit le chancelier Pasquier, s'occupaient plus du *Contrat Social* que du droit romain ou des vieilles coutumes de la monarchie, et débuta, selon l'usage, comme avocat au Parlement. Le 17 décembre 1777, le Roi, persuadé que « le sieur Hérault de Séchelles, héritier des vertus de ses pères et de ses oncles et animé par leurs exemples, s'empressera de marcher sur leurs traces, qu'il se rendra comme eux digne de son estime et qu'il fera ses efforts pour mériter de plus en plus sa confiance », le nomma son avocat au Châtelet, en le relevant de la condition d'être âgé de vingt-cinq ans : il en avait dix-huit[1]. C'est comme avocats du Roi au Châtelet que débutaient les fils des grandes familles de la magistrature.

Hérault de Séchelles trouvait parmi ses nouveaux collègues un des compagnons de sa plus tendre enfance, Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, fils du fameux président, dont la famille, alliée à toute la haute noblesse, était une des plus illustres du Parlement avec les Séguier,

[1] Provision d'office. A. N., Y 61.

les d'Aguesseau, les Joly de Fleury, les d'Ormesson et les d'Aligre. Saint-Fargeau avait un an de moins qu'Hérault de Séchelles ; il était studieux et doux et possédait, comme son ami, une superbe bibliothèque ; mais il affichait des mœurs austères. Il avait épousé la fille du procureur général Joly de Fleury. A la mort de son père, en 1784, il hérita de six cent mille livres de rente et d'une charge de président à mortier. Il siégea d'abord au Parlement comme avocat général ; en juillet 1785, il prit possession de sa charge de président et démissionna de la première ; ce fut Hérault de Séchelles qui l'y remplaça [1].

L'Académie française mit au concours en 1778 l'*Eloge de Suger* : Garat fut couronné. L'an d'après, Hérault de Séchelles, âgé de vingt ans, fit paraître un nouvel *Eloge* [2] ; il annonçait dans sa préface que « des circons-

[1] Lepeletier de Saint-Fargeau habitait rue Culture Sainte-Catherine, n° 75, dans l'hôtel où est installée à présent la Bibliothèque de la Ville de Paris. D'après sa provision d'avocat du Roi au Châtelet, il était né le 29 mai 1760.

[2] *Eloge de M. Suger, abbé de Saint-Denis, ministre d'Etat sous le règne de Louis VI, dit le Gros, et régent du Royaume pendant la croisade de Louis VII, dit le Jeune*, par M. Hérault. Paris, Demonville 1779. Avec cette épigraphe : *Justissimus unus* (*Virgile*).

tances étrangères à sa volonté ne lui avaient pas permis de présenter son ouvrage à l'Académie ». En le publiant, « il ne voulait qu'essayer ses forces, heureux si l'indulgence daignait sourire à ses efforts ». Il débutait ainsi : « Suger naquit sans aïeux ». Parlant de la féodalité : « Temps affreux, s'écrie-t-il, âge de fer ! jours de calamités et de douleurs ! Je vous entends vanter sans cesse ; votre éloge retentit sans cesse à mes oreilles qu'il importune. » Il appelle les nobles « de fameux brigands », les croisades, « un des plus terribles fléaux qui aient affligé le genre humain ». Il semble comparer Suger à Turgot, tout en flétrissant « l'avidité monastique du persécuteur de la tendre Héloïse ». Cependant son *Eloge* est empreint d'un respect inquiétant pour la monarchie et la religion. Il se fait une joie de tout insinuer sans rien dire. Si le premier écrit d'un homme révèle l'attitude préférée de son esprit, le petit-fils du sévère lieutenant de police s'affirmait dans ce premier essai comme un ironiste très subtil ; il est clair que son discours n'avait pas été du goût de sa famille, mais qu'il n'avait pu résister, en le publiant, au plaisir de scanda-

liser à la fois un maréchal de France et deux dévotes.

Hérault de Séchelles était passionné pour l'éloquence. L'abbé Auger, le célèbre traducteur de Démosthène, en fit un helléniste distingué et devint son ami. Pour imiter Démosthène, qui prenait des leçons de l'acteur Satyras, le jeune Hérault s'en fut chez Mlle Clairon ; il lui trouva « l'attitude royale » [1]. « Avez-vous de la voix? » demanda-t-elle à l'arrivant. — « J'en ai comme tout le monde, mademoiselle ». — « Eh bien ! il faut vous en faire une. » Mlle Clairon donnait tout à l'étude, comme Mlle Dumesnil à la passion : « Il y a une éloquence des sons, disait-elle à son élève. S'étudier surtout à donner de la rondeur à la voix, pour qu'il y ait de la rondeur dans les sons... Surtout aller doucement, simple ! simple ! La variété des intonations fait le charme de la diction... Beaucoup ménager la voix et les mouvements ; c'est principalement par l'économie que l'on fait briller sa dépense... Que voulez-vous être? orateur ;

[1] On la donne généralement pour sa maîtresse. On oublie que Mlle Clairon, née en 1723, avait près de soixante ans, quand Hérault la connut.

soyez-le partout, dans votre chambre, dans la rue. Rien n'est plus fort que l'habitude ; elle vient à bout de tout... formez votre voix, répétait-elle, le reste là... », et elle lui touchait le front. « Très peu de gestes pour un orateur du ministère public. *Votre genre est la noblesse et la dignité au suprême degré* ».

Hérault ne s'en tint pas là ; il devint un habitué du Théâtre-Français et de ses coulisses. Il admirait le vieux Lekain dans les rôles passionnés, ses plus beaux rôles. Il goûtait encore « la candeur jeune, intéressante » de la déclamation de Saint-Phal, « les beaux gestes, les mains, l'accent paternel, l'éclat vigoureux et entraînant » de Brizard, qui jouait les pères nobles et les rois ; « la liberté, la grâce, l'aisance » de Molé, qui excellait dans les petits-maîtres. De Larive, le véritable successeur de Lekain, et qui resta sans rival jusqu'à Talma, il admirait jusqu'à l'enthousiasme « la voix forte et mâle, le port noble, colère, le geste majestueux, la beauté, la franchise fière et bonne ». Il interrogeait ces maîtres de la scène, prenait leurs conseils, parfois même leur en donnait. Il rappelait par exemple à Saint-Prix que le geste est le

mouvement du bras et non pas le mouvement de la main, et il était tout heureux d'apprendre de Mme Larive que son mari s'occupait surtout à contraster l'opposition du corps et du bras.

Dans le barreau il préférait à Target, à Linguet, à Bonnières, « l'âme expansive, sensible, prompte à recevoir et à communiquer les impressions », la figure « magique » du célèbre Gerbier, qui compléta pour lui les renseignements de Mlle Clairon. Le grand avocat était peu instruit ; il ne lisait guère que les *Provinciales*, mais ses magnifiques improvisations étaient le fruit d'une laborieuse préparation. Curieux de toutes les formes de l'éloquence, Hérault allait encore s'asseoir dans les églises pour apprécier « l'audace verbeuse et brillantée » de l'abbé Fauchet, « les poumons infatigables et vastes, l'air simple et convaincu » du P. Beauregard.

Dans un curieux écrit, unique en ce siècle où l'éloquence allait briller d'un éclat soudain, Hérault de Séchelles nous a fait connaître la technique de son art. « On peut dire, écrit-il, qu'un homme qui parle en public joue un personnage quelconque. La principale attention

de l'orateur doit donc être de ne laisser voir que son personnage. L'illusion est détruite s'il ne cache pas avec soin qu'il répète ce qu'il a appris. » Il en conclut que « la mémoire est nécessairement la première partie de l'art oratoire », et qu'il faut apprendre ses discours par cœur. « Apprendre *par cœur*, ce mot me plaît. Il n'y a guère en effet que le *cœur* qui retienne bien et qui retienne vite. » Il s'étend longuement sur les moyens d'aider la mémoire et imagine pour lui-même de la mettre dans les plis de sa main. C'est encore à la mémoire qu'il a recours pour former sa voix : il veut penser sans cesse à celle de Larive, de Brizard, de Gerbier, surtout à celle de Mlle Clairon, qui ressemble à la sienne. Quant aux gestes, le nombre à son avis en est fort peu étendu. A l'ordinaire, il essaiera de ne se permettre qu'un demi-geste, lent et même rare, de ne jamais remuer la main, car « l'âme du bras est dans le coude », de faire remonter ses mouvements, « ainsi que la perspective de la terre », d'agrandir les yeux et de les descendre à propos, enfin de se tenir ferme, « les jambes sur les pieds, les cuisses sur les jambes, le corps sur les cuisses, les reins droits, les

épaules basses, le col droit, la tête bien placée; c'est ce qu'enseigne la danse noble et figurée. » Telle est la sévère discipline que s'imposait ce délicat et qu'il résumait en ces termes : opposition, économie. Il s'éraillait le gosier devant sa glace en récitant les fureurs d'Oreste et le rôle de Mahomet. Il maîtrisait ses gestes qu'il avait « d'un raide, d'un sec, d'un sautillant épouvantable ». Pour cet homme sensible, le naturel n'était que le triomphe de l'artifice. Sa méthode produisait l'ordre, la clarté, la noble élégance, mais elle refrénait la fantaisie, étouffait l'inspiration. Ses *Réflexions sur la déclamation* sont un pendant du discours de Buffon sur le style. C'est qu'en ces frivoles années, où la liberté, comme on disait, était muette, la matière oratoire faisait défaut. C'est aussi qu'en dépit de ses vingt ans, le bel Hérault ne portait pas en lui ces convictions impérieuses, qui s'échappaient sans apprêt du cœur enflammé de Mirabeau. Cet apôtre sans couleur avait recours aux supercheries du fard : ce guerrier sans élan s'exerçait à la parade et, rival de Démosthène, toute son âme vigilante et froide était chez Mlle Clairon.

L'éducation des salons avait remplacé pour lui celle de la place publique. « Je suis entré jeune dans la société, dit-il, et j'ai longtemps fait le rôle d'écouteur. » Il ne fréquentait guère les hôtels du Marais, où habitaient les anciennes familles magistrales; là, parmi des « meubles antiques », siégeaient de « redoutables douairières » qui appelaient les philosophes « des gens à brûler » et parlaient aigrement « de l'horrible dépravation des autres quartiers et de l'irréligion qui marchait le front levé dans le faubourg Saint-Germain » [1]. Par ses cousines Polignac, Marville et Polastron il avait un facile accès dans le monde de la Cour. Le fastueux hôtel de son oncle Magon de la Balue, le « richissime fermier général », situé place Vendôme [2], était le rendez-vous de la naissance, de la fortune et de l'esprit. Mais Hérault de Séchelles, quand il n'était pas d'humeur galante, recherchait surtout les gens de lettres et les étrangers; c'était

[1] MERCIER. *Tableaux de Paris*, I, p. 272.

[2] C'est l'ancien hôtel de Nocé, qu'avait habité Law. Magon de la Balue y donnait des fêtes fastueuses, dont l'une est restée célèbre. Deux gentilshommes se battirent en plein bal et l'un d'eux fut tué; l'héroïne de l'aventure devint folle.

la pente de son caractère et le « snobisme » de son temps. Il ne se lassait pas d'observer les grands hommes. Témoin le petit écrit où il a caractérisé les causeurs célèbres qu'il avait rencontrés. L'air inspiré de l'abbé Arnaud, le ton éloquent de Thomas, la tournure « piquante, élégante, académique » de l'abbé Delille, « les pinces mordicantes » de l'esprit de Chamfort, « l'accent bas, calme, profond, gascon et léger » de Garat, l'entretien continu et bien français de Marmontel, voilà tout ce qu'il eût voulu réunir en lui-même. Il fut impressionné par « le silence » de Francklin et interrogea Jefferson sur la mémoire. Il a vu d'Alembert dans son grenier, entouré de cordons bleus, de ministres, d'ambassadeurs : « Quel mépris il avait pour tout ce monde-là ! Je fus frappé du sentiment que la supériorité de l'esprit produit dans l'âme. » Il aimait la parole « diviseuse et précise » de Cérutti, la tournure « simple mais supérieure » de Condorcet. Il approcha Rousseau, peu brillant à son ordinaire, comme Corneille et La Fontaine ; « mais son regard n'était pas celui d'un homme ordinaire » ; parfois il s'exprimait avec « une chaleur concentrée qui agitait

ses membres »[1]. Le grand bonheur d'Hérault de Séchelles était d'entendre Diderot : sa parole était claire comme un rayon du soleil et répandait sur la vie un jour enchanteur.

L'été, quand il ne voyageait pas, le jeune magistrat allait habiter son joli château d'Epone près de Mantes, que son arrière-grand-père Louis Hérault avait acquis, en 1706, de la duchesse de Créqui. Ses terres, de plus de cinq cents hectares, sont aujourd'hui démembrées, mais sa demeure est encore intacte, ainsi que le parc qui l'entourait. C'est un bel et vaste édifice, formé d'un corps central et de deux gros pavillons. Il est situé à dix lieues de Paris, sur les hauteurs qui dominent la vallée de la Seine, large et riante à cet endroit. Au pied de l'aimable colline est coquettement installé le village d'Epone autour de son vieux clocher. Une longue allée, bordée de buis, suit la crête et offre aux regards d'admirables aspects sur la nature la plus douce et la plus fine du monde. C'est là que notre philosophe aimait à rêver en promeneur solitaire. Il

[1] D'après une tradition de famille, Condorcet et Rousseau auraient été au château de la Chipaudière les hôtes du grand-père d'Hérault de Séchelles, M. Magon de la Lande.

LE CHATEAU D'ÉPONE

État actuel.

s'y disait alors, avec quelque emphase « un campagnard, au fond d'un vieux château élevé comme le nid des aigles au-dessus des plaines mantoises ». Il croyait la méditation plus féconde, le jugement plus fort et plus sain en bon air, sur les hauteurs, et quand il avait laissé pour d'amples vêtements son frac étriqué ; il pensait encore que les politiques devraient, comme les anciens Romains, vivre à la campagne pour y apprendre la patience silencieuse, image de la nature. La solitude était, d'après lui, la mère du génie, la source de l'originalité ; elle guérissait de la vanité. Mais il s'en lassait assez vite. Souvent il se grisait de grand air en chasseur passionné, comme tout bon magistrat ; plus souvent, il attirait dans sa demeure des écrivains, des savants en renom et les mêlait à ses jeunes amis, aimable à tous, accueillant, populaire. C'est là qu'il récitait en grec des périodes de Démosthène avec l'abbé Auger, et qu'il écoutait, dans la grande allée d'ormes, la voix harmonieuse de Gerbier. A l'automne, quand il retournait dans le bruyant Paris, il laissait sur sa colline « le meilleur de lui-même », et se promettait bien « d'aller s'y retrouver » l'an prochain.

Hérault de Séchelles était, à la veille de la Révolution, un prince de la jeunesse, non point de cette jeunesse de cour, turbulente et folle, qui saluait, comme un grand ancêtre, le vieux Richelieu et se ralliait à l'étendard de Lauzun, prodiguant l'argent, affichant les femmes, voguant vers l'Amérique pour courtiser les belles et chevaucher vers la gloire, mais d'une jeunesse plus paisible d'allures, composée, raffinée, philosophe, qui, dans le grand combat pour les « lumières », courait aussi aux exploits d'avant-garde, mettait son élégance à pleurer sur « la nature », et sa bravoure à se moquer de la vertu. Hérault de Séchelles était un prince des *intellectuels* de ce temps-là. Dans le monde, il s'était lassé bien vite du rôle effacé d' « écouteur » ; il s'y montrait brillant, paradoxal, plein d'entrain, « ricaneur » ; il tenait état d'homme d'esprit. Suivi d'un cortège d'admirateurs, cet heureux jeune homme étalait sa complaisance et sa joie :

Aimant, aimé de tous, ouvert comme une fleur.

Dans l'ivresse de ses vingt-cinq ans, il s'élançait sur la route sans fin de l'ambition. Les

yeux fixés sur son étoile, il respirait avec orgueil les roses de la vie.

Quelle destinée l'attendait au delà de cette porte dorée ? Quel était celui de ses rêves qui deviendrait réalité ? Voyageur en quête d'un augure, Hérault de Séchelles s'en alla trouver le pasteur Lavater, qui vaticinait alors à Zurich. Poète, philosophe, théologien, Lavater était un doux mystique très bon, très savant et un peu illuminé. Gœthe était son ami. On l'appelait le *Fénelon de l'Helvétie*. Il avait acquis une grande habileté à lire le caractère, le passé, voire même quelque peu de l'avenir, dans les traits du visage et s'était efforcé de poser les fondements de cette nouvelle science. Ses *Eléments de Physiognomonie* faisaient alors fureur en France, en même temps que Cagliostro, la franc-maçonnerie et le baquet de Mesmer. Hérault, toujours friand des nouveautés, était un physiognomoniste passionné. Témoin, ces observations qu'on trouve dans une de ses œuvres :

Œil fixe ; pensées et volontés fixes.

Œil mobile ; pensées et volontés mobiles...

Rayon visuel ascendant ; signe de caractère timide, humble, caché...

Voix double ; caractère double.

La clef de la voix dans l'échelle musicale répond à la clef du caractère dans l'échelle morale.

Tel le tissu de la peau, tel le tissu des opinions et du style.

Le caractère d'un homme a ordinairement les mêmes qualités que sa matière, en repos ou en mouvement...

En comparant la forme, la couleur, la physionomie, le cri, l'allure et, pour tout dire, les qualités sensibles et les mouvements d'un homme avec les qualités sensibles des animaux, on peut, par le naturel connu de ceux-ci, découvrir le naturel caché du premier...

De toutes parts, on allait consulter Lavater, on lui envoyait son portrait ; enfin l'on montrait son visage à cet homme pénétrant, comme à présent l'on montre sa main à des doctoresses non moins subtiles. Lavater avait au moins le mérite d'être tout aussi convaincu que ses visiteurs.

Pendant l'automne de 1783, Hérault entreprit donc le voyage de Zurich avec son ami Lepeletier de Saint-Fargeau et l'un des frères de celui-ci. Le 13 octobre, les jeunes gens furent reçus par Lavater. Ils voulaient réclamer une consultation. Malheureusement la compagnie était nombreuse et le grand homme parla tout le temps. Il annonça de nouvelles découvertes ; il fit briller son éloquence « vive et expansive ».

Hérault ne put tirer de lui que la permission de lui écrire. Le 13 octobre, nos voyageurs étaient à Genève. Après un pèlerinage à Clarens, et sans doute à Ferney, Hérault se fit présenter par un notable génevois, M. Saladin, au grand naturaliste Charles Bonnet, un des contradicteurs de Buffon, qui trouva le jeune magistrat « aussi recommandable par son mérite personnel que par ses lumières et son éloquence[1] ».

De retour à Paris, Hérault fit faire deux portraits de lui et les adressa à Lavater avec la lettre suivante :

Monsieur,

Je n'oublierai jamais que le 3 octobre de l'année dernière j'eus l'honneur de me présenter chez vous, conduit par M. Heidegger. Il me fut impossible de profiter longtemps d'une connaissance aussi précieuse. Des affaires indispensables m'obligèrent de quitter Zurich dès le lendemain, mais je partis rempli de joie d'avoir vu, d'avoir entendu un homme célèbre dans toute l'Europe, l'honneur de sa patrie, et envié dans toutes les autres. Vous m'aviez accordé la permission de vous demander quelquefois de vos nouvelles ; la crainte

[1] *Bibliothèque de la ville de Genève* (Note de Ch. Bonnet.) Hérault lui écrivit le 18 mai 1786, pour lui recommander deux de ses amis MM. du Charnois et de Tourolley, conseillers au Parlement, et pour lui demander de correspondre avec lui.

d'être indiscret m'a retenu jusqu'à ce moment, n'ayant aucun titre auprès de vous, et ne pouvant vous offrir que mon admiration pour votre génie et pour vos vertus. Je dois craindre que tous ces détails ne soient échappés à votre mémoire ; pour vous aider à vous en ressouvenir, je vous rappellerai que j'étais venu avec M. Heidegger, avec M. le président de Saint-Fargeau, et son frère, que vous me parlâtes de M. l'avocat Target, qui vous avait rendu visite huit jours auparavant. Vous vous étendîtes beaucoup, et avec une vive éloquence, sur l'art où vous avez fait tant de découvertes ; vous me fîtes l'honneur de me dire que vous aviez encore trouvé depuis peu de temps plusieurs vérités importantes que vous vous proposiez de consigner dans un supplément ; vous en citâtes quelques exemples remarquables, et j'eus le regret, en me trouvant chez vous au milieu d'une compagnie nombreuse, de ne pouvoir vous consulter sur moi-même, quelques raisons que j'eusse de redouter votre jugement. Me pardonnerez-vous mon importunité, si je prends la liberté de vous envoyer deux de mes portraits, qui ont été faits cette année, et si je vous supplie de vouloir bien me faire parvenir vos observations physiognomoniques. Peut-être ne voudriez-vous point les écrire vous-même, j'ignore quel est votre usage, et tremble d'abuser de vos bontés. En ce cas MM. Escher, et Usteri, deux jeunes gens de Zurich que j'ai eu l'occasion de connaître pendant leur séjour à Paris, m'ont fait espérer qu'ils se rendraient chez vous, si vous le permettiez, pour recueillir vos réflexions. Il serait bien flatteur pour moi, Monsieur, d'être à portée au moins quelquefois de m'entretenir avec vous, de recevoir de vos nouvelles, et la manière dont vous avez bien voulu me traiter m'autorise à solliciter cette faveur. Passionné pour l'étude de l'éloquence et des

lois, exerçant les fonctions importantes du ministère public dans la place d'avocat du roi au Châtelet, et destiné à remplir dans un an celle d'avocat général au Parlement de Paris, je m'estimerais très heureux si je pouvais m'enrichir de vos conseils et de vos idées. Mais je m'aperçois que je vous arrête aujourd'hui trop longtemps; je crains de vous fatiguer; il ne faut pas que ma prière même m'empêche d'obtenir ce que je souhaite le plus. Je finis en vous renouvelant l'hommage de l'admiration et du respect avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HÉRAULT DE SÉCHELLES.

Premier avocat du roi au Châtelet,
Rue Basse-du-Rempart n° 14.

A Paris, le 29 juillet[1].

A cette lettre si captieuse, Lavater répondit aussitôt en envoyant son horoscope. Pour lui, le premier coup d'œil était le seul vrai :

Que dire, Monsieur, que répondre à votre lettre si obligeante, quand on ne sait pas écrire en français[2], quand on a dit dix fois publiquement, qu'on ne donne aucune réponse à des questions physiognomoniques, et quand on ne veut et ne peut pas en même temps offenser un homme respectable et aimable?

J'ai reçu, mon cher Monsieur, vos deux portraits, et

[1] *Stadtbibliotek*, Zurich.

[2] Cette lettre de Lavater et celles qu'on citera plus loin sont en effet pleines d'incorrections.

je me souvenais d'abord, même avant de les voir, de la courte visite, que vous m'avez fait l'honneur de faire le 3 octobre 1783. J'ai souhaité d'abord, en vous voyant, de vous voir seul, je vous aurais dit, ce que je dirais à très peu de personnes, car le premier coup d'œil, — peut-être le seul vrai, — décidait immédiatement pour vous. *Je voyais d'abord, et plus encore que dans les deux portraits, l'honnête homme à qui on peut confier quelque chose, qui est doué d'un tact très juste et très délicat, pour tout ce qui est bon, et beau, et honnête. Vous n'avez jamais à chercher de gagner les cœurs, mais il vous faut de l'attention et une force d'âme, une discrétion vertueuse, pour ne les gagner trop. Soyez sur vos gardes, cher Hérault, les femmes vous adoreront, vous déchireront, vous anéantiront! Vous réunissez trop de qualités enchantantes, mais votre cœur si noble, vos sentiments si humains, votre ambition si élastique, votre vertu si grave vous pourront garder de cet anéantissement de vous-même, et de toute la grandeur d'âme que la nature vous a donnée. Votre imagination infiniment inflammable sera votre bonheur et votre malheur. Vous aurez infiniment à souffrir; mais vous saurez aussi goûter et jouir, comme très peu, de ceux même qui savent goûter et jouir. Votre droiture vous servira d'énergie d'âme, et votre esprit, — quoique admiré et flatté — ne vous gâtera pas.* Voilà quelques mots, que je vous dois dire, parce que vous m'honorez par tant de confiance. Vous pardonnerez la *matière* et la *forme* de ma réponse, et vous disposerez des deux portraits que vous vouliez bien confier à moi. Peut-être dans peu de temps je prendrai la liberté de vous adresser un plan d'une correspondance physiognomonique particulière, secrète, et telle qu'on ne peut jamais faire publique.

Mais, en attendant, vous aurez la discrétion de n'en rien parler à aucune personne, qui que ce soit.

LAVATER [1].

Zurich, le 19 avril 1784.

[1] *Stadtbibliotek*, Zurich. Il n'existe pas trace de cette correspondance secrète. Les 4 et 5 juillet 1788, Hérault écrivit à Lavater pour lui recommander MM. de Mézy et Rolland, conseillers au Parlement de Paris. De son côté, Lavater adressait à Hérault M. Orelli, de Zurich.

CHAPITRE III

DEUX JOURS CHEZ M. DE BUFFON

Arrivée à Montbard. — Hérault de Séchelles a-t-il vu Buffon ? — Enthousiasme et ironie. — La gouvernante et le chapelain. — Un futur Montesquieu. — La *Visite à Buffon* et les *Huit jours chez M. Renan.*

Sur les flancs de la colline, où s'appuie la petite ville de Montbard, s'étage un des plus beaux parcs de la France. Les platanes touffus, les pins gigantesques, les robustes marronniers en cohortes serrées escaladent les terrasses, que soutiennent les murailles d'un château féodal ; un haut donjon couronne la cime et règne au loin dans le ciel. Sous la verdure opulente, on jouit pendant l'été d'une fraîcheur délicieuse ; l'automne y répand à profusion ses ors lumineux. C'est à M. de Buffon que Montbard doit cet ombrage. Sa calme maison est encore assise au bas de la colline ; chaque matin il gravissait ces terrasses, qu'il avait plantées, contemplait la

vallée somptueuse et s'enfermait dans la vieille tour, que son génie illuminait comme un phare.

Buffon n'est plus guère lu que par les enfants, qui apprennent, en bâillant, ces descriptions d'animaux qu'il s'imposait à lui-même comme une tâche. C'est un de nos plus grands savants. Le premier, il a tracé une magnifique ébauche de l'histoire du globe, dont les principaux traits ont demeuré, dont les erreurs mêmes ont été fécondes. Il a créé la science de la vie et l'a fait, du même coup, entrer dans la littérature. Comme Newton avait assigné à la terre son point modeste dans l'immensité, Buffon a replacé l'homme dans le cadre de la nature, en lui laissant le premier rang. Il est encore un de nos grands poètes. Victor Hugo le tenait pour tel. On trouve chez lui, bien plus que chez Rousseau, le grand sentiment de la nature. Tandis que Voltaire et quelques autres guitaristes amusaient un siècle badin, il chantait tout seul les vastes combats des éléments et les vicissitudes infinies des êtres. Ses contemporains lui rendaient justice. Mirabeau l'appelait le plus grand homme de son siècle. De son vivant, Louis XV lui faisait élever une statue au Jardin

des Plantes et Louis XVI à l'entrée de son cabinet. On y lisait la fameuse inscription : *Majestati naturæ par ingenium.*

Pour Hérault de Séchelles, Buffon est le messie des temps nouveaux. Par lui, la nature et la raison, c'est-à-dire la science, ont détrôné la foi ; elles assurent à l'homme, par l'exercice de son intelligence, la conquête indéfinie du monde[1]. Avant d'entrer au Parlement, le jeune homme résolut de visiter ce grand solitaire. L'idée de l'entretenir le transportait d'inquiétude et de joie, et il répétait cette phrase musicale du *Télémaque* : « Le vieillard Aristonoüs vivait seul dans l'île de Dèlos. Il chantait sur une lyre d'or les révolutions des sphères célestes, les merveilles de la nature, les grâces, l'amitié, la vertu ». Mis au courant du désir de ce néophyte, le châtelain de Montbard consentit à le recevoir. Hérault lui écrivit aussitôt une lettre

[1] « Tous ces exemples modernes et récents prouvent que l'homme n'a connu que tard l'étendue de sa puissance, et que même il ne la connaît pas encore assez ; elle dépend en entier de l'exercice de son intelligence ; ainsi plus il observera, plus il cultivera la nature, plus il aura de moyens pour se la soumettre et de facilités pour tirer de son sein des richesses nouvelles, sans diminuer les trésors de son inépuisable fécondité. » *Des Époques de la nature.* Ed. Lanessan, t. II, p. 135.

où se peignait l'admiration la plus vive : « Je regarderai cette Époque comme la plus glorieuse de ma vie, si vous voulez bien m'honorer d'un peu d'amitié, si L'INTERPRÈTE DE LA NATURE daigne quelquefois communiquer ses pensées à celui qui devrait être l'interprète de la société. » C'était là de bien grands mots pour un ironiste.

M. l'Avocat général partit pour Montbard, suivi de son valet de chambre. Il relisait en route les *Vues sur la nature*. En arrivant à Semur, sa dernière étape, il apprit que Buffon était malade, qu'il endurait des douleurs de pierre excessives et se refusait même à voir les siens ; mais au bout de trois jours, on lui fit dire qu'on l'attendait. Il aperçut enfin la tour de Montbard, ses jardins, ses terrasses, ses coteaux verdoyants ; dans une rue de la petite ville, voici le château de Buffon, qui ressemble à une maison de Paris ; le jeune comte de Buffon vient à sa rencontre, lui fait traverser le salon, « orné de tous les oiseaux enluminés, tels qu'on les voit dans la grande édition de l'Histoire naturelle », et l'introduit dans la chambre de son père. Buffon parut majestueusement, en ouvrant les deux bras. Hérault, pour lui plaire,

avait revêtu un bel habit doré, comme n'en portaient plus que les vieux seigneurs ; il prit encore soin de l'appeler : M. le Comte. Le vieillard, malgré ses souffrances, était « frais comme un enfant et tranquille comme en santé » ; ses cheveux étaient soigneusement frisés à cinq petites boucles flottantes ; il portait une robe de chambre jaune, parsemée de raies blanches et de fleurs bleues. Telle fut l'arrivée d'Hérault de Séchelles, à Montbard, d'après le récit qu'il nous a laissé de sa visite.

C'est ici que se pose une épineuse question : Hérault de Séchelles a-t-il vraiment vu Buffon ? A-t-il été reçu par lui ? — Non, répond sans hésitation le neveu du grand homme, M. Nadault de Buffon. Le secrétaire de Buffon, M. Humbert Bazile, n'est pas moins formel ; il affirme qu'Hérault de Séchelles, blessé d'un refus causé par la maladie, passa quelque temps à Semur chez M. Godard, avocat au Parlement, qu'il se rendit ensuite à Montbard et y écrivit sa *Visite à Buffon* sans avoir jamais vu celui qu'il cherchait. On trouve en effet dans le *Journal de Paris*, à la date des 4 et 6 mai 1788, un article de l'avocat Godard sur Buffon, où sont

reproduits la plupart des anecdotes et des traits déjà cités par Hérault de Séchelles. Mais à l'appui de l'opinion contraire existe un document décisif. C'est une lettre du fils de Buffon à Mme Necker datée du 30 octobre 1785 : « M. Hérault de Séchelles, écrit ce jeune homme, qui vient d'être nommé avocat général, lui ayant demandé la permission de venir passer quelque temps à Montbard, papa avait répondu qu'il le verrait avec plaisir ; mais c'était avant de tomber malade. M. Hérault est arrivé ce matin ; papa le voit de temps en temps lorsque son état le lui permet, et je tâche de le suppléer et de tenir compagnie de mon mieux à ce jeune magistrat, qui prévient beaucoup en sa faveur et qui est fort aimable et très instruit[1]. »

Hérault de Séchelles arriva donc à Montbard le 30 octobre au matin ; son opuscule étant daté du mois d'octobre, on doit en conclure qu'il n'y était plus en novembre et qu'il en partit le 31 octobre ou le 1er novembre au plus tard, après avoir demeuré deux jours chez Buffon. Il parle d'un dimanche qu'il y passa, et le

[1] *Corr. de Buffon*, dans l'éd. Lanessan, t. XIV, p. 324.

30 octobre 1785 était en effet un dimanche. Deux jours! C'était bien peu pour juger l'auteur de l'*Histoire naturelle*, qu'il ne vit que « de temps en temps ». Aussi a-t-il adroitement glissé dans son récit des phrases comme celles-ci : *Je disais un soir à M. de Buffon... Un jour il me dit... Le premier dimanche que je fus à Montbard... Je quittai peu de jours après ce grand homme.* » Enfin, pour compléter l'illusion, il a daté la visite elle-même du mois de septembre, comme s'il fût arrivé à Montbard un mois avant la publication de son écrit. Il n'y fut que deux jours, dont un dimanche, et l'on peut replacer dans ce court intervalle tous les incidents de sa visite. Mais il s'était abondamment documenté à Semur, près de l'avocat Godard ; lui-même saisit à la volée plus d'une observation et du tout composa son petit ouvrage, qu'il rédigea sous un frais ombrage, « dans l'allée de Bréaux, près du couvent », mais qu'il polit à loisir à Epone ou à Paris.

Dans tout le parc de Montbard régnait une belle et imposante ordonnance; les treize terrasses étaient tapissées de fleurs ; partout on découvrait d'admirables points de vue. Ici des

volières toutes pleines d'oiseaux rares, là des fosses, où Buffon avait élevé des ours et des lions. Hérault vit le cabinet où fut composé l'*Histoire naturelle*. Il n'était meublé que d'un mauvais secrétaire et de quelques fauteuils, mais la pensée de Buffon resplendissait sur les murs. Le prince Henri de Prusse avait salué ce sanctuaire, et Rousseau en baisa le seuil à genoux. Voilà donc un grand homme ! Comment l'est-il devenu ? Comment faire pour devenir un grand homme? N'était-ce pas ce troublant secret qu'Hérault voulait arracher à Montbard ?

C'est à lui que le maître dit ce mot demeuré célèbre : « Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience. » La vie de Buffon tout entière illustrait cette maxime. « J'ai passé, disait-il, cinquante ans à mon bureau. » Le travail était devenu pour lui un besoin. Quand il était jeune, il ne rentrait parfois qu'à deux heures du matin des soupers de Paris ; à cinq heures son domestique avait l'ordre de le tirer par les pieds et de le mettre sur le carreau. « J'avais alors, dit-il à Hérault, une petite maîtresse que j'adorais : eh bien ! je m'efforçais d'attendre que six heures fussent sonnées pour l'aller voir,

souvent même au risque de ne plus la trouver. » Hérault pensait : « Son exemple et ses discours m'ont confirmé que qui veut la gloire passionnément finit par l'obtenir ou du moins en approche de bien près. Mais il faut vouloir, et non pas une fois, il faut vouloir tous les jours,... patience pour chercher son objet, patience pour résister à tout ce qui s'en écarte, patience pour souffrir tout ce qui accablerait un homme ordinaire. »

Ces belles résolutions n'allaient pas sans quelque appréhension secrète. Hérault saluait en Buffon un précieux professeur d'énergie, mais l'exemple de ce vieillard demeurait redoutable à sa dissipation. Saurait-il, ainsi que lui, gravir chaque matin la rude montée de la gloire ; résister à l'ivresse de sa parole ; se détourner des flatteurs ; vaincre le goût des plaisirs qui le dominait ? Disciple de Buffon par la pensée, sa curiosité des passions, son inquiétude de la vie, toute sa sensibilité l'emportait vers Rousseau. Buffon lui déclara qu'après avoir lu les *Confessions* il avait cessé d'estimer leur auteur. Hérault fut grandement choqué. « Jugement sévère, s'écrie-t-il, je dirai même injuste, car j'avoue

que les *Confessions* de Rousseau n'ont pas produit sur moi cet effet. Mais il se pourrait que M. de Buffon n'ait pas dans son cœur l'élément par lequel on doit juger Rousseau. Je serais tenté de croire que la nature ne lui a pas donné le genre de sensibilité nécessaire pour connaître le charme, ou plutôt le piquant de cette vie errante, de *cette existence abandonnée au hasard et aux passions.* »

Il sentit alors que cette claire intelligence était glacée ; que ce puissant observateur de la nature n'aimait pas la vie. Il en conçut quelque hostilité. Puis « cette grande patience » l'écrasait ; de courage défaillant, il cherche une revanche élégante. Il était accouru à Montbard avec la joie naïve et le pur enthousiasme de ces jeunes Grecs, que Platon nous montre empressés autour de Socrate. Aux côtés de Buffon, le Parisien moqueur, le mondain frivole, l'intellectuel orgueilleux se réveillent. Lui, qui s'est affranchi de tous les préjugés, sera-t-il dupe de son admiration pour un homme ? Il aiguise, il tend son ironie ; il cherche le faible du colosse, et va le cribler de ses flèches.

Voilà donc notre impertinent qui rôde, l'œil

aux aguets, dans cette austère demeure. Il fait causer le perruquier, flatte la gouvernante, se lie avec le chapelain. Du premier, il apprend que l'auteur de l'*Histoire naturelle* aime aussi les historiettes, qu'il se fait raconter la chronique scandaleuse de son petit pays et qu'enfin « ce grand homme est un peu commère ». La gouvernante, Mlle Blesseau, « qui a dû être assez jolie », dispute l'empire au chapelain. Hérault la soupçonne d'étranges complaisances. Que pensait Buffon de l'amour? Un habitué de la maison apprit au malicieux enquêteur que ce grand esprit ne voyait que du physique et de l'amour-propre dans cette passion[1]. A table, où il aimait ses aises, il disait gravement des polissonneries si fortes que les femmes étaient forcées de déserter. Il avait réduit l'amour à une fonction pour ne pas gêner ses travaux. Hérault put ainsi se convaincre, qu'à la jeunesse près, il s'accordait en somme avec le vieux Buffon.

Le P. Ignace Bougot, chapelain de Montbard,

[1] « C'est qu'il n'y a que le physique de cette passion qui soit bon. C'est que, malgré ce que peuvent dire les gens épris, le moral n'en vaut rien. Qu'est-ce en effet que le moral de l'amour? La vanité. » (*Discours sur la nature des animaux*).

possédait éminement « l'art précieux dans son ordre de se faire donner ». Il avait rebâti « sa capucinière ». Buffon l'appelait « son cher enfant », et l'a cité comme son ami dans l'article du serin. Il se confessait à lui dans son laboratoire et en recevait à Pâques la communion. Grande surprise pour Hérault ! Mais Buffon lui confia qu'il avait pour principe de respecter la religion, *qu'il en fallait une au peuple*. « Dans mes ouvrages, dit-il, j'ai toujours nommé le Créateur, mais il n'y a qu'à ôter ce mot et mettre naturellement à sa place la puissance de la nature, qui résulte des deux grandes lois, l'attraction et l'impulsion ». Il ajouta qu'à son lit de mort il ne balancerait pas à envoyer chercher les sacrements[1]. « On peut juger si cette méthode a réussi à M. de Buffon, conclut Hérault. Il est clair que ses ouvrages démontrent le matérialisme, et cependant c'est à l'imprimerie

[1] Buffon mourut à Paris, au jardin du Roi, le 15 avril 1788, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Le P. Ignace Bougot lui porta les secours de la religion : « Vous connaissez, écrivit-il quelques jours après à Faujas de Saint-Fond, les circonstances de mon mille fois triste voyage, ce qu'il me dit à mon arrivée, les marques frappantes de sa religion, et sa profession de foi qu'il fit spontanément pour m'honorer moi-même, étant bien assuré que je ne la lui aurais pas fait faire. » Edit. Lanessan, XIV, p. 412.

royale qu'ils se publient ». Le dimanche qu'il fut à Montbard, notre Avocat général s'empressa de « s'emmesser » et reçut « un million de remerciements ».

De tous les travers du grand savant, le plus sensible était la vanité. Elle était franche et pleine de bonhomie. Hérault, avec sa finesse d'homme du monde, s'en divertit cruellement. Buffon le pria de lui lire des vers composés en son honneur. « Quand on l'appelait génie, créateur, esprit sublime : Eh ! Eh ! disait-il avec complaisance, il y a de l'idée, il y a quelque chose là. » Retrouvant un de ses systèmes dans Aristote : « Pardieu, s'exclama-t-il, c'est ce qu'Aristote a fait de mieux. » Buffon trouvait bien peu de génies dans le monde : « Il n'y en a guère que cinq : Newton, Bacon, Leibnitz, Montesquieu et *moi.* » Hérault trouva « plaisant » d'écrire une page sur Buffon et de la lui présenter. Dans un ingénieux parallèle, il le comparait à Rousseau sous le rapport de la pensée et concluait ainsi : « Rousseau a mis en activité tous les sens que donne la nature, et Buffon, par une plus grande activité, semble s'être créé un sens de plus. » « C'est une page, dit Buffon,

à mettre entre Rousseau et moi. » Tantôt il parlait de l'envoyer à Mme Necker, tantôt de la faire paraître dans un journal de Paris[1]. Enfin, ne sachant comment remercier l'auteur, il le fait appeler, l'embrasse et lui dit : « Permettez-moi de vous donner un conseil ». Voilà Hérault tout oreilles. « Vous avez deux noms, continua-t-il, on vous donne dans le monde tantôt l'un, tantôt l'autre, et quelquefois tous les deux ensemble. Croyez-moi, tenez-vous à un seul ; il ne faut pas que l'étranger puisse s'y méprendre. » Il lui fit voir ensuite une lettre du prince Henri de Prusse et deux autres qu'il avait reçues de l'impératrice Catherine. Ce conseil fit oublier au jeune homme toutes les beautés de l'*Histoire naturelle*.

La *Visite à Buffon* est un petit chef-d'œuvre de naturel, de grâce et d'ironie, qui suffirait à mériter à Hérault de Séchelles l'estime des lettrés. Si pompeux dans ses discours, il est d'une simplicité charmante, quand il écrit. Sainte-Beuve a qualifié l'auteur d' « espion léger, infi-

[1] Le *Parallèle entre J.-J. Rousseau et M. de Buffon, considérés sous le rapport de la pensée*, parut à part avec la date d'octobre 1795, en même temps que la *Visite à Buffon*.

dèle et moqueur ». On a dit plus justement que cet opuscule était le premier modèle de l'*interview* irrévérencieuse des hommes célèbres. Hérault y rivalise en effet de « rosserie » et d'ingénuité avec nos *reporters* les plus perfides. Mais où trouver dans les « actualités » de nos journaux cette pureté de langage, cette exquise impertinence, ce raffinement exempt de toute affectation, la pointe sèche de Stendhal avec la légèreté du grand monde? De retour à Paris, Hérault s'empressa de lire à ses amis le petit morceau qu'il avait écrit « pour lui seul ». Cet « éreintement » fut très applaudi et la *Visite à Buffon* fut publiée, mais sans nom d'auteur[1]. Le tirage fut très restreint. Buffon connut l'ouvrage et en fut profondément blessé. « Il garda, déclare son neveu, M. Nadault de Buffon, le dédaigneux silence dont il s'était fait une règle en pareil cas ». Son secrétaire Humbert Bazile pensa consacrer sa vie à réfuter ce petit écrit, qui tachait la gloire du maître; il trouva plus simple de le nier. Mais le P. Ignace et Mlle Bles-

[1] Par un dernier subterfuge, Héraut qui n'avait pas signé la *Visite*, signa le *Parallèle*, qui parut en même temps; mais le *Parallèle* était reproduit en note dans la *Visite*; on ne pouvait donc s'y tromper.

seau se sont trahis, en s'indignant de l'importance donnée au perruquier[1].

La *Visite à Buffon* ne fut connue qu'en 1801 après sa réimpression par Millin sous le titre de *Voyage à Montbard.* Le nouvel éditeur y avait ajouté, d'après le manuscrit, quelques pages qu'Hérault avait omises à dessein, car, plus que Buffon, il y prêtait à sourire : c'est le récit de leur dernière entrevue[2].

Hérault consulta Buffon sur un projet d'ouvrage qu'il avait formé, projet qui occuperait assurément une grande partie de sa vie, peut-être sa vie tout entière. « Mais quel plus beau monument pourrait laisser un magistrat? » Admirables espoirs de la jeunesse! Il s'agissait de « faire une revue générale de tous les droits des hommes et de toutes leurs lois de les comparer, de les juger et d'élever ensuite un nouvel édifice ». Buffon écouta avec bienveillance et conseilla paternellement. Il exhorta au travail ce futur

[1] NADAULT DE BUFFON. *Correspondance inédite de Buffon*, Paris, 1860. — HUMBERT BAZILE. *Buffon, sa famille et ses collaborateurs*, Paris, 1863.

[2] Le *Voyage à Montbard* a été édité par Noëllat (avec des coupures) en 1829 et, en 1890, par M. Aulard, dans la collection des *Chefs-d'œuvre inconnus.*

Montesquieu, détermina sa méthode et traça son plan pour découvrir et classer cette multitude d'institutions et de lois. « Voilà un grand effort, disait-il, et digne de tout le courage humain ». Hérault était tout plein d'ardeur. « Je sais, assurait-il, ce qu'il m'en coûtera, mais un grand plan et un grand but laissent du bonheur dans l'âme chaque jour qu'on se met à l'œuvre ». Il comptait « prendre les choses de haut » et s'aider, comme Buffon du travail d'un secrétaire : déjà lui apparaissait « une magnifique conclusion ». Les heures s'écoulaient « dans ces entretiens de gloire et d'espérance ». Hérault ne pouvait plus s'arracher à Buffon, qu'il appelait un nouveau père, et ne le quitta qu'après d'étroits embrassements. Cette fois son enthousiasme était sans mélange : le grand homme s'occupait de lui.

M. Maurice Barrès a écrit sous ce titre, *Huit jours chez M. Renan*, quelques pages précieuses pour les délicats : c'est le même amoureux badinage d'un jeune impertinent avec une grande et très chère intelligence. Chez le créateur de l'histoire naturelle, comme chez celui de l'exégèse biblique, chez le seigneur olym-

pien de Montbard, comme chez le bourgeois bénisseur de Tréguier, deux curieux passionnés ont joyeusement démêlé des infirmités pareilles : une vue très claire de l'humilité de l'homme et un immense orgueil ; la timidité sociale démentant l'audace du génie ; le dégoût des contingences et l'attachement à ses aises ; le dédain poli des jeunes gens et le mépris, très peu dédaigneux, de l'amour. Hérault de Séchelles et M. Maurice Barrès ont imité ces amants cruels qui tourmentent leur maîtresse. Tous deux se sont grandement divertis à bafouer leur idole. Il convient d'ajouter qu'à la différence de Buffon, Renan protesta, non sans quelque amertume, dans un dîner celtique : M. Barrès, il est vrai, n'avait même pas pris la peine de faire le voyage de Tréguier.

CHAPITRE IV

LE PARLEMENT

Décadence du Parlement. — Popularité d'Hérault de Séchelles parmi les avocats. — Ses succès. — Féministe et anticlérical. — *Un bon avocat général.* — La morgue du président de Saint-Fargeau. — Le grand fantôme parlementaire. — La vanité des magistrats. — Le Parlement à Troyes. — Le sage Dambray. — Débâcle du Parlement.

Le 12 novembre, à la rentrée de la Saint-Martin, quand Hérault de Séchelles revêtit pour la première fois la robe rouge et coiffa le chaperon fourré des gens du roi, pour assister à la messe du Saint-Esprit, la noble compagnie, dans laquelle il prenait place, en imposait davantage par la grandeur de ses prétentions que par celle de son mérite. Le temps n'était plus où le grand chancelier d'Aguesseau déclarait ses collègues « dignes d'être choisis par Caton pour entrer dans le Sénat de l'ancienne Rome » et recommandait aux jeunes magistrats « les joies de la famille, les muses, la philoso-

phie, l'utile douceur de l'agriculture ». Dans un discours qu'Hérault possédait en manuscrit, rappelez-vous, disait à ses fils le grand chancelier, « que nous sommes les enfants des saints ». Les parlementaires de 1780 n'étaient plus que des chrétiens de bienséance. Ils étalaient toujours sur leurs sièges une majesté redoutable et couraient, en sortant, à leurs plaisirs. « Quand je suis entré dans le monde, écrit Pasquier, conseiller de vingt ans et fils d'un vieux conseiller, j'ai été présenté en quelque sorte parallèlement chez les femmes légitimes et chez les maîtresses de mes parents, des amis de ma famille, passant la soirée du lundi chez l'une et celle du mardi chez l'autre, et je n'avais que dix-huit ans, et j'étais d'une famille magistrale[1] ! » Si le président Sarron s'occupait d'astronomie, M. Dionis du Séjour de géométrie, si M. Ferrand composait des tragédies et M. Favier des opéras comiques, les autres ne rimaient que des vers galants. Le premier président d'Aligre flattait la Cour et ne s'occupait que d'augmenter sa fortune. On s'égayait fort

[1] *Mémoires* du chancelier PASQUIER. Paris, 1893, I, p. 48.

se fit remarquer par son zèle à leur plaire, et même à les flatter. Il louait avec chaleur « le débit plein de grâce et les inflexions savantes » de Linguet, « la facilité intrépide, la voix haute » de Bonnières. Il était l'ami de Target. A la mort de Gerbier, il recueillit pieusement les brouillons de ses plaidoyers[1]. Dès qu'un jeune avocat montrait du talent, il s'efforçait de l'attirer à lui ; il allait voir Bellart, un débutant, « jusque dans son pauvre petit logement, chez un bouchonnier ». A la rentrée de 1786, le nouvel avocat général fut chargé de prononcer la harangue d'usage. Son discours, dit la *Gazette des Tribunaux*, rédigée par l'avocat Mars, fut « aussi glorieux pour l'orateur que satisfaisant pour le barreau ». Il releva « les titres de gloire » des avocats, et indiqua « les moyens de donner à leurs vertus même et à leurs talents un plus haut caractère » :

« Son discours, attendu avec impatience par un nombreux auditoire, rempli de ces formes et de ces beautés qui distinguaient les orateurs des républiques anciennes

[1] Ils formaient cinq volumes et furent achetés à la vente de la bibliothèque d'Hérault de Séchelles par un libraire du nom de Roger. Acquis par la Bibliothèque des Avocats, ils furent brûlés lors des incendies de la Commune, en mai 1871.

et interrompu par de fréquents applaudissements, a saisi l'assemblée d'une vive émotion, et on remarquait surtout que les avocats étaient pénétrés de cet enthousiasme qui s'excite parmi des hommes auxquels on découvre toutes leurs forces et comme le secret de leur puissance.

« Cette harangue a été d'autant plus flatteuse pour eux que M. l'Avocat général leur a fourni des modèles tirés de leur propre sein : il a fait reparaître pour ainsi dire à leur yeux les Dumoulin, les le Normand, les Aubry, les Cochin, toutes ces générations de talent, qui ont successivement passé au barreau. On a remarqué surtout un portrait de Cochin, si magnifiqne et si neuf, que l'ordre entier voulait le réclamer pour l'insérer à la tête des ouvrages de ce grand homme, comme le plus beau titre de sa gloire.

« Le succès du discours de M. Hérault de Séchelles a été général et c'est une palme de plus, dont ce magistrat, qui s'est acquis, dès le début, une réputation brillante, a honoré sa jeunesse. »

Dernier venu au parquet, Hérault de Séchelles s'y éleva bientôt au premier rang. La grand'chambre du Parlement, magnifiquement décorée, que saint Louis avait construite et qui est occupée aujourd'hui par la première chambre du Tribunal de la Seine, retentit des éclats savants de son éloquence. Il rédigeait alors ces *Réflexions sur la déclamation*, où il a dévoilé les secrets de sa pompe apprêtée. Pigeau, son

secrétaire du Parlement, et Ysabeau, son secrétaire privé, l'aidaient à remplir les devoirs de sa charge; d'importantes libéralités l'avaient assuré de leur zèle. Il faisait montre d'une science approfondie du droit et son argumentation claire et limpide triomphait des causes les plus embrouillées. Ses critiques le jugeaient à vrai dire plus brillant que solide; ils n'arrêtaient pas l'essor de sa réputation. En 1788, l'avocat Mars lui dédiait respectueusement le tome XXV de sa *Gazette*. Il s'applaudissait, « avec toute la France », que le fils du colonel Hérault de Séchelles ait préféré la toge à l'épée. « On aimera, disait-il, à retrouver votre nom dans mes feuilles; elles seront une espèce de dépôt qui rappellera sans cesse qu'il fut également cher au barreau et à la magistrature ».

J'ai relevé dans la *Gazette des Tribunaux* les nombreuses conclusions présentées par Hérault de Séchelles de 1786 à 1789[1]. On y remarque

[1] Dans les registres du Parlement, les conclusions sont simplement paraphées en marge par les substituts, en sorte qu'on ne peut voir quel est l'avocat général qui les a présentés. Les réquisitoires n'ont pas été conservés. Leur collection complète en douze volumes manuscrits a été vendue le 27 avril 1801 parmi les livres rares et précieux possédés par Lepeletier de Saint-Fargeau.

un évident souci de tempérer la rigueur du vieux droit et d'y faire pénétrer la tolérance et l'équité. Tantôt il prend la défense d'une femme mariée et séparée, qu'une jurisprudence rigoureuse du Parlement de Rennes condamnait à demeurer, sa vie durant, dans un cloître; il refuse aux collatéraux le droit de s'opposer au mariage d'une mineure orpheline et déclare que la disparité de fortune ne peut jamais être un motif valable d'opposition. Tantôt il défend une fille naturelle contre son auteur, qui veut la dépouiller après l'avoir abandonnée ; il fait condamner un père à payer 2.000 livres de dommages et intérêts à une jeune ouvrière séduite par son fils défunt et à servir une pension annuelle de 200 livres aux deux enfants qui sont nés de cette liaison, connue et encouragée par lui. Il fait encore infliger de fortes réparations pécuniaires à un médecin qui, refusé par une demoiselle, a fait entendre à ses rivaux qu'elle était contrefaite. Il décide ailleurs que la clause obscure d'un bail s'interprète en faveur des locataires. Hérault de Séchelles était mieux qu'*un bon juge :* c'était un bon avocat général. Il semblait s'étu-

dier à démentir la renommée de son grand-père, le terrible lieutenant général de police.

Ses conclusions les plus remarquables sont celles qui visent l'accroissement abusif des biens du clergé et la défense des droits de l'État contre le pape. Il semble à cet égard animé d'un zèle tout particulier. C'est ainsi, par exemple, qu'il conteste à l'évêque tout droit de décision quant aux bénéfices des chapellenies laïcales, que le concordat n'a pu viser; qu'il fait cesser le droit de prévention du pape dès qu'une présentation a été faite par le patron d'un bénéfice ecclésiastique, même si l'oreille de l'ordinaire n'a pas été touchée. Il suivait en cela les doctrines gallicanes enracinées dans le Parlement, et que son grand-père avait combattues sous l'inspiration des jésuites. D'Aguesseau disait qu'il fallait baiser les pieds du pape et lui lier les mains. Mais il conclut encore contre un curé qui a fait de la religion l'instrument de ses vengeances personnelles, en menaçant une mourante de lui refuser l'extrême-onction; il annule une donation faite par une fille à la femme de son tuteur, avant de se faire religieuse ; il interdit l'exercice payé de la

médecine aux curés et déclare nul le legs universel fait à un confesseur. Une somme ayant été confiée à un curé au profit des pauvres et celui-ci étant mort sans pouvoir l'employer selon les volontés du donateur, Hérault de Séchelles soutint que la somme devait passer aux héritiers du curé et non à la paroisse. Sa prétention parut cette fois exorbitante et, par une exception remarquable à l'usage, le Parlement rendit un arrêt contraire aux conclusions de son avocat général.

On ne peut se méprendre ici sur les intentions du jeune magistrat. Son ardeur philosophique contre le clergé lui faisait oublier les intérêts mêmes des malheureux. La passion antireligieuse mettait seule quelque colère dans cette âme douce et dans ce libre esprit. Cette passion d'ailleurs lui était commune avec la partie la plus éclairée de l'aristocratie. L'irréligion était « du bel air ». Ce privilégié ne sentait vivement qu'une tyrannie, celle qu'une religion d'État faisait peser sur son intelligence. Par là seulement l'esprit révolutionnaire secouait cet épicurien nonchalant.

Hérault de Séchelles était encore sujet,

comme tous ses collègues, à cette humeur violente contre la Cour, qui éclata avec une force inaccoutumée pendant les années 1787 et 1788, aboutit, en mai 1788, au renvoi du Parlement et parut préluder à la Révolution. Son ami Lepeletier de Saint-Fargeau, d'un naturel fort tranquille et même froid, était particulièrement affecté de cette disposition héréditaire. Sous le règne précédent, son père s'était fait remarquer par son inflexible résistance dans les grandes querelles du Parlement et de la Couronne. Il fut exilé dans un village d'Auvergne et s'y croyait sans cesse menacé d'empoisonnement par les jésuites, contre lesquels il avait requis. Le Chancelier Maupeou disait à Louis XV : « Sire, faites couper la tête du président de Saint-Fargeau et je réponds du reste. » C'est alors que ce terrible homme fit jurer à son fils, encore enfant, la haine de l'arbitraire, « comme jadis Amilcar fit jurer à Annibal la haine des Romains. »

En rappelant ces faits, bien longtemps après, Félix Lepeletier s'efforçait de trouver à son frère des origines révolutionnaires[1]. Mais Le-

[1] *Œuvres de Michel Lepeletier Saint-Fargeau, précédées de sa vie*, par FÉLIX LEPELETIER, son frère. Bruxelles, 1826.

peletier de Saint-Fargeau était bien loin d'avoir, sous Louis XVI, les allures ou les idées d'un démocrate. Il n'était pas moins attaché à sa naissance et à sa charge qu'à ses richesses. « Son intérieur, dit Pasquier, était froid avec toute la morgue magistrale héréditaire dans sa famille. » C'était « un homme assez sec, peu capable », dit encore Mme de Chastenay. Voici à son sujet une anecdote fort piquante. Hérault de Séchelles avait réuni quelques invités à Epone et, parmi eux, Bellart, avocat, et Vitry, procureur au Parlement. Saint-Fargeau arrive un beau matin, en annonçant qu'il s'est ménagé huit jours pour les passer près de son ami. « Il ne restera pas même à dîner », glisse Hérault à l'oreille de Bellart. — « Comment ? Pourquoi ? » — « Vous le saurez plus tard. » En effet Saint-Fargeau prend place à table d'un air glacial et bientôt déclare qu'une affaire urgente l'appelle sur l'heure à Paris. Dès qu'il fut parti, Hérault de Séchelles éclata de rire. Sa prédiction s'était réalisée. Bellart demanda le mot de l'énigme. « C'est Vitry », répondit Hérault. « Le président de Saint-Fargeau était l'homme le plus rempli de morgue qui existât alors. Il regardait

comme une diminution de dignité de descendre jusqu'à dîner avec un procureur [1]. » On était à la fin de 1788, et c'est ainsi que le grand Saint-Fargeau aimait alors l'égalité.

De toutes les grandes ombres qui sans cesse obscurcissent le champ de la politique, le Parlement fut, à la veille de la Révolution, une des plus imposantes et des plus vaines. Voyez ces fiers sénateurs drapés dans leurs robes rouges et prenant des poses romaines ! Écoutez-les parlant de despotisme, de tyrannie, d'aristocratie, de liberté, de nation et de République ! D'une voix solennelle, menaçante, ce sont eux qui réclament, qui exigent la convocation des États généraux. Ils parlent déjà le langage de la Révolution et semblent d'avance en répéter les scènes. Leur attitude hautaine et presque insolente en présence du roi fait penser à certaines séances de la Constituante ; comme elle, ils provoquent, puis subissent les acclamations de la populace ; comme elle, ils résistent à la force armée ; comme elle, ils se proclament les fondateurs de la liberté publique. De pénétrants

[1] Bellart. *Œuvres*, t. VI, p. 124-132.

observateurs, un prince de Ligne, un Sénac de Meilhan, craignaient alors pour la monarchie une révolution parlementaire ; maintenant l'historien pourrait encore s'y tromper et voir dans ces magistrats fougueux l'avant-garde de la démocratie qui se lève.

Vains décors, gestes d'emprunts, mots prestigieux et vides. Ces « pères de la patrie », tout bouffis d'érudition classique, ne font que répéter des formules latines et des mots grecs. Comme le jeune La Boétie, l'ami de Montaigne, quand il invectivait la tyrannie au sortir du collège, ils subissent la suggestion de l'antiquité. Une procédure gothique, un chaos juridique, des pratiques inhumaines ne gênaient nullement ces bons apôtres. Ces réformateurs ne viennent-ils pas d'interdire aux non-nobles d'entrer dans leurs rangs ? Ces incrédules n'ont-ils pas déclaré, au nom de la religion, une guerre à mort à la philosophie, et condamné sans pitié le Chevalier de la Barre ? La Révolution s'accomplira contre les privilégiés, et le Parlement est le détenteur et le gardien jaloux des privilèges, partisan de la corvée contre Turgot, adversaire des assemblées provinciales contre

Necker. La Révolution s'accomplira au profit de l'État centralisateur, et le Parlement s'insurge pour affaiblir la couronne, il combat ses initiatives les plus bienfaisantes, ses premiers et timides essais pour fonder, selon le vœu national, la liberté de conscience et l'égalité devant l'impôt. Le fantôme parlementaire agite ses longs bras vers l'avenir, mais, dans le concert des voix françaises, c'est *un mort qui parle*. Il suscite et conduit la suprême réaction aristocratique, qui précède et prépare l'action révolutionnaire, comme le reflux précède et prépare le flux.

Cependant parce qu'il attaquait le ministère, le Parlement fut applaudi ; parce qu'il avilissait le pouvoir, il parut diriger l'opinion. L'orgueil des magistrats ne connut plus de bornes ; le « fanatisme parlementaire » tint du délire. Les jeunes gens, comme Séchelles et Saint-Fargeau, qui composaient près d'un tiers des membres, « venaient aux assemblées de Chambres comme s'ils eussent marché au combat ». Ils rivalisaient entre eux de motions violentes, livraient à la foule le secret des délibérations, et se grisaient de ses acclamations. Quelle gloire de s'exposer

à la disgrâce de la Cour ! Quelle magnifique abnégation de déposer leur toute-puissance aux mains des États généraux ! Au fond de leur cœur parlementaire, ces petits Mathieu Molé comptaient bien tenir les États en tutelle, se grandir encore de leur impuissance, les confisquer à leur profit, et finalement devenir ministres. Leur esprit de corps se nourrissait de la fureur de leurs ambitions particulières et surtout de leurs petites vanités.

Les parlementaires, qui confondaient le peuple avec la canaille, jalousaient la noblesse de cour. « Un jeune magistrat, dit Mercier, ne craint rien tant que de passer pour ce qu'il est. Il parle chevaux, spectacle, histoires de filles, courses, batailles. Il rougit de connaître son métier et jamais un mot de jurisprudence ne sortira de sa bouche. Il égaye le plus qu'il peut son habit noir... Dans la crainte de passer pour robin, il emprunte le ton et les airs du militaire. » Porter le talon rouge des courtisans, tel était le souci rongeant des bonnets fourrés. Les femmes des magistrats mouraient d'envie d'être présentées à Versailles. Or ce furent précisément les plus grands noms de France, les

favoris de la Cour, gorgés de ses faveurs, les La Rochefoucauld, les d'Harcourt, les Luynes, les d'Aumont, les Luxembourg, les Praslin, « tout ce qu'il y avait de marquant dans la pairie » qui donnèrent au Parlement le signal de la révolte. Un prince magnifique, le duc d'Orléans, ses amis, un Lauzun, « qui avait tous les genres d'éclat », un vicomte de Noailles, « chevalier français dans toute la grâce du roman », se rallièrent à l'étendard parlementaire. « Je ne saurais avoir oublié, déclare Pasquier, combien fut puissant dans l'esprit des jeunes magistrats l'attrait qu'ils trouvèrent à suivre de pareils guides. Ils se trouvèrent tout d'un coup en liaison de parti avec ces grands noms, avec ces grandes existences... Une intimité si séduisante et si peu accoutumée tourna facilement les têtes. » Après le 14 juillet, l'émigration devint pour tout ce monde une mode et une élégance ; un an avant, l'enthousiasme pour le Parlement était le suprême bon ton. Aux séances solennelles, les femmes de la Cour se disputaient les places ; les jeunes seigneurs assiégeaient les portes. Il n'en fallait pas tant pour enflammer « la faction américaine » du Parlement, dont

Duport était l'âme ardente et d'Esprémesnil la folle bannière ; l'un disait qu'il fallait « sillonner profond » ; l'autre s'écriait, de sa voix « argentine », qu'on allait « déboubonnailler la France ».

Hérault de Séchelles et Lepeletier de Saint-Fargeau se mêlèrent ardemment à cette agitation générale. Leurs opinions philosophiques, leur jeunesse, l'éloquence et la popularité du premier, le nom du second les signalaient aux ovations de la foule. Lors de l'exil à Troyes du Parlement, du 15 août au 7 septembre 1787, Hérault de Séchelles fit partie du voyage. Il logeait au Cloître Saint-Etienne, chez Lerouge de Négremand, ancien avocat du roi en la monnaie. Les habitants de Troyes firent un accueil triomphal aux exilés. A la distribution des prix du Collège des Oratoriens, où les élèves donnèrent une représentation de *Brutus*, à celle de l'Ecole de Dessin, où le P. Aubry fit l'éloge du Parlement, Hérault se fit remarquer sur l'estrade « par sa taille élevée et sa figure d'une beauté noble et imposante ». C'est à Troyes qu'il se lia avec l'abbé de Champagne, chanoine de la cathédrale, prélat lettré, philosophe épris,

comme l'abbé Auger, d'Athènes, de son éloquence, de ses arts et de ses institutions, et qui, dans son enthousiasme pour le Parlement, exprimait devant le président d'Aligre le vœu qu'un monument commémoratif fut élevé en souvenir de l'exil de Troyes[1].

Le 17 janvier 1788, quand une députation du Parlement se rendit à Versailles pour y protester contre les lettres de cachet, Séguier, « vieilli dans l'habitude du respect pour les paroles du roi », fit remarquer à voix très basse, au sortir des appartements, que la réponse de Louis XVI n'avait pas été trop dure. Hérault de Séchelles, « éclatant de rire et parodiant en bouffon la stupidité populaire, répondit tout haut : O mon Dieu, oui! Vive notre bon roi[2]! »

Une rivalité personnelle semble avoir accru son exaltation. Au commencement de 1788, Dambray, avocat général à la Cour des Aides, devint son collègue au parquet du Parlement. Comme son beau-père, le Garde des sceaux Barentin, ce jeune magistrat appartenait au parti de la Cour. Ses habitudes, dit Mme de Chas-

[1] Babeau. *Le Parlement à Troyes.*

[2] Weber. *Mémoires*, I, p. 195.

tenay, étaient « triviales et bourgeoises », mais il avait autant de talent que d'honnêteté et rappelait par ses mœurs austères « la sainte et noble figure des magistrats d'autrefois ». L'opinion saluait en lui « le véritable successeur de l'immortel d'Aguesseau ». Dès son premier discours, on admira sa modestie dans les éloges qu'il décerna à ses collègues : « Talent sublime, s'écria-t-il en montrant Séguier, dont l'éclat désespérerait ma jeunesse, si l'admiration publique ne me montrait à ses côtés ce que peuvent de grands efforts, animés par un si magnifique exemple. » Hérault de Séchelles, ainsi désigné, goûta fort peu le compliment qui le mettait au-dessous du vieux Séguier. Ces deux jeunes gens, de même âge et d'un égal talent, représentaient avec éclat des opinions adverses. On opposait la religion, les vertus, la science du sage Dambray au relâchement du sceptique et brillant Séchelles. Une violente hostilité les sépara bientôt. C'est à Dambray qu'Hérault faisait allusion quand il prétendit devant le tribunal révolutionnaire avoir été détesté de ses collègues. Cette rivalité les enracina tous deux dans leur attitude. Dambray resta fidèle au trône, échappa

à la Terreur, vécut à l'écart sous l'Empire ; la Restauration le combla d'honneurs et le fit chancelier de France.

Le 25 septembre 1788, le Parlement rappelé réclama de nouveau l'exacte convocation des Etats généraux « *et ce suivant la forme observée en* 1614 ». Ce fut un coup de théâtre. Les parlementaires avaient enfin déposé le masque ; on vit qu'ils dataient de trois cents ans ; en un jour, leur popularité s'anéantit, et le public, comme dit Michelet, les traita désormais de « vieilles perruques ». Devant le roi favorable, devant la Reine consentante, Necker fit décider contre eux le doublement du Tiers. Ce fut la grande débâcle des sénateurs. On vit alors Séguier déclamer d'une voix mourante, non plus contre le despotisme royal, mais contre l'étrange frénésie qui s'emparait du royaume ; le pauvre homme condamnait, brûlait libelles et pamphlets, qui renaissaient aussitôt de leurs cendres. L'abbé Sabatier de Cabre, qui, le premier, avait réclamé les Etats généraux, s'écriait qu'on avait changé son enfant en nourrice. D'Esprémesnil, élu député, confessait ses erreurs : « Et moi aussi, disait-il à Montlosier

à la fin de 1789, j'ai eu confiance au peuple ; je me suis trompé; le roi que je maudissais était un ange ; le peuple que j'invoquais est une furie », et, toujours fidèle à ses illusions : « Au surplus, concluait-il, rassurez-vous, tout ceci finira par un arrêt du Parlement. » Tout finit pour lui par la guillotine.

La plupart des magistrats, atterrés par les progrès de l'anarchie, humiliés de leur déchéance, se rallièrent bientôt autour du trône. Quelques-uns s'obstinèrent. Habitués à crier très fort pour obtenir très peu, ils étaient devenus révolutionnaires sans le savoir. Le peuple parlait maintenant leur langage ; les grands mots, qu'ils avaient forgés devenaient balles et mitraille. Ils s'enfoncèrent aveuglément dans la voie qu'ils avaient tracée. Fréteau se ridiculisa ; Mirabeau le traita de « commère » ; après Varennes, de téméraire il devint pusillanime et périt bientôt sur l'échafaud. Duport joua un grand rôle sous la Constituante ; Danton le sauva des massacres de Septembre ; il s'empressa de disparaître et bientôt mourut de chagrin. Élu par la banlieue de Paris, Lepeletier de Saint-Fargeau, dans la chambre de la noblesse, se

révéla ce qu'il était, royaliste et aristocrate : il fit voter une adresse au roi et opina pour ne pas se réunir au Tiers. Les événements l'assouplirent. Possesseur de six cent mille livres de rente, il flairait anxieusement le vent. Bientôt il consentit à siéger à l'Assemblée et suivit docilement, comme il s'en vante, la Révolution « jusqu'au bout et sans le moindre écart ».

Hérault de Séchelles, que le torrent devait emporter comme son ami, n'était pas moins aveugle. Dans les derniers mois de 1788, il ne l'entendait pas approcher. Les sourds grondements, qui traversaient les airs, ne troublaient en rien sa quiétude. Ce philosophe admirable avait beaucoup moins souci de Necker, du déficit, des États généraux, du doublement du Tiers, que d'un homme aujourd'hui bien oublié, Antoine de Lassalle, auteur de la *Balance Naturelle*.

CHAPITRE V

ANTOINE DE LASSALLE

Un marin philosophe. — Le Diogène du Luxembourg. — *Le Désordre régulier.* — Enthousiasme d'Hérault de Séchelles. — La *Balance naturelle.* — L'homme « harmonieusement balancé ». — Le *Codicille d'un jeune habitant d'Epone.* — Le culte du moi et le culte des morts. — Chimères et illusions.

Antoine de Lassalle mériterait de figurer dans la galerie de Charles Monselet, *les Originaux du Siècle dernier*. Sa destinée fut singulière et calamiteuse[1].

Né à Paris, le 18 août 1754, c'était le fils naturel du comte de Montmorency-Pologne et d'une noble polonaise, qui se rattachait aux rois de son pays. Orphelin à six ans, il fut re-

[1] *Notice biographique et littéraire du philosophe français Antoine Lassalle, ancien officier de marine, etc., publiée par* J.-B.-M. Gence, *son compagnon de voyage en France et en Italie.* Paris, 1837. Avec cette épigraphe :

> Fils d'un Montmorency, de Lassalle l'histoire
> Doit surtout du penseur honorer la mémoire.

cueilli par le duc de Tingry, cousin de son père, qui lui fit faire de bonnes études et le dirigea vers la prêtrise. Mais Lassalle, dès seize ans, jeta là son habit violet et s'en fut à Saint-Malo chez un armateur. Il était blond et rose comme un Polonais, frêle comme une jeune fille et alliait à une furieuse manie de philosopher le goût plus dangereux des aventures. Las d'aligner des chiffres, il s'embarqua sur le *Saint-Pierre*, qui allait à Terre-Neuve et partit de Cancale comme pour un rêve. Le jour, il contemplait la mer avec délices et s'enivrait de la fureur des vents ; la nuit il apprenait l'astronomie dans les astres. Bientôt il erra sur la banquise où rôdaient les ours blancs et les loups marins. Maladroit à la chasse et à la pêche, méprisé de ses rudes compagnons, auxquels il demandait par exemple s'il n'existait pas trois sexes dans la nature, on l'occupait à surveiller les mousses et à monter la garde de nuit. Le craquement d'une montagne de glace dont les deux moitiés se renversèrent dans la mer, le frappa d'une terreur sublime. Il aimait les sauvages Esquimaux, se croyait Robinson et cherchait un Vendredi. Au retour, le *Saint-Pierre*

longea les Açores parfumées, toucha Marseille, fut ballotté par la tempête sur les côtes d'Espagne, déchargea au Havre, puis vogua vers Saint-Domingue.

Revenu d'Amérique, Lassalle voulut voir l'Asie et partit de Lorient sur *la Superbe*, commandée par le chevalier de Vigny. Mis en vigie à la tête du grand mât, il étudia le régime des vents, observa des îles flottantes dans le détroit de la Sonde et vit éclater plusieurs trombes. A Canton, il étudia les rapports du bouddhisme et du christianisme, écrivit avec un jésuite, le P. Lefèvre, une histoire de la Chine et se prit d'amitié pour un Arménien doux et généreux, le plus grand négociant, assure-t-il, qui fut alors sous les cieux.

Au bout de six ou sept années, le voilà revenu à Paris, meurtri plutôt que formé par l'expérience, mais riche d'une intarissable matière à philosopher. Cet étonnant navigateur se qualifiait officier de vaisseau ; on lui refusa une frégate. Il se fit professeur d'arabe. Bientôt il se rendit en Suisse, la quitta pour l'Espagne, fit deux cents lieues en Italie avec un prêtre dalmate et vécut à Rome avec le Français Sylvestre,

qui fut plus tard membre de l'Académie des sciences.

Il s'étonnait en lisant de voir beaucoup plus loin que les auteurs eux-mêmes, rassemblait ses idées sur toutes choses dans un cahier qu'il appelait son *magasin* et constatait par des expériences que son *moulin à pensées* tournait à peu près dix fois plus vite que celui du commun des hommes. Il vint enfin se fixer à Paris, dans le quartier de la Sorbonne, et promena ses méditations au Luxembourg, dans l'allée des Chartreux, déguenillé comme Diogène et bien décidé à étonner ses contemporains.

Coup sur coup, il invente la méridienne à coup de canon, une serinette à mouvement continu mise en jeu par le soleil, un réveil-matin, un pantographe, première ébauche du physionotrace. Il cherchait encore un moyen d'écrire aussi vite qu'il pensait, soit une page d'imprimerie par minute. Mais il tomba malade et pensa se suicider. Convalescent, il s'enferme dans sa mansarde et compose en trente jours les cinq cents pages de son premier essai, le *Désordre régulier*. On était alors en 1786. Cet ouvrage, d'une verve bizarre et parfois originale,

paraît l'œuvre d'un insensé. Lassalle y tranche avec une assurance imperturbable des matières divines et humaines, et s'en prend impudemment à tous « les précepteurs du public », à Condillac, à Rousseau, à Helvétius, et surtout à Buffon, qu'il accusait de négliger l'observation par souci d'un style « majestueusement sec ».

Ces attaques provoquèrent l'attention. Grimm, en homme avisé, ne vit là qu'un « amphigouri de métaphysique[1] ». Garat se laissa prendre. Dans le *Journal de Paris*, où il fondait les réputations, il annonça Lassalle comme un prodige. Une grande colère de Buffon fit le reste. Il voulut faire suspendre le journal de Garat et déclara que l'ouvrage de Lassalle était pour ses vieux jours le coup de pied de l'âne. Lassalle répondit en traitant de « vieux zèbre » le père de l'*Histoire Naturelle*. Dans les cafés littéraires, dans les greniers philosophiques, il eut son heure de célébrité. Comme il était incompréhensible, chacun se vanta de l'entendre, et le siècle compta un charlatan de plus.

Volney, Cabanis, Garat, Sylvestre, Sébastien

[1] Grimm. Edit. Tourneux, XIV p. 475, (novembre 1786).

Mercier, l'abbé Auger accoururent avec bien d'autres au Luxembourg, autour du péripatéticien de l'allée des Chartreux, qu'on appelait l'Aristote moderne et le nouveau Bacon. Hérault de Séchelles, au milieu de ce cénacle, se faisait remarquer par son enthousiasme. Grisé par tant d'éloges, Lassalle annonça, devant ses disciples ébahis, qu'il allait publier la vérité universelle et la renfermer dans deux monosyllabes. Il se mit alors à écrire avec rage, parlant tout haut, répondant à la fois à dix objections ; en trois mois, il avait composé les deux volumes de la *Balance Naturelle*, dont Azaïs a tiré son *Système des Compensations*, qui fit encore grand bruit vingt ans plus tard.

« Tout vibre » : telles sont les deux monosyllabes, où Lassalle renfermait la vérité universelle ; « tout oscille, tout balance, tout est alternativement vainqueur et vaincu. » L'univers est un immense pendule, qui se balance entre deux infinis ; ce pendule est composé d'une infinité d'autres, qui vont tous en décroissant de longueur. De là cet aspect que nous voyons : un immense champ de bataille dont tous les êtres, partagés en deux lignes ennemies, sont les

champions; la bataille générale se compose d'un nombre infini de combats particuliers, où vainqueurs et vaincus se succèdent dans un duel qui ne finit jamais. Par cette loi d'éternel balancement gravitent les planètes, alternent les vents; ainsi le flux succède au reflux, se gonflent et s'abaissent les fleuves, se dilatent et se contractent les corps, naissent et meurent les animaux et les plantes. Dans ses sensations comme dans ses sentiments, l'homme éprouve tour à tour les opposés. Comme les petites oscillations du pendule sont isochrônes, chaque mouvement de nos sens ou de nos passions est égal au mouvement contraire dont il est la réaction. Trempez vos mains dans la neige, quelques minutes après elles seront brûlantes. Ainsi l'espérance engendre la crainte; du plaisir naît le dégoût, et la tristesse de la joie. Notre âme est « une rude escarpolette menée par deux nègres vigoureux ». Ne doit-on pas peser pour décider, diviser pour régner, alterner pour être juste, varier pour plaire ? « Il faut deux rames pour faire avancer le bateau de nos frêles espérances. » Nous sommes perpétuellement ballottés dans les plateaux de la Balance naturelle.

Rempli de cette grande idée, Lassalle en cherchait anxieusement la cause ; mais il n'embrassait que des ombres et flottait de principes en principes. Le 15 janvier 1787, après une nuit sans sommeil, il se rappela tout à coup cette expérience, connue des physiciens, où les rayons du soleil, réunis par une lentille et concentrés sur un ressort de montre, le mettent en vibration. Un éclair illumina son cerveau et il s'écria : « Enfin j'ai trouvé ; le corps humain est un instrument à cordes, dont le soleil est l'archet, et le feu met tout en jeu. » Il se vit alors au centre d'un globe lumineux, dont chaque point était une vérité parfaitement claire et distincte et sentit une grande ivresse. Mais, en même temps, il tomba par terre sous le coup d'une attaque de nerfs. Qu'importe ! Il avait vérifié son principe : tout vibre, tout oscille, tout balance ; il savait que le soleil était le dieu de ce tourbillon. Il ne mourrait pas tout entier !

Par cette cause universelle, par l'astre qu'il avait contemplé sur tous les océans, Lassalle prétend alors expliquer les phénomènes. Là où se porte la chaleur, le mouvement et la vie

augmentent, et le monde, comme la Statue de Memnon, s'anime aux rayons du soleil et rend des sons harmonieux. Chaque être est lui-même un petit soleil, qui régit tout un petit monde. « La femme comparée à l'homme est une espèce de lune ».

De cette grande découverte, le chef de l'école physico-morale, ainsi que l'appelaient ses disciples, tire les conséquences les plus inattendues. La chaleur donne aux organes leur force ; aussi la médecine doit-elle remplacer presque toute la morale ; c'est encore la chaleur, en se portant au cerveau, qui donne au génie sa fécondité. « Pour avoir l'âme libre, il faut avoir le ventre libre, et la seringue est l'ustensile le plus utile pour un philosophe ardent ; avec cette arme on peut combattre ses passions et ses erreurs. » Mais nous ne pouvons suivre Lassalle dans son bavardage extravagant. Après avoir montré les variations et les causes du balancement dont l'univers est animé, il décrit les phénomènes physiques et moraux qui correspondent aux gradations de ce mouvement alternatif, les différences de l'aller et du retour, enfin le but de ces oscillations éternelles, qui

est la composition et la décomposition des êtres. Deux tables sont annexées à son ouvrage et constituent, d'après lui, de puissants instruments d'analyse ; dans l'une sont énumérés les phénomènes communs à tous les êtres ; dans l'autre sont répartis en quatre colonnes les quatre états successifs des phénomènes physiques et moraux. Lassalle reconnaissait quatre phases dans tous les phénomènes, et par conséquent quatre tempéraments dans l'homme. Toutes les places de l'État, hors celle du *roi-soleil*, devraient être quadruplées ; les assemblées et les conseils devraient être composés d'un nombre de membres multiple de quatre. Il faudrait surtout que l'Académie Française, maîtresse du goût public, comprît dix bilieux, dix phlegmatiques, dix sanguins et dix mélancoliques.

A ce livre, le plus original, d'après son auteur, qui ait encore paru parmi les hommes, il ne manquait qu'un éditeur. Hérault de Séchelles offrit généreusement sa bourse. Durant l'impression, il aurait communiqué les feuilles à Siéyès, qui les passait à Condorcet et à Mirabeau. Cet amateur de raretés avait été séduit

par l'étrange figure du marin-philosophe. Lassalle était son excitateur intellectuel. Il lisait avec lui Bacon, comme autrefois Démosthène avec l'abbé Auger. Il assurait naïvement avoir plus appris en un mois auprès de ce nouveau maître que dans tout le cours de ses études. Ne sourions pas trop de sa méprise. Le grand vent de la science emportait la fumée qui s'échappait du cerveau de Lassalle et quelques pures étincelles y brillaient. Que valent, un siècle après, les engouements des hommes d'esprit! Le plus curieux est qu'il admirait cet assommant raisonneur, que Bellart appelle « le plus obscur métaphysicien de son temps », beaucoup moins pour son système que pour sa vie aventureuse, diverse, riche en sensations. Il avouait son faible pour l'existence « rustique, désabusée, maritime, provoquante, à projets » de M. de Lassalle et le félicitait d'avoir échappé au joug de l'école et quitté les livres pour regarder le monde défiler comme « une ménagerie », les cinq sens ouverts aux impressions. Par une contradiction bien humaine, ce pauvre diable de Lassalle, souffreteux et déséquilibré, s'était épris, de son côté, du bel avocat général su-

perbement assis dans son heureux égoïsme. Nietzsche cherchait son « surhomme », Carlyle son « héros » ; l'auteur de la *Balance Naturelle* avait trouvé l'emblème de son livre, l'homme « harmonieusement balancé ». Voici la curieuse dédicace que lui dictait son admiration, non moins que sa reconnaissance :

A. M. H. D. S. A. G.[1]

Monsieur,

Encouragé par vos bienfaits, guidé par vos conseils, et ce qui est plus encore, consolé et ranimé par votre amitié, je me suis lancé gaiement dans la route des découvertes, où je soupçonne que j'ai fait quelques pas. L'étude de la nature, l'analyse du cœur humain et des facultés intellectuelles me rappelait souvent à vous comme au centre de mes conceptions ; quand je considérais ce physique si heureusement balancé, cette tête fraîche et active, ce cœur aimant sans faiblesse, toutes ces qualités harmoniques et si bien fondues, je vous voyais placé, comme je souhaitais l'être, dans ce milieu, entre les vaines terreurs et les folles espérances, entre l'esprit détracteur et l'enthousiasme, d'où le vrai philosophe, montrant de chaque main un des extrêmes, saisit et indique la raison de ces vacillations et de ces contradictions qu'on n'a point encore su expliquer jusqu'ici, pèse de sang-froid les passions et les opinions humaines, découvre les faiblesses sous les fastueuses

[1] A Monsieur Hérault de Séchelles, avocat général.

vertus, contemple en silence l'infirmité humaine, connaît l'homme et le plaint ; je voyais en vous l'emblème vivant de mon livre, et cette mesure commune que j'avais si longtemps cherchée. Frappé de cette convenance, je n'ai pu résister au désir de vous adresser ce second essai, espérant que vous me sauriez quelque gré des efforts que j'ai faits pour me rendre moins indigne de votre amitié et que ces vérités développées, propagées et réalisées par vous, contribueraient un jour au bonheur de la nation que nous servons tous deux ; je m'estimerai trop heureux si vous daignez agréer ce témoignage public du respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA SALLE[1].

Pendant l'été de 1788, Lassalle vint passer un mois au château d'Epone, où défilait nombreuse compagnie. Hérault de Séchelles provoqua parmi ses hôtes « un assaut d'idées », dont la *Balance Naturelle* était le point de départ. L'avocat Bellart, qui devint, sous la Restauration, un solennel procureur général, avait gardé de ces discussions un souvenir scandalisé. Tout ému par l'arrivée de Necker au pouvoir, par l'annonce prochaine des Etats généraux,

[1] *La Balance naturelle ou Essai sur une loi universelle appliquée aux sciences, arts et métiers et aux moindres détails de la vie commune par* M. DE LA SALLE, *ci-devant officier de vaisseau*, 2 vol., Londres, 1788.

il fut frappé de l'emportement d'Hérault de Séchelles, mais *cet emportement*, dit-il, *était tout philosophique*. « Au souper et après le souper, les thèses les plus extraordinaires furent élevées. Nous étions à les discuter trois contre trois : Pigeau, Vitry et moi d'un côté, Hérault de Séchelles, Ysabeau et Lassalle de l'autre. J'entendis des propositions à me faire dresser les cheveux sur la tête. Dieu, la religion, jusqu'au respect dû à la paternité, tout fut mis en question, et avec un cynisme et une liberté d'expression, qui me firent me tâter plus d'une fois pour savoir si je ne rêvais pas et si j'étais bien véritablement chez un des premiers magistrats de France..... Le maître de la maison se reposait des impiétés avec des obscénités. » Bellart se convainquit enfin qu'Hérault était « matérialiste au plus haut degré ». Il déplora les égarements d'un esprit si brillant, d'un magistrat si aimable, se mit en tête de le convertir et y déploya « toute sa minerve ». « N'ayez pas peur », lui répondit Hérault en riant, « quoique matérialiste je ne m'en occuperai pas moins de vous servir. » Le vertueux Bellart assure qu'il en eut les larmes aux yeux. Une

« découverte », qu'il fit deux ou trois jours après, le décida à partir « précipitamment ». Sans doute ce château de philosophes avait aussi ses muses[1].

Des discussions d'Epone sortit un petit cahier, qu'Hérault fit imprimer dans les dernières semaines de 1788, sous le titre de *Codicille politique et pratique d'un jeune habitant d'Épone*. Le manuscrit portait en épigraphe cette pensée de Bacon : « Il est dans la science des affaires une partie qui ne se rapporte qu'à l'agrandissement particulier de chaque individu. Elle recueille et suggère une infinité de petits moyens dont l'ensemble peut servir à chacun de tablettes ou de codicille secret. » C'est un recueil de pensées ingénieuses et d'un tour énergique, gâtées quelquefois par le maniérisme et l'obscurité. Comme *l'Éloge de Suger*, comme la *Visite à Buffon*, cet ouvrage, empreint de matérialisme, effraya la famille de l'auteur. On craignit que la réputation du jeune avocat général n'en fût atteinte et, bon gré mal gré, il dut renoncer à la grande joie de scandaliser le public. L'édition fut anéantie

[1] Bellart, *loc. cit.*

sans avoir eu le temps de se répandre[1]. En 1802, Salgues en retrouva une copie manuscrite, conservée par « un ancien ministre », Garat sans doute, et en fit une réimpression très fautive sous le titre de *Théorie de l'Ambition*. Le *Codicille*, auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts, est un inappréciable document sur les dispositions d'Hérault de Séchelles quelques semaines avant le 14 juillet ; il y met son âme à nu. C'est le testament de cet habile homme, à la fin de l'ancien régime ; ce sera son bréviaire pendant la Révolution.

Hérault de Séchelles avait beaucoup lu, beaucoup observé « les grands hommes qui ont étonné le monde » ; mais, en se rapprochant de ces demi-dieux, son admiration tournait toujours en ironie. On ne jouit pas, disait-il, de la beauté d'une femme en l'analysant une loupe à la main : c'est ainsi pourtant qu'il en usait avec le génie. Patience, dit-on, inspiration, force d'âme ? Voilà bien pour duper les sots. Quant à lui, il a reconnu dans la conduite des grands hommes « l'instinct des animaux » ; en consi-

[1] Je possède un exemplaire du *Codicille... in*-32 *à Épone* 1788, qui, d'après Quérard, serait peut-être unique.

dérant « le mouvement de toute cette matière », il a découvert, perfectionné même le « secret de tant d'honnêtes gens ». Il a réduit le génie en formules. Voulez-vous réussir ? Lisez sa « petite théorie de l'ambition ». Tout réside dans l'observation et le calcul. Il n'est que de bien connaître cette savante escrime, qui ménage les forces en les multipliant, éblouit l'adversaire, le menace dans son faible et le frappe avant qu'il ait paré. Pour faire naître un sentiment, placez le sujet dans une des colonnes des tables de Lassalle. Alors le monde vous regardera, « les yeux ouverts et la bouche béante» . Voici quelques-unes de ses maximes :

Il ne s'agit pas d'être modeste, mais d'être le premier.

Aller à ses adversaires, y aller vite, y aller après avoir feint de les craindre; quadruple ressource de César.

Envelopper les fourbes dans leurs propres filets; ne ruser que dans la forme; tenir registre des ruses qui auront réussi.

Laisser tomber des papiers pour faire courir les nouvelles, ou de petites plaques, par le moyen de chercheurs curieux et indiscrets.

Faire dire par les autres le mal qu'on pense de ses ennemis, en les louant des qualités voisines de leurs défauts et de leurs vices.

Veux-tu surmonter en apparence l'homme qui parle bien : ne parles pas ou ne parles que du visage [1].

Des exemples jeunes et femelles feront aimer les préceptes.

Dire à beaucoup de gens qu'on a de la réputation ; ils le répéteront, et ces répétitions feront réputation.

Comme il y a chien et chat dans chaque sexe, il faut être alternativement chien avec les chats, et chat avec les chiens.

Donner toujours et surtout aux femmes une haute idée de soi par des mots fiers.

Porter la botte à une masse d'ennemis, vous aurez un air de hardiesse, quoiqu'il y ait moins de danger.

Le *Codicille* est encore un petit traité du culte du moi. La première pensée donne le ton du livre : « Crois-toi, connais-toi, respectes-toi, la pratique habituelle de ces trois maximes fait l'homme sain, éclairé, bon et heureux. » Sachons nous affranchir des préjugés et des lois ; exaltons notre génie avec un art attentif ; élargissons la sphère de nos sentiments et de nos pensées ; installons notre âme au centre de l'univers ; fuyons les rôles inférieurs et les gens méprisants. « L'homme n'est grand qu'en proportion

[1] C'est le conseil que, dans la *Chartreuse de Parme*, le comte Mosca donne au jeune Fabrice : « Ne cèdes point à la tentation de briller ; gardes le silence ; les gens fins verront ton esprit dans tes yeux. »

de l'estime continue qu'il s'accorde à lui-même. » Sur ces assises superbes, le jeune habitant d'Epone avait bâti sa morale, aussi claire que la métaphysique de Lassalle était nuageuse. On peut la résumer en deux mots : calculer pour jouir. *Qui bene definit et dividit, tanquam deus.* Il s'isole dans son intelligence et, de cette tour altière, laisse tomber sur le monde un regard intrépide et froid. Il se sent *un homme libre* et contemple avec mépris les *esclaves*, c'est-à-dire le maréchal de Contades, la duchesse de Polignac, son collègue Dambray et quelques autres prêtres et « aristocrates ».

Hérault cependant n'adorait pas son *moi* de l'air qu'ont pris depuis les fervents de ce culte. Il n'affichait ni les ennuis de René, ni l'impuissance d'Adolphe, ni le mysticisme douloureux d'Amaury, ni la mélancolie voluptueuse du moderne amant de Bérénice. Cet homme sensible n'était rien moins que sentimental ou rêveur. « La douleur a des charmes », écrit-il, et ce n'est pas là une pensée bien triste. La nature l'avait, comme dit Lassalle, « heureusement balancé ». Hérault de Séchelles était un « égotiste » bien portant ; ses yeux riaient à la vie.

Le culte du moi, n'en déplaise à M. Maurice Barrès, ne le portait pas davantage à se replier sur « sa terre et ses morts ». Un « égotiste », en 1788, prenait en dégoût la tradition et mettait son ivresse à la piétiner. C'est affaire de mode et de tempérament. Quand bien même il prétend s'accorder avec le bien social, l'individualisme s'oriente encore à sa fantaisie, s'étale selon ses aises et, comme on dit, chacun prend son plaisir où il le trouve. Peut-être l'âme française montrait-elle alors plus de vitalité dans cet imprudent élan vers l'avenir, qu'en s'affaissant, comme on l'y convie, sur le passé, qui, dans les œuvres de la vie, ne doit gouverner que l'inconscient. Hérault, que toute sa race retient au rivage, flaire amoureusement le vent du large et tressaille aux horizons bleus.

Mais ce grand navigateur n'a pas consulté ses forces. Son imagination gonfle ses voiles et agite son pavillon philosophique. Il s'ennuie de son bonheur ; il s'inquiète même de sa sérénité[1]. « On ne fait de grands progrès, se disait-il, qu'à l'époque où l'on devient mélancolique. » Il prend

[1] A qui pourrait-on mieux appliquer le mot de Rivarol : « La maladie du bonheur les gagne » ?

son agitation pour un désir de gloire, son insouciance pour du courage et de la résolution. « Quelque plan de sagesse qu'on puisse former, en quelque lieu qu'on aille se cacher, on ne peut éviter d'être entraîné par la folie, pétri par l'opinion, heurté par la violence, enlacé par la ruse, calomnié par l'envie, raillé par des femmes d'un sexe ou de l'autre, emmailloté par des tyrans stupides, mais qui sont quelquefois respectables dans l'ordre de la nature ou de la société ; ainsi gardons-nous d'éteindre en nous la soif de l'immortalité : autant souffrir glorieusement dans un grand cercle, que d'être percé de mille aiguilles dans un coin obscur de cette terre. »

Quoi qu'il en dise, l'insensé pare encore l'avenir des faveurs dont il jouit si dédaigneusement. Sous les grands arbres de son parc, en regardant couler la Seine, il n'imagine pas d'orages que ne puissent apaiser son geste noble et sa voix académique. En donnant « de la souplesse à sa voix, à son regard, à sa physionomie, à toute son action », il se flatte « de faire avancer ou reculer à son gré les marionnettes ». Cet homme pénétrant ne se doute pas que c'est un médiocre ambitieux que

celui qui fait à vingt-huit ans une théorie de l'ambition. Cet « intellectuel » n'a pas médité cette pensée du sage et grand Buffon : « Dans cet état d'illusion et de ténèbres, nous voudrions changer la nature même de notre âme ; elle ne nous a été donnée que pour connaître ; nous ne voudrions l'employer qu'à sentir[1] ». Il part donc pour le beau voyage. Son petit catéchisme machiavélique et moqueur, voilà son ancre et sa boussole. Mais il s'est chargé lui-même de dévoiler le véritable but de cet ouvrage. Il s'agissait pour lui, en 1788, de « conserver son caractère à la même température et de garantir ses résolutions des vicissitudes, de la chaleur et des mouvements alternatifs de son sang. » Quel aveu pour ce rameur quand il va monter dans la galère !

[1] *Discours sur la nature des animaux.*

DEUXIÈME PARTIE

L'IVRESSE RÉVOLUTIONNAIRE

CHAPITRE PREMIER

UN VOYAGE EN SUISSE EN 1789

A l'assaut de la Bastille. — Exaltation et dilettantisme. — Les soucis du châtelain d'Epone. — Alarmes de sa famille. — Départ pour la Suisse. — *Détails sur la Société d'Olten.* — Effet produit sur Hérault par la démocratie suisse. — Les droits de l'homme et les Suisses. — Vers la belle Italie. — Les prisons du roi de Sardaigne. — Retour à Paris.

« Faire à son début quelque chose de grand, ou au moins d'étonnant, écrivait Hérault dans son *Codicille*, de peur que la première idée ne soit la dernière. » Il s'était fixé l'âge de trente ans pour inaugurer un grand dessein.

Le matin du 14 juillet, le bruit montant de la foule qui gronde, qui se rue vers la Bastille, l'arrache à sa maîtresse ou à ses livres. Sans doute il s'y mêla d'abord en simple badaud. Le *Moniteur* signale beaucoup de gens paisibles,

d'abbés, même de gens de cour. Beaumarchais, sur la terrasse de son jardin, contemple la scène à côté du duc de Chartres et de Mme de Genlis. Paméla, vêtue de rouge, erre parmi les groupes, suivie d'un piqueur du duc d'Orléans. L'abbé d'Espagnac, conseiller au Parlement, a pris les armes. Dussaulx, de l'Académie des Inscriptions, comptera parmi les vainqueurs de la journée, ainsi que l'abbé Fauchet et de nombreux avocats. Pasquier escorte galamment Mlle Contat. Des carrosses armoriés attendent au coin des rues de jolies curieuses. Le jeune habitant d'Epone vit-il poindre subitement l'occasion qui devait illustrer sa jeunesse ? Fut-il gagné par l'enthousiasme public, entraîné par l'élan des assaillants ? La foule profère des cris de mort contre Marie-Antoinette, sa bienfaitrice, et sa cousine, Mme de Polignac. Il s'y mêle, lui, un des premiers magistrats du royaume ! Il se pousse où il est poussé au premier rang des furieux qui vont escalader les tours ; il se lance avec eux. Deux hommes sont tués à ses côtés[1]. De toute sa carrière révolution-

[1] « Au 14 juillet, à la Bastille, j'ai eu deux hommes tués à mes côtés. » *Notes de Topino-Lebrun au procès des dantonistes.*

naire, tel fut le seul acte qu'il accomplit spontanément. Sa première idée détermina toutes les autres, jusqu'à la dernière. L'imprudent mit son doigt délicat dans l'engrenage, et fut emporté.

Aussitôt son exaltation devint folle et acheva de l'aveugler. Possédé de l'ivresse révolutionnaire, il se crut revenu aux temps de la Ligue et de la Fronde, quand l'émeute faisait et défaisait les ministres. Bellart le vit au parquet, où il continuait tranquillement d'exercer ses fonctions. Il entendit de sa bouche le récit du massacre de l'intendant Berthier et du vieux Foulon, son beau-père, que le peuple avait forcé de baiser la tête de son gendre.

Hérault parlait « avec une sorte de naturel et de légèreté ». Il contait cette aventure « presque plaisamment, comme quelque chose qui n'eût été que ridicule... Figurez-vous un peu cette scène, narrait-il en ricanant, et ce malotru présentant la tête au beau-père, comme s'il eût dit au gendre : Baise papa, baise papa ». Bellart en eut le frisson, mais il ajoute : « Cet homme n'était pas barbare ; il n'était pas révolutionnaire même. Il l'était si peu que quand on lui

demandait de quel parti il était, il répondait qu'il était du parti qui se f... des deux autres. Et cela était vrai[1]. »

Son secrétaire privé, Ysabeau, partageait les idées nouvelles. Hérault se l'attacha plus étroitement. Par acte notarié du 6 février 1789, il lui fit une donation de 60.000 livres, à retenir sur sa succession. Il avait antérieurement constitué une rente viagère de 700 livres à Pigeau, son secrétaire du Parlement, qui ne suivit pas le mouvement révolutionnaire, mais continua ses services à la famille de son maître.

Hérault allait bavarder et « ricaner » au cercle de Valois, fondé sous le patronage du duc d'Orléans, dans un riche appartement du Palais-Royal. « C'était le seul club peut-être », dit Pasquier, qui y passait sa vie, « où la similitude d'opinions ne fut pas une condition rigoureuse d'admission ». On s'y retrouvait entre gens de bonne compagnie, amis des lumières et de la liberté. C'était le rendez-vous préféré de la minorité de la noblesse, composée de brillants jeunes gens, dont les familles avaient

[1] BELLART, *loc. cit.*

été comblées de grâces et d'honneurs. « La grande naissance, dit Mme de Chastenay, était un peu l'orgueil de cette minorité. » Biron, Talleyrand, le vicomte de Noailles, Saint-Fargeau y coudoyaient Mirabeau et Lafayette, Siéyès et Condorcet, Chamfort et Laclos. Les soupers étaient excellents, les discussions pleines d'entrain. Par les fenêtres on regardait gaiement l'émeute bouillonner dans le jardin. Hérault, dans son fauteuil, s'enthousiasmait pour la justice, seule passion qui puisse enflammer les sceptiques, à la condition de ne pas troubler leurs aises.

Ce joyeux révolutionnaire eut avec la municipalité d'Epone un démêlé des plus piquants. Il jouissait au village des droits seigneuriaux et rendait justice conjointement avec messieurs du chapitre de Paris, qui portaient le titre de seigneurs d'Epone et de Mézières ; lui-même s'intitulait haut et puissant seigneur de Vélanne, La Villeneuve, des fiefs de Saint-Nicaise, Bréval, Saint-Martin, Cocheret, Saint-Béat et Saint-Nicolas, situés en paroisse d'Epone et de Mézières ; comme Buffon à Montbard, il se montrait à l'église au banc seigneurial. La nuit

du 4 août mit fin à ses privilèges, dont le droit de chasse était le plus précieux. Le sieur Vignon fut nommé syndic de la municipalité et commandant de la garde bourgeoise. Coursier, garde-chasse d'Hérault de Séchelles, fort de la protection du seigneur, prétendit rester armé au mépris des lois nouvelles et blessa même d'un coup de fusil, à la suite d'une altercation, le propre neveu du syndic. Une patrouille envoyée pour l'arrêter enfonça la porte de sa maison. Coursier se réfugia dans le château; dans la nuit du 12 au 13 septembre, la population ameutée en fit le siège; Coursier n'échappa à la mort qu'en s'évadant.

Pour le coup, notre avocat général cessa de rire. « M. Hérault, écrivit-il à Vignon, qui par ses fonctions doit être le défenseur de la loi, ne souffrira jamais qu'on ose porter la moindre atteinte au bon ordre et à sa propriété dans tout ce qui dépend de lui. Résolu de maintenir dans tous les temps les principes avec fermeté et promptitude, il a envoyé en conséquence M. Ysabeau, son secrétaire, à charge de faire constater le délit d'une manière authentique et légale... » Après avoir rappelé les faits et

dénoncé les coupables, « il ne reste plus, ajoutait-il, qu'à les livrer à la justice prévôtale. Leur châtiment, que les juges ne pourraient s'empêcher de prononcer, serait un exemple éclatant et terrible, qui rappellerait à ces citoyens coupables qu'il existe encore des lois ; et cette justice ne manquerait pas d'être protégée par l'Assemblée Nationale, qui a la ferme intention (d'ici à quelques jours) de rendre plus actif et plus sévère que jamais le pouvoir exécutif dont elle reconnaît la nécessité ».

Après avoir brandi au-dessus des paysans d'Epone ce foudroyant *Quos ego...*, le puissant magistrat laissait retomber son bras redoutable :

« M. Hérault veut bien cette fois, pour terminer cette malheureuse affaire, prendre les voies les plus conformes aux sentiments de son cœur, mais aux conditions suivantes :

« 1° M. Vignon, syndic de la municipalité et commandant de la milice, reconnaîtra dans une délibération de la municipalité qu'il a été l'instigateur du complot.

« 2° A l'avenir la municipalité garantira, autant qu'il est possible, de toutes espèces d'atteintes la personne du nommé Coursier, garde-chasse, comme aussi elle voudra bien garantir des mêmes dangers la propriété de M. Hérault et la personne du sieur Laurent, qui le représente en tant que régisseur.

« M. Hérault regarde cet écrit comme le renouvellement d'une alliance plus étroite entre lui et les habitants dans tous les temps ; il sera disposé de son côté à en remplir les engagements. ».

Vignon, modeste avoué, héréditairement jaloux du châtelain, ne se laissa pas intimider. Il répondit en homme dont le tour était venu de lever la tête et même d'avoir de l'esprit. Il expliqua fort habilement les faits et ajouta :

« Comment M. Hérault, qui s'est toujours présenté comme un homme juste et bon, peut-il :

« 1° Me condamner sans m'entendre ;

« 2° Me faire espérer une grâce quand je ne suis pas coupable ;

« 3° Me menacer d'une poursuite qui n'aurait aucun fondement.

« Mon extrême considération pour M. Hérault me fait voir avec peine le mémoire qu'il m'a fait remettre par M. le curé d'Epone. Comment un homme de loi peut-il promettre une grâce à celui qui n'est pas coupable? Comment peut-il me persuader, par ses propositions, que c'est par considération pour les habitants de la paroisse qu'il veut bien oublier le passé, quand c'est tout le contraire ; car malgré que je ne sois pas coupable, pénétré réellement des sentiments que M. Hérault veut faire connaître, je signerais tout ce qu'on voudrait ; mais M. Hérault est-il le juge suprême de tous les citoyens? Et si je me reconnaissais coupable, n'aurait-il pas les lois passées et futures derrière lui pour me punir? Les habitants qui connais-

sent mon innocence, dont la plupart sont mes parents, resteraient-ils tranquilles, surtout dans un temps où la liberté est réellement entendue? Ne serait-ce pas au contraire un sujet d'animer toute la paroisse contre M. Hérault, ce qui entraînerait peut-être des malheurs infinis et qui me causerait à moi un grand chagrin, et par ma considération pour M. Hérault et tout ce qui lui appartient, et par les troubles publics qui pourraient naître.

« Je supplie donc M. Hérault de vouloir bien entendre la totalité des habitants et de vouloir bien ne pas cesser d'être juste, m'étant infiniment plus agréable, par attachement et par reconnaissance pour M. Hérault, de recevoir de lui-même l'erreur dans laquelle on l'a pu jeter, que d'être forcé de l'obtenir par le tribunal de la Nation, seul moyen qui lui resterait. ».

Ayant ainsi donné à M. l'Avocat général une bonne leçon de droit révolutionnaire, Vignon transcrivit, de sa plus belle écriture, les deux lettres sur le registre de la municipalité, en face d'un procès-verbal qui applaudissait aux décrets du 4 août et demandait à l'Assemblée Nationale sa protection contre les menaces du châtelain d'Epone et les attentats de son garde-chasse[1]. Au fond, Hérault de Séchelles était persuadé, comme d'Esprémesnil, qu'un arrêt

[1] *Archives municipales d'Epone.* (Registre des délibérations communales, 17 septembre 1789.)

du Parlement suffirait à dompter la Révolution, quand elle aurait cessé de lui plaire.

Les événements avaient jeté sa famille dans un trouble profond. Dans la nuit du 16 au 17 juillet, la duchesse de Polignac, haïe du public et devenue l'objet des soupçons les plus infâmes, cédant aux supplications de la reine, quitta Paris avec son mari, sa fille, la duchesse de Guiche, sa belle-sœur, la comtesse Diane de Polignac, et se réfugia en Suisse; le comte d'Artois vint bientôt les y rejoindre avec Mme de Polastron ; les Polignac accompagnèrent le prince à Turin. La sœur de Mme Hérault, Mme de Saint-Gilles, suivit bientôt cet exemple. Le fils du maréchal de Contades et ses deux petits-fils, tous trois officiers, émigrèrent également. Hérault de Séchelles vit ainsi lever par ses proches l'étendard de la contre-révolution.

Dans leur propriété du Grand-Berceau, à Livry, non loin d'Epone, où elles s'étaient fixées, les dames Hérault et le maréchal de Contades contemplaient avec douleur les événements. La conduite du dernier des Séchelles leur donnait les plus vives alarmes. Ainsi cet enfant chéri, objet unique de leurs joies et de

leurs espérances, que la nature avait paré de ses dons les plus rares et pour qui leur affection jalouse rêvait les plus brillantes destinées, perdait son avenir en participant à des troubles coupables, et que leur confiance aveugle dans la monarchie estimait passagers ; chrétien, il insultait à la foi de ses pères ; magistrat, il trahissait son corps et son roi ; gentilhomme, il se mêlait à une canaille scélérate et vile. Le grand-père Magon de la Lande, les grands oncles Magon de la Blinaye et Magon de la Balue se joignirent à la grand'mère et à la mère, pour opposer à Marie-Jean les conseils de la raison, l'expérience de l'âge, la voix du cœur. Sans doute on lui cita l'exemple du sage et religieux Dambray. Tout échoua, jusqu'aux emportements du maréchal de Contades, dont le naturel était fort violent. Cette famille désespérée résolut donc de recourir aux grands moyens ; elle décida d'éloigner de France le jeune fou, de le faire changer d'air, voyager loin de ce Paris fiévreux. Pour l'y contraindre on le menaça de le priver des dons abondants, qui lui permettaient sa vie brillante et ses plaisirs coûteux. Hérault de Séchelles consentit à ce dé-

part, qui avait toutes les apparences d'une émigration. La disgrâce où l'opinion tenait les parlementaires, la défaveur qui s'attachait à sa parenté lui rendaient difficile l'accès de la politique. D'ailleurs l'assemblée seule devait attirer les regards jusqu'à l'achèvement de la Constitution. Loin de ce grand théâtre, il n'eût joué qu'un rôle subalterne. Le Parlement avait été déclaré, le 3 novembre, en vacances indéfinies; Hérault ne faisait pas partie de la chambre des vacations. Enfin l'habile homme n'interrogeait pas l'avenir sans inquiétude; peut-être craignait-il déjà de s'être à l'excès compromis? Son machiavélisme hésitait; il consultait anxieusement le plan d'action qu'il avait tracé d'une main si sûre. Au lendemain des journées d'octobre, ce grand révolutionnaire se résigna donc à débuter dans la Révolution par un voyage en Suisse[1].

Vêtu d'une simple veste et d'un pantalon de toile bleue rayée, chaussé de gros souliers, il prit en main le bâton du pèlerin pour revoir

[1] « Maltraité par mes parents, j'ai voyagé, j'ai été incarcéré trois semaines en Sardaigne et je suis revenu. » *Notes de Topino-Lebrun.*

les monts sublimes où flottaient les rêves du grand Rousseau. Il fit ainsi à pied plusieurs centaines de lieues, traversa l'Alsace et séjourna à Strasbourg. Un savant de ses amis lui recommanda d'aller voir en Suisse l'assemblée d'Olten, qui se tenait chaque année, au mois de mai, dans la petite ville de ce nom. Les professeurs les plus célèbres et les artistes les plus habiles des treize cantons s'y donnaient chaque année rendez-vous.

C'est cet épisode de son voyage, qu'Hérault lui-même nous a conté dans une plaquette, ignorée jusqu'ici de tous ses biographes, et que, fidèle à ses habitudes de délicat, il ne fit imprimer à son retour qu'à très peu d'exemplaires et sans nom d'auteur, sous ce titre : *Détails sur la Société d'Olten*. Ce petit écrit par son naturel, sa verve et sa malice figurera sans désavantage à côté de la *Visite à Buffon*. Il fut écrit à Saint-Gall, « sur la montagne des roses bleues, près de l'étang, le 3 juin 1790 ».

Hérault arrivait à Olten, enthousiasmé par « la plus belle nature de toutes les natures du monde » et ravi de voir un peuple libre. La plus grande égalité régnait parmi les Suisses ;

la tolérance religieuse était chez eux un constant souci. Les chaînes de leurs montagnes semblaient resserrer leurs cœurs. Le chant d'Olten disait la beauté de la Suisse et l'héroïsme de ses habitants; il exaltait les droits de l'homme et les joies de la liberté. Il y avait un couplet contre le baron de Besenval :

« L'on dit bien de certain Suisse qu'il n'est plus digne de ce nom, que dégénéré, il n'aime plus que l'or, la faveur et les femmes. Qui d'entre nous mériterait ce reproche ? Qui ?... »

Mais l'élève de l'abbé Auger aimait à orner la liberté des grâces athéniennes et de l'esprit français. Quand il entra dans le vaste grenier où l'assemblée d'Olten avait commencé de siéger, c'est-à-dire de boire et de manger, son premier soin fut d'observer les figures.

« Il y en avait d'excellentes. J'avais à ma droite un énorme ministre du canton de Bâle, vrai cochon, grosses lèvres, col enfoncé dans les épaules ; quand il voulait regarder son voisin, il commençait par fermer les yeux, puis il les rouvrait tout grands et vous fixait avec le dessous de l'œil. A côté de lui était un professeur en théologie de Zurich, étique et jaune, à dents de cheval. Il avait jeté sur la nuque de son long col une ample perruque à marrons, dont la moitié, prise dans

le collet de son habit, donnait à ce qui restait extérieurement l'air d'une queue de perroquet déjetée. Plus loin un petit pasteur de Neufchâtel, coiffé en jockey, faisait le joli cœur auprès d'une Bâloise au bec serré, qui ne riait que du coin d'une lèvre. Le petit coquin avait à son côté une baillive à triple menton du pays de Berne, vieille vache, qui d'un bout de la table à l'autre appelait son mari avec une voix d'homme et disait toujours : Monsieur le Paillif... »

Vers la fin du repas, une demi-douzaine de musiciens, coureurs de village, arrivèrent et se rangèrent en demi-cercle :

« Au milieu une bonne maman en cornette, apparemment la grand'mère de la troupe, tenait dans son bec une clarinette qu'elle maniait avec dignité. Deux grandes filles bien bâties, établies à chacun de ses flancs et affublées d'un chapeau rond, donnaient du cor, tandis qu'un ménétrier et un petit bonhomme fermaient les deux bouts de ce chœur grotesque, l'un par une flûte, l'autre par un violon. Je n'ai jamais rien entendu de plus aigu et de plus discordant que ce concert de famille. Ils entonnèrent une musique suisse : à l'instant, à mon grand étonnement, chacun des convives tira un papier de sa poche, et vieux ou jeunes, femmes ou prêtres, depuis le petit ministre jockey jusqu'au curé calotte à l'oreille, tout le monde se mit à chanter... »

Boire et chanter, tel était le plus grand plaisir de cette académie. Elle n'y renonçait que

pour fumer la pipe. « Ils s'approchaient de moi, dit Hérault, et me lâchant une bouffée me disaient très sérieusement : M. le Français, est-ce que ma pipe ne vous incommode pas? » Bientôt on se remit à souper. D'innombrables pâtés, de plus nombreuses bouteilles furent englouties en un instant et deux cents voix ivres se remirent à chanter le chant d'Olten. Dans une fumée suffocante, avec « des coups de gueule affreux », les convives jetaient leurs serviettes dans les plats et couraient à travers les tables « comme des bacchantes », se claquant dans les mains et se donnant de gros baisers. Hérault entretint un professeur de grec, mais n'entendit guère que des pauvretés et trouva l'érudition « vineuse ». Cependant il fallait un nouveau prétexte à boire. Les jeunes gens suspendirent une épée au plafond et chacun dut y enfiler son chapeau. Ce singulier trophée s'appelait le *père de la patrie*. Il fut salué du plus grossier délire. Un orage éclatait au dehors ; « mais le père éternel tonnait en vain ; on ne fit attention qu'au père de la patrie ». Décidément les Suisses n'étaient pas « un peuple fort spirituel ». Livrés à la vie animale

ils ignoraient les commodités les plus ordinaires. Pour comble de malheur, Hérault éprouva, en se couchant, que les lits étaient « trop courts de deux ou trois pieds pour une créature raisonnable ».

Telle était en Suisse l'image de la liberté. Cet ami des lumières n'en croyait pas ses yeux. Cependant il n'était pas au bout de ses peines. Il s'aperçut bientôt avec douleur de cette chose étonnante, que les droits de l'homme n'étaient pour les Suisses que les droits des Suisses ; la liberté française leur était déjà suspecte et l'Assemblée Nationale, odieuse. Quel scandale ! « Vous êtes né, monsieur, dans un pays, qui a pris le mors aux dents », lui dit le président de l'Académie, M. Orelli, de Zurich. — « Monsieur, répondit Hérault, c'est afin de passer tous les autres peuples ». « N'avez-vous remarqué avec plaisir, monsieur, notre manière d'être », lui dit très sérieusement un autre de ces bonnes gens ; « depuis que nous sommes ici personne n'a parlé de politique, ni d'objets sérieux, nous n'avons fait que boire, que chanter ! » Cette fois, Hérault se révolta. Il sentit pour ces républicains le mépris que les théori-

ciens de 1789, un Siéyès par exemple, nourrissaient, quoi qu'on en ait dit, pour le parlementarisme anglais. Un peuple n'était libre, d'après lui, que lorsqu'il exerçait sa souveraineté par lui-même, ou du moins par ses représentants librement élus ; d'après cela, les trois quarts de la Suisse n'étaient pas libres. « Pour être sans roi, on peut n'en être pas moins sans maîtres ». Les cantons n'avaient-ils pas conservé des nobles, des prêtres, des droits féodaux. Non, en dépit de son antique histoire, de ses roches sauvages et de ses cavernes solitaires, l'Helvétie, l'heureuse Helvétie, n'était pas libre. « J'en jure, s'écria Hérault, par les saines lumières de la philosophie, par les sentiments immuables de l'humanité ! »

Après avoir vu des démocrates, le héros de la Bastille écrivit donc sur son carnet de voyage ces deux vers de Virgile :

> Quod genus hoc hominum? Quæve hunc tum barbara morem.
> Permittit patria?

On lui dit pourtant qu'il existait dans ces belles montagnes un canton, un seul, où la dignité de l'homme ne cessait jamais d'être res-

pectée. « Ah ! si cela pouvait être vrai ! Si mes yeux... Je pars pour Appenzel ! » C'était partir pour le Monomotapa.

Avant de gagner Saint-Gall et Appenzel, Hérault fut à Zurich pour revoir Lavater. Celui-ci venait justement de composer un petit recueil à l'usage de ses amis, intitulé *Souvenir à des voyageurs chéris*, qu'il avait dédié à Mathieu de Montmorency; on y lit des pensées qui semblent dues à Hérault lui-même :

« Voyager pour jouir tous les jours davantage de nos semblables, pour l'amour des hommes sages, bons, supérieurs qui nous apparaissent ; voyager pour mieux jouir de la Nature, cette déesse et souveraine de tout ce qui est beau et de tout ce qui est bon ; voyager pour jouir chaque jour davantage de soi-même, comme du souverain de cette souveraine... »

Mais il en était d'autres qu'Hérault pouvait utilement méditer :

« Les voyages de la plupart des hommes sont des pèlerinages d'un égoïste vers un autre égoïste. L'égoïste ne possède ni le talent de jouir, ni celui de faire jouir de lui... L'oubli de soi-même est le principal moyen de faire jouir de soi-même... Qu'il y a de sagesse dans ce mot du Socrate juif : Celui qui renonce à sa vie la trouvera. »

La première consultation qu'Hérault avait obtenue de l'inventeur de la physiognomonie l'avait mis en goût. Plus que jamais il interrogeait l'avenir et voulait lui arracher le secret de sa destinée. Il fit encore faire son portrait par un artiste local et le soumit avant son départ aux méditations de Lavater ; témoin ce billet qu'il lui adressait, et où ce bel homme plaisante modestement de ses charmes :

« Depuis que je vois ce portrait fini, je vous avoue avec une franchise *suisse* que, quoique je sois bien gros et bien noir, le peintre a cependant enchéri encore sur tout cela. C'est le jugement qu'en ont porté ici plusieurs personnes. Au surplus j'abandonne le tout à votre tendre amitié, dont vous m'avez déjà donné tant de preuves. Je vous conjure seulement de n'en point parler à l'artiste que cela pourrait affliger. C'est un jeune homme fort intéressant et qui a du talent. Le modèle n'était pas fait pour l'inspirer. Adieu, adieu, je vous renouvelle l'hommage d'un cœur qui est tout à vous pour la vie[1].

HÉRAULT.

26 juin 1790.

On ne sait quelle fut cette fois la prophétie. Hérault, en partant, écrivit sur l'album de

[1] *Stadtbibliotek*, Zurich. — Lavater était encore en correspondance, à cette époque, avec M. Rolland de Chambau-

Lavater : « Je n'ai jamais rencontré d'homme qui m'ait plus fait rêver et qui sous mille rapports m'ait paru approcher davantage de la perfection. J'aurais voulu lui donner mon cœur et mon esprit pour les recevoir ensuite de ses mains. Un souvenir immortel le rendra sans cesse présent à ma pensée. Je l'admire... et je pars!... Pourquoi l'ai-je connu [1] ? » Hérault écrivit encore une fois à Lavater de Glaris pour lui recommander deux Français qu'il y avait rencontrés, MM. Chevalier et de la Boulaye. A Lucerne, il s'entretint avec le général Pfiffer et M. Meyer-Schauensee, membre du grand Conseil, qui rappelaient plus tard « les jours délicieux » qu'ils avaient passés avec lui, déclarant « qu'on ne pouvait avoir plus de connaissances et de lumières [2] ».

Hérault traversa toute la Suisse pendant l'été ;

doin, jeune conseiller au Parlement, qui lui avait été adressé par Hérault de Séchelles, ainsi qu'avec M. et Mme Roland de la Platière, dont la visite l'avait « réconcilié avec les voyageurs français ». Roland et sa femme le traitaient de « père et ami ». Il répondait : « Il est impossible de me nommer Lyon, sans me représenter M. et Mme de la Platière ». V. FINSLER, *Lavater's Beziehungen zu Paris in den Revolutionsjahren* 1789-95. Zurich, 1898.

[1] FINSLER, op. cit.

[2] A. N. — F7 4742.

en septembre il était à Genève. Le pays était rempli d'émigrés, qui armaient et intriguaient. Le prince de Condé était à Berne, le comte d'Antraigues à Lausanne ; Mirabeau cadet rassemblait « sa troupe pillarde et dorée ». « Des conseillers du défunt Parlement ne paraissaient plus qu'en uniforme, bottes et éperons... On ne peut se faire une idée de la bêtise de tout ce monde là », écrivait Bascher, secrétaire de l'ambassade de France [1]. Hérault était naturellement suspect ; il discourait imprudemment. A Olten déjà, des Soleurois catholiques « au gros ventre, visage rouge, œil fixe, tête chauve, vraies faces de tyrans romains », fronçaient le sourcil en le regardant, le soupçonnaient d'être venu porter la mauvaise parole dans les cantons et parlaient tout haut de le traiter en espion.

Dès qu'il fut à Genève, la police du roi de Sardaigne le tint en observation. Un agent de Carouge le signala au gouverneur de Chambéry, ainsi qu'un M. de Cambris, son compagnon. « On fait beaucoup l'éloge de ce premier, qu'il est doué et reconnu comme un grand génie et

[1] A. E. Suisse, 1790-91.

beau parleur; ils doivent aller tous les deux dans peu de temps à Turin. » Le signalement d'Hérault de Séchelles fut aussitôt envoyé aux autorités de Thonon et d'Evian et un ordre d'expulsion fut lancé contre lui.

La veille de son départ de Genève, une lettre particulière avertit le voyageur du sort qui l'attendait, dès qu'il aurait franchi les frontières de la Savoie. Mais comment résister au plaisir de voir la belle Italie ! Il partit seul le 31 septembre, se promettant bien de dépister la police et comptant seulement traverser le Piémont pour se rendre en Toscane. Il ne pensait plus guère à la révolution et écrivait à son secrétaire Pigeau pour le féliciter « de n'avoir pas été enseveli sous les décombres d'une maison qui avait sauté. » Il annonça partout qu'il prenait le chemin de la Suisse, fit en effet une excursion au Mont Blanc et grava par dérision son nom sur les glaces ; mais il revint aussitôt sur Chambéry, n'y passa que quelques heures et montra, sans être arrêté, son passeport au pont de Montmélian. Il traversa sans obstacle Lansleburg, la Novatese, Suse et gagna Turin, où se trouvaient le comte d'Artois et tous les Polignac. Averti

par la rumeur publique, son cousin, le duc de Polignac, vint le trouver ; il lui certifia l'existence de l'ordre d'expulsion lancé contre lui, déclara qu'on l'avait fait passer pour « un député de la propagande » et que sa vie même était en danger, s'il ne fuyait au plus vite. Comme il était toujours vêtu de sa veste et de son pantalon de toile bleue, on l'accusait de s'être à dessein déguisé en paysan [1]. Hérault protesta de son innocence ; le duc lui promit d'intervenir en sa faveur. Il partit cependant, « ne trouvant pas naturel d'attendre un ordre aussi peu fait pour lui ». Le lendemain, six ou sept hommes pénétraient dans la chambre qu'il occupait la veille, et fouillaient jusque sous le lit, en proférant des menaces violentes. Il fut bientôt arrêté à Rivoli, où il attendait sa voiture et ses effets. « Interrogé militairement et très bêtement », en vain il s'indigna devant l'officier de place du traitement qu'on faisait subir à « un magistrat, à un homme contre lequel on ne pouvait articuler aucun fait, citer un seul discours, un seul écrit... » Il finit son voyage en

[1] *Storia militare del Piemonte*, I, 66, citée par le marquis Costa de Beauregard. *Un homme d'autrefois*, p. 107.

prison ; au bout de trois semaines, il fut expulsé et banni pour la vie des États du roi de Sardaigne. Au mois de novembre 1790, il était de retour à Paris [1].

[1] A. N. — F⁷4742. — Quand Hérault fut envoyé en mission à Chambéry, en 1792, il y retrouva toutes les pièces relatives à son arrestation et les réunit dans une chemise, qui porte : *Certificats de civisme donnés au citoyen Hérault par la cour de Turin.* Toutefois il a déchiré la page de sa lettre au commandant de Turin, dans laquelle il protestait de son innocence. — Cf. Aulard, *Jacobins*, IV, p. 541 (Discours d'Hérault du 2 décembre 1792).

CHAPITRE II

DES FEUILLANTS A LA GIRONDE

L'abbé Auger. — Lepeletier de Saint-Fargeau. — Le régime nouveau. — Juge à Paris. — Commissaire en Alsace. — Belle réception aux Jacobins. — A la Cour de cassation. — Varennes. — Député. — La pente glissante.

La Révolution marchait à pas de géant. On eût dit une nouvelle époque de la nature, que Buffon n'avait pas prévue. Sur les ruines du trône s'élevait la tribune, où Mirabeau tonnait comme un dieu. Barnave y portait la flamme de la jeunesse et Duport la véhémence du droit nouveau. Des réputations sortaient de l'ombre ; d'éclatantes fortunes se fondaient. Le vieux maître d'Hérault de Séchelles, le bon abbé Auger, était dans le ravissement. Il entendait en France les accents de Démosthène ; il retrouvait Athènes, ses lois, ses citoyens, et prenait Périclès à témoin de son bonheur. Il rêvait maintenant d'établir des jeux publics pour la

jeunesse, de construire un péristyle sur la place Louis XV. Cependant les séances de l'Assemblée nationale l'effrayaient. « Quels cris ! quels tumultes ! s'écriait-il... Vont-ils donc profaner le temple de la patrie ? » Il se consolait en pensant que l'état de liberté est un état de lutte, d'agitation, et l'excellent homme recommandait aux prêtres de rester des ministres de paix [1].

Le 15 octobre 1790, le Parlement fut définitivement supprimé. Depuis un an, la chambre des vacations siégeait seule ; ses membres, avant de se séparer, signèrent une protestation secrète. L'événement fut à peine remarqué ; un anonyme, à peu près seul à exprimer ses regrets, intitula son libelle : *Vox clamentis in deserto* [2].

Lepeletier de Saint-Fargeau s'était décidément rallié à l'opinion dominante. Comme Hérault de Séchelles, il avait dû rompre avec ses affections les plus chères. Parent ou allié de la haute noblesse, « toutes les portes », écrit son frère Félix, « en furent bientôt fermées pour

[1] *Moyens d'assurer la Révolution, d'en tirer le plus grand parti pour le bonheur et la prospérité de la France... par M. l'abbé* Auger (fin de 1790).

[2] Bibliothèque de la Ville de Paris.

lui ». La Révolution, surtout dans la noblesse, déchirait les familles, des frères ennemis se réveillaient sous le même toit. Dans une discussion politique à table, un des parents de Saint-Fargeau alla jusqu'à lever son couteau sur lui. Celui-ci avait présenté à l'Assemblée une motion, qui supprimait pour les nobles le droit de s'appeler du nom de leur terre. Ce n'était là qu'un raffinement de l'orgueil de caste, resté très vivant chez ce démocrate. Cette mesure ne gênait que les familles obscures. Qui ne connaissait en France la célèbre famille des Lepeletier, depuis deux siècles « ancrée au grand banc du Parlement », et dont les membres ne s'appelaient de Saint-Fargeau, des Forts, de Rosanbo, de Mortefontaine ou d'Aunay, que pour se distinguer les uns des autres. Le 21 juin, Lepeletier obtint enfin l'honneur qu'il ambitionnait depuis si longtemps : il fut élu, contre Sieyès lui-même, président de l'Assemblée [1].

[1] Voici la lettre que lui écrivit à cette occasion son beau-père, le vieux Joly de Fleury, sur un ton de grave ironie :

« Votre tante m'a dit hier, lorsque je suis rentré, mon cher fils, l'honneur que vous déférait la majorité.

« Il est flatteur de réunir les suffrages d'une assemblée si imposante.

« J'ai loin de ma pensée de me regarder dans ma vie privée

LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU

D'après un portrait de famille.

Hérault de Séchelles, qui maintenant avait souffert pour la liberté, résolut d'entrer franchement dans le régime nouveau. Quelques mois avant, la publication du *Livre Rouge* révéla que les Polignac avaient obtenu plus de sept cent mille livres de traitement ou pensions annuelles, réversibles d'un membre de la famille sur l'autre. Mirabeau s'écria : « Mille écus à la famille d'Assas pour avoir sauvé l'État ; un million à la famille de Polignac pour l'avoir perdue ! » Mais Hérault avait commencé de triompher de la défaveur qui s'attachait à son nom et

comme capable de manquer à aucun point de la loi, ni par conséquent, en y manquant, de dire à Monsieur le Président, comme Maximus Fabius le dit à son fils qui, consul, commandait l'armée, où son père était employé lui-même : ***Experiri volui an scires consulem agere.***

« Je suis persuadé que vous vous acquitterez bien, et très bien à tous égards, de ces fonctions.

« Je ferai toujours des vœux pour votre gloire, mais je penserai toujours aussi qu'il faut s'occuper à protéger et assurer à chaque citoyen ses propriétés, sa liberté, sa vie, et prendre des moyens efficaces à cette fin.

« ***Justitia*** et ***pax*** pour tous en général et chacun en particulier.

« Je vous embrasse, mon cher fils, et si Minette (*a*) était éveillée, elle en ferait autant que moi de tout son cœur.

« Ce 21 juin 1790.

(*a*) « C'était le nom que nous donnions à ma petite-fille qui était alors chez moi. »

B. N. *Collection Joly de Fleury*, 12486.

à sa parenté. Il pensait que la Révolution touchait à son terme et que la constitution lui donnerait une assiette définitive. La puissance nouvelle de l'éloquence l'encourageait. L'éclat des succès d'autrui l'enflammait. Il pensait réussir aisément dans la voie populaire et faire briller ses talents bien au-dessus des privilèges abolis.

L'occasion qu'il cherchait lui fut bientôt offerte ; le 6 décembre 1790, il fut élu juge aux nouveaux tribunaux du département de Paris, par 219 voix sur 621, et le vingt-troisième sur trente. L'assemblée électorale avait généralement porté son choix sur des avocats tels que Bigot de Préameneu, Garran de Coulon, Merlin de Douai, Target, Treilhard, Tronchet, en y mêlant quelques anciens parlementaires, Dionis du Séjour, Duport, Fréteau, jadis conseillers, Lepeletier de Saint-Fargeau, et Lepeletier de Rosanbo, jadis présidents.

Ces deux derniers refusèrent. Rosanbo allégua des raisons de santé ; Saint-Fargeau, sa récente élection d'administrateur du département de l'Yonne. A la vérité, les deux cousins, bien que d'opinions adverses, se révoltaient également à l'idée de recevoir du peuple un

siège de magistrat, qu'ils ne voulaient tenir que du roi et de leurs ancêtres. Comment croire d'ailleurs que l'antique Parlement fût à jamais anéanti ? Le 8 décembre, Hérault de Séchelles, retenu alors au lit par un érysipèle, écrivit à l'assemblée électorale qu'il acceptait son élection. Le 20 décembre, il s'y rendit et prononça ce petit discours :

Messieurs,

Je ne viens point vous remercier, puisque vous défendez la reconnaissance ; je puis du moins vous offrir le seul hommage qui soit digne de vous : un zèle ardent et durable pour la liberté.

Le choix de mes concitoyens a surpassé mon attente ; mais au moment que vos suffrages m'ont fait remonter au rang des juges, je n'ai dû écouter que la voix de la patrie, et je me suis empressé de lire mon devoir dans une bienveillance qui m'honore. Ainsi au milieu d'une révolution qui a tout changé, je vous devrai, Messieurs, de me retrouver encore le même en continuant de consacrer ma vie au maintien de la justice et aux intérêts de l'humanité [1].

Kersaint, qui présidait, lui répondit, en termes très flatteurs, que « la justice était accoutumée à son nom ». Mais ses anciens collègues considérèrent son acceptation comme une aposta-

[1] CHARAVAY. *L'Assemblée électorale de Paris* (1790-91).

sie. Hérault de Séchelles dira plus tard « que les contre-révolutionnaires en frémirent de rage » et qu'il lui fallut alors « quelque courage ». Sa grand'mère lui écrivit pour lui reprocher ce suprême attentat contre la majesté royale. Il rompit définitivement avec sa famille, qui le déshérita [1].

Le nouveau juge eut à peine le temps d'occuper son siège. Un mois après, il était nommé commissaire du roi dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, avec Foissey, président du tribunal de Nancy, et Mathieu Dumas, alors colonel. Son récent voyage en Alsace l'avait designé au choix des ministres. Cette province frontière était agitée par les émigrés qui pratiquaient des enrôlements, et trouvaient de nombreux complices parmi les officiers de ligne. De la rive gauche du Rhin, le cardinal de Rohan, chassé de son évêché, lançait des lettres pastorales, que les curés lisaient en chaire ; les moines excitaient les catholiques contre les protestants

[1] Bonneville (*Portrait des personnages célèbres de la Révolution*, 1796) prétend que, pour recouvrer son héritage, il proposa à la Convention une loi rétroactive sur un nouveau partage des successions depuis 1789. On n'en trouve pas trace dans les débats.

et faisaient ouvertement appel à l'étranger. Telle était la situation que Victor de Broglie, député de Colmar et de Schlestadt, dénonçait le 20 janvier à l'Assemblée, en faisant décider l'envoi immédiat de trois commissaires. Ce fut le pouvoir exécutif qui les désigna, mais la mission d'Hérault de Sechelles et de ses collègues est à noter comme le premier essai des assemblées élues pour intervenir directement dans le gouvernement par des commissaires, que les assemblées suivantes devaient choisir dans leur sein.

Hérault et Dumas rejoignirent aussitôt Foissey à Nancy. Ils écrivirent à Bouillé, qui commandait les troupes d'Alsace et de Lorraine et résidait à Metz, pour se concerter avec lui. Bouillé, qui préparait l'évasion du roi, ne répondit pas et donna des instructions ostensibles au commandant de Strasbourg, M. de Klinglin. Celui-ci fit aux commissaires un accueil poli, mais plein de réserve. Le maire Diétrich, qui menait le parti constitutionnel, les reçut au contraire avec joie.

Les commissaires firent comparaître les curés des paroisses et les adjurèrent de calmer les

esprits. Ils enjoignirent « aux moines de toutes couleurs » de rentrer dans leurs couvents et dispersèrent plusieurs sociétés catholiques. Le 3 février, ils arrivèrent à Colmar. La ville était remplie de soldats de la légion de Mirabeau. Quand les voitures des commissaires s'arrêtèrent à la nuit tombante, devant l'hôtel des *Six Montagnes*, ils furent accueillis par les cris de *Vive le Roi*, *Vive le comte d'Artois*, *A bas la nation*, *Les commissaires à la lanterne !* La garde municipale était absente ; l'auberge allait être envahie. Soudain les croisées s'illuminèrent et les trois commissaires parurent à une fenêtre, bravant le danger et haranguant courageusement la foule au nom du roi et de l'Assemblée. On cria : Tirez sur eux ! L'instant était critique. Comme à l'assaut de la Bastille, Hérault fut digne de son sang militaire. « Mes collègues, écrit le brave Dumas, firent la meilleure contenance [1]. »

Par bonheur, une troupe de bateliers, armés de gaffes, accourut du quai de la Poissonnerie

[1] MATHIEU DUMAS. *Mémoires*, I, p. 484. Cf. VÉRON-RÉVILLE. *Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin*

sous la conduite d'un de leurs patrons, Stockmeyer. Ils repoussèrent violemment les assaillants : il y eut de nombreux blessés. L'Assemblée, quand elle eut connaissance de ces faits, décerna solennellement des éloges à Stockmeyer, dont elle fit un héros national, et approuva la fermeté de ses commissaires. Le directoire et la force publique de Colmar furent aussitôt renouvelés. Ce ne fut pas le seul danger que courut Hérault. Une lettre anonyme du 19 avril le prévint que des Français de Genève voulaient le faire assassiner [1].

Revenus à Strasbourg, Dumas, Hérault et Foissey, installèrent Kellermann à la place de Kinglin, comme commandant des troupes. Un grand nombre d'officiers des régiments d'Huningue et de Landau émigrèrent aussitôt. Le cours du Rhin fut fortifié ; les places mises en état de défense. Un jeune lieutenant d'infanterie, plein d'intelligence et d'enthousiasme, accompagnait les commissaires : c'était Desaix.

Les deux départements furent appelés à élire leurs nouveaux évêques. Hérault mettait une

[1] A. N. — F⁷4742.

ardeur toute particulière à faire accepter par la population la Constitution civile du clergé, qui était le couronnement des théories gallicanes du Parlement. Mais la plupart des curés restèrent fidèles au cardinal de Rohan et refusèrent le serment civique. Enfin les commissaires provoquèrent dans presque toutes les villes la formation de sociétés d'Amis de la Constitution, qui s'affilièrent bientôt au club des Jacobins de Paris. Ces sociétés furent composées d'hommes fort honorables, banquiers, avocats, professeurs, officiers d'artillerie et du génie. Le 11 mars, à l'Assemblée, Victor de Broglie rendit un solennel hommage à cette ardeur patriotique. « Les habitants de l'Alsace, s'écria-t-il, d'une voix vibrante, n'ont pas oublié qu'en 1744, les ennemis qui eurent la témérité de passer le Rhin trouvèrent dans le courage des Alsaciens une barrière qu'ils ne purent jamais franchir pour retourner dans leur pays. »

Avant de rentrer à Paris, les commissaires lancèrent une proclamation aux Alsaciens. Elle présente un tableau complet des travaux accomplis, fait appel au patriotisme, à la conciliation, au respect du roi et de la Constitution. Le ton

est fort modéré et la forme facile et pompeuse l'a fait attribuer à Hérault de Séchelles.

Le 29 avril, Dumas se présentait au club des Jacobins, accompagné de ses deux collègues. Ils furent salués d'applaudissements frénétiques et reçus membres par acclamation. Dumas lut la proclamation aux Alsaciens, dont l'impression fut aussitôt votée. Beauharnais, qui présidait, remercia les trois commissaires d'avoir su remplacer en Alsace « le flambeau du fanatisme par le feu sacré de l'amour de la patrie » et d'avoir fait aux Jacobins de si nombreux prosélytes. Mais Brissot, dans son journal, se déclara choqué des marques « d'idolâtrie » prodiguées à Dumas, Hérault et Foissey ; il leur reprocha d'avoir invité les soldats à « l'amour pour le roi[1] ».

L'activité d'Hérault de Séchelles, sa fermeté courageuse et politique pendant sa mission l'avaient décidément signalé au public et consacré révolutionnaire. Le ministre de la Justice, Du-

[1] AULARD. *Jacobins*, II, p. 369. — Hérault avait été régulièrement présenté par Larue et reçu le 10 mars 1791, ainsi que le prouve le certificat d'admission qui se trouve dans ses papiers. — On fit graver le portrait réuni des trois commissaires.

port-Dutertre, le proposa pour la place fort importante de commissaire du roi près du nouveau tribunal de cassation. « M. Hérault, écrivit-il, perd un état très brillant et il a compromis de grands capitaux, hasardé une fortune considérable, en se déclarant ouvertement ami du nouvel ordre de choses ; en acceptant une place de juge dans les tribunaux constitutionnels, il s'est exposé à perdre l'affection de ce qu'il avait de plus cher, espèce de courage très rare et qui suppose un caractère très élevé. » L'opinion, concluait-il, s'est déclarée en sa faveur. Ainsi se manifestait la reconnaissance des avocats pour l'ancien avocat général. Louis XVI, qui préparait son évasion, écrivit sur le rapport d'une main résignée : *Bon pour M. Hérault*[1].

Il fut nommé le 11 mai ; le 16, il vint prendre séance dans l'ancienne Grand'Chambre du Parlement, à ce même banc des gens du roi, où, deux ans avant, il siégeait. Au lieu de la robe rouge et du chaperon fourré, il portait, avec la même aisance, la mante et l'habit noir, avec le chapeau rond à plumes noires, ganse et bouton

[1] A. N. — D III, 384, — F[1c] Seine, 27.

d'or ; à son cou pendait un ruban tricolore et une médaille portant l'inscription : *La Loi et le Roi.* Les avocats, si humbles autrefois, qui maintenant faisaient, non sans morgue, figure de hauts magistrats, n'entendirent pas, sans une secrète joie, le majestueux Hérault prendre au milieu d'eux la parole, comme jadis parmi les Séguier, les d'Aguesseau, les Lepeletier, les Joly de Fleury, les d'Ormesson et les d'Aligre.

« En rentrant, dit-il, dans cette enceinte fameuse où la Constitution a tout changé, il m'est presque permis de dire que je n'ai pas changé moi-même. J'avais consacré ma jeunesse au culte des lois, mais plus spécialement ma vie entière à la justice, et la justice est éternelle. Parmi ces sénateurs, qui d'un cri unanime appelèrent ici la nation et conserveront du moins la gloire de l'avoir avertie de sa puissance, pourquoi faut-il qu'un petit nombre soit resté fidèle à sa cause? Ah ! j'entends une voix qui dit au fond de mon cœur : celui qui, dans cette courte vie, continue chaque jour de servir ses semblables, est plus heureux que ceux qui, pouvant être utiles à la société, ont emporté loin d'elle tant de lumières, d'expériences et de talents. »

Gensonné lui répondit par de vifs éloges, et la *Gazette des nouveaux Tribunaux* y ajouta les siens[1].

[1] *Gazette des nouveaux Tribunaux.* 1791, I, p. 321.

Hérault de Séchelles, aidé de son secrétaire Ysabeau, se mit avec ardeur à une tâche qui lui était familière. L'inexpérience des nouveaux juges le rendait indispensable. Pendant les mois de juillet et d'août il requit dans un grand nombre d'affaires. Les retards de procédure l'obligèrent à doubler les audiences et à en fixer la durée à sept heures par jour. Le 27 août, Hérault demanda deux ou trois substituts pour le suppléer au besoin.

Dans l'intervalle s'étaient déroulés les événements de Varennes. La fuite du roi, sa complicité subitement démasquée avec les émigrés et l'étranger troublèrent profondément les anciens serviteurs de la monarchie, qui s'étaient flattés, comme Séchelles et Saint-Fargeau, de concilier leurs traditions royalistes et leurs sentiments constitutionnels. Ce fut, dans le cours tumultueux de la Révolution, un de ces moments solennels, où les plus déterminés hésitèrent où bien des hommes sincères interrogèrent leur conscience avec angoisse.

Le 21 juin, Pasquier dînait au Club de Valois avec Beauharnais, Barnave, Menou, Alexandre de Lameth et Saint-Fargeau. Chacun semblait

découragé : Beauharnais et Menou convenaient avec tristesse des torts qu'on avait eus pour le roi. Saint-Fargeau, qui, depuis un an, n'ouvrait plus la bouche, et semblait absorbé dans d'interminables parties de billard, où il perdait avec un grand sang-froid beaucoup d'argent, éclata soudain en invectives furieuses contre le roi et la reine ; bientôt, ne pouvant plus se contenir, il se leva de table et quitta la salle[1]. Le jour même, on discutait à l'Assemblée le projet de code pénal, où ce futur régicide proposait l'abolition de la peine de mort.

Hérault de Séchelles, tout en restant fermement attaché à la Constitution, prit part au vif mouvement de réaction, qui détermina la sanglante répression du Champ de Mars. L'Assemblée l'inscrivit dans la liste des gouverneurs à choisir pour le dauphin. Il quitta les Jacobins, envahis par des éléments de désordre, et rendus responsables des derniers événements. A la suite de Duport, de Barnave et de Lameth, il entra au club des Feuillants, qui cherchait à réconcilier le roi et l'Assemblée. C'est dans ces

[1] *Mémoires du chancelier* PASQUIER, I, p. 63.

sages dispositions qu'il se présenta aux électeurs du département de Paris lors des élections pour la nouvelle législature.

Il fut élu, un des plus jeunes, le 16 septembre et abandonna les fonctions qu'il occupait à la Cour de cassation. Le 17, il vint remercier l'assemblée électorale, rappela son passé, les dangers qu'il avait courus en Alsace. Il ajouta :

« Mais aujourd'hui, Messieurs, que votre bienveillance m'investit de ces hautes fonctions, où la sagesse elle-même ne serait rien sans la fermeté, je viens promettre que la cause auguste de la liberté, que la souveraineté de la nation, que la sainteté de la Constitution n'auront pas de plus ardents défenseurs. Un grand ouvrage vient d'être achevé ; le vaisseau de la France est enfin construit au milieu des débris et des clameurs ; il va être lancé au milieu des orages, si toutefois ces orages, qui grondent dans le lointain, parviennent à quelque réalité, et s'il est possible de croire ce qu'il n'est pas permis de craindre. Dans des circonstances si importantes, ne pouvant égaler les lumières et les talents de mes collègues, je les rivaliserai du moins en vertus civiques ; je me souviendrai que j'ai vécu toute ma vie pour la justice, et ce sentiment est peut-être celui de tous qui donne à l'homme le plus de vrai courage et l'énergie la plus constante. Sans lui, la révolution ne serait pas faite ; c'est lui aussi qui la soutiendra et qui en garantit la perpétuité pour nous et la nécessité pour tous les peuples. »

Pastoret lui répondit :

« Monsieur, dans ces temps malheureux où, pour me servir des expressions d'un grand homme, la loi pesait sur nous comme pèsent les crimes, vous cherchâtes à en adoucir l'empire ; et le talent, enrichi d'une sensibilité féconde, fut pour vous un moyen de réconcilier la législation avec l'humanité. Alors cependant, l'éloquence était presque toujours condamnée à se réfugier dans les temples déserts, ou à venir se perdre sur des intérêts privés dans le sanctuaire des lois. Elle est aujourd'hui plus digne de vous et d'elle-même. L'orateur exerce parmi nous la plus puissante des magistratures, la magistrature du génie ; et quand le peuple, jadis détrôné par ses rois, a reconquis sa souveraineté, vous devez être heureux de devenir l'organe de ses droits imprescriptibles, et l'inébranlable appui de sa liberté[1]. »

Il n'est pas douteux qu'Hérault de Séchelles, au début de l'Assemblée législative, ne se soit rangé parmi les membres les plus ardents du côté droit. Dès la première séance, Choudieu l'aperçut assis près de Jaucourt, de Mathieu Dumas, de Beugnot, de Vaublanc. « En 1791, dit La Fayette, il était trop lié avec l'aristocratie pour se permettre de dîner chez moi[2] ». Il saisit

[1] CHARAVAY. *L'Assemblée électorale de Paris* (1791-92). Hérault fut élu le 14e sur 24, par 389 voix contre 140 à Gerdret, négociant.

[2] CHOUDIEU. *Mémoires*, p. 64. — LAFAYETTE. *Mémoires*, IV, p. 328.

la première occasion d'affirmer son loyalisme monarchique. L'Assemblée sur la proposition de Couthon, vota le 5 octobre, un décret qui réglait ses rapports avec le roi d'une manière humiliante pour celui-ci. Les députés devaient s'asseoir et se couvrir en même temps que Louis XVI, dont le fauteuil serait semblable à celui du président; on ne devait l'appeler que roi des Français. Rien de plus blessant pour un Bourbon, élevé dans l'étiquette. Au début de la séance du lendemain, Hérault proposa la révocation du décret. Basire et Vergniaud s'y opposèrent; mais Hérault insista, domina le vacarme et finalement obtint raison. Le 7, Louis XVI fut reçu avec le cérémonial en usage à la Constituante; son entrée provoqua une scène d'enthousiasme royaliste. Aux Jacobins, Hérault fut dénoncé comme un des plus fermes appuis du parti ministériel. Il fréquentait, disait-on, dans une maison, où les ministres s'entendaient avec les chefs du côté droit, et où l'on se flattait d'avoir le nombre pour soi. On l'avait entendu s'écrier : « Nous l'emporterons ; la partie est trop bien liée[1]. »

[1] Aulard. *Jacobins*, VI, p. 702 (Séance du 7 octobre 1791).

Deux mois après, Hérault avait changé de face. Il s'asseyait aux bancs de la Gironde. Le 16 novembre, il proposa des mesures propres à garantir la véracité et l'authenticité du serment civique des prêtres, et son intervention peut s'expliquer par un souci de légalité. Le 2 décembre, il va beaucoup plus loin, il dénonce « le silence observateur des ministres » ; il entend définir « leur responsabilité négative ». Les Anglais, déclare-t-il, n'ont présenté que « le simulacre de la liberté ; » pour les surpasser, il exige un contrôle direct, incessant de l'Assemblée, qui rendrait tout gouvernement impossible. Le même jour, il obtenait sa réintégration au club des Jacobins.

Son collègue Hua attribue cette volte-face au dépit de n'avoir pas été nommé à la présidence au club des Feuillants[1]. Mais dans les temps de révolution les hommes ne choisissent pas leur parti. Ils sont saisis par celui où ils inclinent, et ce parti les emporte. La nécessité des circonstances suffit à entraîner les révolutionnaires à toutes les destructions, à tous les coups de force.

[1] Hua. *Mémoires*, p. 87.

Hérault, qui changeait sans cesse avec les événements, ne cessait justement de répéter qu'il n'avait jamais changé lui-même. Il ne s'était pas jeté tête baissée dans la tourmente, étant au contraire fort souple, fort délié. Depuis l'assaut de la Bastille, il dégringolait une pente glissante.

CHAPITRE III

DE LA GIRONDE A LA MONTAGNE

A califourchon. — Le calcul de la guerre. — L'éloquence nouvelle. — Le danger de la patrie. — Président de l'Assemblée. — Les derniers salons. — *Eloge de l'abbé Auger*. — Mme de Sainte-Amaranthe et Mme de Morency. — Le 2 septembre. — La Montagne. — Une jolie femme à la Convention.

« Se tenir à califourchon sur les deux partis opposés; point de bannière de peur de se couper en deux et de faire les seconds rôles » : telle est la règle difficile, que s'était tracée le machiavélique habitant d'Epone.

Élève de Montesquieu, exalté par les circonstances, il se flattait de demeurer un homme d'ordre. Son plus grand souci était de faire marcher sans trop de heurts ni de cahots la lourde machine sans pilote, qui tantôt s'embourbait dans le marais, tantôt se précipitait dans la descente. Il s'y épuisait en efforts touchants. On le voit proclamer la Constitution

intangible (14 janvier 1792) ; faire instituer, avec candeur, un comité central pour régler d'avance par trimestre, par semaine et par jour l'ordre des matières à délibérer (26 janvier). Dans son rapport du 2 décembre 1791, il fut en somme le premier et le seul à entrevoir un système de responsabilité ministérielle, telle que nous la pratiquons aujourd'hui. Son projet fut renvoyé au comité de législation et, malgré l'appui de Stanislas de Girardin, n'en sortit plus. Devant l'encombrement de la tribune, Hérault propose que chaque orateur lise en débutant son projet de décret, « pour faire tomber les phrases des discours » (7 mars). Il conseille d'accorder des indemnités aux princes possessionnés d'Alsace (1er mars), et Vaublanc le soutient ; il presse d'assurer l'ordre à Avignon (11 mai), et Mathieu Dumas se joint à lui. Au comité de législation éclate son expérience et son savoir ; il s'érige en gardien des principes. Sur l'organisation des tribunaux criminels, de la justice militaire, de l'état civil, du tribunal de cassation, il parle en juriste clair et pratique et mérite les éloges de Bigot de Préameneu.

Mais le côté droit était composé d'honnêtes

idéologues, dévoués à une fiction constitutionnelle. Ce n'est pas Louis XVI qu'ils servaient, mais un roi idéal, sans préjugés héréditaires, sans rancunes secrètes. Ils se cachaient la tête pour ne point voir l'abîme qui s'était creusé entre le roi et la Révolution. Au centre, quatre cents « ventrus » étaient ballottés tour à tour par les vents contraires. Les Girondins, en combattants résolus, apportaient des vues pratiques. Ils sentaient fort bien que la résignation était impossible à Louis XVI et qu'il importait avant tout de déjouer les complots contre-révolutionnaires de la cour et des émigrés. Hérault, par clairvoyance autant que par sympathie, s'enrôla bientôt dans leur troupe. Ces arrivistes de province étaient jeunes comme lui, infatués de savoir juridique, passionnés d'éloquence, amoureux de gloire et d'aventures ; comme lui, l'esprit antichrétien, la foi dans l'avenir les animent ; ils aiment, comme lui, la Révolution en philosophes, en orateurs et en artistes ; leur ambition, comme la sienne, était ardente et calculée.

Les Girondins n'apercevaient qu'un moyen de s'emparer du roi et de le séparer des émigrés :

le contraindre à la guerre. D'instinct ces bourgeois répugnaient à l'esprit militaire, et par avance renonçaient aux conquêtes. La propagande résultait pour eux de la force des idées. L'épée que brandissait Isnard n'était qu'un argument d'avocat. Mais l'état de l'Europe les rassurait ; ils considéraient que la guerre était sans danger, et se croyaient maîtres d'y mettre un terme. La guerre, déchaînée par eux, dura vingt années, bouleversa l'Europe et, tout d'abord, entraîna leur ruine et assit la dictature de Danton, puis celle de Robespierre, qui ne la combattait, en 1792, que par haine de Brissot. Robespierre ne se doutait pas plus que ses adversaires, que César, un jour, sortirait des camps[1].

Hérault avait éprouvé en Suisse les difficultés de la propagande et la portée réelle des droits de l'homme. Nul n'a développé plus prudemment les contours hypocrites de la pensée girondine. Le 25 décembre 1791, il fit étendre, contre Brissot, du 10 février au 1er mars, le délai de

[1] On lit cette phrase dans un brouillon parmi les papiers saisis chez Hérault de Séchelles : *La grande différence entre Rome et nous, c'est que nous avons renoncé aux conquêtes.*

l'ultimatum. Son discours du 29 décembre débute ainsi : « Une vaste conspiration contre la liberté de la France et la liberté du genre humain laisse échapper chaque jour quelqu'un de ses secrets. En jetant les yeux sur la carte de l'Europe, partout où il y a un trône nous découvrons un ennemi. » Mais à peine a-t-il effrayé qu'il s'attache aussitôt à rassurer, à montrer la guerre sans danger. Toutes les puissances, dit-il, sont ruinées et « c'est dans leur pauvreté qu'elles se cotisent pour renverser notre Constitution ». Rien à craindre ni de la Russie, ni de la Suède, ni de l'Espagne, ni de la Sardaigne, ni de la Hollande. Un amour commun de la liberté nous garantit l'Angleterre ; le roi de Prusse ne bougera pas. « La paix est une loi pour Léopold. » « Quel est, Messieurs, conclut-il, le résultat que je prétends déduire ? Serait-ce de décider que la guerre ne doit pas être faite ? Non ! Messieurs, il faut se préparer. » Après avoir rassuré l'opinion, le voilà qui s'efforce de l'armer : « Messieurs, déclarez aujourd'hui que nous *sommes en état d'hostilités imminentes*... c'est chez nous qu'il faut attaquer l'ennemi avant de lui porter la guerre au dehors... C'est dans cet esprit que

le Sénat romain avait imaginé l'importante formule : *Caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat*,... et, pour me servir de la pensée de Montesquieu, Messieurs, le moment est venu de jeter un voile sur la statue de la liberté. » Voilà le grand mot lâché ! La guerre étrangère ne devait avoir d'autre effet que de favoriser à l'intérieur la dictature des Girondins. Brissot, qui se croyait aussi compliqué qu'Hérault se pensait machiavélique, disait qu'il était du parti de la guerre « par la force des raisonnements ». Cet enthousiasme généreux, que Lamartine a chanté, cette folie de la propagande, que d'autres ont dénoncée, n'était en somme qu'une intrigue ordinaire de politiciens.

Dans cette assemblée théâtrale Hérault de Séchelles désirait surtout briller par l'éloquence. Mais les petits avocats d'autrefois savaient maintenant lever la tête et hausser le ton. L'âpreté de Guadet, la gravité menaçante de Gensonné, les dédains magnifiques de Vergniaud, les images et la flamme d'Isnard et de Ducos, que de rivalités redoutables à l'ancien avocat général ! Pour emboucher le clairon national, il fallait une poitrine gonflée de l'ouragan ; pour

battre le tocsin, un cœur bondissant de foi démocratique. Où donc le neveu du maréchal de Contades, le cousin de Mme de Polignac eût-il puisé ses inspirations ? Dans le demi-jour de sa bibliothèque, cet épicurien n'était pas ébloui par les grandes visions, qui transfiguraient sur la place jusqu'à de pauvres diables et des fripons. Il s'efforçait à la concision de Tacite, qu'il citait sans cesse, et répugnait aux développements ostentatoires. Il relisait dévotement Démosthène et, s'y admirant lui-même, il vantait « cette perfection continue du langage, ce mécanisme heureux si familier à l'orateur, qu'il ne pouvait même cesser d'être *élégant* dans les apostrophes les plus impétueuses dans les sorties les plus véhémentes. » Démosthène aurait pu lui crier, comme Mirabeau à Barnave : « Il n'y a pas de divinité en toi. »

Le sarcasme ou la colère ne tordaient jamais ses lèvres fines ; le grand vent du dehors ne dérangeait pas ses périodes alignées. Dans l'orchestre révolutionnaire il jouait un air de flûte trop pur et trop discret. On le voit stimulé par Vergniaud, poussé par Gensonné,

empressé lui-même, et cependant terne et peu goûté d'un auditoire toujours ivre.

La majesté de son verbe parlementaire semblait déjà démodée dans le débraillement démocratique. Becquey l'interrompit un jour dans une de ces récitations, en déclarant, sans doute au milieu des rires, qu'il les trouvait « longues, diffuses et ressemblant plus à des ci-devant remontrances qu'à un acte législatif. » Si l'imprudent Hérault se fût mis à l'abri de cette grande tempête, vingt ans plus tard l'histoire lui ménageait sa place naturelle dans les assemblées de la Restauration. Il était fait pour défendre la charte parmi les pairs. Il eût paré de noblesse et d'élégance le libéralisme ombrageux de Royer-Collard. Son imagination fleurie aurait humanisé les principes et sa pompe eût honoré la liberté aux côtés d'un Barthélemy, d'un Broglie ou d'un Liancourt.

Comme il s'agitait pour atteindre le succès, il s'enfonçait chaque jour plus avant dans la voie révolutionnaire. Le 22 février, il prononce contre les ministres un réquisitoire menaçant ; le 5 mars, il atteint Bertrand de Molleville ; le 10, Delessard, qu'il ne cesse d'attaquer, tombe

sous ses coups. Le 20 mai, il tourne ses arguments de juriste en faveur de Merlin, de Basire et de Chabot, qu'avait arrêtés le juge Larivière. Le 25, il fait adopter un décret qui menace de la déportation les prêtres, même assermentés, sur la plainte de vingt citoyens actifs de leur canton. Sa faveur grandissait. Il fut élu, le 17 juin, président du club des Jacobins et dirigea jusqu'au 2 juillet les séances dramatiques, où Danton dénonça la trahison de La Fayette. Le 10 juillet, à l'Assemblée, il atteignit enfin au succès. Au nom de la commission extraordinaire des douze et des comités militaire et diplomatique réunis, il vint lire un rapport sur la déclaration du danger de la patrie. Un silence solennel régnait sur l'Assemblée. Hérault sentait s'agiter en lui l'âme de Démosthène, « cette âme, disait-il, orgueilleuse et sensible, qui porte en elle toute la dignité et toutes les douleurs de la patrie ». Il voulut reproduire la parole « intrépide, accusatrice, victorieuse » de l'orateur athénien. Il fut très pompeux et assez froid. Mais son calme, cette fois, répondait aux circonstances. Dans ce grand frisson national, la pensée publique se plut à se recueil-

lir en l'écoutant. Ce bel homme à l'air si noble incarna aux yeux de tous la cause auguste qu'il défendait. L'élève de Mlle Clairon parut sublime quand, la tête haute, les yeux agrandis, le corps d'aplomb sur les hanches, le geste sobre et remontant « ainsi que la perspective de la terre », il imita la fameuse apostrophe du discours *Sur la Couronne* : « J'en jure par ces phalanges qui vont se rassembler de toutes les parties de la France, et par vous, intrépide Gouvion, par vous, brave Cazotte, et par vous tous qu'une mort si belle et si désirable a moissonnés avant la victoire sous les murs de Philippeville, vertueux citoyens, dont la mémoire présidera désormais à nos destinées et dont les mânes, tressaillant de joie dans le fond des tombeaux, partageront tous nos triomphes [1] ! »

Mme Julien de la Drôme, grand'mère de M. Édouard Lockroy, sortit de la séance, transportée d'enthousiasme : Hérault de Séchelles,

[1] « Non, Athéniens, non, vous n'avez pu faillir en bravant les hasards pour le salut et la liberté de la Grèce ; j'en jure par nos ancêtres, qui ont affronté les| périls à Marathon, par ceux que Platée a vus rangés en bataille, par les combattants sur mer à Salamine, à Artemisium, par tant d'autres vaillants hommes qui reposent dans les monuments publics ! » Trad. Stiévenart, p. 385.

écrivit-elle, *a mirabeauté* [1]. Le manifeste de Brunswick lui répondit.

La guerre précipitait les Girondins dans la voie des coups d'état populaires et des violences dictatoriales. Hérault de Séchelles, dont l'importance ne cessait de grandir, mit au service de son parti son expérience et son habileté de légiste de l'ancien régime, habitué, comme était son grand-père, à se plier devant l'arbitraire du pouvoir. Le 27 juillet, il soutient un décret de Gensonné sur la police de sûreté générale ; il propose d'attribuer aux municipalités le mandat d'amener et le mandat d'arrêt ; l'autorité de sa parole rassura les hésitants et emporta le vote. Les Girondins participèrent au 10 août ; ils pensaient proclamer le Dauphin, nommer son gouverneur et s'emparer du ministère.

Contre leur attente le trône s'écroula ; la République sortit de ses ruines ; Danton ravit la dictature et la Commune de Paris maîtrisa Danton lui-même. L'assemblée avilie, désertée des deux tiers de ses membres, assistait impuissante et terrifiée aux progrès de l'anarchie et à

[1] *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution* (1791-93), publié par son petit-fils, Edouard Lockroy, p. 187.

la marche victorieuse des envahisseurs. Elle essayait timidement d'opposer aux forcenés ce qui restait de la loi. Hérault de Séchelles proposa et fit adopter la formation d'un tribunal extraordinaire pour juger les crimes du 10 août ; c'était élever une fragile barrière contre les attentats que préparait la commune. Membre de la commission des douze, il fait encore voter les mesures intéressant la défense nationale. Le 22 août, il fut élu vice-président et présida plusieurs séances les jours suivants. Il répondit courageusement à une députation de la commune qui demandait le transfert à Paris des députés d'Orléans et proposa de déclarer citoyens français les écrivains étrangers, qui avaient défendu la révolution. Il annonça la prise de Longwy et lut une proclamation patriotique pour renforcer de trente mille hommes l'armée de Luckner. Son autorité juridique, la pompe de sa parole, la noble gravité de sa figure l'annonçaient comme un des derniers remparts de la légalité. Le 2 septembre, il fut élu président de l'Assemblée par 242 voix, sur 257 suffrages exprimés.

Ces fiévreuses années 1791 et 1792 avaient

été pour Hérault de Séchelles de belles années d'ivresse. Qu'il en préférait les vives émotions aux fades douceurs de l'ancien régime ! « Pour agacer les facultés et les tenir éveillées, il faut, écrivait-il jadis, chercher des ennemis et courir au combat. » Maintenant un discours à l'assemblée, une séance aux Jacobins, une émeute dans la rue fouettaient son scepticisme et donnaient à son âme un essor intrépide. Il fréquentait les salons où les survivants de l'ancien régime s'attardaient encore à causer politique et attiraient les hommes nouveaux. C'est dire qu'il parut chez Mme de Staël, dont le salon resplendit alors de tous ses feux. « La vigueur de la liberté et la grâce de la politesse ancienne se réunissaient dans les mêmes personnes ». Corinne, menant de front l'amour et la politique, trônait dans cette académie, et gouvernant de beaux hommes et de beaux esprits, s'imaginait gouverner la France.

L'an d'après, André Chénier, aiguisant ses iambes vengeurs, se rappellera « ce grand brun », qu'il avait vu « le dos couvert de longs cheveux, dont il poudrait les fauteuils de damas, et ricanant, et ne disant rien, et ambi-

tionnant le nom d'homme d'esprit ». C'était Hérault :

Réputé Cicéron chez toute la basoche,
Et bel esprit chez les catins ![1]

Dufort de Cheverny le rencontrait à dîner chez l'aimable et spirituelle comtesse Amelot de Chaillou, avec le vieux Dussaulx et Beauharnais. Hérault lui parut « grand, bien fait, et de la plus jolie figure possible ». Il courtisait la comtesse, qu'il effrayait cependant par son exaltation[2]. Cet élégant allait encore « manger la soupe » chez Mme Roland avec Mme Pétion et tous les grands hommes du jour et du lendemain. Il y accompagnait Bonne-Carrère, comme lui de belle tournure et d'air avantageux. L'austère Manon ne trouvait à ces bellâtres ni la raison de son mari, ni la flamme ardente de Buzot. « Tous ces beaux garçons, déclarait-elle, me

[1] *Œuvres*, Edit. Becq de Fonquières, III, p. 291. La note d'André Chénier, trouvée dans ses papiers, finit ainsi : « Oh ! qu'il se rend bien justice quand il se met au dernier rang des valets, etc... Tu te croyais trop vil pour avoir rien à craindre,

Et que je ne te verrais pas,
Et peut-être en effet il eût mieux valu feindre
Et ne pas descendre si bas.

[2] Dufort de Cheverny. *Mémoires*, II, p. 109.

semblent de pauvres patriotes; ils ont l'air de trop s'aimer eux-mêmes pour ne pas se préférer à la chose publique, et je n'échappe pas à la tentation de rabattre leur suffisance, en ne paraissant pas voir le mérite dont ils tirent le plus de vanité. » Il y a bien quelque dépit dans cet aveu[1].

Hérault réunissait chez lui ses collègues girondins et quelques amis d'autrefois. Ses déjeuners à Epone ou à Paris étaient toujours fameux. Son vieux maître, l'abbé Auger, mourut le 7 février 1792, au milieu de ses livres et de ses rêves; il avait envoyé à l'Assemblée, le 21 octobre 1791, une pétition sur les successions à tendances communistes. Ses collègues de l'Académie des Inscriptions ne parurent pas à son enterrement, mais la loge des Neuf-Sœurs tint, le 25 mars, une séance publique en son honneur. Dorat-Cubières lut un éloge en vers. Il exhorta la jeunesse à pleurer l'homme, dont elle eût encore tant profité :

Pourriez-vous en douter, vous de qui le talent
Vient ici lui payer un tribut consolant,
Et dont l'âme à son nom s'agrandit et s'élève,
Pourriez-vous en douter : Hérault fut son élève.

[1] *Mémoires de Mme Roland*, Edit. Perroud, I, p. 246.

Hérault vint alors lire une petite oraison funèbre. Dix jours avant, l'Assemblée avait déclaré la guerre à l'Europe. Cependant le jeune habitant d'Epone avait limé ses phrases, disposé ses antithèses, fleuri sa prose aussi tranquillement qu'à Montbard, à l'ombre des grands arbres, ou à Saint-Gall, sur la montagne des roses bleues. Ce sont là les privilèges de l'égotisme! L'auditoire fut ravi de cette péroraison débitée d'un air grave et d'une voix touchante :

« Homme de la nature! ami des muses! toi dont aucune pensée abjecte n'altéra l'âme sereine et naïve, repose-toi sur nos souvenirs. Que les dieux, suivant l'expression de Juvénal, accordent à ta cendre une terre plus légère, des fleurs et un printemps éternel autour de ton urne ; et tandis que ton ombre errante dans l'Elysée, converse sans doute avec les ombres de Lysias, d'Eschine, d'Isocrate, nous conserverons ton image avec une tendre vénération ; nous la placerons entre Démosthène, dont tu reproduisis la gloire, et Socrate, auquel la nature t'avait fait ressembler par les traits du visage, comme par quelques rapports intimes d'une sagesse supérieure ; et aussi longtemps que la candeur, la vertu, l'éloquence seront honorées sur la terre, ta mémoire, ton nom seront chers et sacrés comme elles[1] ! »

[1] AUGER. *Œuvres posthumes*, t. II (en tête). — Hérault a fait publier à part l'*Eloge d'Athanase Auger, lu à la séance*

Hérault n'était pas moins habile à oublier les révolutions près des femmes. On ne l'appelait plus alors du nom de son redoutable grand-père, mais plus joliment M. de Séchelles. Il était, en 1792, l'amant de la fameuse Mme de Sainte-Amaranthe[1], une des héroïnes de ce *Demi-Monde*, qui existait bien avant Dumas fils. Fille d'Étienne-Louis Desmier d'Archiac, marquis de Saint-Simon, commandant pour le roi la ville de Besançon, elle avait épousé à treize ans un brillant lieutenant de cavalerie, M. de Sainte-Amaranthe, qui gaspilla tout son bien et s'enfuit à Madrid, où, d'après Tilly, M. de Fénelon le rencontra cocher de fiacre. Mme de Sainte-Amaranthe, établie à Paris avec ses deux enfants, vécut des libéralités du prince de Conti auquel succéda le vicomte de Pons. M. de Séchelles prit la place du vicomte ; mais Mme de Sainte-Amaranthe avait l'art de « forcer l'amitié à survivre

publique de la Société des Neuf-Sœurs, le 25 *mars* 1792 (avec cette épigraphe) :

Hoc memoriæ amici
Quasi debitum munus exsolvit.
CAII PLINII, *Ep.* L III.

[1] Consulter sur les dames de Sainte-Amaranthe une brochure très rare : *La famille Sainte-Amaranthe*, par Mme A. R. (leur amie). Paris, 1864.

à l'amour », et M. de Pons ne la quitta pas. Elle avait alors quarante ans et, sans avoir jamais été belle, était toujours infiniment désirable. « Imagine-t-on, disait-elle qu'avec mon teint jaune, mes yeux verts, mes cheveux gris, on m'ait créé et l'on me conserve l'existence d'une jolie femme. » Cette charmeuse avait une fille, Emilie, dont la beauté parfaite a transporté d'admiration tous ceux qui l'ont vue. Dans leurs salons de l'hôtel de Boston, rue Vivienne, la mère et la fille vivaient entourées d'une foule d'adorateurs, du meilleur monde pour la plupart, et fort bons royalistes ; c'était Lajard de Cherval, Tilly, Champcenetz, Rivarol, MM. de Fagan, de Maupeou et de Miromesnil. On y voyait encore Félix Lepeletier de Saint-Fargeau, frère de Michel, ancien officier de cavalerie et fort joli homme, qui s'annonçait en démocrate sous la mise d'un petit-maître [1]. Un riche créole de la Martinique, M. Aucane, était l'ami passionné de Mme de Sainte-Amaranthe. Il dirigeait une des plus somptueuses maisons de jeu du

[1] On l'appelait l'*Alcibiade parisien*. « Il fera couper la queue de son chien, disait Mme de Sainte-Amaranthe ; c'est ce qui lui sera le plus facile pour ressembler à son modèle. »

Palais-Royal, le n° 50. On l'appelait « le Bayard des tapis verts ». Moyennant, « des avantages fabuleux », Mme de Sainte-Amaranthe consentit à faire tous les soirs les honneurs du salon et à présider le souper. Elle y entraîna son cortège. Le 50 vécut si heureux qu'il ignora le 10 août, resta royaliste, n'émigra guère et adoucit plus d'un farouche tribun. La jeune Émilie, fiancée à M. de Sartines, aimait en secret le chanteur Elleviou ; sa mère brillait de tout l'éclat de sa maturité aux côtés de M. de Séchelles.

Cette liaison nous est connue grâce aux confidences d'une autre « honneste dame », de moins haute lignée, qui, pour notre divertissement, nous a laissé ses confessions [1]. Mme de Morency (c'était son nom de guerre) s'appelait, à dire vrai, Suzanne Giroust, étant née à Paris,

[1] *Illyrine ou l'Ecueil de l'Inexpérience*, par G. DE MORENCY, 3 vol., Paris, an VII, *chez tous les marchands de nouveautés*. — Monselet, (*Oubliés et dédaignés*, II, p. 115. *la Morency*) puis MM. J. Claretie, Aulard, E. Daudet n'ont pas douté de l'authenticité des lettres d'Hérault de Séchelles qui y sont rapportées. Nodier, qui fait figurer « Illyrine l'évaporée » dans le dernier banquet des Girondins, assure que plusieurs de ces lettres ont été en autographe entre ses mains. Enfin j'ai, quant à moi, vérifié avec succès une foule de détails de ce récit désordonné, mais presque toujours sincère, d'une jolie femme, dont l'histoire des mœurs ne saurait rejeter le témoignage.

rue Saint-Denis, d'honnêtes commerçants, et l'aînée de douze enfants. Toute la famille s'en fut habiter près de Soissons. Suzanne, élevée au couvent des Ursulines, reconnut de bonne heure que son seul dieu serait l'amour. A seize ans, elle épousa d'enthousiasme un avocat nommé Quinquet, usé par la débauche et guetté par la faillite. Elle en eut une fille qu'elle appela Clarisse, la destinant à la vertu ; elle-même aimait à se parer du nom de Julie, dont elle faisait Lili ; Saint-Preux et Lovelace tour à tour hantaient ses rêves. A l'en croire, elle soutint sans faillir les compliments d'un vicomte, les assiduités d'un abbé et les entreprises d'un colonel ; le marquis de Limon, intendant du duc d'Orléans, et distributeur de ses bienfaits, fut éconduit plus mollement. Le héros de sa défaite fut l'avocat Quinette, qui avait « les formes d'Hercule et les grâces d'Adonis. » On était alors en 1790. Julie étonna de ses extravagances la tranquille Picardie ; on la vit sur les grandes routes, tantôt dans une amazone couleur de pensée, qui avait un collet queue de serin, avec un chapeau à la Henri IV et une petite canne en main ; tantôt dans des robes

villageoises, à la turque, à la Coblentz, enfin dans un petit habit d'homme assez leste et en bottes.

Lors d'une fugue à Paris, cette provinciale fort éveillée fut invitée à souper chez une riche amie, au coin de la rue du Bac et du quai. Mme de Sainte-Amaranthe fit une entrée majestueuse. M. de Séchelles, « qui se fait toujours attendre », la suivit de près. Suzanne Giroust fut éblouie. A Soissons, elle n'avait jamais rêvé d'un pareil chevalier. De son côté, M. de Séchelles ne parut pas insensible aux cheveux cendrés, aux yeux langoureux, à la bouche aux coins abaissés de la belle. Sa timidité lui sembla piquante. A table il eut « des petits soins aimables », leva « ses yeux divins » sur sa voisine rougissante, et dont le cœur battait. C'était Saint-Preux, et c'était Lovelace. Lili s'en alla conquise.

Quinette et Quinquet se présentèrent ensemble à l'Assemblée Législative. Quinquet était devenu procureur-syndic et Quinette administrateur du département. Comme ils se ressemblaient de nom et de figure, bien « des Jeannots d'électeurs » votèrent pour Quinette, croyant voter pour Quinquet, et Quinette, qui avait déjà pris à Quinquet sa femme, lui ravit encore « le pre-

mier poste de France ». Fidèle au succès, Mme de Morency laissa Quinquet dans sa disgrâce et suivit à Paris Quinette triomphant. Ils se rejoignirent à Ermenonville et s'embrassèrent dans l'île des Peupliers, devant le tombeau de Rousseau. Plus d'une fois dans les tribunes de l'Assemblée, Lili aperçut Hérault de Séchelles, qu'accompagnait Mme de Sainte-Amaranthe. C'était « sa sultane favorite », mais elle pensait que « le sérail était nombreux. » Sa riche amie lui écrivait :

« Je ne connais pas d'autres défauts à Séchelles que l'inconstance, la légèreté près des femmes, aussi un peu orgueilleux ; mais il a un cœur excellent, une âme sensible, bon, noble, généreux, loyal, probe, délicat : voici bien, je crois, de quoi contrebalancer le goût de varier ses plaisirs en changeant de maîtresses. Puis, tant de femmes charmantes lui font des avances qu'il ne pourrait, même sans injustice, être fidèle à une aux dépens des autres. La reine, la voluptueuse Antoinette en a voulu ; comme il était avocat de la noblesse, qu'il était célèbre alors, tant par ses talents que par sa beauté, la reine lui donna un jour sa ceinture à l'œil-de-bœuf, à Versailles, mais les Polignac ont fait une cabale pour le déjouer... »

Le dimanche 2 septembre, à six heures du soir, quand Hérault de Séchelles, par un

insigne honneur, depuis si longtemps convoité, fit son entrée dans la salle du Manège, précédé des huissiers, et prit place au fauteuil présidentiel, un silence de mort pesait sur l'Assemblée. Des ombres de députés, terrassés par la terreur, gisaient sur leurs sièges. A l'Abbaye, au Châtelet, à la Force, à Bicêtre, le massacre commence ou va commencer, méthodiquement et en vertu de la loi. Premier magistrat de France, Hérault représentait l'ordre. Des patriotes, des pétitionnaires, des étrangers défilent à la barre. Le président répond par quelques mots sonores et, d'un geste mécanique, accorde à chaque députation les honneurs de la séance. Des envoyés de la commune viennent annoncer les horreurs qu'elle a laborieusement préparées. Le président, pour la forme, nomme des commissaires chargés de calmer les assassins. Entre temps, l'Assemblée s'occupe d'objets futiles. Elle vote cependant un décret de Gensonné qui transfère au château de Saumur les prisonniers d'Orléans, pour les soustraire au massacre. Les députés se déclarent prêts à mourir, mais sur leurs bancs. Cette séance lugubre se prolonge jusqu'à minuit ; elle recommence à une heure

du matin pour entendre le rapport des commissaires, mais le président, exténué de fatigue, est à peu près seul à les écouter. La tuerie dura six jours et cinq nuits. Le 3 septembre, à neuf heures du matin, Hérault, qui n'a pu prendre que quelques heures de repos, remonte au fauteuil et continue de jouer sa comédie lamentable dans l'anarchie ; il s'inquiète des mesures prises pour la sécurité de la famille royale, enfermée au Temple. Il préside encore le 4, à la séance du soir, et fait aux applaudissements de l'assemblée, une réponse humaine à l'abbé Sicard, pour lequel il a obtenu du comité d'Instruction publique, avec Romme et Pastoret, un arrêté formel qui l'arrache à ses bourreaux. Le 5, le 6, il préside les séances du matin ; jusqu'au 16 septembre, où Cambon le remplace, il se résigne à sa magistrature. Comme Danton, « qui cache ses larmes sous ses rugissements », pour échapper à sa misère, il s'étourdit de ses phrases. A la députation des citoyens de couleur, il déclare que la France va devenir la capitale du monde libre et le tombeau des trônes de l'univers ; aux femmes de Sceaux, que le patriotisme a rendu leur sexe intrépide et guer-

rier; à Clootz, que « l'Assemblée recherchera religieusement l'urne de Gutemberg »; il donne lecture d'une lettre vibrante qu'il vient d'écrire à la veuve de l'héroïque Beaurepaire; il cherche à tourner les esprits vers la résistance à l'étranger.

Le 13 septembre, Hérault fut élu en Seine-et-Oise; le 14, dans la Somme [1]. Lepeletier, qui venait de passer six mois dans son château de Saint-Fargeau, fut élu dans l'Yonne. Au commencement d'octobre, Hérault entre dans la plupart des comités. Depuis le 10 août, il marchait visiblement sous l'influence de Danton. La logique des événements continuait de l'entraîner. Jadis feuillant, puis girondin, il se range du côté de l'homme qui vient d'incarner, devant l'ennemi, la France et la révolution. Lepeletier de Saint-Fargeau l'imita et, comme dit un contemporain, « cacha son mortier sous

[1] Il refusa l'élection dans la Somme. Il accepta en Seine-et-Oise et écrivit au président de l'assemblée électorale une lettre qui se trouve dans ses papiers (A. N. F⁷4742). Il y disait une fois de plus qu'il n'avait jamais varié : « Heureux d'avoir été pendant toute la durée de l'Assemblée Législative du petit nombre des patriotes qui n'ont jamais varié, je suis attendri d'en devoir la récompense aux électeurs de Seine-et-Oise. »

un bonnet rouge ». Il disait au duc d'Orléans : « Quand on a six cent mille livres de rente, il faut être à Coblentz ou sur la Montagne. » Le 22 octobre, Hérault fait décréter d'accusation deux ambassadeurs, Moustier et Choiseul-Gouffier, « qui cependant, dit-il, étaient à la cour les plus avancés peut-être dans les idées philosophiques, à cette époque, digne du souvenir de l'histoire, où des courtisans spirituels se montraient à l'envi les amis de la liberté, sous la condition tacite d'en être toujours les protecteurs. » Le 28, il vient déclarer aux Jacobins, que Danton préside, que le Comité de Sûreté générale ne veut agir qu'avec eux. On lui propose de succéder à la mairie à Pétion ; il refuse de présider à de nouveaux assassinats et désigne Antonelle[1]. Renommé, le 16 septembre, commissaire à la Cour de Cassation, il avait refusé de même et désigné Abrial. Le 2 novembre, la Montagne le pousse à la présidence de la Convention ; il l'emporte après deux scrutins contre Rabaut Saint-Etienne. Grégoire, Barère et Jean Debry remplacent au bureau Kersaint,

[1] Aulard. *Jacobins*, IV, pp. 439 et 440.

Sieyès et Buzot. Le 5, il défend Robespierre contre Louvet et Barbaroux et se fait insulter par la Gironde. Le 9, il félicite Renard, valet de chambre de Dumouriez, qui vient annoncer la victoire de Jemmapes, lui donne l'accolade et lui remet une épée.

Les deux partis furieusement déchaînés attendaient l'heure de se mettre l'un ou l'autre hors la loi. Le procès de Louis XVI allait commencer. Hérault jugea prudent de laisser passer l'orage. Il cherchait à être envoyé en mission dans la Savoie, que Montesquiou venait d'occuper. Il avait soif de l'air des montagnes et trouvait déjà la Révolution plus belle à la frontière que dans l'enceinte de la Convention. Le 28 octobre, il assiste à un banquet offert par trois cents Savoisiens de Paris à des députés, et, « pour finir la soirée », les conduit, au son de la musique, au club des Jacobins, où Danton les reçoit[1]. Le 10 novembre il félicite à la Convention les envoyés de l'assemblée des Allobroges, qui demandent leur réunion à la France. « Quel beau spectacle, s'écrie-t-il; la

[1] *Ibid.*, p. 436.

France embrassant la Savoie ! Le drapeau tricolore flottant sur les neiges du Mont-Cenis ! Les gouvernements, les Sénats et les rois fuyant dans le lointain, et les peuples assis dans l'ombre se relevant partout au flambeau de la philosophie. » Le 14, il salue Kellermann, qui va commander l'armée des Alpes. Le 27, l'Assemblée vote enfin l'annexion de la Savoie et désigne Hérault, Simond, Grégoire et Jagot pour organiser le nouveau département du Mont-Blanc. Hérault se rendit le 2 décembre aux Jacobins et y annonça son départ pour le lendemain. Saint-Fargeau, qui jadis publiait qu'il ne serait jamais membre du fameux club, présidait la séance. « Frères et amis, s'écria Hérault,... il est peut-être assez piquant que l'homme qui fut, il y a quelques années, arrêté, emprisonné auprès de Turin, interrogé ensuite militairement et très bêtement, expulsé ensuite comme accusé de démocratie, et expulsé pour la vie de tous les États de Sardaigne par le ci-devant roi de ces contrées, se trouve aujourd'hui nommé pour aller établir les lois françaises et le règne de l'égalité dans cette même Savoie, dont j'ai eu le plaisir de prononcer moi-même, comme

présidant alors la Convention nationale, la réunion à la France. » Il promit de revenir pour la constitution nouvelle [1].

Avant de partir, il fit ses adieux à Mme de Morency, réunie trop tard et après bien des aventures à l'homme de ses rêves. Elle avait quitté Paris au mois de juillet avec Quinette, envoyé en mission à l'armée de Lafayette. L'armée lui fit fête et la para de rubans tricolores. Biron la traita comme une favorite d'ancien régime. Tombée aux mains des Autrichiens, avec le butin de guerre, elle fut mise « en dépôt » chez un officier du nom de Bénack, qui ressemblait au dieu Mars, et voulut l'aimer sous l'uniforme bleu de ciel des chasseurs tyroliens. Le lieutenant Lubin l'enleva de vive force à l'ennemi. Un jour, elle vit entrer chez elle « un petit homme brun, l'œil pétillant de feu, le front martial, l'air noble » : c'était Dumouriez. De retour à Paris, elle dîna chez Quinette avec Hérault; du coup, toutes ses fatigues furent oubliées. Elle visita l'appartement de la rue

[1] *Ibid.*, p. 541.

Basse-du-Rempart, admira la bibliothèque et faillit s'évanouir dans le boudoir. Le 2 novembre, elle court à la Convention, demande Hérault à la porte. « Je vais lui dire qu'une jolie femme le demande, répondit l'huissier, et sûrement qu'il viendra tout de suite. » Il vint « avec toutes ses grâces », la fit placer dans une tribune et rentra pour être élu président. Mme de Morency remit à son beau président une pétition en faveur du divorce et celui-ci la lut à l'assemblée, « où elle fut applaudie généralement ». Hélas ! à quelques jours de là, un billet d'Hérault lui annonçait son départ. Il y disait que Mme de Sainte-Amaranthe était la plus perfide de toutes les femmes, qu'on l'appelait *la perfide Amaranthe*, qu'elle n'avait que trop fait souffrir la jalousie, dont il s'avouait affecté comme d'une maladie ; enfin il emportait le portrait de Mme de Morency et tandis qu'on le croyait « nationalement occupé », il assurait n'être plein que de son souvenir.

CHAPITRE IV

MISSION AU MONT-BLANC[1]

Entrée à Chambéry. — La Savoie et la Révolution. — Le jugement du roi. — Mort de Lepeletier de Saint-Fargeau. — Impopularité. — Charlatanisme. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Hymne à la Raison. — Rousseau et les Alpes. — Kellermann. — La bataille de Thônes. — Les dames de Bellegarde.

Hérault partit pour le Mont-Blanc, plein de bonne volonté révolutionnaire. De ses trois compagnons, deux étaient prêtres. Le célèbre Grégoire avait un esprit rigide et un cœur enflammé ; ses mœurs étaient pures, son humeur sombre et tenace. Simond était un enfant de la Savoie, tout fier de revenir en maître dans son pays après un passé misérable et louche ; professeur

[1] Les éléments de ce chapitre ont été principalement puisés aux Archives Nationales (A F[II] 124, 182, 251 ; D § I, 25) et aux Archives de la Guerre (Armées des Alpes et d'Italie). M. Aulard a publié les principales lettres des commissaires (*Comité*, t. I-IV). On a consulté utilement Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, Grenoble 1892.

à Strasbourg, il avait eu pour élève Metternich adolescent, qui comprit à l'entendre, déclarait-il plus tard, « toute l'horreur des doctrines révolutionnaires » ; il se flattait de connaître à fond les localités du Mont-Blanc, d'en parler tous les patois et de posséder la confiance des paysans, qui ne se croyaient pas obligés de lui tirer leur chapeau. « Quoique doué de sens, de raison et d'un bon cœur, il avait l'écorce rude et raboteuse ; c'était le paysan du Danube. » Jagot, ancien avocat et juge à Nantua, était « un homme tout à fait insignifiant, adjoint aux autres pour faire nombre [1] ».

Les quatre commissaires arrivèrent à Lyon le 10 décembre, maudissant le mauvais état des routes. Le 14, ils firent à Chambéry une entrée triomphale. Les cloches sonnaient à toute volée. Le canon tonna 84 fois en l'honneur du 84e département de la République. « Il a paru piquant à la municipalité, écrit Hérault, de loger les commissaires dans le vaste hôtel du ci-devant marquis Cordon, commandant actuel des troupes piémontaises, qui, le pied dans la

[1] Piquemal. *Hérault de Séchelles en Savoie*, dans *le Carnet*, d'août 1904 (d'après les papiers d'Alexandre).

neige du Mont-Cenis, menace encore sa patrie de sa rage impuissante. » Aussitôt toutes les administrations, les sociétés populaires et jusqu'à l'évêque, Mgr Conseil, et son clergé vinrent exprimer aux commissaires leur joie d'être français et leur dévouement à la Convention. Le lendemain, Grégoire célébra la messe dans la cathédrale ; toutes les autorités furent maintenues provisoirement. Hérault lança une proclamation retentissante.

Le peuple de Savoie, conscient de ses origines, gagné par les idées révolutionnaires, encouragé par les premiers succès de nos armes, s'était donné d'enthousiasme à la France. Beaucoup de nobles avaient suivi l'armée piémontaise ; les autres dissimulaient mal une hostilité déclarée tout autant contre la France que contre la Révolution. Le clergé, dont l'attitude était équivoque, partageait au fond ces sentiments. Enfin le peuple lui-même, ravi de l'abolition des privilèges, repoussait la constitution civile du clergé, qui le blessait dans sa foi, le cours forcé des assignats et le partage égal des successions, qui contrariaient ses intérêts ou ses habitudes. Certes il n'était pas sans danger

d'appliquer ces lois impopulaires dans un pays français d'hier, menacé par l'armée de ses anciens maîtres et ouvert à leurs intrigues. Mais c'est bien injustement qu'on a reproché aux commissaires de n'avoir pas temporisé. Avaient-ils le droit de créer pour un département français un régime d'exception? Pouvaient-ils ne pas établir le cours forcé des assignats, quand l'armée ne touchait sa solde qu'en papier ? Devaient-ils donner un asile dans le Mont-Blanc, en face de l'ennemi, aux prêtres réfractaires, agents attitrés de l'étranger? La tâche, qui leur incombait, était singulièrement ingrate. Hérault de Séchelles fut seul à en porter tout le poids. Grégoire s'occupa d'œuvres de bienfaisance et de travaux littéraires; un décret du 4 février l'envoya ainsi que Jagot dans les Alpes-Maritimes. Quant à Simond, ses rancunes locales, son humeur violente envenimèrent encore les difficultés; il cherchait à devenir évêque du Mont-Blanc. Hérault se mit résolument à l'œuvre et aborda sans hésiter toutes les parties. L'ancien régime formait ses agents de bonne heure. Dès l'âge de dix-huit ans, il avait acquis, dans de hautes et redoutables charges, une expérience

des affaires, très rare chez les hommes nouveaux. On peut constater sur les minutes que la plupart des lettres signées des quatre commissaires sont de sa grande et cavalière écriture.

Tout d'abord il va au plus pressé ; il s'occupe de l'armée, dont les officiers étaient peu sûrs et l'état lamentable. Certes elle contient d'excellents éléments ; comme partout, l'élan y est superbe. Elle compte dans ses rangs Latour d'Auvergne Carret, capitaine au 80e d'infanterie, qui fait passer aux commissaires les 700 livres de son indemnité de fourrage, afin d'équiper deux volontaires bretons. Mais « Kellermann n'a hérité de Montesquiou que du délabrement et du dommage à réparer ». Sur cinquante lieues de frontière, « on ne rencontre que greniers vides et l'inquiétude du besoin ». Les levées de volontaires ne font que commencer. Pendant ce temps, que nous laissons perdre, la Suisse intrigue, les émigrés nous espionnent ; le Piémont arme. Hérault prévoit la guerre pour le printemps, et cependant Pache n'envoie ni troupes, ni argent, ni fournitures. L'infanterie a été réduite à 16.000 hommes : dans sa fa-

meuse campage de 1709, « qui sera longtemps citée comme l'école des généraux », Berwick en avait 40.000, et sa ligne était moins étendue. Hérault se multiplie donc. Kellermann est mandé d'urgence auprès de lui. Ils traitent ensemble les moindres détails. Les soins à donner aux malades et aux blessés, l'organisation du service hospitalier ne préoccupent pas moins le commissaire, que les subsistances ou le service des voituriers. Il tient la main ferme à la discipline. Tantôt il fait mettre aux arrêts le colonel et en prison les musiciens du 79e régiment ci-devant toulonnais, qui ont joué des airs royalistes; tantôt il déplace de Grenoble à Annecy, puis demande la suppression de la turbulente légion des Allobroges. Un de ses agents favoris est le commissaire ordonnateur Alexandre, ancien officier de la garde nationale, puis agent de change, combattant du 10 août; c'est un homme de Danton. On le dit plus patriote qu'instruit de son métier. Hérault doit plus tard le maintenir contre Beurnonville, qui l'a destitué. Alexandre lui est utile, mais il le force au travail, ne craint pas de le réprimander et lui écrit, par exemple, le 18 janvier, que « sa

patience se lasse et qu'il lui faut l'état général de sa gestion dans les vingt-quatre heures ». Partout Hérault exalte le patriotisme et prêche la fidélité au drapeau.

En même temps, il s'occupait de promulguer les lois françaises, d'établir, en particulier, la liberté de la presse et le cours forcé des assignats ; de hâter le recrutement des volontaires; d'organiser le Mont-Blanc en 655 communes, 83 cantons et 7 districts, avec Chambéry pour chef-lieu ; de mettre en vigueur la constitution civile du clergé, en désignant Annecy comme siège de l'évêché ; enfin de convoquer les assemblées primaires et de préparer les prochaines élections. Ces opérations laborieuses furent l'objet d'une série d'arrêtés et de proclamations qu'il énumère dans sa lettre à la Convention du 31 janvier 1793.

Dans l'intervalle avait eu lieu à Paris le jugement et l'exécution de Louis XVI, qui produisirent parmi les Savoisiens le plus déplorable effet. Les quatre commissaires dans le Mont-Blanc adressèrent leur vote à la Convention par la lette suivante :

Chambéry, 13 janvier 1793.

Nous apprenons par les papiers publics que la Convention nationale doit prononcer demain sur Louis Capet. Privés de prendre part à vos délibérations, mais instruits par une lecture réfléchie des pièces imprimées et par la connaissance que chacun de nous avait acquise depuis longtemps des trahisons non interrompues de ce roi parjure, nous croyons que c'est un devoir pour tous les députés d'annoncer leur opinion publiquement et que ce serait une lâcheté de profiter de notre éloignement pour nous soustraire à cette obligation.

Nous déclarons donc que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la Convention nationale, sans appel au peuple.

Nous proférons ce vœu dans la plus intime conviction, à distance des agitations, où la vérité se montre sans mélange, et dans le voisinage du tyran piémontais.

On voit que Hérault, Grégoire, Simond et Jagot évitaient dans cette lettre de se prononcer sur la peine. Ils furent dénoncés pour ce fait au club des Jacobins, où Jean Bon-Saint-André les défendit. Grégoire prétend, dans ses mémoires, qu'une première rédaction de la lettre lui fut présentée par ses collègues et qu'elle contenait les mots *à mort* ; mais il ne consentit à la signer qu'après les avoir fait effacer. M. Aulard déclare à ce sujet n'avoir pas trouvé aux

Archives l'original de cette lettre. La minute existe cependant, à sa date, dans le cahier de correspondance d'Hérault de Séchelles[1]. Elle est tout entière de son écriture et ne contient aucune rature. Hérault de Séchelles ne fut donc pas régicide.

Lepeletier de Saint-Fargeau n'imita pas la réserve de son ami. Sous la Constituante, il s'était fait, comme Robespierre, l'apôtre de la suppression de la peine de mort, en exceptant toutefois de cette mesure les chefs de parti. Non seulement il vota la mort du roi, mais, par son action personnelle, contribua au fatal dénouement. Pasquier, qui ne quitta pas les tribunes pendant le procès, contemplait avec stupeur l'attitude de son ancien collègue. « C'est alors, écrit-il, qu'ayant vu de mes yeux les indignes manœuvres de M. de Saint-Fargeau, j'ai acquis la certitude qu'il avait plus que qui que ce fût contribué à la mort du roi[2]. »

Le 20 janvier, à 5 heures du soir, Lepeletier alla dîner chez Février, restaurateur au Palais-Royal. Tandis qu'il payait au comptoir, un

[1] A. N. — AF[II] 251.

[2] PASQUIER, I, p. 84.

homme de haute taille, « barbe bleue et cheveux noirs, teint basané, belles dents, vêtu d'une houppelande grise, revers verts et chapeau rond », l'interpella : « Êtes-vous Lepeletier? — Oui. — Quelle opinion avez-vous eue dans la mort du roi? — J'ai voté pour la mort suivant ma conscience. — Eh bien! reçois-en la récompense », répliqua l'homme, en tirant son sabre, qu'il lui plongea aussitôt dans le ventre. Saint-Fargeau expira quelques heures après chez son frère Félix, place Vendôme. Alors ce grand seigneur de robe, dont la morgue était jadis proverbiale, et que la faiblesse et la peur avaient seules jeté dans la Révolution, devint, par une bouffonnerie de la politique, un martyr officiel de la nation, un héros de la vertu rigide, inébranlable, le premier saint, avant Marat, du calendrier montagnard. Barère mit sur ses lèvres mourantes des paroles à la Plutarque. Robespierre, qui l'eût fait guillotiner un an plus tard, le déclara « un prodige » et demanda pour lui le Panthéon [1]. Son buste fut

[1] Robespierre disait de lui-même « qu'il était Lepeletier, *moins la mort* ». Le 13 juillet 1793, il présenta à la Convention son plan d'éducation nationale, « qui fit fortune parmi

placé à côté de celui de Brutus devant la tribune de la Convention. La République adopta sa fille unique, qui héritait de 600.000 livres de rente; son corps embaumé fut exposé nu sur un lit antique et placé au-dessus du piédestal de la statue de Louis XIV, devant l'hôtel de son frère. Le sabre de l'ennemi reposait près de la plaie béante, sur les vêtements ensanglantés. David fit de cet appareil un tableau pour la Convention. Les obsèques furent célébrées au milieu d'une foule immense et terminées par des flots d'éloquence[1]. Mme de Morency, derrière une grille du Palais-Royal, regardait passer le cortège : « Où est la Montagne? » de-

les Spartiates ». On possède encore de Lepeletier un *Discours sur Cesar*.

[1] Les pièces relatives à la mort de Lepeletier ont été réunies par son frère à la suite de ses œuvres. L'assassin, un nommé Paris, ancien garde du roi, se brûla la cervelle le 1er février suivant à Forges-les-Eaux. Il déclara qu'il aurait voulu tuer aussi Philippe-Egalité, dont les royalistes prétendaient que Lepeletier était un partisan. Après la mort de son frère, Félix Lepeletier, qui n'avait fait jusque-là que de la démocratie « infiniment légère », devint furieux. Il déclara vouloir épouser « sa nièce République », même par la violence (V. *La famille Sainte Amaranthe*, par A. R.). Il fut impliqué dans la conspiration de Babeuf, proscrit sous la Restauration et mourut dans l'obscurité en 1837. Mlle de Saint-Fargeau épousa en 1798 un Hollandais, de Witt, descendant du grand Pensionnaire, malgré Félix

manda-t-elle à ses voisins. « La voici, répondit un petit homme, dont l'œil était l'expression du génie et la voix celle du sentiment ». C'est ainsi que cette dame connut Fabre d'Eglantine.

Tandis que Lepeletier terminait sa vie au Panthéon, Hérault de Séchelles se débattait à Chambéry contre de graves difficultés. On représente en général les conventionnels en mission comme des tyrans ombrageux et cruels, courbant tous les fronts sous leurs mains homicides, rendus furieux par la moindre résistance, et répandant le sang par bravade ou délassement. Rien de pareil dans la mission qui nous occupe.

La promulgation des lois françaises sur les successions, la constitution civile du clergé, le cours forcé des assignats avaient soulevé un vif mécontentement dans la Savoie, même parmi les plus fermes partisans de la France révolutionnaire. Les esprits s'échauffèrent. Le

Lepeletier, son tuteur, qui invoqua l'autorité du Corps législatif pour l'en empêcher. Elle divorça deux ans après et épousa son cousin Lepeletier de Mortefontaine, ardent royaliste. Elle obtint restitution du tableau de David, qu'elle fit disparaître.

trouble s'accrut de la rivalité d'Annecy et de Chambéry, qui prétendaient l'une et l'autre à devenir le siège du nouveau chef-lieu et celui de l'évêché. Simond, soupçonné de prendre parti pour Annecy, se vit l'objet des plus violentes attaques. On affirmait, sans aucune preuve, au sein même de la société populaire de Chambéry, qu'il s'était laissé corrompre. Simond s'emporta, écrivit une lettre injurieuse à la société, qui ne craignit pas d'expulser un commissaire de la Convention. Hérault n'était guère mieux traité. Il dut soutenir avec le Sénat une lutte des plus serrées, où il déploya toute sa science juridique pour faire admettre la validité des lois nouvelles. Ayant exprimé à la société populaire le désir de prononcer l'oraison funèbre de Lepeletier de Saint-Fargeau, il se vit refuser ce privilège. Bientôt il n'y eut plus d'injures auxquelles les représentants ne furent en butte. On prétendit les forcer à ne délibérer qu'en public. Leurs proclamations étaient déchirées ; on débauchait les ouvriers de leur imprimerie; la police était de complicité avec les mutins et clouait les proclamations au lieu de les coller. Des pamphlets

étaient impunément lancés contre eux, et le Sénat poursuivait d'innocents libelles attribués à leurs amis [1]. On disait tout haut que les aristocrates piémontais avaient été remplacés par un ci-devant, deux calotins et un homme que personne ne connaissait. On écrivait sur les murs de l'hôtel de Bellegarde ces vers, qui visaient sûrement Hérault :

Loin d'ici, noir aristocrate,
Vil bâtard de la Nation,
Du venin de ton âme ingrate
Portes ailleurs la corruption.
Ne souilles plus de ta présence
Ce lieu constitutionnel.
De Caïn la maudite engeance
Fait horreur aux enfants d'Abel [2].

Beaucoup d'émigrés savoisiens étaient rentrés avant le terme du 27 janvier pour éviter la confiscation de leurs biens. Parmi eux, se trouvait Joseph de Maistre, dont deux frères étaient dans l'armée sarde. Ces émigrés alarmaient le public, en répandant le bruit d'un prochain

[1] Par exemple la « *Conversation de M. Gobemouche de Chambéry avec les citoyens Veiron d'Annecy, Navet et Raison* (sur la question de savoir lequel d'Annecy ou de Chambéry, ville ou faubourg de Montmélian, devait être le chef-lieu du département).

[2] Ernest Daudet, *op. cit.*, p. 159.

retour de Victor-Amédée. On savait que Marseille et Lyon étaient royalistes. L'agitation devenait dangereuse. Il fallut enfin brandir « le bâton de la liberté ». Hérault décida l'état de siège à Chambéry, Moutiers, Montmélian et Saint-Jean-de-Maurienne.

Il était fort préoccupé de l'effet produit à Paris par son administration. Les Savoisiens avaient envoyé à la Convention une adresse, où les commissaires étaient représentés comme « des hommes prévenus et séduits » ; dans une autre, Chambéry réclamait contre Annecy. Hérault s'en inquiète ; il écrit à Barère pour faire prendre à ces adresses « la route convenable ». « Nous plaignons tous ici votre position embarrassante, lui écrit son collègue Duveyrier ; nous craignons bien que cette réunion (de la Savoie) ne soit un coup d'essai assez malheureux ». Mais il fallait à tout prix prouver à Paris qu'on avait réussi, faire valoir à la Convention les talents de ses commissaires. Hérault, qui ne doutait de rien, s'en chargea. Dès que l'assemblée électorale fut réunie, il fit proposer par le parti avancé une adresse à la Convention. Un membre s'opposa aussitôt à ce

qu'aucun éloge y fût dit des commissaires, et le président fit si bien que la proposition fut écartée. Hérault, « résolu à ne pas laisser cette infamie », revint à la charge dans une autre séance. Ses manœuvres réussirent enfin, et il s'empressa de rédiger secrètement l'adresse. « J'espère, écrivit-il malicieusement à Grégoire et à Jagot, que nous en serons contents. » Les Savoisiens parlaient en effet sous sa plume un langage nouveau. « Admirateurs attendris du vertueux Lepeletier », ils applaudissaient à la mort du tyran ; ils juraient sur les Alpes d'aimer les lois françaises, « les plus douces et les plus équitables qu'il y ait encore eu sur la terre ». Mais voici le meilleur morceau :

« Recevez, législateurs, l'expression de l'amitié et du souvenir immortel (car c'est le sentiment dont ils seront le plus touchés)[1], que nous conservons aux commissaires, pris dans le sein de la convention nationale, qu'au milieu des plus importantes délibérations, vous avez cédé à nos besoins et à notre impatience d'être constitués sous le régime français. Leur ardeur à remplir la mission dont vous les avez investis, leurs travaux étendus et pénibles, faits pour servir dorénavant de modèles dans toutes les contrées qui, comme nous,

[1] Sous la plume d'Hérault, ce passage est naturellement ironique.

réclameront les institutions de la liberté; l'activité qu'ils ont déployée dans cette longue tâche, dont les difficultés ne peuvent être justement appréciées que par des fonctionnaires publics; enfin le spectacle constant d'une fraternité qui en nous faisant chérir nos nouveaux concitoyens, ne cesse de nous rendre plus présente et plus sensible la dignité de la représentation nationale, honoreront à jamais ces recommandables patriotes dans la mémoire d'un peuple qui respirant l'air pur de la pauvreté mâle et de la probité des montagnes, ne reçoit dans ses affections que des sentiments vrais comme la nature, et solides comme les grandes masses qu'elle expose à ses yeux[1]. »

Le jeune habitant d'Épone avait appliqué ici sa *théorie du charlatanisme*.

L'assemblée électorale, qui se réunit à Chambéry dans l'église de Saint-Léger, le 17 février, était composée de républicains modérés, opposés notamment à la constitution civile du clergé. Quand il s'agit d'élire le nouvel évêque constitutionnel, la moitié des électeurs se retira. Un curé nommé Panisset fut enfin élu. Le clergé savoisien presque en entier refusa de le reconnaître. En vain le nouveau Conseil général fit-il incarcérer à Chambéry Mgr Conseil; en vain poursuivit-il avec rigueur MM. Besson et

[1] A. N. — A A 50, n° 1426.

de Thiollaz, qui administraient l'évêché d'Annecy. Les prêtres de Savoie s'honorèrent par leur résistance au schisme, qui malheureusement tourna en résistance à la domination française ; la plupart s'enfuirent ou se cachèrent.

S'il faut en croire les *Mémoires* très suspects du cardinal Billiet, Hérault de Séchelles aurait fait amener deux pièces de canon devant l'église de Saint-Léger pour contraindre les électeurs à nommer le nouvel évêque. Rien n'est moins vraisemblable. Il essaya surtout de lutter par la persuasion. Il fit venir des départements voisins des prêtres assermentés pour « établir leurs tréteaux » dans le Mont-Blanc. Le Conseil général d'Annecy lui ayant fait demander si l'on ne pourrait provisoirement suppléer au petit nombre des prêtres assermentés par des prêtres non assermentés, il répondit qu'il lui laissait le soin de « choisir indistinctement dans sa sagesse les prêtres qu'il jugerait propres à raison des localités[1] ». Pour travailler lui-même à la propagande, il imagina « de mettre ce monde-

[1] Archives de la ville d'Annecy.

là en dialogue, d'y faire rentrer tous leurs propos, toutes leurs objections... Que Grégoire, écrit-il, me dise s'il y a des hérésies, et je me soumets comme un Fénelon ! » La brochure, qu'il répandit[1], était le catéchisme d'un gallican ; elle développait les doctrines antipapistes que le Parlement avait léguées à la Constituante. Un passage remarquable prouve que les hommes de 1789 avaient entrevu l'idée de la séparation de l'Église et de l'État, bien qu'ils aient tenté de réaliser précisément le contraire :

Le commissaire. — Eh bien ! je vous l'annonce. Si j'en juge par l'esprit qui a constamment animé l'Assemblée Législative précédente et la Convention Nationale actuelle ; si je consulte le degré de maturité où en sont venues les choses, tout tend à déclarer au peuple la vérité suivante : la religion n'est pas de ce monde ; elle est rapport entre Dieu et l'homme. Elle n'a rien de commun avec les intérêts de la terre ; elle sera désormais hors de la politique et du gouvernement civil. Citoyens, voulez-vous des prêtres ? payez-les. Voulez-vous qu'ils vous entretiennent dans telle opinion, plutôt

[1] *Dialogue pour les citoyens des campagnes du département du Mont-Blanc entre un électeur et l'un des commissaires de la Convention nationale sur le serment civique que la loi exige des prêtres*, par Hérault. Avec cette épigraphe : *Sanalibus aegrotamus malis. Senec. De irâ.* (*Nous ne sommes pas malades pour longtemps.*)

que dans telle autre? payez-les. Voulez-vous qu'ils soient prêtres, ministres, quakers, brames, derviches, bonzes? payez-les. Les spiritualisations ne sont pas de notre compétence. Nous ne connaissons que des hommes, nous ne connaissons que des citoyens.

L'ÉLECTEUR. — Eh bien! moi, à mon tour, je vous annonce, mon commissaire, que c'est là précisément tout ce que nous demandons. Qu'on nous laisse payer nos prêtres et nous vous répondrons de tout. Nous vous promettons qu'ils seront tranquilles, bons patriotes ainsi que nous, attachés à la France dont les lois sont plus douces, le régime plus équitable, et tout ira bien.

LE COMMISSAIRE. — C'est une chose curieuse. Je vois déjà que le département du Mont-Blanc, par fanatisme, sera le premier à donner aux autres départements de la France l'exemple de la philosophie. Mais ce moment, quelque prochain qu'il soit, comme je l'espère, n'est pas encore arrivé... Il est encore une chose que je ne dois pas vous déguiser. Quand vous payerez les prêtres qui vous conviennent, vos églises qui sont des bâtiments de pierre et de terre seront des bâtiments nationaux; vous serez obligés de vous procurer d'autres emplacements.

L'ÉLECTEUR. — Qu'est-ce que cela fait? Quand on paye, on se fait servir.

LE COMMISSAIRE. — A la bonne heure : je n'ai plus rien à dire; je prévois que bientôt les choses iront le mieux du monde.

Au commencement de mars, Hérault fit célébrer à Annecy une fête civique en l'honneur de la réunion de la France et de la Savoie. Il

avait composé pour la circonstance un *Hymne à la Raison :*

C'est toi qui fis naître
Et nos vertus, et nos arts, et nos lois.
Ta splendeur vient-elle à paraître,
L'humanité reprend ses droits.
Un espace invisible, immense,
Par toi se déroule à nos yeux :
Dans l'avenir l'homme s'élance
Et plus il te connaît, plus il ressemble aux dieux.....

Avant les hébertistes, Hérault divinisait la Raison. Son hymne fut chanté dans la promenade du Pasquier, sur un air de Glück aimé de Marie-Antoinette, au bord de ce beau lac bleu, que domine à présent la tombe de M. Taine.

Pour répondre à une adresse de Joseph de Maistre *Sur les Militaires savoisiens*, Hérault fit encore une chanson, *la Piémontaise*. Il recommandait à l'imprimeur de n'y pas mettre son nom. « Je ne veux pas qu'on dise que je ne m'occupe qu'à faire des chansons[1]. » La verve en est triviale et le ton violent, surtout contre les prêtres. Il y avait du Homais dans cet homme d'esprit. Homais sait-il qu'il est fils d'aristocrates?

[1] PIQUEMAL, *op. cit.*

La mission d'Hérault de Séchelles lui réservait en somme bien des dégoûts. La lourdeur savoyarde le rebutait ; il cherchait en vain des « êtres pensants ». A Nice du moins, écrivait-il à Grégoire, « on poignarde avec grâce ». Mais la nature le consolait. Il courait le pays dans « une redingote brune de huit montagnes » et s'enivrait de grand air et de lumière. Il écrivait à Grégoire et Jagot dans une lettre pleine de couleur et d'esprit :

« Mourez ! vous n'avez pas vu Saint-Pierre d'Albigny. Mon Dieu ! l'endroit enchanteur ! Et à Chambéry personne ne vous en a parlé. La nature des Alpes dans tous les caprices, dans toutes les coquetteries, dans les soins les plus recherchés de la toilette sauvage. Cascades, maisonnettes, vue bornée, masses immenses, sapins, ardoises, près fleuris, onde pure, peupliers, tout enfin ! Vous avez beau habiter le printemps, faire l'amour sous les oliviers, mourez et remourez de n'avoir pas vu Elysée, Tempé, Armide, Eden, Albigny[1] ! »

Plus d'une fois, par les chemins embaumés, dans la belle lumière de la montagne, Hérault fit le pèlerinage des Charmettes. Il revit le jardin de Jean-Jacques, plein de soleil, de sen-

[1] Lettre de Moutiers-en-Tarentaise, du 26 février 1793, possédée par Mme Charras et publiée par M. J. Claretie (*Camille Desmoulins*, p. 225).

LES CHARMETTES

teurs, de bourdonnements, ses ruches, son potager, l'endroit où il observait les astres, la chambre et l'oratoire de Mme de Warens, le clavecin des amants. La tradition locale lui attribue ces vers, qu'on peut lire encore sur une plaque de marbre blanc, placée par lui près de la porte, jadis fleurie de glycines et maintenant de roses :

Réduit par Jean-Jacques habité,
Tu me rappelles son génie,
Sa solitude, sa fierté,
Et ses malheurs, et sa folie.
A la gloire, à la vérité,
Il osa consacrer sa vie,
Et fut toujours persécuté
Ou par lui-même, ou par l'envie.

A la nouvelle de la trahison de Dumouriez, Hérault rassembla les troupes, les harangua, leur fit de nouveau prêter serment « avec des cris énergiques ». En même temps, il réclamait à la Convention six mille fusils. On lui répondit de surveiller Kellermann [1]. Hérault venait d'in-

[1] Kellermann avait écrit à Hérault le 8 avril : « Il faut traiter l'affaire Dumouriez avec le mépris qu'elle mérite et ne parler au soldat que de combat et de discipline. C'est là mon affaire le plus à cœur. » A. G. *Armée des Alpes et d'Italie.*

viter ses collègues Basire, Legendre et Rovère, en mission à Lyon, à saisir la correspondance du général. Ils y trouvèrent quelques lettres suspectes. Hérault se rendit aussitôt chez Kellermann, s'empara de tous ses papiers et les examina pendant quatre heures. Quand il rompit le silence, ce fut pour déclarer hautement devant tous les assistants, « l'innocence du général et ses droits à la confiance de tous les républicains ». Il fit aussitôt une proclamation aux troupes pour les assurer que Kellermann était « digne de les conduire à de nouvelles victoires ».

Cependant Legendre, Basire et Rovère avaient dénoncé le vainqueur de Valmy à la Convention. Hérault prit courageusement sa défense. « Nous croyons connaître assez la Convention Nationale, écrivit-il au Comité de Salut public, pour prévoir que Kellermann est en ce moment décrété d'arrestation et mandé à la barre... Étant sur les lieux, nous devons un hommage à la vérité et à la justice ». Il expliquait alors que c'était sans malice que Kellermann se servait dans ses lettres de ces expressions *mon armée*, *mes soldats*. « Nous l'avons

invité à se corriger de ce style allemand ». Sans doute il déclare très franchement qu'il préfère des troupes de ligne aux volontaires, « mais il faut se souvenir que Kellermann n'est pas un académicien comme l'aristocrate Montesquiou ». De même sa proposition de former des régiments suisses est parfaitement absurde. « Mais la réponse générale à tous ces reproches, c'est que Kellermann n'entend point les affaires de ce monde et fort peu les décrets. Il ne connaît que son métier; il a l'instinct des combats; il a ce coup d'œil précieux que donne la nature, et qui, dans un général, vaut un peu mieux sans doute que toutes les qualités administratives ou académiques. De l'aveu de tout le monde, il faut le voir à cheval, un jour de bataille; avec lui nous n'aurions guère de mauvais succès. Voilà du moins mon opinion. »

Le Comité de Salut Public fut d'abord rassuré par ces courageuses explications, qui valurent à leur auteur d'être dénoncé aux Jacobins. Le 27 avril, Hérault défendit de nouveau Kellermann. « Nous le surveillons, écrivit-il, avec la dernière exactitude. Une mère ne veille pas plus sévèrement sur sa fille; s'il bronche,

nous sommes là. » Le 30 avril, Kellermann était rappelé à Paris et remplacé par d'Ornac.

Cependant l'attaque combinée de l'armée piémontaise et de la flotte anglaise, qu'Hérault n'avait cessé de prévoir, devenait imminente. Par bonheur, à la fin d'avril, une tourmente de neige retarda les opérations. Hérault s'occupait activement de lever le contingent imparti au Mont-Blanc dans la levée de 200.000 hommes, décidée par la Convention le 24 février 1793; par exception, aucun nouveau commissaire ne lui avait été adjoint. L'état du département lui paraissait fort grave. Il en a laissé le tableau saisissant dans sa belle et longue lettre du 27 avril, qui est le rapport complet de sa mission.

Il y explique les peines qu'il éprouve à lever des volontaires. « Les gens de ce pays ont la fibre très molle. Ils n'ont jamais connu l'enthousiasme. Il faut toujours leur ordonner au nom de la loi. *La peur des Piémontais est l'état habituel du département* ». Les autorités elles-mêmes « se voient déjà perdues ». Le pays est encombré de prêtres, nobles, piémontais, genevois, suisses, qui servent d'espions à l'étranger. Hérault n'a trouvé qu'à grand'peine trois

républicains pour organiser un comité de surveillance. Il se trouve désarmé pour sévir et, par un scrupule juridique assez rare en ce temps-là, il observe que la loi ne lui fournit aucune peine applicable sans délai à la calomnie contre-révolutionnaire. « Les prêtres et le refus des assignats, voilà surtout les deux causes des maux du département. » Il faut rassurer les Savoisiens, les convaincre que nous ne les abandonnerons jamais aux Piémontais et que leurs montagnes sont nos Thermopyles. Il faut surtout des troupes et des armes. « La neutralité suisse n'est qu'une hypocrisie », et si la Suisse donnait passage à nos ennemis, quatre départements français seraient à découvert. On ne veut plus des assignats « pour une feuille de chou ». Nos soldats meurent de soif et de faim, faute de numéraire. Hérault propose un remède radical : « *Il faut nous ôter tout à fait l'argent*, car tant que nous en aurons le métal l'emportera toujours sur le papier. » Hérault annonce enfin qu'il a envoyé « des patriotes intelligents » en Piémont et en Suisse[1]. « A la première nou-

[1] Le 25 avril 1793, Hérault écrit à Achard, administrateur du département de Rhône-et-Loire, à Lyon, pour lui re-

velle que Dumouriez, l'infâme Dumouriez, était en Suisse, nous avons envoyé un patriote qui purgera la nature de ce monstre, s'il le rencontre, et qui ne craint ni les ours de Berne, ni l'inquisition et l'espionnage que M. Lenoir [1] a établis et montés dans ce lieu de sa résidence.» Il protestait énergiquement près du gouvernement de Genève contre l'introduction incessante de pamphlets royalistes [2] et n'hésitait pas à transporter sur le territoire français les bureaux mixtes de postes et de messageries. « Genève, écrivait-il, nous tue, nous dévore, nous abîme par son infâme agiotage. S'il n'était pas convenable de ménager un pays qui n'est pas à nous et d'éviter tout ce qui peut le moins du monde provoquer ou même inquiéter la Suisse, il y aurait longtemps qu'on aurait pu et dû tomber comme le feu du ciel sur cette Sodome politique. »

commander le citoyen Noël, qui se rend en Suisse « pour y servir efficacement la République ». B. N. fr. n. a. 307.

[1] L'ancien lieutenant général de police Lenoir avait émigré en Suisse.

[2] V. Lettre d'Hérault à Dehorme, à Genève, à propos du pamphlet de Joseph de Maistre et réponse d'Odier. (JOSEPH DE MAISTRE. Lettres et opuscules inédits. Paris, 1851, t. II, en tête.)

Les événements prouvèrent le bien-fondé des inquiétudes d'Hérault de Séchelles. Le 7 mai, tandis que Simond le laissait toujours seul à Chambéry, il apprit qu'un soulèvement venait d'éclater à Thônes. Une jeune paysanne Marguerite Frigelet avait soulevé contre la France trois mille jeunes gens du pays, qui s'étaient groupés sous le commandement d'un ancien officier sarde, pour défendre leurs montagnes autour de leur ancien drapeau. Hérault partit aussitôt. Il rejoignit à temps le général d'Oraison, qui commandait les troupes françaises, pour assister à un violent combat et entrer avec lui dans Thônes. Il prit des mesures énergiques de répression. Quatre rebelles et Marguerite Frigelet furent déférés aux tribunaux civils qui les condamnèrent à mort.

Le 18 mai, Hérault et Simond quittèrent la Savoie pour revenir à Paris. Albitte et Dubois de Crancé les remplacèrent. Il ne faut pas juger de l'administration d'Hérault par ses résultats. Ses talents et son activité lui font honneur. Aucune violence, aucune mesure arbitraire, que les circonstances ne justifiassent, ne vint en déparer l'ensemble. Grâce à lui, la défense était

prête. C'est assurément l'époque de sa vie dont il doit lui être tenu le plus de compte. Les Savoisiens, qui ne l'aimaient guère, apprirent à le regretter, quand ils connurent les affreux excès d'Albitte.

Hérault ne rentrait pas seul à Paris. Les six mois qu'il avait passés dans le voisinage des Charmettes avaient marqué une nouvelle étape de sa carrière amoureuse, et l'éclat de ses nouveaux exploits n'avaient pas peu contribué à le déconsidérer près de ses administrés. Il avait, malgré ses serments, tout à fait oublié Mme de Morency et ramenait avec lui sa nouvelle conquête : vingt ans, une brune chevelure, d'admirables yeux noirs et la taille élancée, telle était Adèle de Bellegarde. Issue d'une des plus anciennes familles de la Savoie [1], elle avait épousé à dix-sept ans un de ses cousins, le comte de Bellegarde, colonel dans l'armée piémontaise, qui portait le même nom qu'elle, mais vingt ans de plus. Quelques années plus tard,

[1] A la différence des de Maistre, des Costa, des de Salles, quelques familles nobles de Savoie comme les de Viry et les de l'Hopital étaient acquises aux idées nouvelles.

David enthousiaste lui demandait de poser pour son tableau de l'*Enlèvement des Sabines*, et l'on peut retrouver sa fière beauté dans la femme qu'on voit agenouillée au milieu des Romains ravisseurs. Elle avait quitté au mois de septembre 1792 le chateau des Marches près de Chambéry pour trouver un refuge en Piémont. Elle revint à Chambéry le 1er décembre, afin d'éviter la confiscation de ses biens. Le colonel de Bellegarde, retenu par son devoir militaire, se résignait à cette séparation, espérant que la guerre serait courte et qu'il pourrait bientôt rejoindre sa femme et la Savoie, délivrée des Français [1].

Mme de Bellegarde était accompagnée de sa sœur Aurore, âgée de seize ans, et aussi blonde qu'elle était brune. Dès l'arrivée des commissaires à Chambéry, on vit les deux sœurs figurer dans les solennités civiques, ouvrir leur hôtel de Chambéry et leur château des Marches aux sociétés populaires. Bientôt Chambéry les aperçut avec stupeur ceinturées d'écharpes tri-

[1] Il écrivait au marquis de Salles, du camp de Richemont, le 25 septembre 1792, qu'après la guerre il s'empresserait de revenir en Savoie, que c'était « son projet favori ». *Archives communales d'Annecy.*

colores, portant la cocarde, les sabots et coiffées d'un bonnet rouge. Le cardinal Billiet affirme qu'elles avaient pris pour compagne une belle patriote, qu'on appelait la princesse Pistolet. Pour accomplir ce miracle il n'avait fallu que les grâces du plus beau des représentants, du « divin Séchelles ». Ces êtres de même race se reconnurent dans cette carmagnole. Adèle de Bellegarde devint la maîtresse d'Hérault. Le public prétendit qu'Aurore était échue à Simond. On l'appela *la Simonnette*. Kellermann de son côté se vanta d'avoir tout obtenu des deux belles. Mais rien n'accrédite ces bruits malveillants et la vulgarité, l'affreuse laideur de Simond permettent d'espérer que la vertu de Mlle Aurore survécut à celle de sa sœur. Toujours est-il que, le 28 mai, ces deux dames partirent pour Paris en compagnie des deux conventionnels. Le colonel de Bellegarde était toujours avec son régiment dans les gorges du petit Saint-Bernard. On lui mesurait la vérité. « Il aimerait mieux sa femme ailleurs qu'à Paris », écrivait un de ses compagnons, le marquis Henry Costa. « Le pauvre homme était tenaillé d'inquiétude et les larmes lui sortaient des yeux comme des flèches ».

Et le marquis Costa, qui savait toute l'étendue du malheur, avouait que pour « ces gentilles fugitives » des commissaires de la Convention étaient de « détestable compagnie [1] ».

[1] Costa de Beauregard. *Un homme d'autrefois*, p. 181-2.

CHAPITRE V

AUX COTÉS DE DANTON

Hérault et Danton. — Le 27 mai. — La promenade du 2 juin. — Au comité de Salut public. — Les lois de Minos. — Mensonges de Saint-Just. — Discussion de la Constitution. — La diplomatie de Danton. — Proly et Poterat. — La mission secrète du jeune Hérault.

La Gironde et la Montagne s'entregorgeaient. Dans ce combat suprême, Hérault prit place aux côtés de Danton. Peut-être l'avait-il connu sous l'ancien régime. Danton fut un avocat fort distingué aux conseils du Roi, et Miromesnil voulut en faire un garde du sceau. Ils se lièrent sans doute aux Jacobins, sous la Législative, sûrement après le 10 août et dans les premiers mois de la Convention. Hérault se séparait alors de la Gironde. Pendant sa mission au Mont-Blanc, il ne cessa de s'affirmer montagnard.

Comme Hérault, Danton était un juriste expert, très cultivé, nourri de lettres, sachant l'anglais ; il aimait Rousseau, Voltaire, Montes-

quieu, Diderot surtout, récitait des pages entières de Buffon et fréquentait, comme Hérault, la loge des Neuf-Sœurs. Toute philosophie est d'ailleurs absente de ses discours. Il ne croyait qu'à la vie et l'aspirait avidement, comme un tronc vigoureux qui perce à la lumière. Danton était un aristocrate, mais d'après Nietzsche ou Gobineau. Affranchi des lois morales, il cultivait son moi, mais sans y réfléchir, et d'un autre geste que le jeune habitant d'Epone. Plus âgé d'un an, il apportait la même fougue dans ses plaisirs ; c'étaient compagnons à se plaire à la table d'un festin et aux bras des filles. Tous deux aimaient la nature, ciel tendre, arbres vivaces d'Arcis ou d'Epone, paysages ardents et fins, qui éclairent l'esprit et tempèrent la force. Les événements les avaient surpris, l'un dans sa chimère constitutionnelle, l'autre dans l'équivoque orléaniste. Mais Hérault dans ses égarements portait encore la prudence de l'ancien régime ; il savait l'histoire. Sur le navire désemparé, Danton, né capitaine, maintenait le grand mât de la raison d'état, où flottait le pavillon national. Ils se reconnurent dans la tourmente ; leurs différences les rapprochèrent.

Hérault discernait la force avec un flair de courtisan. Il s'éprit de ce grand chêne en lierre timide et avisé. Il jouit en raffiné du tonnerre brutal, de l'essor déréglé, des images théâtrales, de tout l'effrayant imprévu de ce harangueur sans art. Pour ce chef au grand cœur, aux larges appétits, il éprouva cette fascination, cette tendresse, qu'ont connues de nos jours les amis de Gambetta. Danton n'écrivait pas : Hérault fut sa plume. Danton se vautrait et se salissait dans la lutte : Hérault fut son masque.

Le 27 mai, à dix heures du soir, l'ami d'Adèle de Bellegarde, sans doute arrivé du matin, apparaît en scène. Boyer-Fonfrède, exténué de fatigue, menacé de toutes parts, venait de quitter le fauteuil : Hérault le remplace comme ancien président. La Gironde proteste. Il fallut trois épreuves pour décider la continuation de la séance. Hérault fait aussitôt introduire une députation des sections qui demandent la suppression de la commission des Douze et la libération des patriotes arrêtés. « Citoyens, déclare-t-il, la force de la raison et la force du peuple sont la même chose. » Mot formidable, et qui

devint l'épigraphe du *Journal de la Montagne*. « Recommencez, président, lui crie Léonard Bourdon, au milieu des acclamations de la Montagne, vous avez dit une grande vérité. » Hérault continue sur le même ton ; il parle de mourir à son poste. Il fait entrer les députations des Gravilliers et de la Croix-Rouge. Cette foule exaltée remplit bientôt les bancs désertés par la droite et se mêle aux députés. Lacroix propose alors la cassation de la commission des Douze. Deux cents membres résistent encore sous les huées des tribunes. Dans le tumulte, Hérault, par un véritable coup de force, déclare le decret voté et lève la séance à minuit et demie. Le lendemain, Isnard préside ; Lanjuinais proteste ; Hérault essaie de se justifier. Le décret est rapporté par 279 voix contre 238 ; on entend gronder la voix de Danton.

Le 31 mai, la Gironde fut blessée à mort ; le 2 juin l'acheva. Danton, qui en appelle à l'émeute pour la terrasser et l'exclure, voudrait, dans cette opération nécessaire, sauver du moins la face, c'est-à-dire l'inviolabilité de la Convention nationale. Quand le président Mallarmé vit l'assemblée prisonnière, il quitta la place.

Hérault de Séchelles, « qu'on portait momentanément au fauteuil, dit le girondin Meillan, chaque fois qu'il y avait quelque scène difficile à jouer », paraît de nouveau devant les députés, muets cette fois et terrifiés. Déjà, le 2 septembre, quand Danton, débordé par la commune, s'est résigné au massacre des prisons, il a eu charge de représenter dignement la loi, tandis qu'on l'assassine. Michelet l'appelle, en rapportant ce nouvel épisode, « l'homme faible, le pompeux acteur qui servait aux lâchetés. » Mais Hérault fut cette fois, à dire vrai, le complice adroit du complot tramé par Danton. Sur la motion de Barère, l' « homme à double face », il se couvre en signe de deuil et descend solennellement du fauteuil ; les députés le suivent découverts pour se rendre au milieu du peuple armé et prouver ainsi la liberté de leurs délibérations. Les huissiers précédaient la marche et disaient : « Soldats français, voici la représentation nationale. » En sortant du côté du Carrousel, Hérault se butte au général Henriot et à son état-major d'ivrognes empanachés. La chose était prévue. Danton venait de serrer la main d'Henriot et de lui dire à l'oreille :

« Va toujours ton train ; n'aies pas peur ; nous voulons constater que l'assemblée est libre ? tiens bon. » Hérault de son côté, avait pris soin de faire signer à Henriot un ordre au crayon pour laisser passer la Convention ; en face du général, il parla donc « poliment » et lut le décret de la Convention, qui ordonnait à la force armée de se disperser. « Que veut le peuple ?... demanda-t-il ; la Convention n'est occupée que de lui et de son bonheur. — Le peuple, répond Henriot, n'est pas ici pour écouter des phrases mais pour donner des ordres. Il veut qu'on lui livre trente-quatre coupables. » Pendant ce temps, Danton et Lacroix inquiets échangeaient à voix basse quelques paroles avec un aide de camp. Mais Henriot, brute avinée, comprit mal ses instructions. Danton lui avait dit : « Tiens bon ». Il enfonce son chapeau d'une main et de l'autre tirant son sabre, il crie d'une voix tonnante : « Canonniers, à vos pièces ! » Aussitôt, contre la Convention souveraine les mèches s'allument, les baïonnettes se hérissent ; Danton sentit les pointes contre sa poitrine. C'était trop. Une main diligente saisit Hérault par le bras. Toujours majestueux, il tourne à gauche,

repasse le pavillon de l'Horloge et commence autour du jardin la fameuse promenade. De la terrasse du bord de l'eau, on aperçoit des légions de la garde nationale favorables aux députés et qui leur font des signes. Mais Hérault ne veut rien voir. La terrible Convention qui faisait trembler le monde alla jusqu'au bout de sa cage. Arrivée au pont-tournant, elle trouva Marat, suivi d'enfants en guenilles. Force lui fut de rentrer dans la salle pour y consommer le sacrifice de la Gironde. Hérault disparut. Danton mécontent et honteux, dépassé encore une fois par les terribles instruments dont il se servait, fit trinquer le général Henriot en lui disant : « Pas de rancune [1] ».

Quand on est sorti de la légalité, il faut rentrer dans le droit. Cette évolution coutumière qui suit les coups d'état, c'est encore à Hérault que Danton en confie la marche. L'ancien avocat général fut le terre-neuve de la Convention; dans tous ses naufrages il sauvait la loi. Le 30 mai, il fut adjoint au comité de Salut public avec quatre autres de ses collègues, en vue d'é-

[1] Cf. Robinet. *Le procès des Dantonistes*, p. 298 et suiv.

laborer la Constitution nouvelle, qui devait être désormais la base indestructible de l'ordre, la pierre angulaire de la République et l'évangile de l'humanité.

Cette tâche si redoutable qu'elle apparut, n'était pas pour le surprendre. N'avait-il pas projeté, dans l'orgueil de sa jeunesse, de construire l'édifice dont Montesquieu n'avait jeté que les fondements? Sûrement il se souvint alors des belles espérances qu'il confiait à Buffon. Il s'agissait « de faire une revue de tous les droits des hommes et de toutes leurs lois de les comparer, de les juger et d'élever ensuite un nouvel édifice. » Il pensait consacrer sa vie tout entière à cet immense labeur; chaque soir, il se sentirait du bonheur dans l'âme ; la patience et la méthode donneraient à son esprit un surcroît de force. « Voilà un grand effort et digne de tout le courage humain », disait Buffon, qui l'exhortait à travailler pour l'élite, sans briguer les suffrages de la multitude. — Eh bien! voici que la Révolution faisait de lui mieux encore qu'un Montesquieu, un Lycurgue!

Quand il se mit à l'œuvre, le 3 juin, au lendemain du jour où il avait avili sa conscience,

ce fut pour prostituer son intelligence, qui lui était beaucoup plus précieuse. Autour de la table où il siège, deux avocats inconnus, Mathieu et Ramel, l'un de Pontoise et l'autre de Carcassonne ; Mathieu écrivait naguère dans le *Journal de l'Oise*, une apologie d'Antoine de Lasalle, qui compte ainsi deux disciples parmi les auteurs de la Constitution de 1793. En face d'Hérault, l'homme de Danton, les deux amis de Robespierre, Saint-Just et Couthon, complètent l'aréopage. Couthon arrive aux Tuileries dans sa brouette ; un gendarme le pose avec soin sur son fauteuil d'où pendent ses jambes paralysées ; ce cul-de-jatte ambitieux a les yeux doux, des pleurs dans la voix et un cœur envenimé. Tout autre est le beau Saint-Just : élégant, rectiligne, il promène sur ses collègues un regard méprisant et laisse tomber de ses lèvres des mots creux et terribles. Chez ces pédants en fureur les principes ne sont que le tranchant des passions. Qu'Hérault était loin des paisibles entretiens d'Epone, qu'ennoblissait la science de l'abbé Auger et l'éloquence du grand Gerbier ! Dans la salle voisine, le comité de Salut public attend. L'heure presse ; la moitié des

départements se soulève ; il faut en imposer à tout prix. Danton, qui appelle un chat un chat, le déclare : la Constitution, c'est « une pièce de position » contre la Gironde, « une batterie qui fait un feu à mitraille contre les ennemis de la liberté et qui les écrasera tous. » Donc, pas de bavardages inutiles. La constitution doit être présentée le 9 juin au comité, le 10 à la Convention : Hérault a six jours pour devenir un Lycurgue.

C'est alors qu'il écrivit à l'abbé Desaulnays, garde des livres imprimés et des manuscrits à la Bibliothèque Nationale, ce petit billet qui a fait couler beaucoup d'encre :

7 juin 1793, l'an II de la République.

Cher concitoyen.

Chargé avec quatre de mes collègues de présenter pour lundi un plan de constitution, je vous prie, en leur nom et au mien, de nous procurer sur-le-champ les lois de Minos, qui doivent se trouver dans un recueil des lois grecques. Nous en avons un besoin urgent.

HÉRAULT (DE SÉCHELLES).

Salut, amitié, fraternité au brave citoyen Desaulnays.

Minos, qui jugeait les humains aux enfers, en compagnie d'Eaque et de Rhadamante, qu'a

t-il à voir ici? C'est une marque d'ignorance grossière, ont déclaré des historiens prévenus ou mal informés. Du coup, Taine a pris tout de bon Hérault de Séchelles pour un « idiot révolutionnaire ». « Un pareil trait, dit-il, suffit pour qualifier les ouvriers et l'œuvre[1] ». Assurément il n'avait pas lu la *Visite à Buffon*, ni l'*Éloge de l'abbé Auger*. Hérault, fin helléniste, a-t-il voulu rire avec un de ces érudits, dont il aimait le commerce? En invoquant le juge des enfers, laissait-il percer quelque funèbre pressentiment? Je crois plutôt qu'il mystifia Saint-Just et Couthon, en égarant cruellement leur courte science. L'incorrigible moqueur, qui s'égayait jadis du

[1] Cette interprétation, contre laquelle M. Aulard a déjà protesté, est cependant courante. Notons en passant que Victor Hugo a mérité le jugement rigoureux que Taine portait sur Hérault de Séchelles, car il a cru à l'existence des lois de Minos. Dans *Notre-Dame de Paris* (I, p. 193), il écrit en parlant de l'École de médecine : « Pauvre goût grec et romain, qui ressemble au Colisée et au Parthénon comme la Constitution de l'an III (*sic*) aux lois de Minos ». On a encore dit que la lettre d'Hérault de Séchelles avait été fabriquée par les royalistes pour ridiculiser les révolutionnaires. Mais l'authenticité n'en est pas douteuse. Elle faisait partie de la collection Bérard et a été reproduite en fac-simile dans l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, 1828-30), dans les *Recherches sur les Autographes* par Gabriel Peignot, en 1836, et enfin par M. Challamel dans l'*Histoire-Musée de la République française* (1842). Cf. *Int. des Cherch. et curieux*, II, p. 26, 93.

vieux Buffon, narguait déjà des puissances plus redoutables.

Hérault de Séchelles est le principal auteur de la Constitution de 1793. Il avait antérieurement composé seul la déclaration des Droits de l'homme, qui fut décrétée le 29 mai par la Convention. Le 30 août suivant, il envoyait son œuvre à Lavater, en lui écrivant cette lettre :

Paris, 30 août 1793, l'an II de la République.

Cher et célèbre Lavater,

Il y a mille ans que je me propose de vous écrire, de vous renouveler le sentiment d'une amitié éternelle. Les affaires publiques consument toutes mes journées. Je me suis borné à garder dans mon cœur tout ce que j'aurais voulu vous exprimer, et j'attendais le temps où, rendu à moi-même, je pourrais enfin correspondre avec mes amis et n'avoir plus qu'à m'occuper d'eux.

Il se présente une occasion que je saisis avec avidité. Un de nos agents politiques, que j'ai beaucoup connu et que j'aime beaucoup, est chargé d'une mission en Suisse, indiquée par le comité de Salut public dont je suis membre, et je puis même vous dire que j'ai été un des plus fervents auteurs de la proposition. Veuillez l'accueillir et le faire valoir avec l'éloquence et la philanthropie qui vous distinguent.

Nous voulons être éternellement les amis des Suisses, dont nous respectons les vertus et les mœurs. Que les Suisses soient aussi les amis de la République française, toujours disposés à ménager leurs intérêts.

Donnons ensemble à l'Europe l'exemple de cette grande confraternité, qui doit unir les nations libres et faites pour s'estimer; voilà ce que nous demandons au nom de la philosophie et de l'humanité. Tout m'assure que vos âmes répondent aux nôtres.

Je vous prie d'accepter, cher Lavater, en attendant une meilleure édition, un exemplaire que je trouve pour le moment sous la main. C'est la *Constitution française,* dont j'ai été le rapporteur et ensuite le proclamateur dans la journée du 10 août dernier. La déclaration des droits est tout entière mon ouvrage. Quant à la Constitution, deux de mes collègues (Couthon et Saint-Just) et moi, l'avons rédigée. J'en ai fait pour ma part une bonne partie. Je confie à votre amitié et à votre bonté pour moi ces détails qui n'intéresseraient pas une autre personne.

Voudriez-vous bien me rappeler au souvenir des bons et respectables citoyens de Zurich, qui m'ont honoré de leur bienveillance, votre frère, Meister, Bachoffen, Orelli, Herzel, les Escher, le pasteur Veith, Heidegger, etc., etc.

Vous m'aviez promis un portrait de vous, portrait que je vous rappelle avec instance. Avez-vous publié de nouveaux ouvrages? La tendre amitié, que je vous ai vouée, cher Lavater, fondée sur une juste estime et sur l'amour de votre gloire, ne s'éteindra que dans mon tombeau.

Salut, liberté, fraternité.

HÉRAULT[1].

Les brouillons raturés de la déclaration des Droits de l'homme du 29 mai et du projet de

[1] *Stadtbibliotek*, Zurich.

Constitution sont aux Archives nationales parmi les documents précieux renfermés dans une armoire de fer. On peut voir qu'ils sont tout entiers de la main d'Hérault de Séchelles. Il les avait réunis dans une élégante reliure de maroquin rouge, semblable à celle du manuscrit de la Nouvelle Héloïse, aux impressions définitives en français, anglais, espagnol, etc. Après sa mort, l'État mit la main sur cette relique auguste. « Nous nous rappelons », dira Saint-Just dans son réquisitoire de mort, « qu'Hérault fut avec dégoût le témoin muet des travaux de ceux qui tracèrent le plan de Constitution, dont il se fit adroitement le rapporteur déhonté. » Il ment impudemment ! Peut-être Hérault fut-il muet, quand Saint-Just réclama emphatiquement les lois de Minos. Dans un sourire, il laissa percer son dégoût. Non content de le tuer, Saint-Just voulut lui voler son œuvre, qu'il pensait immortelle. Le 10 thermidor, dans l'antichambre du comité de Salut public, où il attendait la guillotine à son tour, il montra au gendarme qui le gardait un immense cadre suspendu à la muraille, contenant la déclaration des Droits de l'homme :

« C'est pourtant moi qui ai fait cela !... » dit-il [1]. Il mentit jusqu'à la mort, comme il mentait à l'aube de la vie, en parlant d'amour à Mme Thorin.

Le 10 juin, dans un profond silence, Hérault de Séchelles vint présenter à la Convention le plan de Constitution, lu la veille et adopté le matin par le comité de Salut public. « La plus touchante unanimité, déclara-t-il, n'a pas cessé d'accompagner notre travail ; nous avions chacun le même désir, celui d'atteindre au résultat le plus démocratique. La souveraineté du peuple et la dignité de l'homme étaient constamment présentes à nos yeux. C'est toujours à la dernière limite que nous nous sommes attachés à saisir les droits de l'humanité. Un sentiment secret nous dit que notre ouvrage est peut-être un des plus populaires qui aient jamais existé ». Il se flattait encore, comme en passant, d'avoir résolu le problème posé par J.-J. Rousseau dans le *Contrat Social*, lorsqu'il propose de trouver un gouvernement qui se

[1] *Papiers saisis chez Robespierre, Saint-Just*, etc... Edit. Berville et Barrière, II, p. 71. (Note trouvée dans les papiers de Courtois.)

resserre à mesure que l'État s'agrandit. Ce dégoûté était en somme très content de son œuvre. Son rapport finissait, d'après ses principes oratoires, sur un ton « d'orgueilleuse timidité ». Après avoir déclaré qu'il n'existait pas pour des législateurs de plus haute destinée que de voter sa constitution et de « planter enfin un rameau d'olivier sur toutes les citadelles », il ajoutait :

> Pour nous, nous ne nous flattons point d'avoir atteint ce but, mais nous l'avons souhaité ardemment. On sera sensible aux efforts de quelques hommes qui ont cherché le bonheur du peuple dans la nature et dans leur cœur; et en attendant que vous ayez élevé le grand et majestueux édifice, ceux qui voudront embrasser une colonne de la liberté la trouveront peut-être.

Le projet d'Hérault de Séchelles donnait pour base à la souveraineté populaire le suffrage universel et la sanction des lois par le peuple ; il était cependant moins démocratique que le projet antérieur de Condorcet, dont la Montagne avait sans cesse entravé la discussion. Il visait surtout à briser les départements en s'appuyant sur les municipalités, qui étaient dans la main des Jacobins. Il rassurait en même

temps les départements en leur accordant un référendum, d'ailleurs illusoire, pour les lois, un conseil exécutif de vingt-quatre citoyens, garantie contre la dictature d'un homme, la liberté des cultes réclamée par l'ouest. Enfin il faisait luire aux yeux des démocrates parisiens le droit au travail, le droit à l'insurrection, la promesse du bonheur commun, « des mots et des phrases [1] ». Par une dernière précaution, après avoir monté la machine, il évitait d'y mettre la manivelle. Les rapports du conseil exécutif et des administrations locales n'étaient pas réglées. La Constitution n'était pas applicable, et Mme Roland la qualifia justement de « pancarte » ; mais il en fallait une à la Montagne, et au plus vite.

La discussion dura treize jours sans désemparer, de midi jusqu'au soir. Hérault de Séchelles remplissait l'office de rapporteur. Les plus terribles nouvelles arrivaient de Toulon et de la Vendée. Marat, devenu conservateur, compara les faiseurs d'amendements « à un spectateur, qui voyant une belle tête en ôterait un œil pour

[1] AULARD. *Histoire politique de la Révolution française*, p. 308.

y mettre un doigt ». Beaucoup cependant furent adoptés ; ils aggravèrent encore le caractère de circonstance du projet.

Pour Danton, cette machine juridique ne devait servir qu'à fortifier le pouvoir et à réconcilier les Français. Il s'était résigné à établir par la violence l'unité dans le gouvernement ; maintenant le moment lui semblait venu de négocier avec l'Europe et de fonder sur la paix l'unité nationale. Ses missions en Belgique l'avaient brusquement éclairé sur le péril de la propagande ; il ne cherchait plus qu'à se mettre au ton des puissances, à leur trouver des compensations, à les détacher une à une de la coalition[1].

Dans cette nouvelle tâche, Hérault de Séchelles lui fut un précieux auxiliaire. Son esprit délié, ses liaisons avec l'ancien monde le destinaient à la diplomatie. Déjà, sous la Législative, adjoint le 2 mars 1792 au comité diplomatique, il avait commencé de s'y intéresser autrement

[1] Voir le beau chapitre de M. Albert Sorel : *Le premier comité de salut public.* (*Europe et Révolution française*, III, p. 373.)

que par des manifestations de tribune. Il se constituait une bibliothèque, méditait Favier, rédigeait des mémoires[1]. Bonne-Carrère, que Dumouriez amena comme directeur général aux affaires étrangères, lui confiait « ce qui était important[2] ». A la même époque, Hérault, de concert avec Condorcet, faisait envoyer à Londres le jeune Julien et le recommandait aux libéraux anglais[3]. Il plaçait dans les bureaux Lebrun et, « sans le consulter », son propre secrétaire Ysabeau. Après le 10 août, Lebrun devint ministre et Ysabeau secrétaire général[4]. Dès cette époque, Hérault fut dans cette partie le conseiller écouté de Danton. Le 13 juin 1793, il lui fut adjoint avec Barère pour former au comité la deuxième section, qui s'occupait de la diplomatie. Le 21 juin, il fait nommer au ministère Deforgues, ancien clerc de

[1] A. N. — F⁷4742.

[2] A. E. *Dossier Bonne-Carrère.*

[3] *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*, p. 87.

[4] A. E. *Dossier Ysabeau.* — Ysabeau (François-Germain) était le frère du conventionnel de ce nom. Il s'occupa de déjouer la conspiration de la Rouërie, rejoignit son frère à Bordeaux et essaya en vain de rentrer dans la diplomatie. Bellart le connut sous la Restauration devenu très dévot. Vers le mois d'août 1793, il se brouilla avec Hérault, qui, par acte du 6 février 1789, lui avait fait don de 60.000 livres.

Danton et sa créature, en même temps qu'il propose, mais sans succès, Alexandre pour le département de la guerre.

Des instructions toutes imprégnées de l'esprit nouveau furent adressées aux agents de la République à l'extérieur. Hérault, sous l'influence de Danton, le fit pénétrer dans la lettre même de la Constitution. Dans la séance du 18 juin, il proposa des articles qui reniaient la propagande :

ART. 118. — Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.

ART. 119. — Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

ART. 121. — Il ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire.

Ce fut cet article qui donna lieu à la réplique célèbre. « De tels articles, dit Mercier, s'écrivent ou s'effacent avec la pointe de l'épée... Vous flattez-vous d'être toujours victorieux ? Avez-vous fait un pacte avec la victoire? » Basire répondit : « Nous en avons fait un avec la mort. »

Pour mettre un terme à la guerre qui s'était

déchaînée entre la France et l'Europe, Danton et Hérault de Séchelles se reportaient encore aux desseins que Vergennes et les esprits les plus éclairés de la Constituante s'étaient efforcés de faire prévaloir en vue de la prévenir. Séparer la Prusse de l'Autriche, gagner les libéraux anglais, tels étaient encore les moyens auxquels ils pensaient recourir. C'étaient ceux que Laclos en 90 et Talleyrand en 92 avaient tenté d'employer à Londres; c'étaient ceux que Dumouriez, en bon disciple de Favier, avait légués à Lebrun. Mais les circonstances n'étaient plus aussi favorables. La République ne pouvait plus causer qu'aux petites nations. Hérault correspondait avec Desportes, qui représentait la République dans les Deux-Ponts, avec Grouvelle, notre envoyé à Copenhague. Il maniait les fonds mis à la disposition du Comité pour les agents secrets, dont plusieurs rapports se trouvent encore dans ses papiers [1], La République en avait en foule : Proly, Desbuisson, Pereyra, Catus, Darbelet, Dona, Lafitte, etc... Mais ces moyens étaient pré-

[1] A. N. — F⁷4742.

caires, il n'était guère plus facile d'atteindre l'Angleterre et la Prusse que l'Autriche elle-même.

C'est à une tentative de négociation avec cette dernière puissance qu'Hérault de Séchelles paraît surtout s'être employé. Il y fut aidé et poussé par un ci-devant marquis de Poterat, passé comme lui Jacobin, aventurier du grand monde, qui avait mis depuis 1791 au service de la Révolution son activité et ses relations cosmopolites. C'était un homme de cinquante ans environ, ancien officier du génie, jadis enfermé à la Bastille à la suite de quelque cabale, plein d'assurance et d'esprit. Hérault de Séchelles l'avait connu sous l'ancien régime. Il correspondait alors avec Vergennes et lui adressait de nombreux mémoires. Aussi hardi que délié, il voulait conserver à la nouvelle diplomatie « ce caractère de malice, de persiflage, de profondeur et de gaieté, qui a si souvent rendu la nation française redoutable aux étrangers [1]. » A l'inverse des diplomates de l'école révolutionnaire, Poterat détestait la

[1] A. E. France, 495.

Prusse et se flattait d'atteindre aisément la Cour de Vienne. Hérault, qui avait avec lui de fréquents entretiens, se laissa séduire. On le voit s'occuper de la sécurité des derniers employés laissés à la chancellerie d'Autriche à Paris par Mercy-Argenteau. Il fréquentait habituellement un aventurier assez mystérieux nommé Proly, qui passait pour le fils naturel de Kaunitz ; envoyé jadis en mission près de Dumouriez par les Jacobins avec Dubuisson et Pereyra, et muni à cette occasion d'un passeport[1] et d'instructions de Lebrun, on le soupçonnait d'être un agent de l'Autriche. Sa mère qui habitait Bruxelles, lui servait en effet d'intermédiaire auprès du gouvernement autrichien auquel il faisait passer des conseils et des propositions de paix[2]. Hé-

[1] Ce passeport se trouve dans les papiers saisis chez Hérault de Séchelles.

[2] A. E. France, 324. C'est ce que montre une lettre, encore inédite, que Proly adressait à sa mère :

Vendredi, 5 avril (1793).

Je retrouve dans toutes vos lettres, chère et bonne Maman, l'empreinte de votre âme aimante et tendre. Il n'en est point qui ne contienne à la fois l'expression de vos sentiments maternels et vos vœux pour le retour de la paix. Hé bien, votre fils partage toutes vos sollicitudes ; comme vous, il désire la paix. Si comme vous et comme lui la nation française désire la paix, du moins elle veut qu'elle soit honorable ; que dans tous les

rault s'était engagé dans cette voie, sur laquelle il fondait de grandes espérances. C'est sous son influence que Maret fut envoyé à Naples et Chauvelin à Florence, comme Noël à Venise, avec les instructions qui leur prescrivaient de sonder l'Autriche par le moyen de ces petites cours.

Dans le courant de juin, un agent secret, Lafitte, fut autorisé à se faire passer pour émigré dans la principauté de Chimay, et à cher-

points elle se concilie avec la dignité, avec la majesté d'un souverain composé de 25 millions d'hommes égaux, libres et fiers ; qu'enfin et surtout on reconnaisse préalablement le droit qu'a ce souverain de se donner l'existence politique qui lui plaît. J'aime à croire que si l'on voulait établir une négociation sur ces bases, les représentants de la nation française ne se refuseraient pas à traiter de la paix générale dans un congrès où les plénipotentiaires de la République seraient admis. Montrez ma lettre à ceux qui gouvernent aujourd'hui la Belgique et si la Maison d'Autriche veut mettre un terme à l'effusion du sang et à la ruine de ses finances, qu'elle ratifie la trêve arrêtée par le traître Dumouriez ; que cette suspension d'armes se prolonge de l'aveu des gouvernements français et autrichiens, et que ce dernier envoie sur-le-champ un négociateur aux frontières ; si cette ouverture que je crois pouvoir faire est accueillie, sur votre réponse deux causeurs politiques se rendront de Paris à la frontière de Belgique pour y déterminer de concert avec le négociateur autrichien les bases sur lesquelles pourra ouvrir une négociation plus officielle et plus explicite.

Je vous en ai dit assez ; je mesurerai le degré d'importance que le gouvernement autrichien aura attachée aux ouvertures que je vous fais par le plus ou moins de promptitude de votre réponse. Ma lettre vous parviendra par un courrier extraordinaire. Je vous embrasse. — Mon adresse est : au lit.

PROLY
Rue et hôtel du Bouloy.

cher des liaisons dans l'état-major du prince de Cobourg. Il y réussit et montra bientôt qu'il avait pu traiter avec un correspondant mystérieux qu'il désignait par la lettre G... « les objets les plus importants pour l'avenir ». Un autre agent secret, nommé Dona, fut aussitôt dépêché à l'armée du Nord, pour faire passer les lettres de Lafitte. Le 1er août, un tout jeune homme, parent d'Hérault de Séchelles et portant son nom, partit à son tour pour Rocroy, porteur de fonds considérables; il devait joindre Dona et s'aboucher avec Lafitte. Ils convinrent d'une entrevue à mi-chemin de Chimay. « Lafitte a infiniment d'esprit; c'est un homme précieux », écrivit le 3 août le jeune Hérault, qui paraît plein d'ardeur et semble indiquer Bruxelles comme le but final de sa mission. Tout manqua. Les émissaires du jeune Hérault ne purent atteindre Lafitte. Celui-ci ne tira de G... que des preuves de la trahison de Custine. Le 10 août il fit enfin parvenir au jeune Hérault de « tardives propositions ». Le 13 août, le Ministre avertit celui-ci que « des circonstances imprévues » avaient engagé le Conseil à suspendre sa mission ; il fit en même temps prévenir

G... par Lafitte que « le service qu'il s'était proposé de nous rendre n'était que différé[1]. »

Ce qui donne un intérêt tout particulier à cette mission du jeune Hérault restée fort mystérieuse, c'est qu'il est impossible de n'y pas rattacher les idées d'échange de la famille royale contre les conventionnels prisonniers, idées insinuées aux avant-postes par le général Dampierre dans les jours qui suivirent la trahison de Dumouriez, et que Danton considéra, sans nul doute, comme l'amorce à la paix générale. Il est très remarquable que ce fut dans la nuit du 1er au 2 août, le soir du jour où le jeune Hérault partit pour Rocroy, que Marie-Antoinette fut séparée des siens et transférée du Temple à la Conciergerie. C'était un moyen d'effrayer l'Autriche et de presser, par une menace, sur les négociations. Fersen et Mercy ne cessaient de faire solliciter Danton, dont la jeune femme pleurait sans cesse sur le sort de la reine et du Dauphin. Hérault, cousin de Mme de Polignac, Hérault, dont la faveur, le goût de la Reine avaient fondé la fortune, main-

[1] A. E. France, 325, 329, 334. Cf. SOREL, III, p. 423 ; Hérault de Séchelles y est confondu avec le jeune Hérault.

tenant membre du puissant Comité qui tenait entre ses mains le sort de la famille royale, ne fut-il pas l'objet des mêmes démarches ? Ne devait-il pas éprouver plus de tentations encore? Dans un passage, d'ailleurs plein de confusion, des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, le prince de Hardenberg affirme que Mercy offrit une somme d'argent à Danton pour sauver la reine; que celui-ci refusa l'argent mais se déclara prêt à essayer de protéger Marie-Antoinette et qu'il se concerta à cet effet avec Hérault de Séchelles. Les dames de Bellegarde auraient même été mêlées à ces pourparlers. D'autre part, ce fut Poterat, inspirateur et client d'Hérault, qui deux ans plus tard, négocia secrètement avec l'Autriche l'échange de Madame. Ces indices et certains incidents du procès d'Hérault de Séchelles permettent de croire qu'il s'arrêta sérieusement au mois de juillet et d'août, au projet de négocier avec l'Autriche l'échange de la Reine et de son fils; c'était là « les objets importants » dont parlait Lafitte. Mais ce plan se rattachait à un projet général de pacification ; il était connu du Comité ; enfin il est certain que l'Autriche ne se

serait montrée que très peu disposée à l'examiner. François II avait « des entrailles d'État » et ne voulait de sa tante que par-dessus le marché.

Dans les séances des 23 et 24 juin, la déclaration des Droits de l'homme et l'Acte constitutionnel avaient été adoptés définitivement dans un grand enthousiasme. La Montagne parut sauvée. « *Ceux qui travaillent ici à la Constitution*, s'était écrié le président Collot d'Herbois, *espèrent qu'ils vivront longtemps* ». Pendant le mois de juillet, on fit voter sous les piques les assemblées primaires. Leurs délégués furent mandés à Paris. Rien ne fut négligé pour s'emparer de leur esprit et les laisser sous une impression religieuse. On ferma les tripots, on écarta les filles de joie. Le 1er juillet, Hérault, en phrases harmonieuses et cadencées, avait fait décréter la peine de mort contre les contrefacteurs du texte sacré. Il accusa l'imprimerie. « Autrefois, dit-il, la Constitution eût été conservée dans la mémoire pure des enfants ou sur l'airain. » La Convention voulait ressembler à Moïse remettant aux Hébreux les tables de la loi sur le mont Sinaï, au milieu de la foudre et

des éclairs. Le 8 août, Hérault fut porté à la présidence par 165 voix sur 236 [1].

Dans la fête solennelle du 10 août, le rôle de Moïse était réservé à l'élève de Mlle Clairon.

[1] Seuls Hérault de Séchelles, Robespierre et Collot d'Herbois furent élus deux fois présidents.

CHAPITRE VI

LE PLUS BEAU JOUR DU JEUNE HABITANT D'ÉPONE

Une féerie pour Alcibiade. — La première prière à la Nature. — Les femmes du 5 octobre. — Aux Champs-Elysées. — Athènes et Paris. — Le retour à la maison. — La visite de Berryer.

Il était dit que la Révolution comblerait tous les vœux du jeune habitant d'Epone. Au plus fort de la tempête, les vagues, qui se jouaient de sa barque fragile, semblaient l'élever jusqu'aux cieux. Président de la Convention nationale, membre important du comité de Salut public, ce magistrat venait de donner au monde une Constitution. L'éloquence était sa passion : voici que la France entière était suspendue à ses lèvres. A ce bel homme, qui se grisait de son geste noble et de son verbe musical[1], David avait

[1] Hérault dans son *Codicille*, traitant du style, énonce à la fin cette dernière règle qu'il considérait sans doute comme la principale : *Musique du style.*

préparé le plus prestigieux décor, l'appareil le plus émouvant, qu'on eût encore offert aux Français, amoureux d'éclat. Il en coûta plus d'un million au trésor à sec. Pareil à ces dramaturges, qui ne composent une pièce que pour faire briller sous tous ses aspects l'acteur en vogue, David avait monté dans Paris une féerie antique pour « le divin Séchelles ». Le 10 août 1793 fut « la journée » de celui qu'on appelait l'*Alcibiade de la Montagne*. Celles qui l'aimaient, confondues dans la foule, ne le virent jamais si beau. Parvenu au sommet de sa course, il embrassait enfin sa chimère.

Nous possédons le récit officiel de la cérémonie : il est de sa main. Les brouillons raturés de ses discours sont encore aux Archives. Quant au procès-verbal, qui les encadre, on y reconnaît sa plume savante et déjà romantique. Ce papier révolutionnaire pourrait être signé de Chateaubriand[1].

Le 10 août 1793, les Parisiens se levèrent « aux premiers rayons de l'astre du jour ». Le

[1] PROCÈS-VERBAL *de la* Fête nationale du 10 août 1793, *consacrée à l'inauguration de la Constitution de la République française.* — *Président,* Hérault-Séchelles ; *ordonnateur,* David.

soleil, grand metteur en scène, se montra complaisant : la journée fut superbe.

Comme pour une procession, cinq stations avaient été marquées aux fidèles. La première était établie au milieu des décombres de la Bastille. Sur les blocs noircis, qui couvraient le sol, on lisait des inscriptions saisissantes : *La vertu conduisait ici ; un vieillard a baigné cette pierre de ses larmes ; Sartine sourit à mes maux ; l'enfer à vomi les rois ; le corrupteur de ma femme m'a plongé dans ces cachots ; on écrasa sous mes yeux mon araignée fidèle ; cette pierre n'a jamais été éclairée ; lasciate ogni speranza voi ch'entrate.* Parmi les ruines, une foule immense attendait. Au-dessus de ce chaos, s'élevait une statue colossale de la Nature, dont les mains, posées sur ses mamelles, faisaient jaillir deux filets argentés. Aux pieds de la déesse, Hérault de Séchelles apparut, un panache tricolore ornait sa tête ; un grand sabre pendait à son écharpe. Il s'écria :

Souveraine du sauvage et des nations éclairées, ô Nature ! ce peuple immense, rassemblé aux premiers rayons du jour, est digne de toi ; il est libre !

C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré : après avoir traversé tant de siècles d'erreurs et de servitude, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voies pour retrouver la liberté et l'égalité. O Nature ! reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois, et que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui abreuva les premiers humains, consacrent dans cette coupe de la fraternité et de l'égalité les serments que te fait la France en ce jour, le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'espace !

C'était sa foi philosophique qu'Hérault, empruntant à Buffon ses grandes images, voulait solennellement confesser en ce jour. Par « cette espèce d'hymme » il se flattait d'adresser le premier « une prière à la Nature », au nom de tout un peuple. Avant la Constitution, il proclamait la religion de l'avenir. Mais les Français, qui l'écoutaient, ne portaient au cœur que l'idéal catholique de leurs ancêtres. L'impassible et injuste Nature, morne déesse des épicuriens, ne pouvait embraser leurs âmes de l'ardeur du sacrifice.

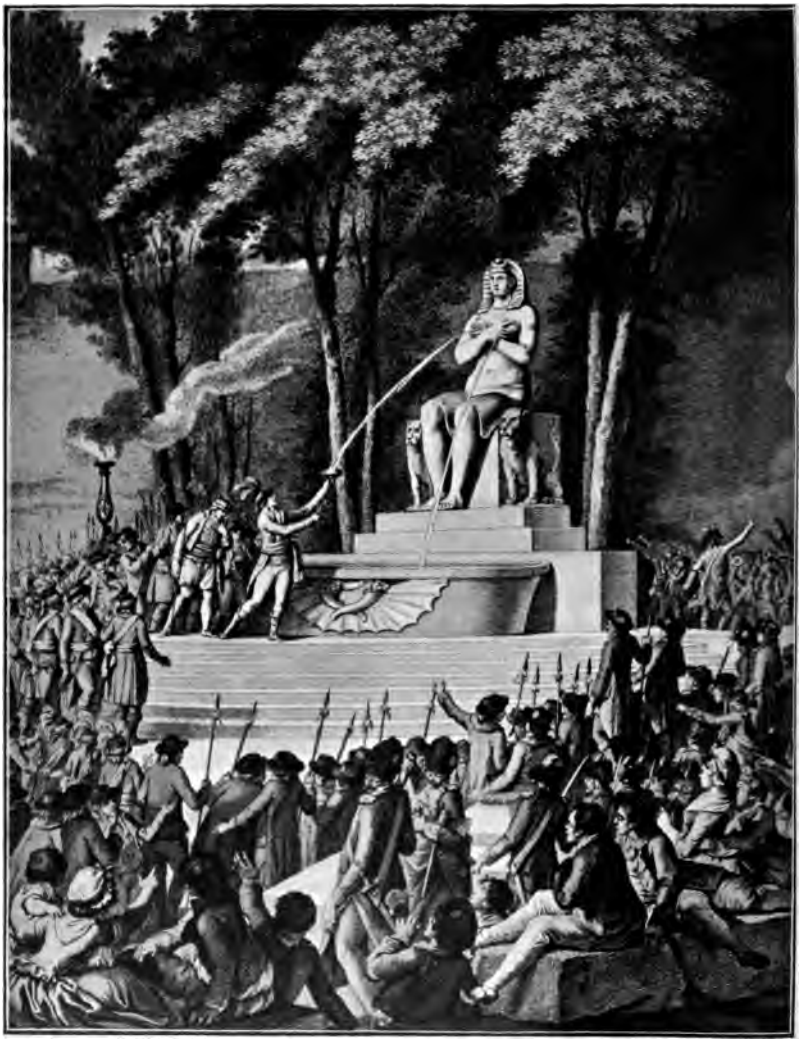

HÉRAULT DE SÉCHELLES DEVANT LA STATUE DE LA NATURE

Estampe de la Bibliothèque Nationale.

C'est à la voix du dieu national qu'ils s'étaient levés pour la croisade. Ils répondirent à Hérault par le *Chant du Départ*, auquel Méhul avait donné la suavité d'un cantique, laissant entendre ainsi qu'ils n'avaient changé que de prêtres. Les lois de la nature n'étaient pour eux que l'indépendance de la patrie. Le canon tonnait. Hérault emplit alors une coupe d'agate[1] aux seins de la déesse : il but, et la remplit encore quatre-vingt six fois pour présenter la communion nouvelle à quatre-vingt-six vieillards, porteurs des bannières départementales, qui semblaient saisis « d'un délire prophétique », et « dont les vents faisaient flotter les longs cheveux blanchis ».

Alors la foule immense s'ébranla. Un mouvant cortège se mit en marche par les boulevards. Les sociétés populaires formaient l'avant-garde. Leur bannière figurait un œil ouvert au milieu des nuages. La Convention nationale suivait, précédée de la déclaration des Droits de l'homme et de l'Acte constitutionnel portés dans une arche, et entourée des envoyés des assemblées primaires, que reliait entre eux un

[1] Cette coupe fut déposée plus tard au Muséum national.

léger ruban tricolore. Chaque député portait un bouquet d'épis de blé et de fruits ; les envoyés s'appuyaient d'une main sur une pique et, de l'autre, tenaient un rameau d'olivier. Tout le peuple bruissait et chantait derrière, confondu dans l'égalité : les jeunes aveugles sur un plateau roulant, les enfants trouvés dans de blanches barcelonnettes ; un vieillard et son épouse figuraient sur une charrue Biton et Cléobis ; dans un char de triomphe reposait l'urne des guerriers morts ; un tombereau, « qui roulait avec un fracas importun », était chargé de sceptres et de couronnes.

Sur le boulevard des Italiens, un arc de triomphe était élevé en l'honneur des femmes de Paris, qui se portèrent à Versailles le 5 octobre 1789. On les voyait elles-mêmes, modèles ou actrices pour la plupart, assises sur des affûts de canons. Hérault, qui retrouvait peut-être d'anciennes connaissances, tout près de sa maison de la rue Basse-du-Rempart, théâtre de ses amours et nid de ses rêves, parla sans rire. « Votre genre, lui disait Mlle Clairon, est la noblesse, la dignité au suprême degré. » Il engagea ces dames à enfanter un peuple de

héros. Toutes furent embrassées par le beau président et, de ses mains, couronnées de lauriers.

Sur la place de la Révolution était dressé le troisième reposoir ; c'était une statue de la Liberté, assise sur l'ancien piédestal de celle de Louis XV, et tournée vers l'emplacement où, la veille, se dressait l'échafaud. Autour de la statue on avait planté des peupliers, dont les jeunes rameaux pliaient sous le poids des offrandes : bonnets rouges, rubans tricolores, naïves adresses, guirlandes de fleurs, animées, dit le procès-verbal, par ce pinceau éternel qui vivifie et décore les champs. « Mais il fallait un sacrifice à la déesse » ; cette fois, ce ne fut pas un sacrifice humain. Hérault fit verser devant elle, sur un bûcher préparé d'avance, les sceptres de bois et les couronnes de carton et, toujours majestueux, se montra parmi les peupliers.

Cent mille spectateurs couvraient les Tuileries, la place et les Champs-Élysées, où naguère notre avocat général conduisait son élégant « whisky ». Il dit :

Ici la hache de la loi a frappé le tyran. Qu'ils périssent aussi ces signes honteux d'une servitude

que les despotes affectaient de reproduire sous toutes les formes à nos regards ! Que la flamme les dévore ! Qu'il n'y ait plus d'immortel que le sentiment de la vertu qui les a effacés ! Justice, vengeance, divinités tutélaires de peuples libres, attachez à jamais l'exécration du genre humain au nom du traître qui, sur un trône relevé par la générosité, a trompé la confiance d'un peuple magnanime ! Hommes libres, peuple d'égaux, d'amis et de frères, ne composez plus les images de votre grandeur que des attributs de vos travaux, de vos talents et de vos vertus ! Que la pique et le bonnet de la liberté, que la charrue et la gerbe de blé, que les emblèmes de tous les arts, par qui la société est enrichie, embellie, forment désormais toutes les décorations de la République ! Terre Sainte ! Couvres-toi de ces biens réels, qui se partagent entre tous les hommes, et deviens stérile pour tout ce qui ne peut servir qu'aux jouissances exclusives de l'orgueil.

Il brandit alors une torche enflammée. Une gerbe d'étincelles jaillit sous ses pieds. Au même instant, trois mille oiseaux, le cou serré de minces banderolles, qui portaient ces mots : *Nous sommes libres ! Imitez-nous !* s'élancèrent

du bûcher comme des étincelles vivantes. O miracle ! deux colombes se réfugièrent dans les plis de la robe de la Liberté ; elles roucoulèrent longtemps devant la guillotine.

Aux Invalides, sur la cime d'un énorme rocher, un géant, le peuple français, écrasait sous ses pieds et menaçait de sa massue le dragon du fédéralisme, « sortant des roseaux d'un marais fétide ». Hérault expliqua ce symbole aux citoyens.

Pour pénétrer dans le Champ de Mars le cortège dut se courber sous un niveau, suspendu à deux colonnes par un immense ruban tricolore. Hérault gravit les marches de l'autel de la patrie, et de ce point élevé où, trois ans avant, Talleyrand avait dit la messe, le cousin de la duchesse de Polignac, ayant à ses côtés le plus vieux des commissaires, comme du sommet de « la Montagne Sainte », proclama l'Acte constitutionnel, dont la Convention prudente venait d'ajourner indéfiniment l'application. Sa voix traversa l'espace et résonna sur l'océan des têtes. « Jurons, s'écria-t-il, de défendre la Constitution jusqu'à la mort. La République est éternelle ! » La voix du peuple lui répondit et « fit monter

au ciel la joie de la terre ». Le canon tonnait toujours. Les quatre-vingt-six vieillards lui remirent leurs piques ; il les noua dans un ruban tricolore.

Hérault descendit enfin de l'autel de la patrie et dirigeant la Convention nationale, la conduisit seule vers un temple grec, qu'on avait élevé à l'extrémité du Champ de Mars. Le char, où reposait l'urne des guerriers morts, suivait traîné par six chevaux blancs empanachés de rouge. La foule se découvrit, le silence régna. L'Alcibiade de la Montagne debout sur le péristyle, d'un bras serrait sur sa poitrine « la grande urne dépositaire de ces cendres chéries » ; de l'autre, il élevait une couronne de laurier. Il put se croire à Athènes, et, comme pour la proclamation du danger de la patrie, il reproduisit Démosthène. Les Parisiens entendirent, sans s'en douter, une adaptation révolutionnaire de l'éloge des guerriers athéniens morts à Chéronée :

Ce ne sont pas des pleurs que nous donnerons à votre mémoire ; l'œil n'est pas fait pour en répandre. Pour qui ces larmes ? Serait-ce pour vos

Ce ne sont p
venons repan
un tel hom
à des homme
seroient ce po
après les prem
payés à la M
etiez ~~heureux~~ fortunés
ils nont jama
fusiez exemp
par ~~votre cou~~
veu. seroit ce

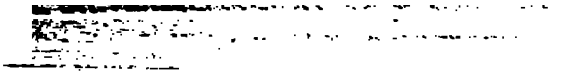

parents et pour vos amis ? Votre renommée les console ; ils se sont dit que vous étiez fortunés de reposer dans la gloire ; ils n'ont jamais pu souhaiter que vous fussiez exempts du trépas, mais dignes d'avoir vécu. Serait-ce pour vous? Ah ! combien vous avez été heureux ! Vous êtes morts pour la patrie, pour une terre chérie de la nature, aimée du ciel ; pour une nation généreuse, qui a voué un culte à tous les sentiments, à toutes les vertus ; pour une République où les places et les récompenses ne sont plus réservées à la faveur comme dans les autres Etats, mais assignées par l'estime et par la confiance ; vous vous êtes donc acquittés de votre fonction d'hommes et d'hommes français ; vous êtes entrés sous la tombe après avoir rempli la destinée la plus glorieuse et la plus désirable qu'il y ait sur la terre ! Nous ne vous outragerons point par des pleurs.

Démosthène, en proclamant heureux les guerriers morts à Chéronée, adoucissait, sans les défendre, les larmes de leurs parents. « On pourrait affirmer, disait-il, que dans les Iles Fortunées ils sont assis près des Immortels, maîtres de ce séjour, au même rang que les

hommes vertueux des anciens âges. » Hérault, grand prêtre de la Nature, ne pouvait plus faire luire ces radieuses espérances. Il ne veut pas pour les soldats de la République de pleurs, qui seraient sans consolation, et ne permet plus que de les admirer et de les suivre :

« *Mais, ô nos frères ! c'est en vous admirant, c'est surtout en vous imitant, que nous voulons vous honorer ; et si, comme il est doux de le supposer quand on aime, les morts conservent quelque sentiment pour ceux qui vivent, je viens vous dire, au nom de tous vos amis que vous avez laissés sur le sol de la France, que nous sommes prêts à nous dévouer à votre exemple, impatients d'atteindre à l'ennemi et de continuer votre valeur, afin qu'on dise que vous étiez vraiment nos proches, et que votre cœur se réjouisse ; je viens vous dire que nous tâcherons même de vous surpasser ; car si nous ne faisions que consommer le fonds de gloire que vous avez légué, si nos vertus ne luttaient pas avec les vôtres, notre infériorité contristerait vos mânes...*

Dans les Champs-Élysées, l'ombre de l'abbé Auger dut tressaillir d'aise. La foule aussi sentit

battre son cœur, car l'ennemi, repoussé une première fois, menaçait de nouveau la route de Paris. Cet appareil antique, ce fatras métaphysique, auquel Hérault attachait tant de prix, ne touchait pas l'âme gauloise, avide seulement d'indépendance et d'égalité. Pourvu qu'on lui parlât de sa terre, de ses morts, de sa gloire, de son idéal démocratique, elle s'accommodait de ces pompes, toutes catholiques dans leur impiété. Elle s'adorait un jour dans ces nouvelles idoles, que les pluies et les vents d'automne allaient déshonorer. Hérault de Séchelles officia devant la Nature, comme jadis, devant Dieu, un prélat de haut lignage. Mieux qu'une ardeur brutale et sans apprêt ses artifices émurent. Seul un privilégié pouvait les mettre en œuvre, en répétant les gestes d'autrefois. Sa destinée singulière était de sauver le prestige de la Convention, en la couvrant de sa figure. Il parut et put se croire sublime.

Les Parisiens dînèrent sur l'herbe et finirent la journée en allant voir une pantomime, le *Bombardement de la ville de Lille*, où l'on tirait le canon. Hérault rentra chez lui, ivre d'orgueil, dans les splendeurs mourantes de ce soir

d'été[1]. Jamais il n'avait imaginé de plus beau rôle, quand il récitait devant sa glace celui d'Oreste ou de Mahomet. Il trouva sur sa table cette lettre anonyme, datée du jour même :

Monsieur Hérault,

Que de vils factieux, d'infâmes scélérats sortis de la fange inventent et exécutent tous les crimes présumables pour se maintenir dans l'autorité qu'ils ont usurpée, c'est ce qui ne surprendra pas les personnes qui connaissent la canaille et sa férocité ; mais qu'un gentilhomme, promu aux plus hautes dignités, un magistrat chargé du maintien des lois, un Hérault de Séchelles, en un mot, s'associe et préside cette horde effrénée, trahisse son corps, assassine son roi, c'est le comble de la scélératesse et de l'abomination.

« Mais le temps de la vengeance approche, et déjà ces dominateurs pervers qui ont ruiné leur païs, voient avec effroi l'approche du supplice que leur forfaits leur ont mérité. Le peuple, trompé de toute manière, sourit d'avance à cette justice ; il n'a pu voir

[1] On voit, par les comptes contenus dans ses papiers, qu'il fit acheter plus de 1 200 de ses procès-verbaux et plus de 800 exemplaires de la Constitution et qu'il en envoya dans toute la France à ses amis et même à des femmes. Un savant ami, « qui a beaucoup voyagé » lui écrit de Quimperlé, le 15 août : « Vous me parliez dans votre dernière lettre de la bizarrerie des destinées ; elle vous élève au plus haut point où l'homme puisse parvenir... Nos députés des Communes ne parlent que de la grâce et de la majesté que vous avez montré le 10 août... Où étais-tu brave Crillon ?... » A. N. — F'4742.

sans indignation avec quelle impudence et quelle imposture on a publié l'acceptation unanime du brigandage dit Constitution, tandis qu'il est notoire que la seule ruse de quelques dominateurs des assemblées primaires a suppléé au véritable vœu du peuple. Qu'il me suffise, entre mille exemples, de citer celui-ci : le canton de Tirepied, district d'Avranches, ayant unanimement (*sic*) refusé la Constitution, le député choisi pour se rendre aux baccannales du 10 août, refusa alors de porter un vote négatif, mais tous les votants étant retirés, alors les rédacteurs du procès-verbal prirent sur leur compte d'exprimer un vœu affirmatif, et le député se chargea de le porter.

« C'est ainsi que cela s'est opéré dans la France entière ; mais à quoi serviront tous ces stratagèmes impuissants : le crime vous a-t-il tellement aveuglés que vous ne puissiez apercevoir votre chute prochaine. Vous allez faire lever le peuple en masse ; quelle ineptie ! quelle monstruosité ! Mais le peuple voudra-t-il se prester à l'exécution de ce projet visiblement impraticable, et qui d'ailleurs ne ferait que rendre plus prompts les succès des puissances que rien ne peut plus arrêter. Comment pouvez-vous douter que si le peuple se lève, il ne le fera que pour se tourner contre vous ? Ce peuple voit clairement, aujourd'hui, que les scélérats qui, par la fausse apparence de son bonheur, l'ont fait se prêter à leurs manœuvres, veulent encore le sacrifier pour empêcher, ou plutôt éloigner, le supplice qui les menace ; il est honteux, ce peuple, de son aveugle crédulité et il sera le premier à les punir de leurs forfaits.

Adieu, Hérault, avant trois mois j'aurai le plaisir de vous voir payer sur la roue le sang de votre Roi et de tous les braves Français que votre délire criminel et

féroce a fait immoler ; York, Ricardo, Coboug, Nassau, Brunswick et Condé m'en répondent, en dépit du grand général Houchard.

Ce 10 août 1793, l'an V de tous les crimes.

P. S. — Je viens d'apprendre que le corps de décrotteurs de Londres a pris en grande considération le décret rendu contre Pitt ; ils en remercient leurs frères de la Convention [1].

Il ne déchira, ni ne froissa cette lettre, qui est encore intacte dans ses papiers, au milieu de tant d'autres où l'encens est prodigué « aux charmes de son âme sensible et républicaine ». Dans sa foi inquiète, peut-être ce raffiné trouvait-il un plaisir amer à la relire ?

Quelques jours après, il apprit que son grand-oncle, M. Magon de la Balue, âgé de quatre-vingts ans, avait été dénoncé comme « ayant fourni des sommes énormes aux princes émigrés » par Héron, policier de Robespierre, et arrêté aussitôt dans son hôtel de la place Vendôme. Il fut incarcéré à la Force. En même temps que lui, son frère, M. Magon de la Bli-

[1] A. N. — F'4742. Cette lettre est écrite en caractères d'imprimerie ; elle était sans doute d'une personne connue d'Hérault, peut-être d'un de ses parents d'Avranches.

naye, âgé de soixante-dix-neuf ans, sa fille, la marquise de Saint-Pern, M. et Mme de Cornulier, ses petits-enfants, et son secrétaire, M. Coureur, étaient conduits à Sainte-Pélagie et dans d'autres prisons. Berryer père, ami de la famille, se rendit chez Hérault de Séchelles, qu'il avait connu jadis. Il ne doutait pas que le président de la Convention nationale ne fît, d'un mot, tomber les fers des mains de ses parents. Hérault le reçut. Il était toujours beau comme autrefois. « Il avait, dit Berryer, les manières de la Cour ». « Je fus anéanti, continue-t-il, quand je le trouvai froid, impassible, sur une cause qui m'inspirait à moi, étranger, un si vif intérêt. Il m'allégua qu'en sa qualité de président, il était forcé à plus de circonspection que personne, qu'il se compromettrait lui-même en sollicitant pour son oncle; qu'il ne sauverait pas celui-ci pour lequel il ne pouvait rien[1]. »

Ainsi Hérault de Séchelles s'avouait impuissant à sauver les siens; il ne disait pas toute la vérité.

[1] Berryer. *Souvenirs*, Paris 1839, II, p. 173 et suiv.

TROISIÈME PARTIE

L'ABIME

CHAPITRE PREMIER

EN FACE DE ROBESPIERRE

Robespierre et l'Être Suprême. — La peur. — Carrier. — Un conseil prudent. — La séance de nuit du 2 septembre. — La mort de la Reine. — Gilet de casimir écarlate du plus fin. — La Raison à Epone. — Mme Hérault. — Anciens amis. — Les deux louis d'Antoine de Lassalle. — L'amoureux de Charlotte Corday. — Une conversation avec Barère. — Réponse de Lavater. — Départ forcé.

Comme le pontife du 10 août descendait de son temple grec, Robespierre montait au pouvoir. L'aimable Hérault se sentit visé par haine, si cruelle à supporter quand elle est instinctive. Voyez ces deux hommes : l'un florissant comme un dieu, le teint coloré, les yeux rieurs ; l'autre étriqué, livide, qui cache un regard fuyant et dur derrière ses lunettes. Hérault était moqueur ; il dut sourire devant Robespierre, sûrement

ricaner derrière lui. O scandale ! Il aimait les femmes ; il était « délicieux » près d'elles ; il vivait sans vergogne avec une belle aristocrate. Cependant cet ancien avocat général du Parlement de Paris, sans mœurs et sans principes, éclipsait encore, en pleine révolution, le petit avocat d'Arras. Tandis que Robespierre dressait à la tribune son ingrate personne, débitant d'une voix faible et saccadée ses périodes creuses et ses métaphores indigentes, Hérault y rayonnait de gravité patricienne, paradant de sa science et l'ornant des plus belles fleurs de l'antiquité.

Mais ces succès ne lui suffisaient pas. Bien loin d'imiter la prudente retraite d'un Siéyès, il s'associait ardemment à la politique de Danton, présidait l'assemblée aux heures de crise et se haussait enfin jusqu'à dicter la loi. Il ne craignait pas, après Robespierre, de rédiger une déclaration des Droits, et la Convention l'adoptait. Quelques jours après, il présentait l'Acte constitutionnel et siégeait, comme rapporteur, sous le regard du « perpétuel adorateur de ses pensées ». C'est alors qu'ils se mesurèrent. Dès la première séance, Robespierre exalte l'œuvre, mais pour s'en emparer. Il est toujours présent,

il régente, il admoneste, il épilogue sur les mots, en pédant rogue et impérieux, faisant remplacer « république » par « peuple français », déclarant fausse la distinction justement établie par Hérault entre « le mandataire » et « le représentant ». Renonçant à ses rêves démocratiques, depuis que Brissot était abattu, il se prononça contre l'impôt progressif, le jury en matière civile, la révision de la Constitution par une Convention nationale. Hérault s'incline devant cette force montante ; il se prête à tout et cède avec grâce. Il lui sacrifie l'idée la plus originale de son projet, l'institution d'un grand jury national, établi tous les ans par le peuple et garantissant les citoyens contre l'oppression du Corps législatif et du Conseil. Il corrige enfin sa déclaration des Droits, déjà votée le 29 mai ; par une flatterie recherchée, et qui dut lui coûter, il laisse inscrire en tête le nom de l'Être Suprême.

Le 10 juillet, Danton ne fut pas pas réélu au Comité ; le 27, Robespierre y entra. Danton quittait la partie, bien moins par lassitude, comme on l'a dit, que pour faire éclater l'incapacité de son rival, en le laissant seul au gou-

vernail[1]. Le 1er août, il proposa d'ériger le comité de Salut public en comité de gouvernement et de lui donner 50 millions. Ainsi Robespierre succomberait sous la tâche ou serait accusé de dictature. Hérault sentait tourner le vent; il pensa « se tenir à califourchon sur les deux partis ». Le lendemain, au nom de ses collègues, il demanda de conserver le comité tel qu'il était, mais accepta les 50 millions. Cette conduite ambiguë ne le servit pas. « Ce fut Danton, dira plus tard Saint-Just, qui proposa les 50 millions; ce fut Hérault qui l'appuya ».

Enfin le 10 août arrive. Hérault proclame la Constitution. Séduit par un rôle d'éclat, cet aristocrate égaré oublie la jalousie qui le guette. Il est populaire, il en jouit. Il plane en triomphateur au-dessus de la foule. On ne parle que de sa grâce et de sa majesté. Cependant il commet un crime, le plus impardonnable de tous : il divinise la Nature; il fait du 10 août une fête

[1] Danton, dit M. Jaurès, « était ce que serait aujourd'hui un ministrable très puissant qui refuserait le pouvoir. Il devenait, même malgré lui, le centre d'opposition. Même quand il paraissait soutenir le comité de Salut public, ce concours éveillait des défiances. » *La Convention*, II, p. 1727.

païenne. Robespierre effacera ce sacrilège par la fête de l'Être Suprême; il pensait à Hérault quand il disait, avec plus de profondeur qu'il n'imaginait : « Ce n'est pas en vain que la Convention a proclamé la déclaration des Droits de l'homme en présence de l'Être Suprême... *L'athéisme est aristocratique :* l'idée d'un grand Être, qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant, est toute populaire ». « Hérault, dit Paganel, était l'homme de la Convention, que dans sa sombre envie le tyran se représentait sans cesse comme le rival le plus redoutable ». Durand-Maillane porte un témoignage analogue. Que de rancune accumulée dans cette phrase du réquisitoire de Saint-Just : « Celui qui parmi nous accepta toujours avec le plus de joie le pouvoir fut Hérault ».

Une dernière ressource restait encore à l'ami de Danton : s'écarter des affaires intérieures et s'abriter dans la diplomatie. Mais dès l'arrivée de Robespierre au Comité, les plans de pacification s'évanouirent. Lebrun était en prison et attendait la guillotine; Deforgues n'était plus qu'un ministre en titre. La guerre à outrance devint le mot d'ordre; la diplomatie s'annula;

les projets d'échange de la famille royale parurent singulièrement scabreux. Le 18 août, le jeune Hérault, qui ne revenait pas assez vite de la frontière, reçut un nouvel et impérieux rappel. Proly devint suspect ; Poterat fut congédié. « Hérault de Séchelles me confia, écrit-il, que l'importance de mes relations au dehors, relations sur lesquelles reposaient mes moyens de servir la République, jointes aux intrigues de quelques personnes qu'il me nomma et qui avaient un grand intérêt à écarter des affaires un homme de mon caractère, m'avaient rendu extrêmement suspect au gouvernement[1]. » Hérault se trouva donc face à face, le matin et le soir, autour de la même table, avec l'homme aux yeux verts.

La peur s'assit à son chevet. C'est une dure compagne pour un épicurien. La vague, qui l'avait soulevé jusqu'aux nues, l'entraînait dans un vide affreux. C'est alors qu'il fallut mettre en œuvre tous les raffinements de l'hypocrisie

[1] A. E. — Poterat à Boissy d'Anglas, 14 messidor, an III. Cf. *Revue historique*, XVIII, p. 291. (*A. Sorel, Le Comité de Salut public en* 1795). Poterat fut arrêté comme suspect en 1794 et relâché après le 9 thermidor. Il fut employé de nouveau comme agent secret.

d'Epone, non plus pour briller dans un salon, mais pour ruser avec la mort. « Ceux qui l'ont connu dans le cours de la Révolution, écrit Salgues, ont vu avec quel art il savait déguiser sa pensée, concerter ses desseins, varier ses tons et ses couleurs et tromper l'habileté de ceux qui se flattaient de le connaître le mieux[1]. » Du 9 au 22 août, tandis qu'il préside la Convention, il se signale par l'exaltation de sa parole. Répondant à Félix Lepeletier, orateur d'une députation, qui demande le pain à trois sous et la levée en masse sans exception, il va jusqu'au communisme ; il flétrit « l'inégalité des jouissances » et demande que « le riche soit moins le propriétaire que l'heureux dépositaire d'un excédent de fortune ». Une autre députation propose qu'aucun ex-noble ne puisse être admis dans les emplois civils et militaires avant la fin de la guerre. Hérault l'approuve, puis, il ajoute : « Laissons du moins entrevoir à un petit nombre d'hommes sincères et fidèles, qui, restés auprès de la nature, n'ont jamais consenti d'être les enfants de l'orgueil, laissons-

[1] Préface de la *Théorie de l'Ambition*, 1802.

leur entrevoir le juste espoir de rentrer dans la popularité par une adoption qui efface le péché de leur origine ». Mais ce n'est pas assez de renier sa famille. Le 25 août, en faisant un rapport sur la situation du Mont-Blanc, où Simond et Dumas étaient envoyés, il fait un appel désespéré à la concorde : « Soyons unis intérieurement; faisons-nous la paix à nous-mêmes pour ne plus faire la guerre qu'à ceux qui ne veulent pas la république ». Vaines paroles! La Révolution, pour laquelle il avilit sa conscience et prostitue son intelligence, lui demande encore un sacrifice : celui de son honneur.

C'est Hérault de Séchelles, croit-on, qui fit envoyer Carrier à Nantes[1]. « On choisit Carrier, dit Michelet, comme honnête homme, d'une probité auvergnate... C'était un homme sec, de teint olivâtre, dégingandé, à grands bras gesticulants et d'un geste faux, ridicule, s'il n'eût fait peur ». Il convient de dire aussi que les premières missions de Carrier contrastent avec celles qu'il accomplit à Nantes. Il pourra plus

[1] Dugast-Matifeux. *Bibliographie révolutionnaire*, N° 63, p. 35.

tard affirmer devant ses juges qu'il parcourut la Normandie et, une première fois, la Bretagne, sans verser une goutte de sang. Quand il fut envoyé le 12 août, avec Pocholle, dans les cinq départements bretons, on ne pouvait encore deviner le monstre[1].

Ce qui est certain, c'est qu'Hérault de Séchelles fut, au sein du comité de Salut public, le correspondant préféré de Carrier, pendant le premier mois de sa mission. Il était alors à Rennes. Sa conduite y fut modérée. Il ne fit dans cette ville aucune arrestation nouvelle et n'établit pas de commissions militaires. Il existe deux lettres d'Hérault de Séchelles à Carrier. La première est du 20 septembre :

Au citoyen Carrier, représentant du peuple, à Rennes.

Cher collègue et ami,

J'ai vu avec autant de plaisir que de reconnaissance le mot que tu m'as écrit dans une lettre de Hérault, dont j'espère que tu es et seras toujours content. Il faut que ce nom-là soit éternellement dévoué à la cause de la liberté. J'ai lu aussi tes lettres au comité de Salut public. Elles sont pleines de vigueur et

[1] Cf. Lallié, *J.-B. Carrier*, Paris, 1901.

d'énergie. Continues brave collègue, c'est en poursuivant ainsi les coquins et les hommes douteux ; c'est en déménageant toute cette engeance que tu sers et que tu sauves la République. Nous sentons qu'il te manque des forces et des moyens, mais nous avons le regret de ne pouvoir guère t'en donner davantage. Forcé de saisir l'ensemble, nous n'agissons que *par urgence*. Au surplus, si tu veux me transmettre particulièrement tes diverses demandes, je me ferai toujours un plaisir de te servir. Adieu, mon ami, je t'embrasse,

HÉRAULT.

Je n'ai pas le temps d'écrire cette fois à Hérault. Veux-tu bien te charger de mes amitiés pour lui. Je le remercie, je l'exhorte à continuer et lui écrirai au premier jour. J'ai rédigé l'arrêté qui le charge avec Guermeur de la mission qu'avait Beysser[1].

Le 27, Carrier, toujours à Rennes, écrivait à Hérault de Séchelles. Il se disait très malade, fulminait contre les administrateurs coupables,

[1] B. N. fr. n. a. 307. Cette lettre, encore inédite, ne se trouve pas dans le recueil Aulard. Hérault, dont il s'agit, n'est autre que le jeune Hérault, qu'on a vu envoyé par les soins d'Hérault de Séchelles en mission secrète sur la frontière du Nord. Il venait d'être adjoint par le ministre de la Justice, avec Guermeur, au général Beysser, chargé de poursuivre des Girondins fugitifs. Le jeune Hérault dénonça Beysser dans deux lettres du 15 septembre, classées par erreur au nom d'Hérault de Séchelles (A. N, AA 50, n° 1426). Le 21 septembre, le Comité confia au jeune Hérault et à Guermeur la mission donnée à Beysser. Je n'ai pu suivre plus loin la trace du jeune Hérault.

les municipalités suspectes, annonçait un prochain envoi de prisonniers au tribunal révolutionnaire. Il ajoutait :

Je me propose, en même temps, de faire bientôt des cargaisons de prêtres insermentés, amoncelés dans les prisons, et d'en donner la conduite à un marin de Saint-Servan, connu par son patriotisme [1].

Déjà des projets de noyades hantaient son cerveau. Mais cette brève allusion pouvait passer inaperçue ; les prêtres insermentés étaient en effet condamnés à la déportation. Quelques jours plus tard, Carrier écrivait que le voisinage de la flotte anglaise empêchait l'exécution de son projet et parlait d'emprisonner les prêtres au mont Saint-Michel, et non point de les mettre à mort. Ses hallucinations funèbres n'avaient pas encore pris corps. Hérault, dès le 29 septembre, répondit en ces termes à la lettre de Carrier :

Paris, le septembre 1793.

Voilà comme on marche, mon brave ami. Courage, digne républicain, je viens de recevoir ta lettre, et au même instant je l'ai lue au comité de Salut public qui l'a entendue avec une vive satisfaction. Nous serions

[1] AULARD. *Comité*, VII, 86.

bien heureux, la République serait vigoureuse et florissante s'il y avait partout des commissaires aussi énergiques que toi et ton collègue.

Tu dois être à Nantes, si ta santé te l'a permis ; nous te conjurons d'y aller sur-le-champ. Nous t'envoyons un arrêté, qui te presse de purger cette ville, qui est de la dernière importance. L'Anglais menace nos ports, nos frontières. Nous avons lieu de craindre pour Brest. Il y a déjà des commissaires ; nous avons le projet d'y en envoyer d'autres. Fais-y veiller de ton côté le plus que tu pourras. Il faut sans rémission, évacuer, renfermer tout individu suspect. La liberté ne compose pas. Nous pourrons être humains quand nous serons assurés d'être vainqueurs.

L'intention du Comité est que tu ailles, avec ton collègue, ou seul, de Rennes à Nantes, de Nantes à Rennes, etc. Le caractère de la représentation nationale se déploie avec bien plus de force et d'empire quand les représentants ne séjournent pas dans un endroit, quand ils n'ont pas le temps de multiplier leurs relations, leurs connaissances; quand ils frappent en passant de grands coups, et qu'ils en laissent (sauf à la suivre) la responsabilité sur ceux qui sont chargés d'exécuter.

Adieu, mon ami, je t'embrasse; toutes les fois que tu voudras bien m'écrire, compte sur ma diligence à te remercier et à te répondre.

Nous te recommandons de destituer bien vite à Nantes et ailleurs les administrateurs fédéralistes, contre-révolutionnaires, etc...

HÉRAULT.

Mille amitiés au bon patriote Pocholle [1].

[1] AULARD. *Comité*, VII, 115. — Une lettre de Carrier du 15 octobre est encore adressée à Hérault de Séchelles. Il y

« Frapper en passant de grands coups et en laisser (sauf à la suivre) la responsabilité à ceux qui sont chargés de l'exécuter » : nous retrouvons ici la théorie du charlatanisme. Hérault parlait d'ailleurs au nom du comité de Salut public. Faut-il voir dans ce conseil une autorisation détournée de commencer les noyades? L'allusion de Carrier à son horrible projet, si voilée, si imprévue soit-elle, avait-elle été comprise d'Hérault et du Comité? Il est malheureusement permis d'en douter.

Cependant, lors de son procès, Carrier aurait pu soutenir que cette lettre l'autorisait à tout oser; il ne s'en prévalut pas. Le président lui demanda s'il n'était pas en correspondance avec Hérault de Séchelles, et s'il n'avait pas souvent conformé sa conduite aux principes de ce conventionnel, qui prétendait qu'un fonctionnaire public devait faire peser toute la responsabilité sur ses agents et ne donner aucun mandat par écrit. — Non, répondit sèchement Carrier. Le président lut alors la lettre

parle d'opérations militaires projetées par ses collègues et lui d'accord avec le général l'Echelle (A. N. — A F II, 268).

d'Hérault, qui est encore dans le dossier. Carrier protesta que si cette lettre était d'Hérault, il était injuste de supposer que ces principes fussent les siens.

Goallin, co-accusé de Carrier, protesta plus véhémentement encore : « Opposé, dit-il, au système machiavélique de Hérault-Séchelles, je méprise également et celui qui le prêcha, et celui qui put le pratiquer. Nul de mes écrits n'est équivoque. J'appelle un chat un chat... Jamais je n'eus la bassesse d'interposer des victimes entre la justice et moi[1] ». Être méprisé par Carrier, par Goallin, quel effondrement pour le philosophe d'Epone ! Mais l'hypocrisie, a dit un moraliste, est encore un hommage rendu à la vertu ; il va falloir maintenant qu'il trempe ses mains dans le sang.

Le 2 septembre, à 11 heures du soir, une séance du comité de Salut public eut lieu, non pas dans le local ordinaire, aux Tuileries, mais au domicile de Pache, maire de Paris. Un an avant, à pareil jour, à pareille heure, Hérault présidait l'assemblée impuissante, tandis que le

[1] Cf. Lallié, *op. cit.* et Campardon. *Hist. du trib. révolut.*, II, p. 389.

massacre commençait dans les prisons. Cette fois, il était chargé d'exécuter. La séance était secrète et dura douze heures.

Le Comité venait d'apprendre que les royalistes avaient livré Toulon aux Anglais.

Pache déclara « que les royalistes clairsemés à Paris étaient moins redoutables que les négociants, marchands, artisans, propriétaires, tous ennemis de la République et qu'en bref il croyait la République dans un danger imminent qu'il fallait prévenir; que le meilleur moyen était celui convenu entre Hérault, Jean Bon Saint-André, Drouet, Cambon, Robespierre et lui unanimement, qu'il fallait profiter de l'espèce d'impassibilité des faubourgs, où résidait la véritable force publique, pour écraser tous les autres partis ». Il indiqua deux moyens : donner 40 sols par jour aux sans-culottes des faubourgs et asservir par la peur le tribunal révolutionnaire.

Deforgues fut entendu, puis Henriot, qui parla d'assassiner les rois et regretta qu'on ait laissé partir les émigrés. Hérault et Cambon protestèrent sur ce point.

On décida ensuite l'insurrection des 4 et

3 septembre, l'arrestation de 1 250 citoyens, dont on se déferait sans bruit à Chantilly et à l'Ile-d'Adam, « l'expoliation » de 100 millions en numéraire sur les Parisiens, la mort des Girondins. Le sort de la reine fut agité. Cambon fit valoir en sa faveur les raisons diplomatiques, qui l'emportaient, un mois avant, sous l'influence de Danton et d'Hérault. Deforgues, dit-il, était en négociations avec Bruxelles, Vienne et la Prusse à cet égard, et « peut-être on pourrait, en effrayant, mais en éloignant le jugement, tirer grand parti de cet objet. *Mais aussitôt Hérault, Barère, Jean Bon Saint-André, Hébert, s'élevèrent en furieux contre cette proposition* ». Ils alléguèrent « que la vie de Louis XVII remplissait le même objet dans tous ses points, qu'il fallait le sang de la reine pour associer le tribunal révolutionnaire à la Convention et rendre la ville de Paris copartageante des destinées de la Convention ; que la mort de Capet était plus spécialement le fait de la Convention, mais que celle de la reine était le fait de Paris, du tribunal et de l'armée révolutionnaire ». Hébert fit un discours sauvage et lucide : « J'ai promis la tête d'Antoinette,

j'irai la couper moi-même si on tarde à me la donner. Je l'ai promise de votre part aux sans-culottes qui la demandent et sans qui vous cessez d'être ». Vous périrez tous, continua-t-il, cela est impossible autrement. Tous vos généraux vous trahissent; je vous trahirais si je pouvais conserver la vie; mais il faudrait pour cela changer la face de l'Europe. Nous ne vivons donc que pour la vengeance; « elle peut être immense. » Pour l'opérer, « il vous faut satisfaire les sans-culottes; ils tueront tous vos ennemis, mais aussi faut-il les entretenir dans leur chaleur par la mort d'Antoinette ». Ayant donné cet avis franc, Hébert sortit sans qu'on pût le retenir. On fit entrer Fouquier-Tinville; la mort de la reine fut décidée.

« Hérault proposa que l'on accélérât l'exécution de tous les objets convenus. Pour distraire le peuple de la prise de Toulon, qu'il fallait l'annoncer précisément au commencement de l'insurrection, pour la rendre d'une part plus complète, et effacer par ce moyen l'idée de la perte qu'on avait faite; qu'il fallait surtout oublier ce qui dans le discours d'Hébert était aussi exagéré qu'impolitique; qu'il approuvait

tous les résultats, non les moyens, et qu'il fallait en conséquence enjoindre à Forgues de suivre avec la plus grande activité toutes les négociations entamées, et à entamer, tant qu'il trouverait le moyen de négocier; qu'il n'ajoutait aucune foi à ces négociations pour l'objet réel de la paix, mais qu'il y voyait l'unique moyen d'amener les puissances à des plans dilatoires, à des délais nécessaires à la situation de la République, qui pouvait résister à tous ses ennemis et en triompher en usant sagement de l'inclination de quelques puissances à entrer en négociation, et la mettant à profit pour mettre en activité les ressources immenses, mais lentes, de la République ».

On prit alors des résolutions sauvages pour se procurer de l'argent. Drouet proposa de sacrifier un million pour assassiner le roi d'Angleterre; il avait son homme. Mais l'idée ne plut pas; Pache craignait les représailles. « Hérault et Robespierre étaient de l'avis de Drouet qu'il n'y avait pas de paix possible avec l'Europe et qu'il ne fallait négocier que pour la diviser. Ils trouvèrent seulement à la motion de Drouet des difficultés d'exécution ». A cet ins-

tant, l'on vint annoncer que la municipalité demandait Pache et que la Convention était assemblée. Il fallut se séparer, il était onze heures du matin[1].

Dans les grands incendies, on voit des hommes, fort doux et très galants, qui se frayent un passage coûte que coûte en frappant les femmes et les foulant aux pieds. C'est ainsi qu'Hérault traita la reine, sa bienfaitrice, qu'un mois avant il aurait voulu sauver. Plus menacé qu'un autre, il lui fallait enchérir en fureur. Il était devenu comme Hébert, implacable par peur. Son infamie devait rester secrète. De telles séances n'étaient pas faites pour la galerie, ainsi que la fête du 10 août. Mais un secrétaire du Comité qui trahissait, en adressa le bulletin au résident anglais à Gênes, Francis Drake, qui renseignait ainsi son gouvernement. Par cet étrange détour la dégradation du jeune habitant d'Épone nous est connue. Dominant un Hébert par l'intelligence, la culture, il était cependant plus misérable que lui. Le fanatisme

[1] *Historical manuscrits commission. The manuscrits, of J. B. Fortescue, esq. preserved at Dropmore.* London, 1894, II, p. 456-461.

n'aveuglait pas son âme indifférente. Il vivait, et cela est affreux, la Révolution sans y croire. Avant la peur, il avait connu le dégoût.

Le pays de délices, où il avait rêvé, n'était plus pour lui qu'un champ d'horreur. Comme une grande lumière, Paris s'était éteint. L'émigration, la prison, la guillotine lui ravissaient chaque jour, un parent, un ami. Le 2 septembre, Desaulnays, Chamfort[1], Barthélemy et six de leurs collègues de la Bibliothèque nationale sont jetés en prison. Dans la nuit du 3 au 4, Larive, Saint-Phal, Saint-Prix, tout le Théâtre-Français, est arrêté sur l'ordre de Robespierre. Peu après, Bochart de Sarron, Rosanbo, tous ses anciens collègues du Parlement seront marqués pour la mort. Le jour, il siégeait avec effroi dans l'ancien théâtre des Tuileries, où jadis il avait applaudi Lekain et Mlle Clairon. La sanglante besogne du Comité s'appesantissait sur ses nuits. Cet ironiste aux abois parut alors partagé entre la prudence et un dédain jovial. « Hérault, dira Saint-Just, était grave au sein de la Convention, bouffon ailleurs et riait sans

[1] D'après Roederer, Hérault aurait prié Chamfort d'écrire contre la liberté de la presse, mais celui-ci s'y serait refusé.

cesse pour s'excuser de ce qu'il ne disait rien. » Siéyès d'un crayon rapide et dur, a noté son attitude au Comité : « Brillant de ses succès Hérault de Séchelles. Dans sa distraction, il avait l'air d'un drôle bien heureux, qui sourit au coquinisme de ses pensées[1]. » Il sondait le fond de l'âme humaine, et trouvait encore à s'égayer.

Si habile à feindre, il n'avait pu renoncer à ses beaux habits. En novembre 1792, Mme de Morency le rencontrait « en redingote de lévite de bazin anglais doublée de taffetas bleu », coiffé et poudré. Le 30 octobre 1793, son tailleur, Langrener, lui envoyait cette note :

	l.	s.	d.
Fourni une culotte de nankin des Indes.	30	0	0
Façon d'habit brun rayé.	22	0	0
Fourni les doublures de manches, dos et poches.	15	0	0
Fourni une garniture de boutons dorés.	15	0	0
Fourni 2 × 1 drap puce pour une redingote à 80 ou.	186	15	6
Fourni les doublures de manches et poches	15	0	0
Fourni une garniture de boutons de soie.	15	0	0
A reporter.	298	15	6

[1] Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*. V, p. 189. (Extrait des papiers inédits de Siéyès.)

	l.	s.	d.
Report	298	15	6
Façon de redingote	23	0	0
Fourni deux culottes de casimir première qualité	124	0	0
Founi un gilet de casimir écarlate du plus fin	50	0	0
Fourni une culotte de drap de soie noire.	66	0	0
Avoir rétréci les manches de 4 habits et réparé [1]	10	0	0
	571	15	6

Ce gilet de casimir écarlate du plus fin harmonisait son élégance avec la fureur des temps; il remplaçait le bonnet rouge de Chabot. Hérault s'efforçait d'ailleurs par son affabilité naturelle de faire oublier ses manières, sa mise, et tout le dangereux passé qu'elles rappelaient. Sa maison et celle de Félix Lepeletier étaient réputées pour les somptueux dîners, où s'apaisaient leurs redoutables collègues.

Il allait souvent à son château d'Epone, d'où Laurent, son régisseur, lui envoyait ses provisions. On le voyait se promener le long de la grande allée plantée de buis et regarder couler la Seine. Il jouissait, comme Danton, du calme de la nature, mais les prés fleuris n'évoquaient

[1] A. N. — F⁷4742.

LE PAVILLON DU CHATEAU D'ÉPONE

Où aurait été rédigée la Constitution de 1793.

plus pour lui les riantes pensées d'autrefois. On peut voir encore, au milieu de son parc, un petit pavillon qui devait servir autrefois de chapelle ; Hérault l'avait converti en temple grec. Il s'y abritait avec ses amis pendant les chaleurs de l'été. La tradition locale veut qu'il ait rédigé là, avec Danton, son projet de Constitution. Le propriétaire actuel conserve précieusement sur le mur un fusain de David, qui représente un guerrier romain penché sur sa lance. Les paysans d'Epone demeuraient attachés à leur ancien seigneur. Les ennemis d'Hérault étaient toujours les mêmes qu'au début de la Révolution : l'huissier, le procureur, le notaire, quelques commerçants. Vignon dont on se rappelle l'attitude insolente après le 14 juillet, était toujours à la tête des exaltés. Tombé sous le sort, il fut d'ailleurs le seul à Epone à se payer un remplaçant pour l'armée. Conformant sa conduite à celle d'Hérault, il fit appeler l'armée révolutionnaire de Meulan, qui saccagea l'église et la ferma en décembre 1793 ; malgré le vœu presque unanime des habitants, il voulut établir à Epone le culte de la Raison. Mais son front se rembrunissait quand on parlait du

puissant ami de Danton ; il le traitait d'aristocrate et le faisait taxer indûment sur le rôle des contributions foncières[1].

Mme Hérault était toujours à Livry, au Grand Berceau ; le grand âge de sa belle-mère et du maréchal de Contades l'avait sans doute empêchée d'émigrer, afin de leur continuer ses soins. Le fils et les petits-enfants du maréchal combattaient en Vendée ou dans l'armée des princes. « La mère désolée du fameux conventionnel » cachait un prêtre réfractaire ; elle correspondait en secret avec l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, réfugié à Londres, et lui recommandait son amie, la marquise de Montaigu[2]. La protection d'Hérault de Séchelles couvrait encore le Grand Berceau. Malgré leur brouille, Mme Hérault écrivait à son fils pour se faire

[1] A. N. — F⁷4742. — *Archives municipales d'Epone.* (Note sur le château d'Epone). — Le domaine d'Epone fut vendu le 23 fructidor an II, après la mort d'Hérault de Séchelles, et produisit 220.631 fr. 25. Le château et ses dépendances immédiates fut acheté par Mme Besnier, née Magon de Lalande. M. Besnier était un simple artisan de Saint-Malo, qui contraignit Mme Magon par la menace, et sous la promesse de lui conserver ses biens à lui donner en mariage une de ses filles. Il mourut sans postérité et le château passa en d'autres mains.

[2] *Anne, Paule. Dominique de Noailles, Marquise de Montaigu*, Paris, 1876, p. 77.

rayer de la liste des émigrés et obtenir restitution des biens qu'elle possédait à Morainville et Mirecourt, dans le département des Vosges. Hérault s'employait activement aux intérêts de la « citoyenne sa mère. » Celle-ci répondait en termes affecteux, mais ne lui parlait guère que de sa santé :

... Je suis charmée que vos nouvelles soient bonnes, malgré tout ce que vous faites pour qu'elles ne le soient pas. Je voudrais que vous puissiez trouver le temps de vous baigner, de vous rafraîchir, de ne pas tant compter sur vos forces qui ne résistent pas toujours à un travail forcé (août 1793).

... Je ne puis vous rendre tout ce qui se passe dans mon âme ; ménagez votre santé, mon enfant ; je vous embrasse de tout mon cœur (17 novembre 1793).

Elle adressait toujours ses lettres à « Monsieur Hérault » et les datait en « vieux style ». Hérault protégeait encore des cousines, Mlles Hérault, retirées à Avranches, son grand-père et son oncle, MM. Magon de la Lande, qui habitaient Saint-Malo[1]. Un domestique de ces derniers écrivait à Duponchel[2], qui servait à Hé-

[1] Son grand-père mourut le 8 novembre 1793 au château de la Chipaudière. Mme Hérault écrivit un court billet à son fils pour l'en avertir.

[2] Duponchel n'était qu'un simple serviteur, qu'Hérault

rault de secrétaire, depuis sa brouille avec Ysabeau :

... J'ai vu votre rétablissement avec plaisir, insi que celle du citoyen Hérault, qui se trouve à Paris dans un moment bien critique. Toute ma crinte est qu'il ne lui arivent quelque disgrâce, surtout quand on se trouve avec une foule d'antropofage qui sont afammé de sang humain. C'est bien malheux que des gens qu'on de la vertus se trouve avec de semblable personnage, surtout dans le moment icy où il faudrait établir des loix juste et solide.

Hérault était encore sollicité par une foule d'anciens amis de sa famille, dépouillés de leurs biens ou traînés dans les prisons, et qui voyaient dans cet homme de leur monde un sauveur inespéré. « J'ose me flatter, citoyen, » écrit la vieille marquise de Vibraye, réduite à la misère, « qu'une ancienne connaissance et amie de tout ce qui vous est cher a acquis quelque droit sur vos bontés... Je n'ose terminer cette lettre suivant l'ancien style ». « Vous avez connu bien anciennement les sentiments du vieux ménage pour vous, citoyen, »... écri-

avait à son service depuis 1780. En octobre, il le fit nommer courrier du comité de Salut public et l'emmena avec lui en Alsace.

vent d'une main tremblante le lieutenant-général de Thyanges et sa femme, tous deux septuagénaires et infirmes, qui se résignent à mettre au-dessus de leur signature : Salut et fraternité. Hérault obtint leur libération. C'est encore la jeune princesse Lubormiska, détenue à la Petite-Force; c'est Pigeau, l'ancien secrétaire d'Hérault, détenu à Chantilly; c'est le banquier Perrégaux, qu'on veut inquiéter; c'est le général de Nucé, Mme de Beaumont; ce sont des professeurs et des érudits, comme Villebrun, Capperonnier, qu'on a chassés de la Bibliothèque nationale[1]. Le 2 septembre, Hérault servit de témoin avec Daubenton, Guéneau de Montbéliard et Guyton-Morveau au jeune comte de Buffon, qui épousait Betsy Daubenton[2]. Oubliant les griefs de son père, le fils de Buffon croyait trouver dans l'amitié d'Hérault une sauvegarde; il fut guillotiné trois mois après lui. Hérault réclamait tout haut la mort pour les aristocrates, traitait les modérés de scélérats et, comme Danton, dérobait en secret

[1] A. N. — F'4434 et 4742.

[2] V. *Humbert Bazile*. Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers, Paris, 1863.

à la faux révolutionnaire le plus de victimes qu'il pouvait. « Affable, prévenant et réservé, dit son collègue Paganel, quelquefois *exagéré par prudence*, il ménageait toutes les opinions et prenait à propos, mais seulement pour sa défense, les couleurs du parti que la sienne réprouvait... Il fut dans les Comités du gouvernement une sentinelle vigilante. Il voyait au loin se former la foudre, et la détournait avec autant de zèle que de circonspection de dessus les têtes qui en étaient menacées. Il n'a jamais refusé un service qu'il ait pu rendre ». Un jour, il sauva Paganel en brûlant, pendant qu'il était seul au Comité, des dénonciations qui lui eussent coûté la vie; une autre fois il le fit nommer commissaire dans le Lot-et-Garonne en lui disant tout bas : « Il en est temps encore; sauves ton département ». Garat, Choudieu, Thibaudeau lui ont rendu le même témoignage. Levasseur, si violent contre les dantonistes, le déclare digne de regrets. Qu'on se rappelle le jugement que Bellart, son adversaire politique portait sur lui sous la Restauration : « Cet homme n'était point barbare; il n'était point révolutionnaire même. Il l'était si peu que

quand on lui demandait de quel parti il était, il répondait qu'il était du parti qui se f... des deux autres. Et cela était vrai ». Avec la complète immoralité de son siècle, il s'abandonnait aux événements : « Laissons couler le torrent », disait-il. Il mugissait et roulait avec lui.

Un beau jour, il reçut la visite d'Antoine de Lasalle. A la fin de 1788, le maître était parti pour Semur et y avait composé *la Mécanique morale,* où il enseignait l'art de vivre à défaut de le pratiquer, Lasalle était royaliste et pensait qu'un roi était nécesaire à l'État, comme le soleil à la nature et le capitaine à un vaisseau. Il émigra en même temps que les Montmorency, parcourut à pied l'Italie en compagnie de Gence, son disciple fidèle. A Rome, il fut reçu par le pape Pie VII, puis chassé en 1793 pour ses écrits royalistes. C'est alors qu'il revint à Paris, en faisant sur sa route des observations météorologiques. Ce prophète n'était pas moins troublé qu'Hérault son élève ; les événements dérangeaient ses fortes déductions. Il subit cependant, en pleine Terreur, un examen de logique, espérant devenir professeur dans cette partie.

La ressource était mince ; il était réduit à une profonde misère. Voici une lettre qu'il écrivit à Hérault de Séchelles pour lui demander deux louis, en s'adressant à son cœur « bon d'une bonté innée » :

« Richer, mon cher concitoyen, m'a rapporté ce que vous pensez à mon égard et m'a fait connaître vos intentions. Je les ai suivies jusqu'ici, mais me voilà tombé dans une telle détresse que je suis forcé de me remettre sous vos yeux. Je n'ai plus ni rente, ni métiers, ni talents fructueux, ni ressource d'aucune espèce, car ma détestable écriture n'est bonne à rien. J'ai subi un examen de logique, et l'on me faisait espérer une place de professeur dans cette partie, mais rien ne se décide encore, et il faut vivre. J'ai prédit que je mourrais de faim à la rigueur, et ma prédiction est près de s'accomplir. Voyez si vos sentiments pour moi peuvent vous engager à me faire passer deux louis, que je saurai faire durer. Je sais que tout le monde est mal aisé dans ce moment-ci, et ce n'est qu'avec répugnance que je me détermine à vous faire une demande de cette espèce ; bien persuadé cependant que vous ferez tout ce qui vous sera possible, car je connais votre cœur, qui est comme le mien, bon d'une bonté innée. Au reste je m'attends à tout, et je me regarde comme un homme qui finit. Quoiqu'il m'arrive, je ne me repentirai jamais de mon dévouement philosophique ; j'ai fourni la carrière que je devais fournir, et j'ai fait ce que j'ai dû faire ; il y a des événements si extraordinaires qu'on n'est pas obligé de les prévoir. Tout m'a été ôté à la fois ; et cette fois-ci, le problème est inso-

luble. Je suis et je serai toujours dans les mêmes sentiments qu'à Épone, lieu dont le souvenir m'est bien doux,

Votre affectionné citoyen,

ANTOINE LA SALLE.

Voulez-vous bien adresser votre réponse à la citoyenne Richer, à l'hôtel Saint-Claude, rue de l'Estrapade [1].

Un témoignage d'une nature fort originale a été rendu à Hérault de Séchelles par ses ennemis, les Girondins. Au mois d'octobre 1793, Salles était caché à Saint-Emilion, dans le grenier du père Guadet, sous un plafond si bas qu'il ne pouvait s'y tenir que couché ; il écrivait une tragédie sur Charlotte Corday. Danton, Robespierre et les principaux montagnards y sont représentés sous les traits des plus noirs scélérats. Mais il fallait à Salles pour son intrigue un Montagnard « sensible », amoureux, frappé par les beaux yeux de Charlotte de la grâce girondine. Hérault de Séchelles était son homme. On le voit prêcher la modération au terrible Comité, qui vient d'apprendre la mort de Marat. Charlotte paraît :

[1] A. N. — F'142.

SÉCHELLES

Grands Dieux !
Quels charmes, quel spectacle, offrez-vous à ma vue !
Se peut-il ?...

Le Comité délibère et Danton, toujours avisé, charge Hérault de séduire Charlotte pour la faire avouer :

Vous, jeune et formé pour les discours flatteurs,
Vous la séduirez mieux en feignant de la plaindre.

Monologue de Séchelles qui, comme Rodrigue entre son père et sa maîtresse, balance entre Charlotte et la Montagne. On le devine; c'est lui qui se laissera séduire. Salles tenait « la scène à faire ». Séchelles tombe aux pieds de Charlotte :

Ah ! c'en est trop enfin, je tombe à vos genoux.
Le prestige est détruit, je ne vois plus que vous,
En vous la liberté, comme en son sanctuaire ;
Commande les respects, en impose à la terre,
Dans un temple si saint laissez-moi l'adorer.

Il lui tend un poignard : il veut être immolé par elle :

CHARLOTTE

Vas sauver ton pays et sois digne de moi.

SÉCHELLES

J'y vole de ce pas ; je cours venger la loi.

Séchelles devient girondin; il entre dans un complot pour s'emparer de Paris. Danton pleure :

DANTON

Séchelles nous quitter ! L'aurions-nous jamais cru ?
De tous les coups du sort c'est le plus imprévu ;
C'est le seul dont mon cœur ressente quelque peine.

Il hésite à le punir; mais Amar le prévient et verse à Séchelles un breuvage empoisonné, que celui-ci boit dans sa distraction, n'étant occupé qu'à répéter le nom de Charlotte. Il expire devant le comité triomphant. Danton tient son couteau sur le cœur de Charlotte et dit le mot final :

Frappons avec audace et sachons tout dompter.
Il n'est rien, pour régner, qu'il ne faille tenter.

Pétion, Barbaroux et Buzot, cachés non loin de Salles, chez le perruquier Troquart, recevaient feuille par feuille sa tragédie et lui envoyaient leurs observations. Elles n'étaient guère flatteuses, et leurs critiques portaient entre autres sur le personnage d'Hérault de Séchelles. « Que penserait Charlotte, si elle se voyait représentée presque amoureuse d'Hé-

rault de Séchelles? » disait Buzot, le chaste amant de Mme Roland. « Pourquoi donner à Séchelles une passion vraie pour une femme vertueuse? » demandait Pétion, candide amoureux. « Il était bien plus naturel et plus adroit de le faire brûler d'une flamme criminelle. Cela était aussi bien plus conforme à son caractère connu; qu'il cherche à abuser et à corrompre une fille jeune et belle, rien n'est plus dans ses mœurs; qu'il feigne de l'intérêt pour elle, qu'il joue la vertu pour parvenir à ses fins, c'est la marche d'un homme de son espèce ». Barbaroux, l'Antinoüs de la Gironde, ne pardonnait pas non plus à l'Alcibiade de la Montagne. Il l'appelle un « hermaphrodite révolutionnaire ». « Hérault de Séchelles, écrit-il, naïvement à Salles, assistant un jour à la représentation de ta pièce, en vertu d'une amnistie, peut attester au parterre contre toi qu'il n'a pas été amoureux de Charlotte et qu'il est plein de vie[1] ».

Le rôle que jouait Hérault dans la tragédie révolutionnaire n'était pas moins étonnant que

[1] VATEL. *Charlotte Corday et les Girondins*, t. II.

celui que Salles imaginait. Il parle dans une lettre à un ami de « la bizarrerie des destinées humaines ». Parfois il se persuadait que la révolution allait finir, que son lourd collier allait tomber, et il rêvait de faire un voyage en Italie, de se consacrer désormais aux lettres et à l'amitié; parfois dans le fracas des ruines, il sentait sa raison s'égarer; il interrogeait anxieusement l'histoire pour découvrir quelque sens à ces bouleversements. Vilate l'entendit un jour causer avec Barère; ils dînaient tous trois dans la chambre rouge du restaurateur Méot. Barère, ancien soupirant de Mme de Genlis, avait des manières et de l'esprit; il était homme à philosopher. Hérault fournit le thème, en observant que la Révolution pourrait amener dans le monde des changements aussi grands que le christianisme :

Barère. — Tout prit une autre forme : les gouvernements, les lois, les mœurs, les vêtements, les langues. On vit disparaître l'empire romain, des villes majeures, Aquilée, Popolonie. D'autres s'élevèrent, Venise, Constantinople. Les dieux furent chassés de l'Olympe. Les mers, les lacs, les rivières, tout changea de nom. Les César, les Pompée, les Brutus devinrent des Pierre, des Jean, des Philippe. L'espèce humaine sembla tomber dans l'avilissement.

HÉRAULT DE SÉCHELLES. — Le monde doit sortir enfin de la nuit des préjugés ; le despotisme des rois sera éclipsé par la souveraineté des peuples ; les rêveries du paganisme et les folies de l'Église remplacées par la raison et la vérité.

Hérault reprit encore :

— La nature sera le Dieu des Français comme l'Univers est son temple.

BARÈRE. — L'égalité, voilà le contrat social des peuples.

HÉRAULT DE SÉCHELLES. — Les anciens n'ont pu instituer la liberté qu'en plaçant l'esclavage auprès d'elle.

VILATE. — Nous avons effacé de la France jusqu'à la domesticité.

HÉRAULT DE SÉCHELLES. — L'imbroglio constitutionnel de Condorcet ne nous a-t il point forcés pourtant à ne faire qu'un impromptu populaire? Notre Décalogue politique me fait concevoir des craintes. La sanction de la part du peuple, des lois proposées par le corps législatif, sera-t-elle réelle dans un si vaste empire?... La démocratie sera-t-elle contenue dans ses écarts?

BARÈRE. — Le pouvoir exécutif composé de 24 membres pourrait bien devenir le conseil suprême des « éphores » d'Athènes, de la « justicia » des anciennes Espagnes, le piédestal d'un chef, comme on le voit de nos jours, sous différents noms, à Venise, en Hollande, en Suisse, en Amérique, en Angleterre.

Les convives s'entretinrent alors de l'ajournement de la Constitution et du projet de décret, voté par la Convention le 10 octobre, qui

déclarait le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (*enfoncé dans la méditation*). — Faut-il qu'une nation ne se régénère, comme a dit Raynal, que dans un bain de sang?

BARÈRE. — Qu'est-ce que la génération actuelle, devant l'immensité des siècles à venir?[1] »

Comme un naufragé se cramponne à sa barque, Hérault, dans le mystère qui l'entourait, ne sentait ferme au fond de lui que la foi matérialiste de sa jeunesse. Il croyait sincèrement que la Révolution française suivait celle qu'avait accompli Buffon dans sa tour de Montbard. « Il n'y a, disait ce grand homme, qu'à ôter le mot de créateur et mettre naturellement à la place la puissance de la nature qui résulte des deux grandes lois, l'attraction et l'impulsion ».

C'est alors qu'il reçut la réponse de Lavater à la lettre qui annonçait l'envoi de sa Constitution :

21 septembre 1793.

Mon cher Hérault,

Donnez-moi votre éloquence ; prêtez-moi votre esprit pour vous exprimer le désir que j'ai de pouvoir

[1] VILATE. *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, p. 234-236.

vous parler à cœur ouvert sur les affaires de la France ; donnez-moi du temps aussi pour vous faire sentir d'un côté combien je souhaite votre liberté et de l'autre, combien je suis convaincu que vos moyens sont également imprudents et forcés, absurdes et inhumains.

Laissez-moi aussi vous parler ouvertement. Vous me semblez ressembler aux Pharisiens de l'Évangile, qui lient les fardeaux pesants, et qu'on ne pouvoit porter, sur les épaules des hommes, ils ne veulent pas les remuer du bout des doigts ; aux hypocrites du temps de notre Seigneur, qui voyent fort bien la paille dans l'œil de leurs frères, tandis qu'ils ne voyent pas une poutre qui est dans leurs yeux. Vous tyrannisez les hommes dix mille fois plus que vos tyrans, sur les trophées desquels vous vous élevez en criant : « Adieu tyrannie, va-t'en despotisme. »

Depuis que vous avez tué et massacré votre bon roi d'une manière inouïe et de la façon la plus despotique; depuis que vous avez rompu l'inviolabilité qui lui était assurée ; depuis que vous n'avez pas fait attention à ses protestations ; depuis que vous agissez en inquisiteurs de Lisbonne ; depuis que, le poignard à la main, vous forcez à la liberté ; depuis que vous avez introduit la guillotine ambulante au lieu de la Bastille détruite ; depuis que l'on n'ose dire et écrire tout ce qu'on a osé dire et écrire sous les rois les plus despotiques, j'ai horreur de vous entendre parler liberté.

Monarchie ou *République*, cela m'est égal, mais liberté ; mais ce n'est pas le mot, ce ne sont pas les cris, ce ne sont pas les charlataneries des discours prononcés qui donneront cette liberté à la France. Permettez-moi d'être libre au sujet de vos discours, qui font pitié (l'éloquence à part). Où est la liberté, où est la sûreté de l'honneur, des biens, de la vie? O mon cher,

vous, qui êtes ci-devant si doux, si juste, si respectable, est-il possible que vous ne sentiez pas l'hypocrisie dominante de vos héros de liberté, qui ne font que d'introduire les libertins les plus horribles contre la liberté.

Je serai ridicule à vos yeux, je m'en félicite ; mais pensez à moi, votre sort sera horrible, parce que vous vous moquez des droits de l'humanité que vous affichez partout.

L'humanité se vengera de votre hypocrisie d'humanité.

Depuis *Nimrod* jusqu'à *Marat*, jamais le monde ne fut témoin de tant d'inhumanités.

Je vous plains, aimable Hérault, sage et savant ami ; votre cœur s'est laissé entraîner par un fantôme magnifique et flatteur.

J'admire votre génie ; j'aime votre cœur, je plains votre illusion. Je vous en prie, au nom de l'humanité : devenez plus humain et ne forcez pas vos frères à être vos esclaves sous le nom de liberté ; ne me croyez pas assez faible pour prendre le parti ou des princes en général ou des royalistes français ; point du tout.

Je n'ai à dire que chose claire, simple et attérante (*sic*). Tous vos Rois et tous les Rois de la terre ensemble n'ont jamais donné tant d'exemple d'un despotisme monstrueux, que vous en donnez depuis trois ans. En vérité vous vous moquez de nous autres, de l'univers et des siècles à venir. Je ne parle pas des inhumanités atroces d'une populace effrénée. Je parle des actes publics, des décrets de la Convention nationale, des atrocités soutenues et privilégiées des plus grands soit disant *antidespotes*.

Au nom de l'humanité, je vous en conjure à genoux, ne vous moquez plus de l'univers et des siècles à venir.

Ne parlez plus mot de liberté, en exerçant le plus abominable despotisme.

O despotisme ! je vois donc que tu es inséparable du sort des humains ; je vois que tu prends toutes les faces possibles et tous les noms sacrés pour éblouir les peuples. O liberté ! mot aussi saint que le nom sacré de la Religion, on abuse de toi comme d'elle ; l'on condamne justement les prêtres qui vouloient forcer les hommes d'être sauvés et l'on ne condamnerait pas justement les tigres qui ne parlent que de la liberté et ne font que forcer par la guillotine non leurs sujets, mais leurs citoyens, leurs égaux. O liberté française, dix fois plus abominable que l'inégalité, qui régnait autrefois.

Ma voix n'est rien ; que la voix de l'univers le plus impartial ne soit rien. C'est votre raison, c'est votre humanité à qui j'en appelle. Mon Dieu ! est-il possible que vous vous soyez avili à tel degré que vous ne faites d'une partie de votre peuple que des esclaves, de l'autre que des bourreaux...

A ce moment même on vient de me dire qu'à Strasbourg, personne n'ose sceller une lettre sans l'avoir fait lire à la municipalité, et que c'est elle qui scelle toutes les lettres.

J'ignore si cela est ; je n'en crois rien ; mais si l'impossible était possible, et si la chose la plus incroyable se trouvait vraie par hasard, je rougirais non seulement d'être contemporain de ces monstres de liberté, je rougirais d'être appelé *homme*.

O mon cher Hérault ! pourquoi la nature vous a-t-elle donné de l'humanité, de l'éloquence, du génie, si ce n'est pas pour vous opposer à une tyrannie dont on n'a point d'exemple dans l'histoire du temps le plus despotique.

Nous avons tous deux le même but : ce but est la liberté de nos égaux, mais les moyens. O que ceux que j'emploie sont différents des vôtres ! Vous voulez détruire le despotisme par le despotisme et introduire la liberté par la tyrannie ; moi, j'introduis au moins cette liberté dans mon petit cercle, dans ma paroisse, et dans ma maison, par la raison, qui ne commande pas, et par des sacrifices continuels de tout ce qu'on appelle autorité.

C'est trop tard, je le pressens et ma voix est trop faible, mais *quod scripsi, scripsi*... Vous allez déchirer vos entrailles, vous allez donner les prétextes les plus spécieux aux despotes de combattre votre liberté qui ne peut être regardée d'une autre façon que comme le despotisme le plus cruel d'un côté, et, de l'autre, comme l'esclavage le plus horrible. Mais c'est en vain que je parle ; par un mot vous m'anéantirez... vous m'appellerez aristocrate et puis me voilà rien... Je suis trop rien et vous êtes devenu trop grand pour que je puisse prétendre qu'une pauvre ligne de ma main ait quelque influence ou sur votre raison, ou sur votre cœur. Mais dans six mois, dans un an, jetez un coup d'œil dans un moment perdu sur ce misérable papier-ci, et alors dites-moi, si vous pouvez : *tu avais grand tort*. Dites alors, le *despotisme* sous le nom de *liberté* est la mère de la *liberté*, et la *tyrannie* sous le nom d'*égalité* est le moyen le plus sage et le plus humain de réduire les hommes à l'usage de leurs droits naturels. Cela je le prévois trop, vous n'oserez pas me le dire, vous ne le direz pas... peut-être vous déchirerez cette lettre, vous détruirez le portrait de l'auteur que vous avez dessiné[1]. »

[1] *Stadtbibliotek*, Zurich.

Telle était la réponse des Suisses à celui qui les traitait jadis de barbares. Hérault, dit-on, était au comité de Salut public quand on lui remit la lettre de Lavater. Il la lut et la fit passer en souriant à son plus proche voisin : « Ces gens-là, dit-il, ne comprennent rien à notre situation [1]. »

Pour Hérault, la situation devenait en effet intenable. Il avait eu, au sein du comité, de violentes altercations avec Saint-Just, qui ne le haïssait pas moins que Robespierre. D'après ce dernier, il aurait demandé, les larmes aux yeux, la grâce de Proly, qu'on voulait arrêter comme espion autrichien. On essayait de le perdre par la diplomatie, par les agents secrets. On l'accusait d'emporter chez lui les papiers diplomatiques et de les communiquer aux puissances. Billaud-Varenne, qui trahissait, aurait détourné sur Hérault les soupçons de Robespierre [2].

[1] Une lettre, qui se trouve dans ses papiers, prouve qu'Hérault publia pendant sa mission dans le Haut-Rhin des *Souvenirs d'Hérault à Lavater*, qui étaient sans doute une réponse aux invectives qu'on vient de lire. Ces *Souvenirs* sont introuvables. Dès le 4 novembre 1792, Lavater avait écrit sur un ton d'indignation à Mme Roland, qui lui répondit en se justifiant. V. *Finsler, op. cit.*

[2] Buchez et Roux, t. XXI, p. 24. (D'après une note de M. de Gravenreuth.)

Saint-Just affirme qu'au mois d'octobre, ses collègues refusèrent de travailler avec lui. Mais on n'osait pas l'arrêter. Danton était encore trop fort, Hérault lui-même trop populaire. Paris l'avait acclamé au 10 août; il était, comme dit Michelet, « consacré par la coupe et par l'urne ».

Il résolut de s'éloigner encore une fois et demanda d'être envoyé en mission dans le Haut-Rhin. L'arrêté du 26 octobre, qui le nomme, est de la main de Carnot, qui venait de repousser Cobourg à Wattignies; mais Wurmser avait forcé les lignes de Wissembourg et menaçait d'envahir l'Alsace. En passant par Chaumont, le 30 octobre, Hérault écrivit à Barthélemy, notre ambassadeur dans les cantons, qu'il était chargé par le comité « de prendre la connaissance la plus exacte de tout ce qui peut concerner nos relations actuelles avec la Suisse » et qu'il allait incessamment lui fixer un rendez-vous[1]. Il emmenait avec lui un agent secret, Darbelet, qui connaissait la Suisse[2]. Quelques jours avant, Saint-Just, accompagné de Lebas, avait quitté Paris pour Strasbourg.

[1] KAULEK. *Papiers de Barthélemy*, t. III, p. 184.

[2] A. E. — France 330. (Lettre d'Hérault à Deforgues.)

Le 6 novembre, Lebas écrivait à Robespierre : « Hérault vient de nous annoncer, mon cher Robespierre, qu'il était envoyé dans le département du Haut-Rhin. Il nous propose une correspondance ; notre surprise est extrême... » Et Saint-Just ajoute en *post-scriptum :* « La confiance n'a plus de prix lorsqu'on la partage avec des hommes corrompus ; alors on fait son devoir par le seul amour de la patrie, et ce sentiment est plus pur. Je t'embrasse, mon ami[1]. »

[1] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre,* etc... Edit. Berville et Barrière, II, p. 258.

CHAPITRE II

MISSION DANS LE HAUT-RHIN[1]

La Terreur. — Entrevue avec Barthélemy. — La neutralité de la Suisse. — Fête de la Raison à Colmar. — Récit de Mlle Octavie de Berckheim. — La lettre du marquis de Saint-Hilaire. — Adèle de Bellegarde en Alsace. — Suprême éloquence. — Réponse de Robespierre.

La première lettre d'Hérault de Séchelles à la Convention est du 14 novembre : « La terreur seule, écrit-il, peut établir ici la République et rendre du courage au très petit nombre des patriotes. En accélérant ma mission, je m'efforcerai de ne pas rester au-dessous d'une tâche si importante[2]. »

Dès le 27, il annonçait « qu'il avait pris dans le Haut-Rhin les principales mesures capables

[1] Les éléments de ce chapitre ont été principalement puisés aux Archives nationales (AF II, 49, 136). J'ai consulté utilement VÉRON-REVILLE, *Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin*. Paris-Colmar, 1865. (D'après les archives locales.)

[2] AULARD. *Comité*, t. VIII, p. 427.

de relever ce département au niveau de la République. L'esprit public y était entièrement corrompu ; partout des intelligences avec l'ennemi, l'aristocratie, le fanatisme, le mépris des assignats, l'agiotage, l'inexécution des lois. J'ai combattu ces fléaux de tous mes efforts... En un mot j'ai donné partout l'impulsion. Si les effets répondent aux mesures prises et à l'exécution qui en est commencée, dans quelques semaines le département du Haut-Rhin ne sera pas reconnaissable[1]. »

Dès son entrée à Belfort, le 4 novembre, Hérault s'était en effet donné l'allure d'un despote. Saint-Just semblait son modèle. Il avait fait fermer les portes et ordonné des visites domiciliaires. A Colmar et dans toutes les villes du département, il avait convoqué le peuple dès son arrivée, les autorités en écharpe, les troupes rangées en bataille, les cloches sonnant à toute volée : il écoutait les dénonciations, cassait les autorités d'un mot, donnait d'un geste, dont le retentissement allait loin, l'impulsion de la terreur à toute la machine.

[1] *Ibid.* t. IX, p. 17.

« Placé parmi les écueils, écrivit-il, j'ai senti qu'en politique, comme dans les sciences et les arts, le plus puissant moyen d'action était de se créer des instruments, à l'imitation de ces suppléments que l'homme ajoute à son intelligence et à ses bras, et qui atteignent avec précision à de grandes distances. » Dans ce but, il avait créé *un comité d'activité révolutionnaire*, composé de sept patriotes, *une armée révolutionnaire*, dirigée par des commissaires civils et divisée en quatre détachements, 100 hommes à Colmar, 150 à Belfort et à Altkirch, 50 à Neuf-Brisach. Il rendit un arrêté draconien concernant les mesures de sûreté générale. Ses instructions du 23 novembre aux commissaires civils leur enjoignaient de faire incarcérer sur-le-champ dans les prisons de Colmar les émigrés, les prêtres réfractaires, les déserteurs, les espions, « ceux qui ont tenu ou tiennent des propos royalistes, fédéralistes, contre-révolutionnaires, ou tendant à avilir les assignats. » Ils devaient encore surveiller sévèrement :

1° Les juifs, qui n'ont aucun métier et qui ne feignent d'être soumis aux lois que pour exercer avec plus de sécurité un infâme agiotage ;

2° Les ex-nobles, presque toujours inaccessibles à la philosophie, à l'humanité et nécessairement ennemis d'une révolution qui les dépouille, lorsqu'ils n'y ont point coopéré par des actes positifs et non équivoques;

1° Les gardes des forêts, la plupart valets des ex-nobles ;

4° Les curés et vicaires réfractaires ;

5° Les employés aux douanes ;

6° Les pêcheurs et bateliers ;

7° Les individus fanatiques, qui sont précédemment sortis du territoire de la France sous le prétexte d'aller en pèlerinage à Notre-Dame des Hermites et Notre-Dame de la Pierre ;

8° Les Français ou étrangers entrant et sortant avec des passeports délivrés par les municipalités ;

9° Les déserteurs étrangers ;

10 Ceux qui refusent ou diffèrent de présenter sur leurs maisons les signes extérieurs de l'unité et de l'indivisibilité de la République, de l'égalité, de la liberté et de la fraternité...

C'était là de terribles instruments, surtout dans la main des hommes qui devaient les mettre en œuvre[1]. Parmi eux se trouvaient

[1] Dans son empressement à donner des preuves de son civisme, l'auteur de la *Visite à Buffon* ne craignait pas d'employer le style du *Père Duchesne*. On trouve ce billet de lui dans les papiers saisis chez Robespierre :

Colmar, 28 brumaire an second de la République.

Oui, f... ! entre nous l'aristocratie s'en ira par *Haut* et par *Bas*.

HÉRAULT.

plusieurs prêtres renégats et mariés : l'un d'eux, Muller, allemand d'origine, parlait tout haut d'imiter les violences du capucin Schneider à Strasbourg. Il écrivait à Hérault :

« Ressouviens-toi à Euloge Schneider (*sic*) qui a fait la Révolution dans le Bas-Rhin, qui a toujours agi avec droiture et fermeté, dont les ennemis sont des agioteurs, des aristocrates. Tu as travaillé à la déclaration des droits de l'homme. Hérault, fais ton devoir. »

MULLER
Commissaire civil
du département du Bas-Rhin[1].

Mais fidèle au système d'hypocrisie, qu'il recommandait à Carrier et à l'exemple que, sous l'inspiration de Robespierre, donnait Saint-Just dans le Bas-Rhin, Hérault de Séchelles ne versa pas une goutte de sang. Il dispersa une innocente société de Colmar, *la Tabagie littéraire*. « En révolution, écrivit-il, il n'y a pas d'académicien. » Il fit encore arrêter quelques prêtres réfractaires, et quelques barons alsaciens, « qui pleuraient la monarchie et leur trente-six quartiers, » et dirigea sur Langres tous les prisonniers de Colmar pour les éloigner

[1] A. N. — F⁷4742.

de la frontière. Plusieurs de ses arrêtés sont empreints d'un véritable esprit de justice[1]. Prévoyant l'effet de ses instructions et les excès de ses commissaires, il n'aspirait plus désormais qu'à s'en aller. Dès le 27 novembre, il propose pour le remplacer son collègue Foussedoire, qui est à Belfort et conviendra, dit-il, parfaitement. « Le principe républicain veut qu'un pouvoir illimité ne séjourne pas longtemps dans les mêmes mains. »

Comme au Mont-Blanc, il s'était activement occupé de l'armée. Mais c'est dans le Haut-Rhin qu'était le théâtre des opérations. Saint-Just enflammait par son audace les armées de la Moselle et du Rhin, commandées par Hoche et Pichegru. « N'étant point, écrit Hérault, appelé comme Saint-Just et Lebas au bonheur de repousser avec les volontaires, nos braves frères d'armes, les hordes ennemies », il a

[1] Il écrit par exemple à Riegert, commissaire civil : « J'ai dû gémir de voir un républicain dénoncer un payeur comme aristocrate et ensuite demander sa place ; si tu répares cette faute par une activité brûlante à servir la République dans ta mission et à poursuivre tous les traîtres, je te promets de n'en plus parler. » Il fait détaxer une veuve, dont le mari a été tué à l'ennemi, revient sur plusieurs de ses arrêtés et poursuit les calomniateurs.

voulu cependant contribuer à l'organisation de la défense en Alsace, qu'il considérait comme un boulevard invulnérable. D'accord avec Schérer, il fait établir un camp retranché à Belfort ; il recherche et poursuit les auteurs de l'incendie de l'arsenal d'Huningue, il réquisitionne les chevaux, l'avoine, les fourrages, le pain. Enfin il s'efforce d'exalter partout le patriotisme. Il signale à la Convention le dévouement de seize paysans de Saussure, qui ont traîné eux-mêmes pendant vingt-deux lieues deux voitures de fourrages destinées à l'armée. Les jeunes officiers de santé des hôpitaux de Colmar lui ayant demandé l'autorisation de jouer la comédie, il leur fait cette réponse cinglante :

« Pendant que nos braves frères d'armes versent leur sang à la frontière ;

« Que souvent nous manquons de pain ; que les hôpitaux sont remplis de malades qui exigent jour et nuit des soins fraternels et une étude de l'art de guérir ;

« Il est permis aux jeunes officiers de santé des hôpitaux de Colmar de jouer la comédie. »

Il allait dans les campements, mangeait à la gamelle, parlait en frère au soldat et recueillait ses réclamations.

Mais sur ce terrain son rôle était fort modeste. Tout l'avantage était pour Saint-Just, qui rendait les plus utiles services. Hérault voulut balancer par ses succès diplomatiques les succès militaires de son rival. Depuis l'entrée de Robespierre au Comité, il n'était plus permis de parler de paix ; mais, en modifiant son langage, Hérault était resté secrètement fidèle aux projets de Danton. Il comptait toujours qu'une pacification générale marquerait la fin de la crise intérieure. La Suisse, qu'il aimait, était devenue le pivot de sa politique. Dès le 30 août, il faisait envoyer dans les cantons un émissaire du comité, Aubriet ; c'était lui qu'il recommandait à Lavater dans la lettre qu'on a lue [1]. Aubriet devait proposer aux Suisses une alliance. Mais les Autrichiens en auraient profité pour rompre la neutralité, et notre ambassadeur désapprouva le projet [2].

[1] Voir p. 225. — Cf. sur la mission d'Aubriet, A. SOREL, III, p. 436 et KAULEK. *Papiers de Barthélemy*, t. II et III.

[2] On trouve dans les papiers d'Hérault de très nombreuses notes concernant la Suisse, un projet de 1792 consistant à former de nouveaux régiments avec les débris des anciens régiments suisses. — Le 16 octobre 1791, il écrivait à son collègue Dumont : « Vous avez agi politiquement pour nous vis-à-vis de la petite Genève, qui a été très touchée de ce

Dès le 4 novembre à peine arrivé à Belfort, Hérault fixa un rendez-vous à Barthélemy, qui résidait à Bade. L'entrevue eut lieu le 11, à Saint-Libre, ci-devant Saint-Louis, village près d'Huningue. Barthélemy était un diplomate de l'ancien régime, qui avait les usages et les goûts du grand monde. Il déployait des prodiges d'habileté pour conserver à son pays les moyens de négocier avec l'Europe ; il devait s'illustrer en signant, deux ans plus tard, la paix de Bâle. Les Suisses l'aimaient et l'estimaient. Ils craignaient de le voir s'aventurer sur le territoire français. Les magistrats de Bâle, les députés de Zurich et de Berne le pressaient de ne pas partir et attendaient son retour avec anxiété. Tout se passa le mieux du monde. Hérault et lui n'avaient que trop de raisons de se comprendre. Ils furent enchantés l'un de l'autre et allèrent ensemble jusqu'à Bâle. « Rien de plus beau dans la nature, écrit Barthélemy, que la personne d'Hérault de Séchelles ; rien de plus aimable et de plus gracieux que son esprit. Il

fait parce que pour elle tout est individuel ; et la suite de ce sentiment de reconnaissance sert à nous procurer du pain et des fusils. » (AULARD, *Comité*, t. VII, p. 443).

aimait autant que moi les Suisses. Je n'ai jamais conçu comment il a pu exercer en Alsace les duretés qu'il y a commises. Il croyait par là plaire au comité de Robespierre. Cela ne l'a pas préservé de l'échafaud[1] ».

A la suite de cette entrevue, Hérault adressa un long rapport et de nombreuses notes au comité de Salut public. Il y faisait l'éloge de Barthélemy et conjurait ses collègues de respecter la neutralité de la Suisse : « Il dépend de nous seuls, écrit-il, que cette neutralité, qui nous vaut une armée de soixante mille hommes ne soit pas rompue. » Pour la conserver, il faut respecter le gouvernement de la Suisse, son territoire, empêcher les excès de nos troupes et des administrateurs français de la frontière. Il proposait même de prendre à notre charge le corps de 2000 hommes, chargés à Bâle de faire respecter la neutralité, et composés de Zurichois, amis de la France. Il assure encore ses collègues que la cocarde blanche n'est pas tolérée en Suisse et que les aristocrates, qui la portent,

[1] *Mémoires inédits de Barthélemy*, qui m'ont été très obligeamment communiqués par M. le marquis de Dampierre, leur possesseur.

« la tirent momentanément de leur poche pour faire les jolis cœurs en visite ». Le canton de Fribourg, qui nous est opposé, n'a de crédit que dans le Valais « à cause de la religion, de la stupidité et du goitre. » Il indique les moyens de trouver en Suisse de l'avoine, des fusils, des souliers, et des draps. Enfin il invite Barthélemy à démentir les bruits d'annexion de Mulhouse et de Neufchâtel, répandus par l'ennemi pour amener la Suisse à se déclarer contre nous. « Par l'effet de cette déclaration, la République française n'aurait plus au dehors aucune communication libre par terre, ni par mer. » En terminant, il insinuait que Barthélemy, qui avait longtemps vécu à Vienne et à Londres, se trouvait en Suisse dans un centre très avantageux entre l'Allemagne et l'Angleterre : c'était indiquer le retour à la politique de Danton. « A Dieu ne plaise », ajoutait-il pour corriger ce que son insinuation avait d'audacieux, « que nous pensions à entamer aucune négociation avec des despotes stupides et féroces, qui ne doivent recevoir de nous que la mort pour toute transaction ; mais au moins nous pouvons désirer d'être mieux instruits

que nous ne l'avons été jusqu'à présent[1]. »

Ces observations frappèrent le Comité, et Robespierre lui-même parut s'y ranger dans son discours du 19 novembre. Il rassura les Suisses et se déclara disposé à resserrer les liens qui nous unissaient à eux, ainsi qu'aux États-Unis et à la Turquie. Mais il n'avait ni la hauteur de vue ni l'envergure nécessaires pour reprendre les négociations. Hérault obtint du moins plusieurs arrêtés conformes à ses vues ; il raffermit la situation de Barthélemy ; enfin il réorganisa le service d'agents secrets, non moins précieux à Carnot pour ses plans de guerre que pour amorcer les négociations futures. Ces utiles résultats étaient le véritable but de sa mission.

Pour développer entièrement le personnage d'Hérault de Séchelles pendant son séjour dans le Haut-Rhin, il convient de signaler encore la part qu'il y prit au mouvement de déchristianisation. Le 10 novembre, à Paris, Chaumette avait entraîné la Convention à Notre-Dame, pour y célébrer la fête de la Raison[2]. Les repré-

[1] Kaulek, III, 209-215. (Rapport du 11 novembre au comité de Salut public.)

[2] M. P. Robiquet a fait revivre au Salon de 1905 une imagi-

sentants en mission suivirent partout cet exemple, détruisirent les signes extérieurs du culte et jetèrent les cloches au « creuset national »; mais Hérault de Séchelles obéit encore à l'impulsion de sa passion philosophique, la seule qu'il ressentît vivement. « Le culte de la raison, dit justement Michelet, ne sortait pas du sein brûlant de la Révolution, mais des écoles raisonneuses du temps de l'Encyclopédie ». Son seul effet fut de nourrir chez les plus ardents l'exaltation patriotique, surtout dans les départements de la frontière, où les prêtres passaient, non sans raison, pour les agents de l'étranger.

Les instructions d'Hérault aux commissaires civils (art. XVI) ordonnaient de célébrer partout les fêtes de la Raison.

« L'étude de la nature étant le seul culte qui convienne à un peuple libre et devant remplacer les religions mensongères, qui ont trop longtemps fait le

nation de Lamartine, dans l'*Histoire des Girondins* : la Raison à la Convention. Hérault de Séchelles en frac rose très élégant est à la tribune et montre du doigt Mlle Maillard en bonnet phrygien, que Chaumette vient de dépouiller de son manteau bleu. Robespierre se dresse indigné et Danton ricane. Il suffit de dire que le 10 novembre, Hérault était en Alsace.

malheur du genre humain, les commissaires civils feront incessamment célébrer dans chaque chef-lieu de canton de leur ressort une fête à la *Raison*, à l'instar de celle qui aura lieu le 11 frimaire dans le chef-lieu du département et ils prendront les mesures nécessaires pour qu'une heure de chaque jour de décade soit employée à instruire les citoyens de leurs droits et de leurs devoirs. »

Le 16 frimaire (6 décembre), Hérault présida lui-même dans la cathédrale de Colmar à la fête solennelle de la Raison. « La société populaire de Colmar, écrit-il, me pressa de renouveler dans l'ancienne capitale, de cette commune le spectacle que la Convention nationale venait de donner aux Français dans la Notre-Dame parisienne. J'exécutai son vœu; notre fête fut simple et grave; tout Colmar se rendit dans cette église; on y voyait une montagne, emblême du républicanisme, couronnée par la flamme, emblême de l'intelligence; les femmes avaient embelli le local de toutes les parures républicaines. Je célébrai la raison; le peuple chanta la liberté; le reste du jour, consacré à l'égalité, fut égayé par des danses par le bonheur de se retrouver et de s'entretenir fraternellement[1]. »

[1] *Rapport sur sa mission dans le Haut-Rhin.*

Dans le cortège qui accompagnait l'Alcibiade de la Montagne, se trouvait une toute jeune fille, Mlle Octavie de Berckheim, dont la famille une des plus nobles de l'Alsace, inclinait vers les idées nouvelles. Elle était d'une remarquable beauté ; la municipalité pensa la requérir pour représenter la Raison. « J'en avais, dit-elle une crainte horrible ; il y a tant de choses auxquelles on tient quand même... L'expérience m'a prouvé depuis qu'en effet il eût été peu flatteur de représenter une Raison si sœur de la folie. »

Voici le récit de Mlle de Berckheim :

« Pendant cinq ou six jours, les demoiselles de la ville s'assemblèrent à la Maison de Ville pour faire des guirlandes, dans la matinée et l'après-midi. C'était intéressant, il y avait de la décence et de la bonne volonté ; c'est-à-dire que celles qui ne s'en souciaient pas, mettaient de la grâce dans ce qu'elles faisaient, et celles qui triomphaient de la retenue...

« Dès le matin du 6, les demoiselles s'habillèrent en blanc et mirent des guirlandes dans leurs cheveux. Elles s'assemblèrent à la grande

tribune et attendirent là, de neuf à onze heures. Enfin le signalement fut donné et le cortège se mit en marche à peu près deux à deux. Mais quelle ne fut pas notre humiliation lorqu'au lieu d'entrer, on nous fit passer outre et faire une tournée en ville pour aller prendre le représentant. Cela me froissa; je m'aperçus que d'autres partageaient ce sentiment avec moi; je fis alors la motion de ralentir le pas; elle eut plein succès. Arrivé à la rue des Juifs, le représentant s'avançait déjà, conduit par l'avant-garde des empressés. Nous passâmes, il suivit avec le reste et ainsi nous nous acheminâmes vers le Temple, aux chants des hymnes du groupe des administrateurs et des sans-culottes, qui pourtant portaient leur costume.

« Maman et presque toutes les dames de notre connaissance, et un certain nombre de messieurs, se tenaient près des orgues, sous prétexte de faire partie de la musique. Comme il ne fallait pas avoir l'air de se distinguer, mes sœurs et moi nous restâmes dans la masse du cortège. Je tins mon coin pour le salut de ma famille; je le payai assez cher. J'étais enrhumée, les dalles sur lesquelles nous nous sommes

tenues debout tout le temps étaient excessivement froides. Une cohue de femmes grossières nous enveloppaient... Je souffrais de la tête aux pieds sans en excepter les oreilles, qui eurent leur belle pénitence. En vérité, j'étais mal à mon aise. Des discours, puis des discours et rien que des discours. *Alcibiade*[1] en tint un, énoncé et déclamé avec grâce, de grands mots, de belles phrases, mais rien de neuf, rien qui étonne et qui touche, pas d'à-propos, rien d'auguste et de solennel ; tout était froid.

« Nous ne rentrâmes qu'à trois heures. Bientôt, il fut question de se rendre au bal. Je n'y tenais pas et j'y trouvais du ridicule de toute manière. Mais la crainte de me singulariser, et peut-être un peu de curiosité me portèrent à y aller. Il fallait au moins se présenter à la grande tribune ; heureusement il y avait tant de monde qu'il était de toute impossibilité d'entrer : bon prétexte pour se retirer. Nous nous dirigeâmes donc vers Lieb, le cafetier, qui a une très belle salle. Je fus toute surprise d'y trouver les apprêts d'un ci-devant bal comme il faut. Je

[1] Le surnom d'Hérault de Séchelles était devenu courant dans le Haut-Rhin.

dansai et m'oubliai presque; cependant une voix intérieure venait troubler ce charme. Je sentais la présence du passé, la gravité du présent et l'obscurité de l'avenir. Mais j'aime la danse, elle m'entraîne. Après une contredanse et une allemande, la foule augmenta à un tel point, qu'il devint séant de s'en aller ; nos parents se retirèrent avec nous [1]. »

Le 29 novembre, un tribunal révolutionnaire fut établi à Colmar ; il pouvait prononcer, même en matière capitale, sans assistance de jurés. Le 3 décembre, Jacques Biegenwald, officier municipal. et Sébastien Dietlin, maître d'école, convaincus d'avoir assisté à la messe d'un prêtre réfractaire, furent condamnés à mort et exécutés ; le 11, un vieux prêtre, Jean Thomas, de Metz, subit le même sort. Hérault connut ainsi, avant de quitter l'Alsace, l'effet sanglant des mesures qu'il avait prises pour se sauver lui-même.

Un événement de sinistre présage vint bien-

[1] *Souvenirs d'Alsace.* Correspondance des demoiselles de Berckheim et de leurs amis, précédée d'un extrait du *Journal de Mlle Octavie de Berckheim*, et d'une préface de M. Ph. Godet, 2 vol., Neufchâtel et Paris, 1889, t. I, p. 45.

tôt mettre fin à sa mission. Une lettre, signée *le Marquis de Saint-Hilaire*, avait été interceptée peu de temps auparavant aux avant-postes du général Michaud. Elle paraissait prouver qu'il existait entre l'ennemi et la municipalité de Strasbourg des intelligences pour livrer la place, mais il suffisait de la lire pour se convaincre qu'elle était l'œuvre d'un faussaire. Saint-Just en fit état pour arrêter presque tous les membres du département du Bas-Rhin. Une seconde lettre signée *Saint-Hilaire*, et datée de Colmar, fut bientôt saisie. Elle était adressée à Monet, maire de Strasbourg, et finissait par ces mots : « Je n'ai été ici que pour m'aboucher avec notre ami Hérault, qui m'a tout promis. Ainsi à l'un et à l'autre, ne doutez pas de la récompense. »

Saint-Just était absent. Le représentant Lémane fit arrêter Monet à Strasbourg et envoya la lettre à Hérault.

Celui-ci reçut en même temps sa lettre de rappel datée du 11 décembre ; quelques jours après, il apprit qu'il avait été dénoncé, le 16, à la Convention, par Bourdon de l'Oise, comme ci-devant avocat général, ci-devant noble, et pour ses liaisons avec Pereyra, Dubuisson et Proly.

Bentabole avait fait remarquer timidement que Lepeletier de Saint-Fargeau, ancien président à mortier, n'en avait pas moins mérité le Panthéon. Couthon déclara en termes ambigus, qu'il ignorait si Hérault avait des liaisons suspectes. On est bien en droit de supposer que la lettre de Saint-Hilaire et la dénonciation de Bourdon venaient l'une de Saint-Just et l'autre de Robespierre[1].

L'animosité de Saint-Just contre son collègue se retrouve encore dans les injustes déclarations qu'un de ses partisans, Monet, faisait, en 1837, aux auteurs de *l'Histoire Parlementaire :* « Les actes de Hérault de Séchelles dans le Haut-Rhin se bornèrent à une promenade sans but et sans résultat. Il cherchait à ne rien faire et il ne fit rien. Hérault était un homme à belles manières et un homme de plaisir. A Paris, il portait la perruque jacobine ; dans les départements il se coiffait en aile de pigeon. Il ne résidait pas dans une ville sans y commencer aussitôt des intrigues amoureuses. Celle qui fit le plus de

[1] Déjà, à la séance du 12 décembre, à la Convention, Bourdon de l'Oise avait déclaré qu'il se trouvait au Comité « quelques membres que l'on serait bien aise de n'y plus voir. »

bruit en Alsace, parce, qu'elle était scandaleuse, fut sa liaison avec la sœur d'un général autrichien. Les patriotes de ce pays regardaient Hérault comme un *arlequin*[1]. Lorsqu'il repassa par Strasbourg pour revenir à Paris, le maire lui parla de la dénonciation dont il venait d'être l'objet devant la Convention, et lui demanda comment il espérait s'en tirer. Hérault répondit avec beaucoup d'aisance qu'il n'aurait pour cela qu'à dire un mot à son ami Couthon[2]. » Retenons simplement de ce passage qu'Adèle de Bellegarde accompagnait sans doute son amant en Alsace. Le comte de Bellegarde était passé dans l'armée autrichienne, où son propre frère servait déjà en qualité de feld-maréchal.

[1] Les documents prouvent le contraire. Les sociétés populaires, les commissaires, les agents secrets, tous furent unanimes à déplorer son départ, à flétrir la calomnie dont il était l'objet, à signaler les services qu'il avait rendus à la cause de la Révolution dans le Haut-Rhin. Un grand nombre continuèrent de lui écrire. Une patriote, Emilie Laroche l'appelle « le président de la fête du 10 août d'immortelle mémoire » et lui écrit de Colmar, le 16 nivôse, pour demander son retour. Elle a écrit, dit-elle, à Robespierre, « mais il n'y fera pas attention ; *c'est d'une femme.* »

[2] Couthon écrivait en effet de Lyon, le 20 octobre, à un de ses collègues : « Hérault a été plus aimable que toi ; j'ai reçu deux de ses lettres... Adieu, mon ami, embrasse Robespierre, Hérault et nos bons amis pour moi. »

Avant de partir, Hérault convoqua la société populaire de Colmar, donna lecture de la lettre signée Saint-Hilaire et fit ses adieux. Des protestations unanimes éclatèrent ; on le suppliait de rester ; comme au Mont-Blanc il s'était rendu populaire par son affabilité, son esprit de justice, sa secrète modération. Il licencia l'armée révolutionnaire, fit rendre un compte public à ses commissaires. En passant par Strasbourg, il dénonça devant son collègue Lémane l'ex-prêtre Müller, dont les excès lui étaient signalés. Dans ses papiers, on trouve le brouillon de cette lettre, qu'il adressa sans doute à Ritter, député du Haut-Rhin, qui intriguait à Paris avec ses ennemis, ou peut-être à Saint-Just lui-même :

« J'ai reçu ta lettre, j'ai rempli mon devoir, j'ai mis de côté les viles considérations personnelles. Je n'ai vu, je n'ai servi que la République ; je suis inattaquable. Tu as calomnié un département tout entier ; j'ai dû le venger en lui donnant connaissance de ta lettre. J'opposerai aux injures la vérité. J'apporte avec moi des pièces que tu ne pourras méconnaître. D'accusé, je deviendrai accusateur. Je dévoilerai tout. On jugera entre nous deux[1]. »

[1] A. N. — F7 4742.

Il appliquait ainsi un principe de son *Codicille* : « Ne point se mettre sur la défensive quand on est attaqué, mais toujours la botte au corps, soit dans la parole, soit dans l'action. » En arrivant à Paris, il apprit que le maréchal de Contades venait d'être arrêté à Livry, au Grand-Berceau, et son oncle, M. Magon de la Lande, dans son château de la Chipaudière à Saint-Malo. Le maréchal, refusé dans toutes les prisons en raison de son âge et de ses infirmités, était gardé dans son hôtel de la rue d'Anjou. M. Magon de la Lande avait été également transféré à Paris[1].

Le 29 décembre, Hérault, arrivé du matin, parut à la tribune de la Convention. Il se justifia en quelques mots de ses rapports avec Proly, Dubuisson et Pereyra. C'était, on s'en souvient, des agents secrets, qu'il avait employés de concert avec Lebrun et Desforgues. Il lui était impossible de les découvrir publiquement. On juge à ce trait de la perfidie de ses adversaires, qui ne pouvaient être que des membres du Comité. Hérault continua en demandant d'être

[1] A. N. — F⁷4652.

jugé non sur ses paroles, mais sur ses actes. Il méditait un mouvement de grand effet devant ses collègues attentifs. Se tournant vers le tableau de David, qui représentait Lepeletier de Saint-Fargeau sur son lit de mort, il s'écria :

« Ah ! comment serais-je assez vil pour m'abandonner à des liaisons criminelles, moi qui, dans le monde, n'ai jamais eu qu'un seul ami depuis l'âge de six ans. Le voilà !... (*Il étendit la main vers le tableau*) Michel Lepeletier ! ô toi ! dont je ne me séparerai jamais, dont la vertu est mon modèle ; toi qui fus en lutte comme moi aux haines parlementaires, heureux martyr ! j'envie ta gloire. Je me précipiterais comme toi pour mon pays, au-devant des poignards liberticides ; mais fallait-il que je fusse assassiné par le poignard d'un républicain !

Sa péroraison fut vibrante :

« Voici ma profession. Si d'avoir été jeté par le hasard de la naissance dans cette caste que Lepeletier et moi nous n'avons pas cessé de combattre et de mépriser est un crime qui me reste à expier ; si je dois encore à la liberté de nouveaux sacrifices ; si un seul membre de cette Assemblée me voit avec méfiance au comité de Salut public ; si une prorogation, source de tracasseries continuellement renaissantes, peut nuire à la chose publique, devant laquelle je dois disparaître, alors je prie la Convention nationale d'accepter ma démission de ce comité et de permettre que je n'en fasse

plus partie. Rentré tout à fait dans le sein de l'Assemblée, j'inviterai mes collègues à vérifier mes fautes en patriotisme, j'appellerai le témoignage du vertueux Couthon qui nous préside en cet instant. Je le prie de vous dire si, lorsque j'ai eu le bonheur de concourir avec lui à la rédaction de la déclaration des Droits et de l'Acte constitutionel, mes collègues dans ce travail ne m'ont pas toujours vu rechercher avec ardeur jusqu'à la dernière limite ce qu'il y avait de plus populaire, de plus démocratique, de plus sacré, dans les intérêts du peuple et dans la dignité de la nature humaine.

« Citoyens, mes plus chères affections, ma vie entière appartiennent nécessairement, irrévocablement à cette Constitution, à la République ; et quand on me suppose des relations contre-révolutionnaires, je serais le dernier des hommes, et en même temps le plus stupide, si j'en pouvais avoir à côté de pareils souvenirs ! »

Couthon se garda bien de répondre à cet appel désespéré. La Convention où Hérault comptait tant d'amis, n'osa pas se prononcer nettement en sa faveur. Elle vota l'impression de son discours et passa à l'ordre du jour sur sa démission. Le 31, Hérault reparut au Comité ; il affecta d'y reprendre ses occupations ; un arrêté de ce jour est signé de lui. Le soir même, il reçut la lettre suivante :

« Citoyen collègue, tu avais été dénoncé à la Convention nationale qui nous avait renvoyé cette dénonciation. Nous avons besoin de savoir si tu persistes dans la

démission que tu as, dit-on, offerte hier à la Convention nationale. Nous te prions d'opter entre la persévérance dans ta démission et un rapport du Comité sur la dénonciation dont tu as été l'objet, car nous avons ici un devoir indispensable à remplir. Nous attendons ta réponse écrite dans ce jour ou demain au plus tard.

ROBESPIERRE, COLLOT D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNES, CARNOT, B. BARÈRE[1].

La minute de cette lettre est de la main de Robespierre. Hérault n'y répondit pas.

Les procès-verbaux du Comité témoignent désormais de son absence. Cependant il ne cessa pas d'en faire partie. Ce n'est que le 5 germinal que la Convention fut saisie d'une demande en vue de son remplacement. S'il faut en croire l'espion, qui transmettait à l'Angleterre le bulletin des séances du comité, il aurait été chargé d'examiner, le 5 février, le traité que Deforgues proposait de signer avec la Suède[2]. On ne trouve plus aucune mention de son nom dans les débats de la Convention, ni dans ceux du club des Jacobins. Robespierre était tenu de poursuivre la menace qu'il lui avait faite. Comme

[1] AULARD. *Comité*, t. IX, p. 770-774.

[2] *Historical manuscripts Commission. The manuscripts of J.-B. Fortescue esq. preserved at Dropmore*, t. II, p. 518.

disait Mallet-Dupan, Hérault marchait « sur la lame d'un rasoir [1] ». Il continua sans doute de voir Danton, qui louvoyait, cotoyait Robespierre, attendait l'heure de l'abattre à son tour. Il ne prit aucune part active à la campagne menée par Desmoulins au nom de la clémence. Vilate dit seulement qu'il s'y rallia « dans les affections honnêtes et pures de sa belle âme ». Au commencement de février, parut le compte rendu de sa mission dans le Haut-Rhin. Il s'y excusait, en quelque sorte, d'avoir propagé le culte de la Raison. Les Hébertistes, convaincus d'athéisme, étaient déjà sous le couteau; l'Être Suprême de Robespierre devenait la religion de l'État. Hérault fit au tyran sa concession suprême : il consentit à croire en Dieu. « Un mouvement nouveau, disait-il, s'était communiqué dans la France... Était-ce philosophie ou conspiration? L'un et l'autre. Les uns ont pu traiter d'impiété ce que nous ôtions de superflu à la religion; d'autres auront taxé d'athéisme ce qu'en effet nous rendions à Dieu. » Il rappelait encore les services qu'il avait rendus dans cette Alsace, où

[1] *Ibid.*, t. III, p. 491. (Rapport de Mallet-Dupan.)

il avait « porté et reporté la liberté » ; les dangers qu'il avait courus en 1791, quand le brave Stockmeyer, à Colmar, l'avait sauvé de la mort. Il répétait, une dernière fois, qu'il n'avait jamais varié depuis le commencement de la Révolution. « Vallées de Guebwiller ! Champs de Gondolsheim ! qu'il sera si doux d'habiter quand l'état social y sera devenu aussi beau que la nature, puissiez-vous conserver quelque bienveillance à celui qui vous consacra ses travaux et ses soins. Tant que j'ai résidé dans vos murs, j'y ai cherché constamment la gloire de la République et votre bonheur. Voilà ma réponse aux calomnies dont l'envie et la malveillance se sont efforcées de rendre victime un homme qui, ayant tout sacrifié aux principes démocratiques, n'a jamais varié depuis le commencement de la révolution et qui est résolu de ne jamais reculer, lorsqu'il s'agira de l'affermissement de la liberté et de l'égalité. »

Ce sont là les gémissements, les ébats désespérés d'un homme qui se noie.

CHAPITRE III

LES DEUX ADÈLES

Pétrone. — Adèle ou Julie. — Les couleurs de Chérubin. — L'abbé d'Espagnac. — Le pavillon de Chaillot. — Sur le passage de la charrette. — La dernière soirée. — Les comptes d'Hérault de Séchelles.

Dès l'été de 1793, quand Hérault de Séchelles eut blêmi sous le regard de la mort, il voulut oublier l'effroi dans les plaisirs et vider sa coupe avant de glisser sous la table. Alcibiade imita Pétrone et, devant Néron, se couronna de roses : il s'ensevelit chez ses maîtresses.

Ici se pose un petit problème galant. A qui « le divin Séchelles » consacra-t-il les ardeurs de ses amours mourantes ? L'honneur paraît avoir été disputé.

Adèle de Bellegarde habitait très probablement dans l'appartement de la rue Basse-du-Rempart, dont la porte était soigneusement

close [1]. Parmi les papiers d'Hérault se trouve une supplique adressée à « une citoyenne » habitant sa maison. L'ordre d'arrestation qui l'atteignit commandait, il est vrai, de saisir toutes les personnes qui se trouvaient chez lui, et Adèle de Bellegarde ne fut arrêtée que dix-neuf jours après sa mort. Mais le portier Cronier déclara que le second étage était l'appartement de la femme de chambre, ce qui était faux, car Hérault n'avait pas de femme de chambre; on ne visita pas cette partie de la maison, et sans doute Mme de Bellegarde s'y tint quelque temps cachée [2]. Il est d'ailleurs certain que la brune Adèle vécut près d'Hérault jusqu'à sa mort.

De son côté, la blonde Suzanne Giroust-Quinquet-de Morency, débarrassée de son amant Quinette, qu'un autre de ses chevaliers, Dumouriez, avait livré aux Autrichiens en même temps que Camus, Bancal et Beurnonville, a publié des lettres d'Hérault de Séchelles et des détails

[1] « Je n'insisterai pas à obtenir audience chez vous, puisque votre porte est défendue à tout le monde. » (Lettre à Hérault). A. N. — F'4742.

[2] *Ibid.*

sur sa vie, qui ne peuvent se rapporter qu'aux derniers mois de son existence. Adèle de Bellegarde et Mme de Morency ont toutes deux divorcé, vers la fin de 1793. Était-ce dans le même espoir d'épouser Hérault de Séchelles? Mais voici qui est plus singulier encore : Hérault dans ses lettres, appelle Mme de Morency, *ma chère Adèle*, du même nom qu'Adèle de Bellegarde, de ce nom que choisissent les poètes pour rimer avec *fidèle*. Hérault, dit-elle, lui écrivit un jour :

« Lili, ce nom est bien joli ; mais il fut pris et donné par un sentiment, dont le souvenir qu'il rappellera nuira toujours à mon bonheur. Eh bien ! pour moi, vous êtes Adèle ; voulez-vous avec moi oublier Lili pour n'être qu'Adèle ? Vous me rendrez un mortel bien heureux ! Que votre première lettre soit signée Adèle. »

On pourrait croire qu'Hérault de Séchelles par prudence se servait pour ses nombreuses amies d'un prénom collectif. Mais il est clair que Mme de Morency, déjà jalouse autrefois de Mme de Sainte-Amaranthe, a fabriqué ce passage et imaginé ce stratagème pour usurper devant la postérité la place principale d'Adèle de Bellegarde autour des derniers instants d'Hérault de

Séchelles. Elle n'était pas la sultane favorite, mais tenait sa place dans le sérail.

Les dames de Bellegarde nous sont restées assez voilées. M. Ernest Daudet, qui s'est livré, pour les mieux connaître, à de savantes recherches, s'est irrité « du mystère de leur physionomie à demi effacée. » Rappelons qu'Adèle accompagnait Hérault dans le Haut-Rhin, où sa qualité de femme et de belle-sœur d'officiers autrichiens fit scandale. Ajoutons encore à l'enquête de M. Daudet ce passage des mémoires du conventionnel Choudieu, qui vise évidemment les deux sœurs, malgré une confusion de nom. Il les appelle les deux comtesses de Béfort :

« L'aînée était la maîtresse de Hérault de Séchelles, qui m'a fait trouver plusieurs fois chez lui avec les deux sœurs, parce qu'il désirait de faire, lui, connaissance avec la plus jeune qui était d'une rare beauté, mais encore plus adroite qu'elle n'était jolie. Heureusement que je me suis aperçu à temps que les deux dames n'étaient que des intrigantes... »

Choudieu, dans ses mémoires, se flatte d'une entière indifférence aux tentations ; aussi ce passage en dit long[1].

[1] Choudieu. *Mémoires*, p. 476.

Mme de Morency aimait à écrire ; elle nous a livré de précieuses révélations sur l'agonie amoureuse d'Hérault de Séchelles. Son admiration pour lui ne cessait de s'exalter : « Vénus a présidé à sa naissance et l'a créé pour être le Chérubin de son autel ;.... il mérite d'être chanté par le tendre Dorat ;..... son âme est aussi belle que son corps ;..... c'est le dieu de l'amour, ce sont toutes les grâces d'Apollon ; en un mot c'est Séchelles. » Les lettres de cet homme extraordinaire ne sont pas fort compliquées. Devant Mlle de Lespinasse, il fût demeuré naguère aussi froid que Guibert. Avant le dernier sommeil, il reposait tout à fait son cœur des secousses de la politique. « Mets ton joli petit chapeau jaune ; il te sied si bien ! ta juppe bleue, ta redingote blanche ; de cette manière tu es à croquer. » Voilà du style de ce philosophe désenchanté.

Le jaune et le bleu, telle était la livrée qu'il imposait à son sérail. L'ultra-jacobin Vincent, dans son journal, le dénonça comme recevant toujours des femmes en chapeau jaune ou violet. Une conspiration réunit un soir à dîner cinq beautés parées à ses couleurs. Hérault

déploya pour leur plaire toutes les grâces d'autrefois. Quinze jours avant sa mort, ses comptes parlent encore de ses perruques et de ses bas de soie. Il confessait ingénuement son humeur volage et papillonnait sur ses dernières fleurs.

Son compagnon de plaisir était l'ex-abbé d'Espagnac, ci-devant conseiller au Parlement, un des aventuriers les plus curieux et les moins connus de cette étrange époque. Né à Brives-la-Gaillarde, comme le cardinal Dubois, il était fils du baron Sahuguet d'Espagnac, compagnon de Maurice de Saxe, lieutenant-général et gouverneur des Invalides. C'était un grand blond aux traits malicieux. On l'appelait *le petit abbé* d'Espagnac, à cause de son oncle, *le grand abbé*. Il publia un *Éloge de Catinat*, que la duchesse de Choiseul trouvait « rempli de *chicchoc* et d'antithèses », et un *Éloge de Suger*, en même temps qu'Hérault de Séchelles. Il prêchait très hardiment devant la Cour. Voltaire écrivait à d'Alembert qu'il avait trop d'esprit pour s'en tenir à la Sorbonne et que ce serait « un prélat assez philosophe. » En 1787, il donnait une grande fête, où la princesse de Lamballe venait entendre le chanteur Garat, qui arrivait du pays

basque. C'était encore un habitué du Palais-Royal. La marquise de Coigny l'appelait « son furet subtil et fou ». Mirabeau l'accusa de trafiquer des actions de la Compagnie des Indes, « de reprendre l'effet en avant et en arrière, d'agiter le bouillon, de fouetter la toupie », c'est-à-dire de faire la hausse ou la baisse. Il spéculait en effet avec Calonne. Après la disgrâce du ministre, le roi l'exila à Montargis. Il écrivit sur la lettre de cachet : *Hodie mihi, cras tibi.* Dès le 12 juillet 1789, il prit les armes et fut un des premiers Jacobins. Il signa cependant la protestation secrète du Parlement. Condamné le 30 juillet 1791 à restituer un million de livres au trésor dans l'affaire du comté de Sancerre, il se lança dans celle de la Caisse d'Escompte et continua de spéculer avidement. Après le 10 août, il déploya une incroyable activité, devint fournisseur de l'armée de Dumouriez et gagna des sommes énormes. Accusé par Cambon devant la Convention, il parla avec tant d'aisance, de clarté, d'esprit que l'assemblée le couvrit d'applaudissements. Emprisonné le 27 juillet 1793, mis en liberté le 6 août, emprisonné de nouveau le 21 octobre, il ver-

sait d'une main avisée d'abord, prudente ensuite, à plusieurs députés l'argent qu'il gagnait fort prestement de l'autre[1].

Épaves de l'ancien régime, roulées par le flot révolutionnaire, Hérault de Séchelles et d'Espagnac se consolaient ensemble. Tous deux se faisaient des *roueries*, comme au temps béni des *Liaisons dangereuses*. Hérault avait loué pour Mme de Morency un appartement au coin du boulevard des Italiens et de la rue Favart. Il obtint encore pour elle un bureau de loterie. Cette fois, ce fut d'Espagnac qui fournit les trente mille francs de cautionnement. Hérault l'appelait en riant : « ce fripon d'Espagnac ». Nous retrouverons les deux amis devant l'échafaud[2].

[1] Voir sur ce curieux personnage, le financier le plus réputé de cette époque : Comte de Seilhac. *L'abbé Marc-René d'Espagnac*, Tulle, 1881 ; Camille Desmoulins. *Observations sur l'échange du Comté de Sancerre ;* Chuquet. *Jemmapes*, pp. 157 et suiv. Les papiers de l'abbé d'Espagnac au Parlement sont à la Bibliothèque nationale, dans la collection Joly de Fleury.

[2] Le 10 novembre, tandis qu'Hérault était en Alsace, Mme de Morency fut interrogée dans le procès de Deiderichsen. Voici la pièce qui la concerne (A. N. W. 342, n° 648) :

Procès-verbal du 1er frimaire à 2 heures du matin, l'an second : a été amenée au Comité de sûreté générale la citoyenne Giroud, femme Quinguet-Morency, âgée de vingt-trois ans,

Mme de Morency nous dit encore qu'Hérault aimait à la retrouver le soir « au grand bassin des Tuileries, près de l'orangerie, sur le banc du treillage, à côté de la statue *Le Silence* ». Il l'emmenait souper aux champs. C'était à Chaillot dans un petit pavillon nommé l'*Amitié*, construit par l'abbesse du couvent voisin de Sainte-Périne. A deux pas de Paris, on s'y serait cru au bout du monde ; le triomphateur du 10 août y oubliait avec délices la révolution. Le boudoir simulait une grotte ; la cheminée une coquille ; les murs étaient couverts de mousse et de feuillage ; le parquet était un gazon étoilé de fleurs ; un petit ruisseau coulait dans un bassin où frétillaient des poissons rouges ; « pour ottomane, un lit de joncs ». Une statue de l'Amour, dont les petites mains portaient des guirlandes, présidait ces lieux enchanteurs. On

demeurant à Paris, passage des Petits-Pères, nº 8, section de Guillaume Tell ; depuis un mois logée à l'hôtel Gaston, rue Traversière Saint-Honoré ; à elle demandé quels sont les motifs qui l'ont conduite à Paris? — A répondu l'intention de divorcer et d'y suivre un bureau de loterie ; — connaît Deiderichsen depuis deux mois ; a négocié une lettre de change pour lui pour plaire à Frey, chez qui elle a dîné, et pour procurer une affaire au citoyen de Gessner.

Signé : F. Quinquet, Dubarran, Louis du Bas-Rhin.

y invoquait le Rousseau de l'*Héloïse*, en laissant à Robespierre celui du *Contrat Social*. C'étaient les bosquets de Clarens, mais avec les mœurs d'Otahiti.

Auprès de sa maîtresse, Hérault parfois oubliait tout; mais bientôt l'ignoble guillotine assiégeait ses yeux; il écartait cette gêneuse et redevenait gai, fou et même jaloux. Ses alarmes n'échappaient point à son amie. « C'est plutôt pour se tuer, écrivait-elle, qu'il prend du plaisir à l'excès que pour se rendre heureux. » Hérault lui disait : « De sinistres présages, mon Adèle, me menacent; je veux me hâter de vivre, et lorsqu'ils m'arracheront la vie, ils croiront tuer un homme de trente-deux ans : eh bien ! j'en aurai quatre-vingt; car je veux vivre en un jour pour dix années. » Il réalisait ainsi la prédiction de Lavater : « Soyez sur vos gardes, cher Hérault, les femmes vous adoreront, vous déchireront, vous anéantiront. »

Paganel a confirmé ces témoignages : «... Hérault prodiguait une vie qui ne lui promettait que de courtes jouissances. Il se tenait toujours prêt à la perdre. Il sentait que le génie de la Révolution l'emporterait sur ses précautions et

MADAME DE MORENCY

D'après le portrait placé par elle en tête de ses Mémoires avec cette épigraphe :

Docile enfant de la nature,
L'Amour dirigea ses désirs,
De ce Dieu, la douce imposture
Fit son malheur et ses plaisirs.

sa prudence ; et chaque événement l'avertissait de sa destinée. Il s'en épargnait les terreurs en remplissant de beaucoup d'existence le peu de jours qui lui étaient comptés. » Paganel dit encore qu'il consacrait aux lettres tout le temps qu'il dérobait aux goûts qui dominaient en lui [1]. Mais ce n'était plus la même âme qu'il portait dans sa bibliothèque. Une effroyable expérience lui avait appris à se passer de la plupart des livres. Sans doute il relisait Tacite, l'entendant mieux. « Il vous dit tout quoiqu'il écrive en présence du lion. Il a l'art d'être encore plus soupçonneur qu'accusateur. C'est un homme qui vous parle à l'oreille, qui vous effraie et qui vous charme, *parce qu'il y a une sorte de plaisir à avoir peur* [2] ».

Dans ses derniers jours, on le rencontrait sur le passage de la charrette des condamnés : « Oui, c'est moi, dit-il à un ami ; je viens voir l'agonie de la République et je viens apprendre à mourir ». — « C'est par hasard, disait-il à un autre, que je me suis trouvé sur leur passage ;

[1] Paganel. *Essai historique et critique de la Révolution française*, II, p. 245-253.

[2] Hérault de Séchelles. *Pensées et anecdotes.*

mais je ne suis pas fâché de l'avoir rencontrée : *cela rafraîchit* [1] ».

Voici comment Mme de Morency a raconté la dernière soirée d'Hérault de Séchelles, son arrachement suprême avec la douceur de vivre : « Les alarmes de Séchelles renaissaient. Il soupait un soir chez moi avec un de ses amis qui lui dit : Hérault êtes vous bien avec Robespierre ? Il rougit à cette question, le reste du souper ne fut pas gai ; il se retira de bonne heure, et me dit qu'il viendrait déjeuner le lendemain avec moi : les larmes roulaient dans ses yeux. En nous quittant, il embrassait Lise, puis il me pressait dans ses bras, me posait, me reprenait encore ; enfin il ne pouvait se séparer de nous ; je ne pouvais proférer une parole : son ami, qui demeurait loin, lui dit : Hérault, je te laisse si tu couches ici, bon soir. Non, dit-il, je suis obligé de rentrer chez moi, j'ai un rapport à faire pour demain. Il me donna le dernier baiser de l'amitié, je le suis et presse sa main sur mes lèvres, je l'inonde de mes larmes ; Lise et moi, nous le conduisîmes jusqu'au bas de l'escalier ; je presse

[1] Arnault. *Souvenirs d'un sexagénaire*, II, p. 97.

encore sa main sur mon cœur ; la portière paraît et fait cesser cette scène de sentiment. A demain, dîmes-nous tous, et il disparut [1] ».

Mais il convient d'ajouter encore un trait aux derniers jours d'Hérault de Séchelles. Son domestique Bulot et son portier Cronier, qui avaient conservé pour « Monsieur » tout le respect d'autrefois, lui remettaient à la fin du mois le compte de ses menues dépenses. Le 15 janvier 1794, Cronier a écrit :

une voiture pour Livry. . . . 5 livres.

Hérault revit donc au Grand Berceau sa mère « désolée » et sa grand'mère, la veuve du sévère lieutenant-général de police de Louis XV. Comme cette réunion dut être émouvante ! L'enfant représenta sans doute la grandeur de la cause qui l'avait entraîné, la fatalité qui le ployait sous son joug, qui l'éclaboussait, lui si juste et si doux, du sang de tant d'innocents. Il dévoila toute l'horreur de sa propre situation. Législateur, président d'apothéose, proconsul tout-puissant, il était plus menacé, et combien plus

[1] *Illyrine*, III, p. 300.

misérable, que ces deux pauvres femmes. Mais devant la mort prochaine, il n'y avait place que pour la plus tendre effusion des cœurs. Cette entrevue fut sans doute suivie de quelques autres, car on retrouve plusieurs fois sur les comptes cette indication :

une voiture . . . . . 5 livres.

Les comptes d'Hérault de Séchelles portent encore au mois de février, cette mention assez inattendue :

Donné 5 *livres a un prêtre* [1].

[1] A. N. — F⁷4742. — Hérault, avant son arrestation, aurait passé deux journées, aidé par deux dames, à brûler des papiers. (*Int. des cherch. et cur.*, VIII, p. 460).

CHAPITRE IV

LA GUILLOTINE

Catus. — Dernière lettre. — La bonne compagnie au Luxembourg. — A la galoche. — Mme Hérault et Lucile Desmoulins. — Le rapport de Saint-Just. — Attitude d'Hérault au Tribunal. — Deux faux au lieu d'un. — La lettre des vingt-deux ans. — Sur la charrette. — Comédien !

Le 15 février, Robespierre se dit malade : il disparut, et Couthon avec lui. Le 13 mars, il réapparaît ; Saint-Just parle et les Hébertistes sont arrêtés dans la nuit ; Proly est saisi avec eux ; le 15, ce fut le tour d'Hérault de Séchelles, ami de Proly ; le 17, on arrêta Chaumette. Proly c'était la conspiration de l'étranger ; Chaumette l'athéisme ; entre eux, Hérault annonçait Danton.

Un prétexte futile provoqua l'arrestation d'Hérault de Séchelles. Il logeait chez lui un jeune commissaire des guerres, Charles-Ignace Pons de Boutier de Catus, qu'il avait, ainsi que

Simond, connu au Mont-Blanc. Catus était originaire de Belfort et savait l'allemand. Hérault lui fit obtenir de Deforgues une mission secrète dans la petite République de Mulhouse, l'employa comme interprète pendant sa mission dans le Haut-Rhin et le garda comme secrétaire. La police de Robespierre, s'armant de prétendues révélations du domestique de Catus, affecta de voir en lui un ancien émigré. Saint-Just avait fait décider, le 13, que quiconque recélerait chez lui des individus mis hors la loi serait puni comme leur complice. Le 15 mars au matin, Catus fut arrêté par le comité de surveillance de la section Lepeletier. Hérault était absent de chez lui; Simond à la Convention. Prévenus par un billet de Catus, tous deux se rendirent à la section pour le justifier. Ils demandèrent ensuite au corps de garde la permission de parler au détenu; on leur répondit qu'aucun ordre ne le défendait. Ils s'entretinrent donc avec Catus devant huit ou dix personnes. Un membre du comité vint alors leur observer qu'on ne parlait pas aux prisonniers; ils se retirèrent. En rentrant chez lui, vers onze heures du soir, Hérault trouva sa maison investie. Il fut aussi-

tôt arrêté en vertu d'un ordre signé des membres du comité de Salut public et du comité de Sûreté générale et conduit à trois heures du matin, au Luxembourg avec Duponchel. Il y retrouva Simond.

D'après l'espion que l'Angleterre entretenait au sein du comité de Salut public, et dont nous avons déjà cité les bulletins, l'arrestation d'Hérault de Séchelles aurait été précédée d'une nouvelle altercation avec Saint-Just.

Le 10 mars, Deforgues avait demandé une centaine de millions pour faciliter les négociations avec les puissances neutres, et réclamé l'entière liberté de commerce avec elles ; Hérault l'appuyait. Mais Saint-Just avait combattu avec violence cette proposition, qui fut rejetée. Hérault furieux aurait dit à tous ses amis que Saint-Just entendait que le Comité abandonnât les puissances neutres et fit, à ce prix, la paix avec les autres. Saint-Just aussitôt livra son discours à l'impression. Le Comité en arrêta le débit, mais décida de perdre Hérault et son agent Simond. « Le 15, le Comité a resté assemblé tout le jour. Quand Hérault de Séchelles y arriva, Robespierre, président du Comité, lui

signifia qu'il eût à se retirer parce que le Comité délibérait à ce moment sur des dénonciations qui le regardaient. Hérault se retira et s'évanouit[1] ». Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que sa mort ne fût depuis longtemps déjà résolue et préparée par Robespierre et Saint-Just.

Le 16, Hérault et Simond écrivirent à la Convention. La lettre d'Hérault a été retrouvée par le Dr Robinet[2] :

« Enfermé cette nuit dans la prison du Luxembourg, je frémis d'indignation en vous annonçant de quelle absurde et atroce calomnie je me trouve victime. Est-il possible qu'un représentant du peuple se voie privé de sa liberté et enlevé à ses fonctions par une simple dénonciation qui ne m'a point été communiquée, dont j'ignore le lâche auteur, sans que j'aie été appelé ni entendu au Comité de Sûreté générale suivant l'usage qui s'observe entre nous, et surtout suivant le décret qui charge le Comité de Sûreté générale de prendre connaissance des dénonciations contre les députés.

J'ai vainement réclamé le droit d'en référer avant tout au Comité de Sûreté. Quoiqu'il fût encore d'assez bonne heure et qu'il restât quelques membres, on m'a fait répondre que le Comité était séparé...

[1] *Loc. cit.*, II, p. 551.

[2] Voir celle de Simond dans Robinet. *Le procès des Dantonistes*, p. 351.

Il exposait ensuite les faits, racontait le passé de Catus, expliquait ses rapports avec lui :

« Je l'ai engagé à venir occuper une chambre dans la maison où je demeure, d'une part parce qu'il est absolument sans fortune et que c'était pour lui un léger bénéfice, le seul qu'il ait retiré des travaux auxquels je l'avais employé ; d'une autre part, parce qu'il me rendait le service de mettre en règle mes affaires domestiques, que les affaires publiques m'avaient fait négliger. Il a pris soin de faire avec exactitude ma déclaration, besogne vétilleuse par la nature de mes revenus, déclaration (je suis bien aise de le dire en passant) qui constatera pour ceux qui voulaient me croire riche que la partie réelle et effective de ma fortune est de *huit mille* livres de rente [1]. C'est le bien dont je jouis depuis que j'existe ; je ne l'ai jamais augmenté, ni diminué...

« Pardonnez, citoyens collègues, ces longs détails ; ils ne sont point minutieux quand il s'agit d'un patriote et d'un représentant cruellement outragé. Cette injustice navre mon cœur. Dans quel moment suis-je arrêté ? A l'époque où l'on saisit tous les conspirateurs. Serais-je donc, ne fut qu'un instant, confondu avec eux par les rumeurs publiques, moi qui n'ai jamais respiré que le bonheur de mon pays ; moi qui, dans toutes mes pensées comme dans toutes mes actions, n'ai jamais cessé d'être, comme je le devais fermement et irrévocablement, identifié avec la représentation nationale ; moi qui devais partager l'honorable et sanglante

[1] Hérault, d'après ses comptes, en possédait en réalité dix à douze.

proscription que les traîtres nous destinent à tous ? O mes collègues, la seule idée d'un tel soupçon, jusqu'à ce que ma justification soit connue de la France, déchire et soulève mon âme. Incapable de trahir mes serments, les lois et la patrie, si dans ma vie j'ai commis des fautes, — et quel est l'homme qui n'en commet pas ? — soyez certains que mes fautes ne furent jamais que d'excusables erreurs. J'appelle en finissant le glaive de la loi sur moi ou sur mon calomniateur. Il n'y a pas de milieu[1]. »

Cette double arrestation de députés avait causé une profonde émotion à la Convention et dans le public. Les agents de Robespierre répandaient le bruit d'une infernale conspiration. « Hérault de Séchelles était disaient-ils, le régent désigné ; Duponchel était son émissaire dans les départements. » Mais le plus grand nombre, déclare un rapport de police, prétend qu'il ne trempait même pas dans cette conspiration ; on s'étonnait de ce que le Comité n'avait pas encore présenté d'acte d'accusation[2].

Le 17, Saint-Just parut à la tribune de la Convention. Il qualifia l'innocente intervention d'Hérault de Séchelles et de Simond en faveur

[1] A. N, AB XIX 313. — Cette lettre a été publiée par la *Révolution française*, t. XII, p. 1112.

[2] SCHMIDT. *Tableaux de la Révolution française*, II, p. 162.

de Catus d' « outrage éclatant à la loi ». Il affirma que les deux députés avaient « percé à travers les gardes » pour joindre le prisonnier. La protestation de Simond ne fut pas lue ; celle d'Hérault ne fut même pas mentionnée. Depuis longtemps, déclara Saint-Just, ces deux hommes nous étaient suspects. « Nous avons une lettre entre les mains, écrite par Hérault à un prêtre réfractaire, dans laquelle il parle d'une manière indécente de la Révolution et promet à ce prêtre de l'emploi. Ce prêtre a été guillotiné depuis. » Il dit aux députés pour conclure : « Vous êtes plus grands que vous n'avez jamais été » ; et il compara Hérault de Séchelles à Catilina.

Adèle de Bellegarde désespérée, écrivit le 18 à l'ordonnateur en chef Alexandre, qu'elle avait connu à Chambéry. Elle le suppliait de rendre à la liberté « deux de ses plus zélés défenseurs ». Alexandre n'était pas à Paris et que pouvait-il faire[1]?.

En entrant au Luxembourg, Hérault retrouva toute la bonne compagnie, toutes ses connaissances d'autrefois. Le défroqué Simond fut tenu

[1] DAUDET. *Op. cit.*, p. 236, (dans les papiers d'Alexandre).

à l'écart, mais l'on fit au cousin de la duchesse de Polignac la réception de l'enfant prodigue. Il put croire qu'il sortait d'un mauvais rêve et que la révolution était finie. Le Luxembourg était la prison la plus élégante. « En général, la noblesse faisait bande à part; elle se familiarisait peu avec les citoyens des sections de Paris; les rues de l'Université, de Grenelle, de Saint-Dominique, qui étaient en masse au Luxembourg, conservaient l'étiquette la plus rigoureuse ; on se traitait de « M. le prince, M. le duc, M. le comte, M. le marquis » ; on faisait salon avec gravité, et on disputait méthodiquement sur les pas et sur les visites. » Il y avait là le vieux maréchal de Mouchy et sa femme, la duchesse d'Orléans, la duchesse d'Ayen et ses filles, la vicomtesse de Noailles et Mme de Lafayette, amies intimes de Mme Hérault, le duc de Lévis, le marquis de Fleury, le comte de Mirepoix. Le duc de Gesvres faisait des épigrammes. Le président de Nicolaï se faisait remarquer par son extrême politesse en passant les portes. On jouait; on faisait de la musique; on plaisantait de la déesse Raison. Sous l'œil d' « un concierge sensible », se nouaient des

aventures galantes ; « l'amour avait le plus de part dans le choix des sociétés[1] ».

Mais Hérault, quoiqu'il en pensât, ne voulut pas se mêler à cette troupe aimable : il resta toujours isolé et ne fréquenta personne que Duponchel ; on l'avait laissé libre de se promener dans la prison. Il avait cessé de craindre la mort inévitable et l'attendait avec un sang-froid dédaigneux. Sa principale occupation consistait à jouer *à la galoche*. Il faisait souvent sa partie avec Simond. La laideur de l'ancien moine rehaussait l'éclat de sa beauté. « On eût dit de l'archange Gabriel jouant avec le diable[2]. » Le 31 mars au matin, quand Danton, Lacroix et Camille Desmoulins entrèrent dans la prison, Hérault quitta son bouchon de liège et ses palets et vint les embrasser.

Il relisait, dit-on, son *Codicille* et travaillait à corriger ce téméraire écrit de sa jeunesse. Il avait beaucoup à faire. Comment avait-il pratiqué son orgueilleuse maxime : « Crois-toi, connais-toi, respecte-toi ?... » Il écrivait encore en 1788 :

[1] *Histoire des prisons*, II, p. 42-48.
[2] Bailleul. *Almanach des bizarreries humaines*, p. 25.

Rayon visuel horizontal ; signe d'un caractère égal, constant, sociable ; *signe d'une âme républicaine.*

Dépits fréquents, signe de caractère vain ; ce sentiment est la colère de la vanité ; il est propre aux femmes et aux hommes féminins ; il enfante les petites et les grandes atrocités.

Certaines pensées pouvaient lui servir de réconfort :

Les sentiments produisent le courage actif et la philosophie le courage passif.

Se consoler des malheurs réels par un bonheur idéal ; se réfugier de son cœur dans sa tête.

Le public avait encore accès dans le jardin du Luxembourg. Accourue de Livry, Mme Hérault y passait ses jours. « On la voyait, dit un prisonnier, depuis le matin jusqu'au soir, un voile sur les yeux, assise vis-à-vis la fenêtre de la chambre qu'occupait son fils, élevant quelquefois sa vue et presque toujours immobile. Je ne jetais pas une fois les regards dans le jardin, ce qui m'arrivait à chaque instant, sans apercevoir Mme Hérault. On se figure difficilement une pareille constance : elle n'était pas partagée par son fils. Pendant que la mère était ainsi occupée à épier le moment où elle pourrait l'apercevoir, le fils

était dans la cour de la prison à jouer au petit palet avec un enfant[1] ». Non loin de Mme Hérault errait Lucile Desmoulins ; les yeux de Camille étaient constamment fixés sur elle.

Le 1er avril, Saint-Just fit à la Convention son réquisitoire de mort, rédigé d'après les notes de Robespierre. Hérault était cité le premier comme complice de d'Orléans, de Brissot, de Hébert, de Dumouriez, de Mirabeau. Plus d'un passage le visait sans le nommer :

... On attaqua l'immortalité de l'âme qui consolait Socrate mourant. On prétendait plus ; on s'efforça d'ériger l'athéisme en un culte plus intolérant que la superstition. On attaqua l'idée de la Providence éternelle, qui sans doute a veillé sur nous...

Profitant de son rôle ambigu au 31 mai et au 2 juin, Saint-Just l'accusait, ainsi que Danton et Lacroix, d'avoir vu « avec horreur » la chute des Girondins, d'avoir calomnié Henriot et demandé sa tête ; ses efforts pour traiter de la paix avec les puissances par l'entremise d'agents secrets étaient qualifiés de trahison ; ses tentatives, pendant le mois de juillet et d'août 1793,

[1] DAUBAN. *Les Prisons de Paris pendant la Révolution*, p. 219. (Récit de Beaulieu.)

pour négocier l'échange de la reine et de son fils étaient perfidement retournées contre lui. Simond avait été négligé ; quant à Catus on n'en parlait même plus ; il fut libéré un mois après, sans avoir été jugé. Mais la fournée dantoniste avait été complétée à dessein par des étrangers et les agioteurs. D'Espagnac[1] figurait parmi ces derniers.

Le même jour eut lieu un premier interrogatoire de pure forme. On demanda aux prisonniers « s'ils avaient conspiré contre le peuple français, en voulant établir la monarchie, détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. » Hérault répondit ironiquement que « ces horribles pensées n'étaient jamais entrées ni dans son esprit, ni dans son cœur ».

Le lendemain matin, quand on vint le cher-

[1] M. de Seilhac affirme, d'après ses papiers de famille, qu'il réussit à s'évader du Luxembourg et fut arrêté comme il en franchissait la porte. Ses amis firent encore disparaître son dossier sur le bureau de Fouquier-Tinville. Enfin il aurait écrit, dès le mois de février, à son oncle, le général Sahuguet, pour coopérer avec Dillon à un mouvement contre Robespierre. Le 1er avril, l'abbé d'Espagnac écrivit à sa mère pour lui faire ses adieux, protester de son innocence et lui recommander « l'être adorable », qui était pour lui, depuis six mois, toute la famille, ainsi que « son aimable enfant. »

cher pour aller au tribunal, il se promenait tranquillement depuis deux heures dans la cour de la prison. « Il fit ses adieux à ses connaissances comme s'il les quittait pour une partie de plaisir. » Duponchel fondait en larmes ; il l'invita à prendre courage et « consolait tous ses amis. » Il partit avec Basire, qu'il embrassa plusieurs fois avec affection.

Il était souriant, quand il s'assit dans l'ancienne grand'chambre du Parlement devant un jury d'assassins. Trois des accusés ajoutèrent quelques mots à l'énoncé de leurs noms, qualité, domicile. Desmoulins fut de mauvais goût, il se compara à Jésus-Christ : « Trentre-trois ans, dit-il, l'âge du sans-culotte Jésus. » Il en avait en réalité trentre-quatre. Danton fut théâtral et insulta Robespierre, en affirmant son athéisme. « Ma demeure sera bientôt dans le néant ; quant à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire. » Hérault plaisanta : « Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillants même parmi les saints ; je siégeais dans cette salle, où j'étais détesté des parlementaires. » Il requit Lullier, Simond, Kellermann et Courtois comme témoins à décharge et demanda Simond comme défen-

seur ; la veille il avait choisi Chauveau-Lagarde, l'avocat de la reine. Faut-il ajouter qu'il n'eût ni témoin, ni avocat.

Sur la feuille où les accusés signèrent leur premier interrogatoire, on voit que Danton signe au milieu, prenant toute la place à lui seul. Le *D* s'étale en panache et le paraphe est lancé comme un coup de sabre ; Hérault signe plus modestement qu'à l'ordinaire, dans le coin à droite, le dernier[1].

Danton était entré au tribunal comme le taureau furieux qui surgit dans l'arène, les cornes basses. Il espérait soulever le peuple. Hérault de Séchelles ne paraît pas s'être associé à ce vigoureux désespoir. Il conserva son attitude calme et dégoûtée. Quand vint son tour, il repoussa du pied les accusations absurdes qu'on lui lançait à la face. Dans l'affaire de la compagnie des Indes, il fut à peine interrogé. Sur la question de la reine et du dauphin, les notes de Topino-Lebrun portent simplement : « Hérault, sur le petit Capet, nie le fait ». Quant au chef de trahison, il défia qu'on lui en fournît le moindre in-

[1] A. N. — W 342, n° 648.

dice. « Je ne comprends rien à ce galimatias », dit-il. Le président répliqua qu'il allait lui administrer des preuves complètes et lut deux extraits de documents saisis à l'étranger. Le Dr Robinet a prouvé que ces extraits étaient *des faux*. Le nom d'Hérault de Séchelles n'est ni mentionné, ni même indiqué dans les pièces originales qui sont encore aux Archives dans le dossier des dantonistes. On va voir qu'*un autre faux* a échappé au Dr Robinet. « Par de pareilles dénonciations s'écria Hérault, vous allez voir disparaître du sol de la liberté les patriotes les plus vrais, les plus utiles à la chose publique. » Il se justifia brièvement de ses rapports avec Proly et Dubuisson et démentit formellement ses prétendues relations avec une femme Chemineau prévenue d'émigration.

Quant à la lettre à un prêtre réfractaire, guillotiné depuis, auquel il aurait promis de l'emploi, tout en parlant d'une manière indécente de la Révoluion, Saint-Just, qui en avait fait, le 17 mars, son principal chef d'accusation, n'en soufflait pas mot dans son rapport du 1er avril. Cependant Robespierre (ses notes le déclarent) avait cette lettre entre les mains. Hérault fut

d'ailleurs interrogé à ce sujet devant le tribunal, mais la lettre ne lui fut pas lue. Cherchant à rappeler ses souvenirs, il répondit que cette correspondance datait de deux années : « J'ai connu l'abbé guillotiné à Troyes, dans mon exil; il était chanoine et non réfractaire. C'est donc une plaisanterie. Il n'était pas soumis au serment. Il m'avait assisté dans mon exil[1]. » Il pensait évidemment à l'abbé de Champagne, prélat lettré, qu'il avait connu à Troyes, en 1787, pendant l'exil du Parlement et qui fut guillotiné en 1793[2]. Il crut deviner qu'on avait saisi dans les papiers du mort des lettres de lui. La vérité était tout autre. La lettre dont parlait Saint-Just le 17 mars, et qu'on cherche en vain dans le dossier des dantonistes, elle existe dans les papiers saisis chez Robespierre après le 9 thermidor. Elle date, non pas de deux années, comme le malheureux Hérault le supposait, mais *du 24 janvier* 1782. Elle est adressée à l'abbé Massieu, alors curé de Longuesse en Picardie, traducteur estimé de Lucien, depuis constituant, évêque constitutionnel de l'Oise, conventionnel,

[1] Notes de Topino-Lebrun.

[2] Voir p 77.

ayant le 11 novembre 1793 abjuré sa foi et renoncé à ses fonctions pour se marier, enfin envoyé en mission dans les Ardennes où il fit promener sur un âne un mannequin représentant le pape. C'est de ce personnage sans doute que Robespierre tenait la lettre d'Hérault, qui remontait à douze années; on ne voit pas autrement par quel mystère elle aurait pu tomber en ses mains. Un faux ne suffisait donc pas pour condamner Hérault de Séchelles; il y en eut deux. L'un fut lu au tribunal; l'autre ne se fit qu'en paroles, et pour cause.

Elle est charmante cette lettre, qui dormait innocemment dans les cartons de Robespierre. Si le président du Tribunal eût osé la lui lire, Hérault s'y serait retrouvé tel qu'il était à vingt-deux ans, dans la joie de ses premiers succès, heureux de vivre, pétillant d'esprit, passionné d'amour pour la Grèce :

Paris, 24 janvier 1782.

Je ne puis vous exprimer, monsieur, combien je suis touché des marques de souvenir que vous vous voulez bien me donner. Je vous supplie d'être persuadé à votre tour que je me rappellerai toujours avec le plus tendre intérêt le bonheur que j'ai eu de faire connaissance avec vous, et les moments agréables que votre

entretien m'a procurés. Eh ! comment pourrais-je l'oublier, monsieur ? Ne nous sommes-nous pas vus autrefois en Grèce. Les grands hommes étaient vos amis, et vous me présentiez chez eux. C'est à vous que je dois tout l'agrément de mon voyage.

Quoique je n'ai pas l'honneur de payer la taille à Longuesse, regardez-moi, je vous prie, comme votre cent-cinquante-unième brebis. Vous êtes le bon pasteur, et je voudrais pouvoir être toujours sur vos épaules. J'accepte avec la plus vive reconnaissance la parole que vous avez bien voulu me donner, de venir me voir sur la colline, qui n'est pas *double*. Le seigneur du fief de Cocheret[1] vous offrira de très bon cœur un mauvais dîner. Je dirai alors, comme l'écolier d'Archias, *musæ rusticantur* ; mais ce ne sera point assez pour moi, si vous ne me permettez d'ajouter, *pernoctant nobiscum*. Je vous demande instamment, monsieur, de ne point mettre d'obstacle à ce qu'elles m'accordent cette faveur ; vous n'êtes pas fait pour les rendre cruelles.

Nous attendons ici la suite de votre ouvrage avec une extrême impatience. Le commencement fait désirer la fin, c'est-à-dire ce que l'on regrettera de trouver. Je vous remercie au nom des badauds mes compatriotes, de leur faire connaître Lucien, que, malgré toutes nos traductions françaises, ils ne peuvent pas lire en français[2]. Qu'il est beau de partager sa vie, comme vous faites, entre les bonnes actions et les beaux discours,

[1] C'était son principal fief à Epone.

[2] Massieu, dans sa traduction de Lucien (1781-87), avait changé les mœurs grecques pour prêter aux personnages la politesse française. On reconnut d'ailleurs plus tard que cette traduction avait été pillée partout.

entre le soin des anciens et le soin des modernes! Quand vous voudrez, monsieur, vous reposer de vos prônes, venez voir à Paris vos prôneurs ; je fais profession d'être du nombre, et vous devez être bien sûr que si la feuille était entre mes mains, il ne m'en faudrait pas davantage pour vous former une ample bibliothèque [1].

Agréez l'assurance sincère de l'estime et du tendre attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc...

Signé : HÉRAULT [2].

Traîtreusement frappé par derrière, Hérault dans un dernier accent, rappela sa vie toute entière, son courage au 14 juillet, les rigueurs de sa famille, son emprisonnement en Sardaigne, les services rendus à la République, la neutralité de la Suisse sauvant une armée de 60.000 hommes, sa participation à la Constitution de 1793, tous ses enthousiasmes enfin et tous ses rêves, qui retombaient dans le sang.

Quand on prononça la mise hors des débats des accusés, il dit : « Cette tactique ne m'étonne pas ; elle est digne de ceux qui ont soif de notre sang. » Après la condamnation : « Je

[1] C'est ainsi que Hérault promettait *en 1782*, à un prêtre *réfractaire* de l'emploi.

[2] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, Edit. Berville et Barrière, II, p. 189.

m'y attendais ». Camille se lamentait : « Mon ami, dit Hérault, montrons que nous savons mourir. »

Les historiens ont décrit le funèbre cortège, un des plus tragiques de l'histoire, qui traversa, le 5 avril 1794, le sillage accoutumé de la mort. Hérault monta dans la même charrette que Danton et Fabre d'Églantine, probablement avec Camille Desmoulins. Il était placé seul sur la dernière banquette. David, un habitué d'Epone, s'était posté au café de la Régence avec son crayon. Danton lui cria : « Valet! »

Dans ces minutes suprêmes, chacun des condamnés fut ressaisi par la chimère de sa vie. Fabre d'Églantine ne parlait que du manuscrit de sa dernière comédie, saisi dans ses papiers et qu'il craignait que Billaud-Varenne, auteur sifflé, ne lui volât. Camille était tout à sa Lucile; pour retrouver son amour, il voulait terrasser la mort par des efforts surhumains, qui mettaient à nu sa maigre poitrine. L'orgueilleux Danton cherchait à offrir jusqu'au bout l'image d'un surhomme ; au fond il enrageait devant la canaille d'avoir été « escamoté » par un Robespierre.

Sur l'attitude d'Hérault de Séchelles au bord du gouffre, tous les témoignages concordent. Elle fut pleine de décence et sans forfanterie aucune. On pourrait lui appliquer la petite phrase de Stendhal sur la mort de Julien Sorel : « Tout se passa très convenablement. » Il portait « la tête haute » ; mais « ses regards étaient doux et modestes ; il les promenait autour de lui sans chercher à fixer l'attention ni à inspirer l'intérêt ; on eût dit, en le voyant que des idées riantes occupaient son imagination [1] ». Il salua quelques connaissances dans la rue Saint-Honoré. Arnault, qui se rendait chez Méhul, rencontra le cortège. « La tranquillité, a-t-il écrit, qui régnait sur la belle figure de l'ancien avocat général était d'une autre nature que la tranquillité de Danton... Le calme de Hérault de Séchelles était celui de l'indifférence ; le calme de Danton était celui du dédain. La pâleur ne siégeait pas sur le front de ce dernier ; mais celui de l'autre était coloré d'une teinte si ardente, qu'il avait moins l'air d'aller à l'échafaud que de revenir d'un banquet [2]. » Arnault,

[1] Desessarts. *Procès fameux.*

[2] Arnault. *Op. cit.*, II, p. 96.

qui mourut académicien, se rappelait ici son Lucrèce :

Cur non, ut conviva plenus, vitæ recedis.

Et Lafontaine :

... Il faudrait qu'à cet âge,
On sortît de la vie ainsi que d'un banquet.

Cet épicurien aux joues empourprées n'avait que trente-quatre ans, mais il pensait en avoir vécu quatre-vingts. « Il paraissait enfin, dit encore Arnault, détaché de la vie, dont il avait acheté la conservation par tant de lâchetés, par tant d'atrocités. L'aspect de cet égoïste étonnait tout le monde... » Souillé par la peur, Hérault cherchait des élégances dernières dans un matérialisme intrépide ; le savoir-vivre lui servait au moins à bien mourir ; il se conformait doucement à la nature. Ce n'était pas un monstre ; hélas ! c'était encore moins un héros que ce beau jeune homme « si harmonieusement fondu, si heureusement balancé. » C'était surtout un imprudent. « Votre imagination infiniment inflammable, lui écrivait Lavater, fera votre bonheur et votre malheur. » Son maître Lasalle avait construit des tables où il classait les diffé-

rents tempéraments avec toutes leurs conséquences dans les colonnes. Le bel Hérault ne se logea pas dans la bonne.

Il descendit le premier de la charrette et se tourna du côté du garde-meuble. Une main de femme lui adressait un dernier adieu [1]. En regardant périr ses compagnons, son ami d'Espagnac, devant la statue de la Liberté, dégradée maintenant par le dernier hiver et lamentable à voir, il conserva toute son aisance. Quand vint son tour, probablement l'avant-dernier, il voulut embrasser Danton, qui lança sa fameuse apostrophe au bourreau. Puis le couperet broya cet ironiste.

Son ombre, le soir même, ressuscita. On le revit, comme à son plus beau jour, devant la statue de la Liberté, brandir une torche enflammée au-dessus des spectres et des couronnes, dans une attitude apprise par Mlle Clairon. Hérault de Séchelles n'était plus en effet qu'un comédien. Le 5 avril 1794, on jouait à l'Opéra national une sans-culottide en 5 actes : *La réunion du 10 août ou l'Inauguration de la République française.*

[1] CAMPARDON. *Histoire du tribunal révolutionnaire*, I, p. 376.

APPENDICE

La mort d'Hérault de Séchelles exposait aux plus grands dangers tous ceux qui touchaient à lui. Sa grand'mère ne fut pas inquiétée. Sa mère fut emprisonnée à Picpus, puis à la Conciergerie et n'en sortit qu'après le 9 thermidor. Le maréchal de Contades, resté dans son hôtel de la rue d'Anjou, sous la surveillance de deux gardes, n'en fut libéré que le 26 août 1794. Il rejoignit les dames Hérault à Livry, au Grand-Berceau, et mourut le 27 janvier 1795, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il était sujet à de violentes colères. Pour l'en punir, ses domestiques se constituèrent un jour en tribunal, le contraignirent à paraître devant eux et le condamnèrent à mort. L'indignation qu'il en ressentit détermina une attaque d'apoplexie, qui l'emporta quelques mois après. Le 5 juin 1795, Mme Hérault disparut à son tour; elle n'avait

que cinquante-deux ans et succomba, disent les siens, à son chagrin. Sa belle-mère, la veuve du lieutenant-général de police de Louis XV, mourut le 1er septembre 1798.

Le 22 juillet, trois mois après l'exécution des dantonistes, MM. Magon de la Balue, Magon de la Blinaye, Magon de la Lande et quatre autres membres de leur famille montèrent sur l'échafaud. Le jeune de Saint-Pern, neveu de Mme Hérault, âgé de dix-sept ans, fut exécuté par erreur à la place de son père; sa sœur, Mme de Cornulier, âgée de seize ans, échappa à la mort en se déclarant enceinte.

Saint-Just avait glissé le nom de Mme de Saint-Amaranthe dans son foudroyant requisitoire du 11 germinal. Elle fut arrêtée le soir même avec sa fille, la charmante Émilie, son gendre Sartines et son fils Lili. Ils furent tous englobés dans la fameuse conspiration des *chemises rouges* et exécutés le 29 prairial[1].

Adèle de Bellegarde et sa sœur Aurore furent arrêtées le 23 avril 1794, dix-neuf jours après l'exécution d'Hérault de Séchelles. Elles ne pas-

[1] Voir le récit de leur mort dans le beau livre de M. Lenôtre. *Le Baron de Batz.*

sèrent que quelques mois en prison et furent traitées avec douceur. « L'échafaud ébloui de leur beauté les refusa », déclare Lamartine, qui les admira plus tard et les juge du haut de son Olympe. Aimée de Coigny, plus pénétrante, a noté l'étrange complaisance de ces deux étrangères pour les puissants du jour. « N'éprouvant pas ces haines passionnées, qu'on ressent pour ses persécuteurs, leur porte était ouverte à tout le monde, et leur curiosité pour voir les personnes célèbres de cette époque n'étant arrêtée par aucune répugnance, on peut se figurer les gens qui sont entrés dans leur chambre. » Après la Terreur, elles formèrent un salon. Comme Joséphine de Beauharnais et Mme Tallien, elles s'employèrent à « tirer les matériaux de l'ancienne société du chaos sanglant où ils étaient tombés... On doit même ajouter que ces matériaux se sont nettoyés chez elles, quoiqu'elles ne soient jamais arrivées à les ranger en ordre[1] ». Elles posèrent dans l'atelier de David pour l'*Enlèvement des Sabines*, dont elles jouaient si aimablement le rôle. Hérault de Sé-

[1] Aimée de Coigny. *Mémoires*, publiés par M. Etienne Lamy, p. 197.

chelles, sincèrement pleuré, fut ensuite oublié pour le chanteur Garat ; Aurore, toujours fille, épousait toutes les aventures d'Adèle. Talleyrand s'amusa de « leur doux murmure » et se divertit de leur extrême liberté ; il dîna quelques années chez elles, une fois la semaine, avec Gérard, Lemercier, Alexandre Duval, Aimée de Coigny et la vicomtesse de Laval. Les deux sœurs fréquentèrent encore chez Mme de Genlis, où l'on apprenait à se taire. M. de Bellegarde reparut sous l'Empire, tel une ombre, et fut éconduit. En 1814, Adèle et Aurore étaient d'ardentes royalistes ; elles moururent dévotement sous Louis-Philippe.

Mme de Morency subit les mêmes épreuves. On l'arrêta après avoir saisi chez elle une liste de conspirateurs ; c'était celle de ses amants [1]. Elle reprit sa vie galante dans les temps plus heureux du Directoire, connut des ci-devants et des Jacobins, un colonel suisse et un lord anglais. Quinette était revenu des prisons d'Olmütz ; il devint même ministre et baron.

[1] D'après le policier Sénart (*Mémoires*, p. 104), deux femmes furent arrêtées et guillotinées parce qu'on avait trouvé dans leurs papiers le portrait d'Hérault de Séchelles.

Mme de Morency obtint une audience. Mais Quinette avait pris des airs protecteurs ; il baisa la main de la belle et la mit à la porte. Il garda cependant un exemplaire d'*Illyrine ou les Écueils de l'inexpérience*, « par vanité ». Mme de Morency continua d'écrire et d'aimer. Une maladie la défigura. La vieillesse la rendit sage, et elle finit tranquillement dans sa maison natale. Quinquet, son mari, s'était converti sur le tard aux vertus champêtres. La jeune Clarisse donnait les plus douces espérances.

Antoine de Lassalle fit la fin la plus malheureuse. Retiré à Semur, pendant la Terreur, il y traduisit assez heureusement Bacon. En 1795, il publia un volume de vers l'*Ordre irrégulier*. Ce fils des rois de Pologne et des Montmorency traîna vingt ans encore sa misère et sa folie. Il attendait l'aumône dans l'antichambre de l'hôtel de Tingry, chez le duc de Luxembourg, et portait cependant la tête haute devant les laquais. Les hôteliers le refusaient pour sa mauvaise mine et son humeur cassante. Il soupçonnait ses rares amis de vouloir lui voler ses idées et disait qu' « on l'engraissait pour le manger ».

Pour lui les hommes étaient des loups. Voici une de ses épigrammes :

PETIT INCONVÉNIENT

Il est juste, il est beau d'aimer tous ses semblables,
C'est une bienfaisante et douce vérité.
Je n'y vois plus au fond qu'une difficulté :
C'est qu'ils ne sont pas trop aimables.

Il regrettait d'avoir ignoré l'amour et méprisé les femmes :

Sur leurs lèvres est la couronne,
Oui c'est leur bouche qui la donne :
C'est elle qui sait bien répéter un grand nom.
Dans leur estime est notre gloire,
Entre leur bras est la victoire
Et dans leur cœur, le Panthéon.

Sous la Restauration, une pension du ministre de l'Instruction publique ne le sauva pas de la misère. Il se livrait au calcul des probabilités et perdait au jeu tout son argent. Jusqu'à sa mort, qui survint le 21 novembre 1829, il connut « ces deux fléaux, l'hiver et le mépris ». Quelques-uns de ses vers montrent que ce désespéré avait l'âme bonne :

De la mobile roue êtes-vous au plus bas.
Et n'avez-vous, dans ce monde d'ingrats,

En semant l'amitié récolte que la haine,
Mon cœur vous offre un remède bien doux.
C'est en vous oubliant de soulager la peine
D'un plus désespéré que vous.
Souvent le soir d'une longue infortune.
Quand la pitié descend dans mon cœur désolé,
Sans faire entendre une plainte importune,
Je console mon frère, et j'en suis consolé.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

PRINCIPAUX NOMS DE PERSONNES

Abrial, 176.
Aguesseau (chancelier d'), 23, 60, 61, 68, 79, 143.
Aguesseau (avocat général d'), 63.
Albitte, 209, 210.
Alembert (d'), 31, 338.
Alexandre, 186, 187, 233, 353.
Aligre (d'), 23, 61, 78, 143.
Amar, 293.
Amelot de Chaillou (comtesse), 164.
Antonelle, 176
Antraigues (comte d'), 126.
Arnaud (abbé), 31.
Arnault, 367, 368.
Artois (comte d'), 16, 127.
Aubriet, 312.
Aucane, 168.
Auger (abbé), 9, 25, 33, 78, 88, 93, 118, 130, 165, 166, 222, 254.
Aulard (M.), 188.
Azaïs, 88.
Ayen (duchesse d'), 354.
Barbaroux, 177, 293, 294.
Barbier, 8.
Barentin (de), 78.
Barère, 176, 190, 195, 218, 232, 276, 295, 296, 297.
Barnave, 130, 144, 145, 157.
Barrès (M. Maurice), 58, 59, 102.
Barthélemy, 158, 280, 303, 313, 314, 316.
Bascher, 126.
Basire, 148, 159, 204, 233, 359.
Bazile (Humbert), 46, 56.
Beauharnais (Alexandre de), 20, 141, 144, 145, 164.
Beauharnais (Joséphine de), 372.
Beaumont (Mme de), 287.
Beauregard (le P.), 27.
Beaurepaire, 175.
Beaumarchais, 106.
Becquey, 158.
Bellart, 71, 93, 95, 96, 97, 107, 288.

Bellegarde (comte de), 210, 211, 212, 213, 325, 373.
Bellegarde (Adèle de), 210, 211, 212, 213, 216, 240, 325, 333, 334, 335, 336, 353, 371, 372, 373.
Bellegarde (Aurore de), 211, 212, 213, 240, 371, 372, 373.
Benack, 179.
Bentabole, 324.
Berckheim (Mlle Octavie de), 319-322.
Berryer, 259.
Berthier, 107.
Bertrand de Molleville, 158.
Berwick, 186
Besenval (baron de), 118.
Besson, 197.
Beugnot, 63, 147.
Beysser, 270.
Biegenwald, 322.
Bigot de Préameneu, 134, 152.
Billaud-Varenne, 20, 302, 366.
Billiet (cardinal), 198, 212.
Biron (duc de), 34, 109, 179.
Blesseau (Mlle), 52, 57.
Bon Saint-André (Jean), 188, 275, 276.
Bonald (de), 20.
Bonne-Carrère, 164, 232.
Bonnet (Charles), 57.
Bonnières, 27, 64.
Boulaye (de la), 125.
Bougot (P. Ignace), 52, 37.
Bouillé (de), 137.
Bourdon (Léonard), 217.
Bourdon (de l'Oise), 323, 324.
Bourget (M. Paul), 14.
Boyer-Fonfrède, 216.
Brissot, 141, 154, 156, 263, 357.
Brizard, 26, 28.
Broglie (Victor de), 137, 140, 158.
Brunswick (duc de), 161.
Buffon, 9, 11, 28, 37, 42-59, 87, 109, 221, 225, 246, 297.
Buffon (comte de), 47, 287.
Buffon (Nadault de), 46, 56.
Bulot, 8, 345.
Buzot, 164, 177, 293, 294,
Cabanis, 86.
Calonne, 339.
Cambon, 174, 275, 276, 339.
Cambris (de), 126.
Capperonnier, 287.
Carnot, 303, 316.
Carrier, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 309.
Catherine II, 55.
Catus (de Boutier de), 234, 347, 348, 351, 353, 358.
Cazotte, 160.
Cerutti, 31.
Chabot, 159, 282.
Champagne (abbé de), 77, 362.
Chamfort, 14, 31, 109, 280.
Champcenetz (de), 168.
Charnois (du), 37.
Chaumette, 316, 347.
Chauveau-Lagarde, 360.
Chauvelin, 237.
Chemineau (femme), 361.
Chénier (André), 163.
Chevalier, 125.

Choiseul-Gouffier (de), 176.
Choiseul (duchesse de), 338.
Choudieu, 147, 288, 336.
Clairon (Mlle), 25, 26, 28, 29, 160, 242, 248, 280, 369.
Claretie (Jules), 2.
Clootz (Anacharsis), 20, 175.
Cochin, 65.
Coigny (marquise de), 339.
Coigny (Aimée de), 372, 373.
Collot d'Herbois, 241.
Condorcet, 31, 92, 109, 228, 232, 296.
Conseil (Mgr), 182, 197.
Contades (maréchal de), 3, 16, 17, 18, 19, 21, 101, 115, 157, 284, 327, 370.
Contades (Mme de), 18, 19.
Contat (Mlle), 106.
Corday (Charlotte), 291-294.
Cordon (Mis), 182.
Cornulier (Mme de), 259, 371.
Costa (Mis Henry), 212, 213.
Coureur, 259.
Coursier, 110, 111.
Courtois, 359.
Couthon, 148, 222, 223, 226, 324, 325, 329, 347.
Cronier, 334, 345.
Custine (de), 238.
Dambray, 78, 79, 80, 101, 115.
Dampierre, 239.
Danton, 1, 3, 154, 159, 161, 174, 176, 177, 186, 214, 215-220, 222, 223, 231, 232, 233, 234, 239, 240, 263, 264, 265, 276, 282, 283, 287, 288, 292, 293, 303, 312, 315, 331, 347, 355, 357, 359, 360, 366, 367, 369.
Darbelet, 224, 303.
Daubenton, 287.
Daubenton (Betsy), 287.
Daudet (Ernest), 2, 17, 336.
David, 192, 211, 243, 244, 283, 328, 366, 372.
Debry (Jean), 176.
Deforgues, 232, 265, 275, 276, 278, 327, 330, 348, 349.
Delessart, 158.
Delille (abbé), 31.
Démosthène, 25, 157, 159, 160, 252, 253, 254.
Desaix, 139.
Desaulnays, 223, 280.
Desmoulins (Camille), 5, 331, 355, 357, 359, 366.
Desmoulins (Lucile), 357.
Desportes, 234.
Diderot, 32, 215.
Dietlin, 322.
Dietrich, 137.
Dionis du Séjour, 61, 134.
Dona, 234, 238.
Dorat-Cubières, 165.
Drake (Francis), 279.
Drouais, 20.
Drouet, 275, 278.
Dubois-Crancé, 209.
Dubuisson, 234, 236, 323, 327, 361.
Ducos, 156.
Dufort de Cheverny, 164.
Dumas (Mathieu), 136, 137, 138, 139, 140, 141, 147, 152.

Dumesnil (Mlle), 25.
Dumouriez, 177, 179, 203, 208, 232, 234, 236, 239, 334, 357.
Duponchel, 285, 349, 352, 539.
Duport, 20, 81, 130, 134, 145.
Duport-Dutertre, 142.
Durand-Maillane, 265.
Durey de Vieucourt (Mlle), 16.
Dussaulx, 106, 164.
Duval (Alexandre), 373.
Duveyrier, 195.
Escher, 38, 226.
Espagnac (d'), 106, 338, 339, 340, 358, 369.
Esprémesnil (d'), 80, 113.
Fabre d'Églantine, 192, 366.
Fagan (de), 168.
Fauchet (abbé), 27, 106.
Favier, 232, 234.
Favier (président), 61.
Fénelon (de), 167.
Ferrand, 61.
Fersen, 239.
Foissey, 136, 137, 138, 139, 140, 141.
Fouché, 21.
Foulon, 107.
Fleury (cardinal), 17.
Fleury (Mis de) 354.
Fouquier-Tinville, 277.
Franklin, 31.
Fréteau, 81, 134.
Frigelet (Marguerite), 209.
Garat, 7, 23, 31, 87, 98, 288.
Garat (le chanteur), 338, 373.
Gence, 83, 289.
Genlis (Mme de), 106, 295, 373.
Gensonné, 143, 156, 157, 173.
Gérard, 373.
Girardin (Stanislas de), 152.
Gerbier, 27, 28, 64, 222.
Gesvres (duc de), 354.
Goallin, 274.
Gobineau (de), 215.
Godard, 46, 48.
Gouvion, 160.
Grégoire (abbé), 176, 178, 180, 183, 184, 188 196, 199, 202.
Grimm, 87.
Grouvelle, 234.
Guadet, 156, 291.
Guéneau de Montbéliard, 287.
Guermeur, 270.
Guyton-Morveau, 287.
Hallays (M. André), 2.
Hardenberg (prince de), 240.
Hébert, 276, 277, 279, 357.
Heidegger, 37, 38, 226.
Henriot, 218, 219, 220, 275 357.
Hérault (Louis), 32.
Hérault (René), 16, 17, 68.
Hérault de Séchelles (Mme), 16, 19, 284, 345, 346, 370, 371.
Hérault (Mme), 17, 18, 19, 284, 285, 345, 346, 354, 356, 357, 370, 371.
Hérault de Séchelles (Jean-Baptiste Martin), 15, 16, 21, 66.
Hérault (Mlles), 285.
Hérault (le jeune), 238, 239, 266, 270, 275.
Héron, 258.

Hua, 149.
Hugo (Victor), 43, 224.
Isnard, 154, 156, 217.
Jagot, 178, 182, 184, 188, 196, 202.
Jaucourt (de), 147.
Jefferson, 31.
Joly de Fleury (Omer), 23, 63. 132.
Julien de la Drôme (Mme), 160.
Julien (le jeune), 232.
Kaunitz, 236.
Kellermann, 178, 185, 186. 203, 204, 205, 206, 212, 359.
Kersaint (de), 135, 176.
Klinglin, 137.
Laclos (Choderlos de), 109, 234.
Lacroix, 217, 355, 357.
Lafayette, 109, 147, 159, 179.
Lafayette (Mme de), 354.
Lafitte, 234, 237, 238, 239, 240.
Lajard de Cherval, 168.
Lamartine, 156.
Lamballe (princesse de), 338.
Lameth (Alexandre de), 144, 145.
Lanjuinais, 217.
Larive, 26, 27, 280.
Larivière, 159.
Lassalle (Antoine de), 82, 104, 222, 289, 290, 291, 368, 374, 375, 376.
Latour d'Auvergne Carret, 185.
Laval (vicomtesse de), 373.
Lavater, 35-41 123, 124, 125. 225, 297-312, 368.
Lebas, 303, 304, 310.
Lebrun, 232, 234, 235, 265, 327.
Lefèvre (le P.), 85.
Legendre, 204.
Lekain, 26, 280.
Lémane, 326.
Lemercier, 373.
Lenoir, 208.
Lepeletier de Saint-Fargeau (Michel), 22, 36, 66, 70-72, 74, 77, 81, 82, 109, 131, 132, 134, 144, 145, 175, 189, 190, 191, 192, 193, 324, 328.
Lepeletier de saint-Fargeau (Félix), 70, 131, 168, 190, 191, 267.
Lepeletier de Saint-Fargeau (Mlle), 133, 291.
Lepeletier de Rosanbo, 62, 134, 280.
Lepeletier de Mortefontaine, 192.
Levasseur, 288.
Lévis (duc de), 354.
Linguet, 27, 64.
Lockroy (Edouard), 160.
Louis XVII, 360.
Louvet, 177.
Lubin, 179.
Lubormirska (princesse), 287.
Luckner, 162.
Lullier, 359.
Magon de la Lande, 17, 18, 115, 285, 327, 371.
Magon de la Balue, 30, 115. 258, 371.
Magon de la Blinaye, 115, 258, 371.

Maistre (Joseph de), 194, 201.
Mallarmé, 217.
Mallet-Dupan, 331.
Marat, 189, 220, 230, 291.
Maret, 237.
Marie-Antoinette, 3, 5, 80, 106, 239, 240, 241, 276, 277, 279.
Marmontel, 31
Mars, 64, 66.
Marville (Mme de), 16, 30.
Massieu, 362, 363, 364, 365.
Mathieu, 222.
Maupeou (de), 168.
Méhul, 247, 367.
Meilhan (Sénac de), 14.
Meillan, 219.
Menou, 144, 155.
Méot, 295.
Mercier (Sébastien), 75, 87, 233.
Mercy-Argenteau, 236, 239, 240.
Merlin (de Douai), 134, 159.
Metternich, 182.
Meyer-Schauensee, 125.
Mézy (de), 41.
Michelet, 80, 218, 303, 317.
Mirabeau, 10, 29, 43, 81, 92, 109, 130, 156, 339, 357.
Mirabeau (cadet), 126, 138.
Mirepoix (comte de), 354.
Michaud, 323.
Miromesnil (de), 168.
Molé, 26.
Monet, 323, 325.
Monselet, 83.
Montaigu (Mme de), 284.
Montesquieu, 9, 54, 151, 214, 221.
Montesquiou (de), 177.
Montmorency (Mathieu de), 123.
Mopinot (de), 18.
Morency (Mme de), 169-172, 179, 180, 191, 210, 281, 334, 335, 336, 337, 340, 341, 342, 344, 345, 373, 374.
Mouchy (maréchal de), 354.
Moustier (de), 176.
Müller, 309, 326.
Narbonne (de), 20.
Necker, 10, 80, 82, 95.
Necker (Mme), 55.
Nicolaï (président de), 354.
Noailles (vicomtesse de), 354.
Noël, 237.
Norvins, 21.
Nucé (de), 287.
Oraison (d'), 209.
Ornac (d'), 206.
Orelli, 41, 121, 226.
Orléans (duc d'), 109, 176, 357.
Orléans (duchesse d'), 354.
Ormesson (d'), 23, 143.
Pache, 185, 275, 278, 279.
Paganel, 3, 265, 288, 342.
Panisset, 197.
Pasquier, 22, 61, 76, 106, 144, 189,
Pastoret, 147.
Péreira, 234, 236, 323, 327.
Perrégaux, 287.
Pétion, 176, 293, 294.
Pétion (Mme), 164.
Pfiffer, 125.
Pigeau, 65, 96, 108, 287.

Pocholle, 269, 272.
Polastron (comtesse de), 3.
Polastron (Louise de), 16, 30..
Polignac (duc de), 128.
Polignac (duchesse de), 3, 5. 16, 30, 101, 106, 115, 133, 157, 239, 251, 354.
Pons (vicomte de), 167, 168.
Poterat (marquis de), 235, 236, 240, 266.
Proly, 234, 236, 266, 302, 323, 327, 257, 361.
Prusse (prince Henri de), 49, 55
Quinette, 170, 171, 172, 179, 334, 373, 374.
Quinquet, 170, 171, 172, 374.
Rabaud Saint-Etienne, 176.
Ramel, 222.
Raynal, 9.
Renard, 177.
Ritter, 326.
Rivarol, 168.
Robespierre, 154, 177, 190, 222, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 275, 278, 302, 303, 312, 316, 324, 330, 347, 348, 349, 350. 352, 357, 361, 362, 363, 366.
Robinet (docteur), 350, 361.
Rohan (cardinal de), 136, 140.
Roland de Chambeaudoin, 41, 124, 125.
Roland (Mme), 125, 164, 165, 230, 294.
Romme, 174.
Rousseau, 9, 31, 49, 50, 54, 55, 87, 202, 203, 214, 226.
Rovère.
Royer-Collard, 158.
Sabatier de Cabre, 80.
Saladin, 37.
Sainte-Amaranthe (Mme de), 167, 168, 169, 171, 172, 180, 371.
Sainte-Amaranthe (Emilie de), 168, 169, 371.
Sainte-Beuve, 55.
Saint-Gilles, (Mme de) 114.
Saint-Just, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 264, 265, 280, 302, 303, 304, 306, 347, 248, 349, 350, 352, 353, 357, 359, 361, 362, 371.
Saint-Pern (Mise de), 259.
Saint-Pern (de), 371.
Saint-Phal, 26, 280.
Saint-Prix, 26, 280.
Salgues, 98.
Salles, 291, 292, 293, 294, 295.
Sarron (Bochart de), 61, 280.
Sartine (de), 169, 371.
Schérer, 311.
Schneider, 309.
Séguier, 23, 63, 78, 79, 143.
Sèze (de), 7.
Sicard (abbé), 174.
Siéyès, 92, 109, 122, 132, 177, 262.
Simond, 178, 180, 184, 188, 193, 209, 212, 268, 348, 349, 350, 352, 353, 355, 358, 359.
Staël (Mme de), 163.
Stendhal, 367.
Stockmeyer, 139, 332.

Sylvestre, 85, 86, 87.
Taine, 2, 201, 224.
Talleyrand, 109, 234, 251, 372.
Tallien (Mme), 372.
Target, 27, 38, 64, 134.
Thibaudeau, 288.
Thiollaz (de), 198.
Thomas, 31.
Thomas (Jean), 322.
Thorin (Mme), 228.
Thyanges (de), 287.
Tilly (de), 167, 168.
Topino-Lebrun, 360.
Tourolley (de), 37.
Turgot, 24, 73.
Usteri, 38.
Vaublanc (de), 147, 152.
Vergennes (de), 234, 235.
Vergniaud, 148, 156, 157.
Vibraye (Mise de), 286.
Vignon, 110, 111, 112, 113, 283.
Vigny (de), 85.
Vilate, 295, 331.
Villebrun, 287.
Vincent, 337.
Vitry, 71, 96.
Volney, 87.
Voltaire, 9, 17, 43, 63, 214, 338.
Warens (Mme de), 12, 13, 203.
Ysabeau (François-Germain), 66, 96, 108, 110, 144, 232, 286.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA DOUCEUR DE VIVRE

CHAPITRE I. — Un Jacobin en 1785. 1

Un tragique rendez-vous. — La beauté d'Hérault de Séchelles. — Une solennité bien parisienne. Un orateur sensible. La garçonnière d'un magistrat. — Bibliothèque et boudoir. — Devant le portrait de Mme de Warens.

CHAPITRE II. — La Prédiction de Lavater 15

Le fils d'un héros. — Le maréchal de Contades et la duchesse de Polignac. — La toge ou l'épée. — Michel Lepeletier de Saint-Fargeau. — *L'Eloge de Suger*. — Démosthène et Mlle Clairon. — L'éloquence au Théâtre-Français. — Le château d'Epone. — — Un prince de la jeunesse. — Chez Lavater.

CHAPITRE III. — Deux jours chez M. Buffon. . . 42

Arrivée à Montbard. — Hérault de Séchelles a-t-il vu Buffon? — Enthousiasme et ironie. — La gouvernante et le chapelain. — Un futur Montesquieu. — La *Visite à Buffon* et les *Huit jours chez M. Renan*.

CHAPITRE IV. — Le Parlement 60

Décadence du Parlement. — Popularité d'Hérault de Séchelles parmi les avocats. — Ses succès. — Féministe et anticlérical. — *Un bon avocat général*. — La morgue du président de Saint-Fargeau. — Le grand fantôme parlementaire. — La vanité